

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL
2021

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE BANK OF AFRICA

Un Groupe multi-métiers tourné vers le monde	6
Appartenance à un Groupe de référence dans le paysage économique régional	10
Un actionnariat solide et diversifié	11
Plus de 60 ans au service du développement	12
Un Groupe bancaire responsable et engagé	14
Un Groupe qui se distingue sur le plan régional et international	15
Une vocation panafricaine	16

RAPPORT D'ACTIVITÉ

BANK OF AFRICA, un Groupe engagé auprès des entrepreneurs	19
Services de proximité pour les particuliers	
Accélération de la transformation digitale de bank of africa	
Consolidation des activités de la banque d'affaires	
Reprise de la performance des services financiers spécialisés	
Développement soutenu des activités à l'international	

RAPPORT ESG

Aperçu	26
La Fondation BMCE Bank, vecteur de l'engagement sociétal et environnemental de BANK OF AFRICA	27
BANK OF AFRICA, une exigence absolue de conformité et de respect de la réglementation	33
La Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale comme priorité stratégique	36
Une Gouvernance adaptée pour la mise en œuvre de la politique RSE	40
Des réalisations 2021 en ligne avec les engagements	41

GOVERNANCE BANK OF AFRICA – BMCE GROUP

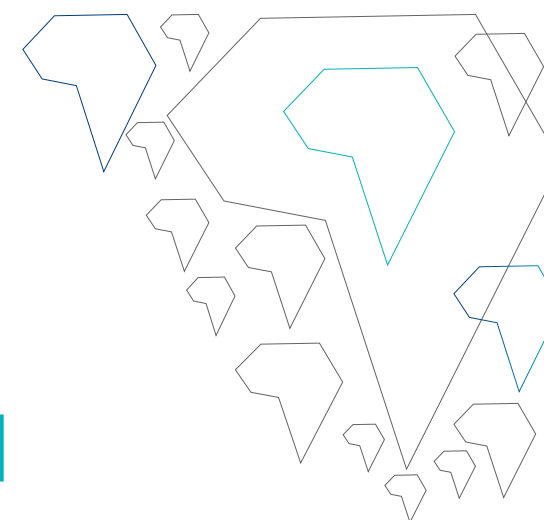
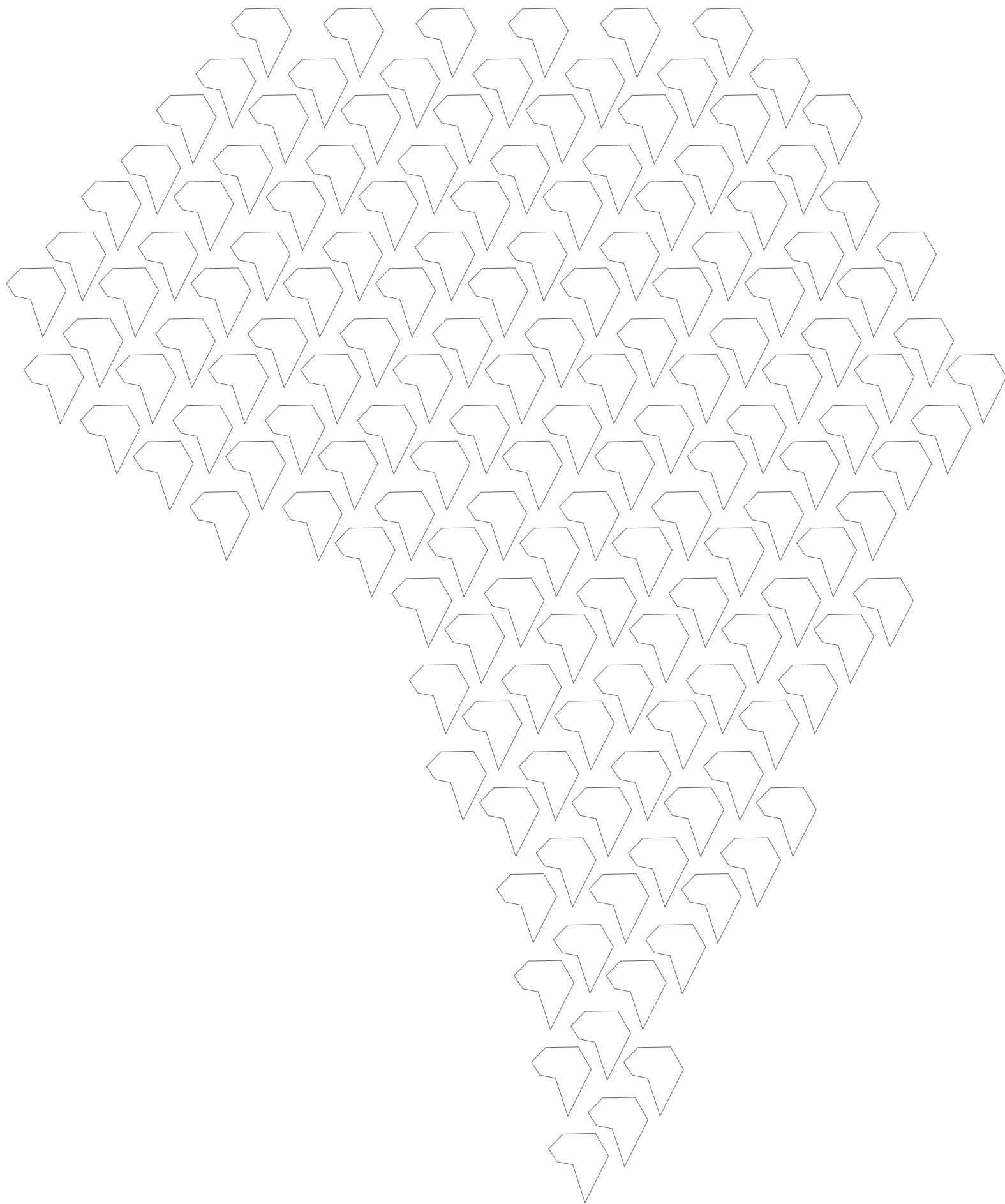
57

GESTION DES RISQUES

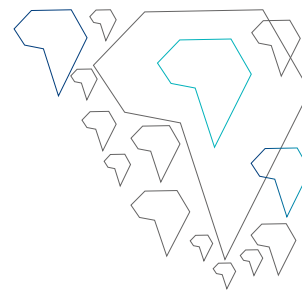
91

RAPPORT FINANCIER

Rapport de gestion	109
Comptes consolidés au 31 décembre 2021	127
Comptes sociaux au 31 décembre 2021	171
Déclaration des honoraires des contrôleurs de comptes	233



PRÉSENTATION DU GROUPE BANK OF AFRICA



BANK OF AFRICA UN GROUPE MULTI-MÉTIERS TOURNÉ VERS LE MONDE

BANK OF AFRICA est un Groupe bancaire multinational, multi-métiers qui s'est transformé au cours d'une histoire de plus de 60 ans. Créé par Dahir Royal en 1959 sous le nom de Banque Marocaine du Commerce Extérieur, il est devenu en 2020 BANK OF AFRICA.

BANK OF AFRICA est une Banque universelle, un Groupe continental, mettant son savoir-faire au service de l'innovation, du progrès et de l'excellence. Forte d'une vision internationale et comptant parmi les premiers réseaux bancaires du continent, la Banque œuvre à faire de l'Afrique le continent du 21^{ème} siècle.

UN GROUPE BANCAIRE MULTI-MÉTIERS ET MULTI-ENSEIGNES

BANK OF AFRICA compte parmi les principaux groupes financiers panafricains. À travers ses différentes enseignes et filiales, il se présente comme un Groupe Bancaire universel multi-métiers aux domaines diversifiés : la banque commerciale, la banque d'affaires, les services financiers spécialisés tels que le *Leasing*, le *Factoring* et le crédit à la consommation.

ADOSSEMENT À UN GROUPE DE RÉFÉRENCE

BANK OF AFRICA est une filiale du Groupe marocain privé O Capital Group, détenant un portefeuille d'activités dans des domaines porteurs et diversifiés. Ses ambitions régionales et internationales s'articulent principalement autour de 5 pôles : finance, assurance, immobilier, télécommunication et tourisme.

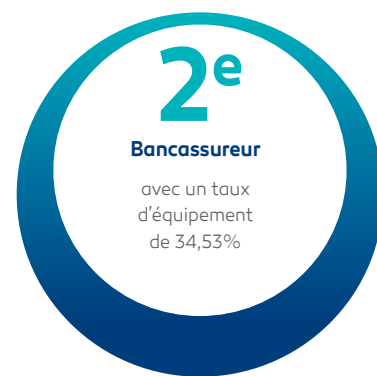
UNE BANQUE INTERNATIONALE AVEC UN FOCUS AFRICAIN

BANK OF AFRICA est aujourd'hui l'un des Groupes bancaires marocains affichant la plus importante présence à l'international avec la couverture de 32 pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord, et un maillage plus prononcé sur le continent africain.

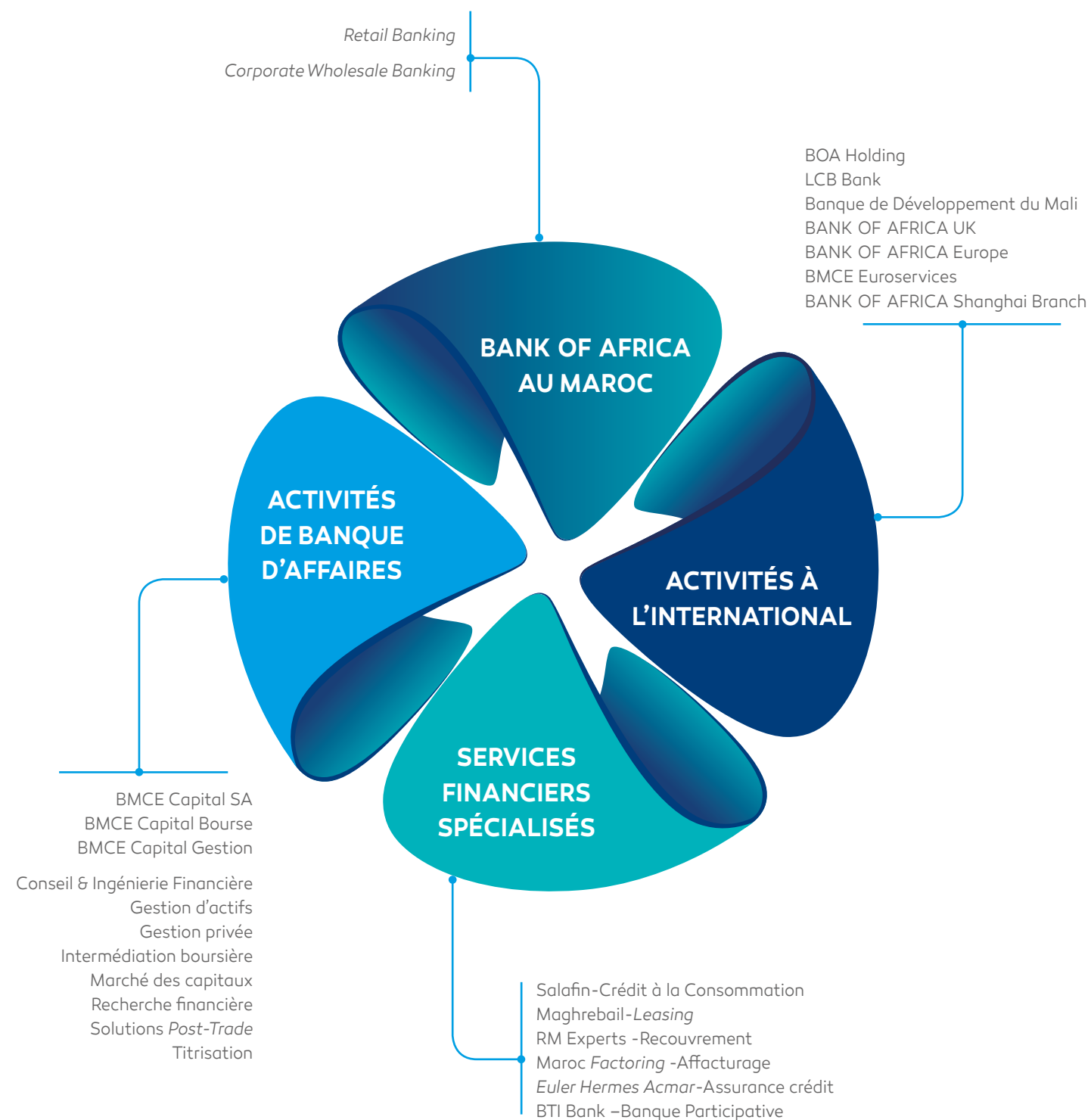
Le Groupe emploie plus de 14 900 employés à travers le monde, avec plus de 2 000 points de ventes au service de près de 6,6 millions de clients.

DES MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES ET UNE ENVERGURE MULTINATIONALE

BANK OF AFRICA a constitué un portefeuille d'activités complémentaires autour des métiers de la finance : banque commerciale, banque d'affaires, assurance, services financiers... En outre, conformément à sa vocation initiale, le Groupe a développé ses activités à l'international, en Europe d'abord, puis en Afrique et enfin en Chine. Aujourd'hui, BANK OF AFRICA est devenu un acteur bancaire de référence, grâce à un solide ancrage sur le territoire marocain et sur le reste du continent africain.



UN GROUPE BANCAIRE MULTI-MÉTIERS ET MULTI-ENSEIGNES



BANK OF AFRICA

UN GROUPE MULTI-MÉTIERS TOURNÉ VERS LE MONDE

UN PUISSANT RÉSEAU AU MAROC ET À L'INTERNATIONAL

Implanté dans 32 pays, dont 20 en Afrique, et avec un réseau de plus de 2 000 points de vente, BANK OF AFRICA se présente comme un modèle marocain de développement international.

En particulier, le Groupe a consolidé des liens forts avec le continent Africain ce qui lui permet d'accompagner les plus importants projets d'investissement du continent. C'est également la première Banque marocaine à avoir ouvert un bureau de représentation en Chine en 2000.



A1+
RATING
EXTRA-FINANCIER



BA1,
PERSPECTIVES
NÉGATIVES



BB,
PERSPECTIVES
STABLES

BANK OF AFRICA APPARTENANCE À UN GROUPE DE RÉFÉRENCE DANS LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

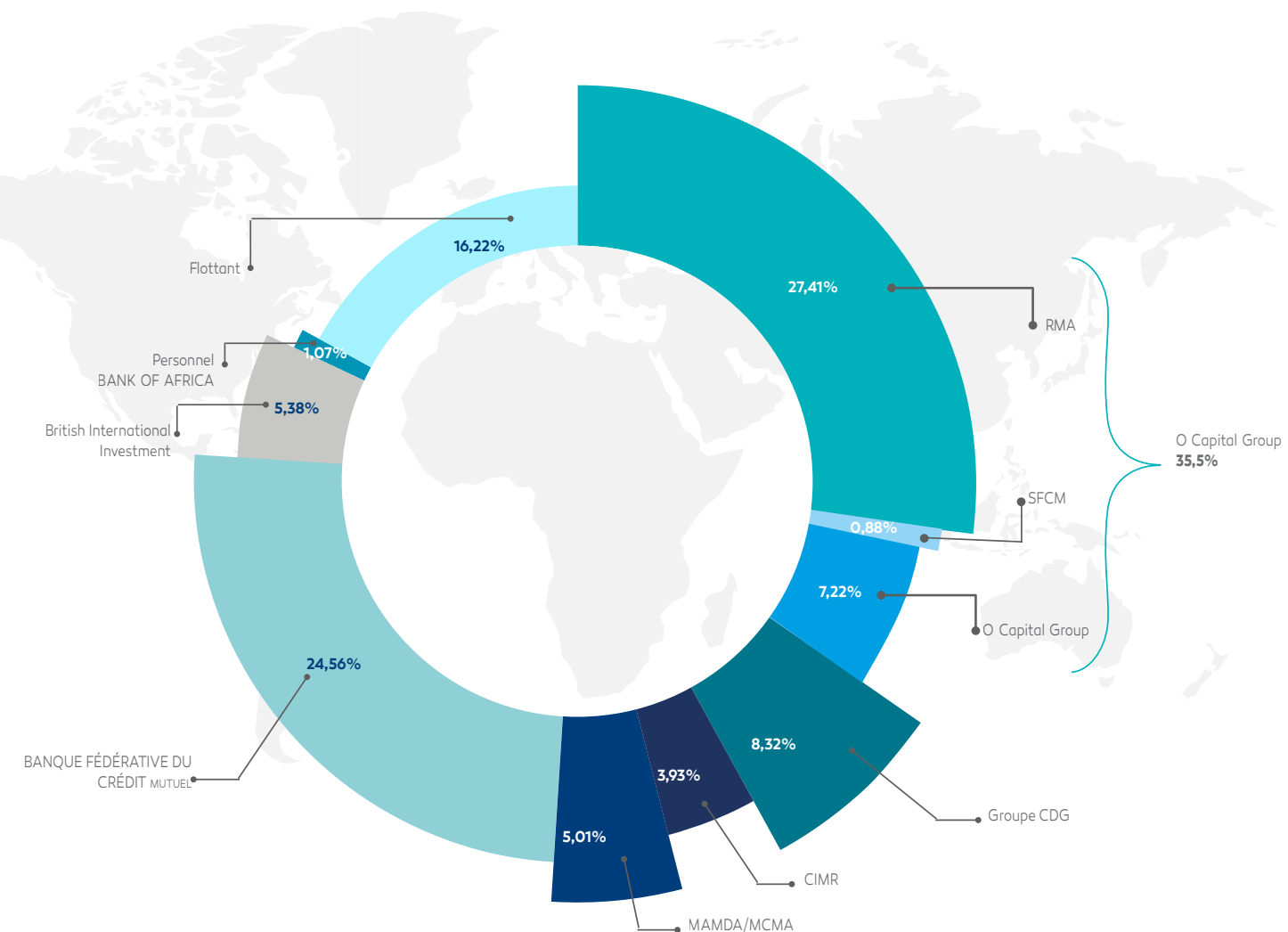
BANK OF AFRICA est une filiale du Groupe marocain privé O Capital Group qui détient un portefeuille d'activités diversifiées dans les secteurs de la finance, l'assurance, l'immobilier, les télécommunications et le tourisme.

Le Groupe O CAPITAL est structuré comme suit :

CORE BUSINESS	RELAIS DE CROISSANCE	PRIVATE EQUITY	PATRIMOINE	INTERNATIONAL
<p>RMA Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA est la deuxième compagnie du secteur marocain des assurances en termes de primes émises.</p> <p>BANK OF AFRICA BANK OF AFRICA est le troisième Groupe bancaire privé marocain, présent dans une trentaine de pays et avec une forte implantation panafricaine notamment via le réseau BOA Holding.</p>	<p>MEDITELECOM Créée en 1999, MEDI TELECOM opère sur le marché marocain des télécommunications et s'adresse aussi bien au marché des Particuliers qu'à celui des PME et des Grandes Entreprises. Depuis décembre 2016, les produits et services commercialisés par MEDITELECOM sont brandés Orange.</p> <p>CTM Société leader des secteurs Transport de voyageurs et Messagerie au Maroc, première à être listée à la Bourse de Casablanca en 1993.</p> <p>RANCH ADAROUCHE Ranch Adarouch est le plus grand élevage d'Afrique de bovins de type Santa Gertudis avec environ 2 898 têtes au 31/12/2021, évoluant notamment en mode de ranching extensif sur un domaine de plus de 11 000 hectares.</p> <p>BIO BEEF Première unité privée d'abattage industriel, de découpe et de transformation de viandes rouges au Maroc aux normes sanitaires de l'ONSSA.</p> <p>GREEN OF AFRICA DEVELOPMENT Opérateur spécialisé dans le développement de projet, financement, construction et exploitation de centrale électrique opérant à base d'énergies renouvelables</p> <p>GREEN OF AFRICA INVESTMENT Joint-venture détenue à parts égales par O Capital Group et Akwa Group, GOA Invest compte exploiter le potentiel qu'apporte les membres de son groupement dans les secteurs financiers, énergétiques et industriels, pour se positionner comme un acteur majeur et incontournable dans la production d'électricité verte.</p>	<p>FINATECH Group Acteur majeur de l'énergie et des technologies numériques de la communication, créé en juin 2007, FINATECH Group est un intégrateur de référence qui offre des solutions et infrastructures globales depuis la conception, la réalisation jusqu'à la maintenance et l'exploitation.</p> <p>AIR ARABIA MAROC Compagnie aérienne marocaine low-cost créée en 2009 en partenariat avec les Groupes Air Arabia et Holmarcom.</p> <p>BRICO INVEST « Mr BRICOLAGE » chaîne de magasins spécialisés dans la distribution de matériel de bricolage et le conseil pour l'aménagement de la maison, basés dans plusieurs villes du Royaume.</p>	<p>ARGAN INVEST Argan Invest est une société d'investissement dans les métiers de gestion immobilière. Elle détient à ce titre 100% d'Actif Invest et 50% de Colliers International Maroc.</p> <p>CAP ESTATE Cap Estate est la filiale immobilière de O Capital Group.</p> <p>COLLIERS INTERNATIONAL MAROC Entité spécialisée dans la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, créée en partenariat avec Colliers International Group.</p> <p>REVLV'S Société détenant l'hôtel Amanjena, détenue à parts égales entre O Capital Group et AMAN RESORT.</p> <p>RISMA Société cotée à la Bourse de Casablanca, gestionnaire des hôtels de la chaîne Accor au Maroc de marque, Sofitel, SuiteHotel Pullman, Novotel et Ibis.</p> <p>O TOWER Entité détenue conjointement par BANK OF AFRICA, RMA et O Capital Group, portant le projet de la Tour Mixed Use en cours de construction sur la vallée de Bouregreg à Rabat.</p> <p>VILLA JENA Société détenue conjointement avec le groupe AMAN et disposant d'une réserve foncière au sein du site resort golfique Amelkis qui est destinée à l'édification d'un projet immobilier prime brandé AMAN.</p>	<p>O CAPITAL EUROPE (ex-FinanceCom International) Société basée au Luxembourg spécialisée en stratégie patrimoniale et en investissement à destination de grands patrimoniaux</p> <p>O Capital France Entité de support et de coordination stratégique des principales Business Units pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe de O Capital Group</p> <p>FCOMI-L GLOBAL CAPITAL Fonds européen de gestion multi-stratégies.</p>

BANK OF AFRICA UN ACTIONNARIAT SOLIDE ET DIVERSIFIÉ

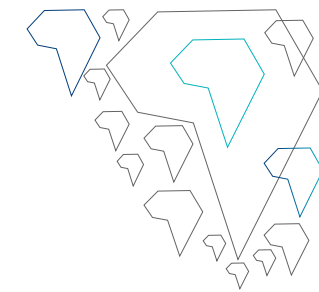
RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN DÉCEMBRE 2021



PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

O Capital Group	RMA	GROUPE CDG	BFCM - GROUPE CRÉDIT MUTUEL-ALLIANCE FÉDÉRALE	BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT
Né de la fusion par absorption de FinanceCom par le Holding Benjelloun Mezian, courant 2021, O Capital est un Groupe industriel et financier marocain de premier plan opérant dans différents domaines d'activités à fort potentiel de croissance.	Acteur solide et ambitieux, et compagnie d'assurances leader en Afrique du Nord, s'appuyant sur un réseau de proximité et une innovation permanente.	Institution publique marocaine qui a pour mission d'investir et de soutenir des projets d'envergure pour renforcer le développement économique et les infrastructures du Maroc.	Groupe bancaire de premier plan implanté en France et à l'international, regroupant des activités de banque de détail, de bancassurance et de monétique. Ces filiales couvrent les domaines de la bancassurance, les services financiers spécialisés - crédit consommation, crédit-bail... - de la monétique et de l'informatique.	Créée en 1948, British International Investment - Ex CDC Group PLC - est l'institution de financement du développement et d'investissement à impact du Royaume-Uni. Elle intervient pour promouvoir le développement durable en matière économique, sociale et environnementale dans ses pays d'implantation, en investissant des capitaux pour soutenir la croissance et l'innovation du secteur privé.

BANK OF AFRICA
PLUS DE 60 ANS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT



1959-1994

NAISSANCE D'UNE BANQUE OUVERTE SUR LE MONDE

Née en 1959, sous l'impulsion de Feu sa Majesté le Roi Mohammed V, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été fondée pour stimuler le commerce extérieur du Maroc.

2007-2016

NOUVEL ÉLAN, AMBITIONS PANAFRICAINES ET INTERNATIONALES

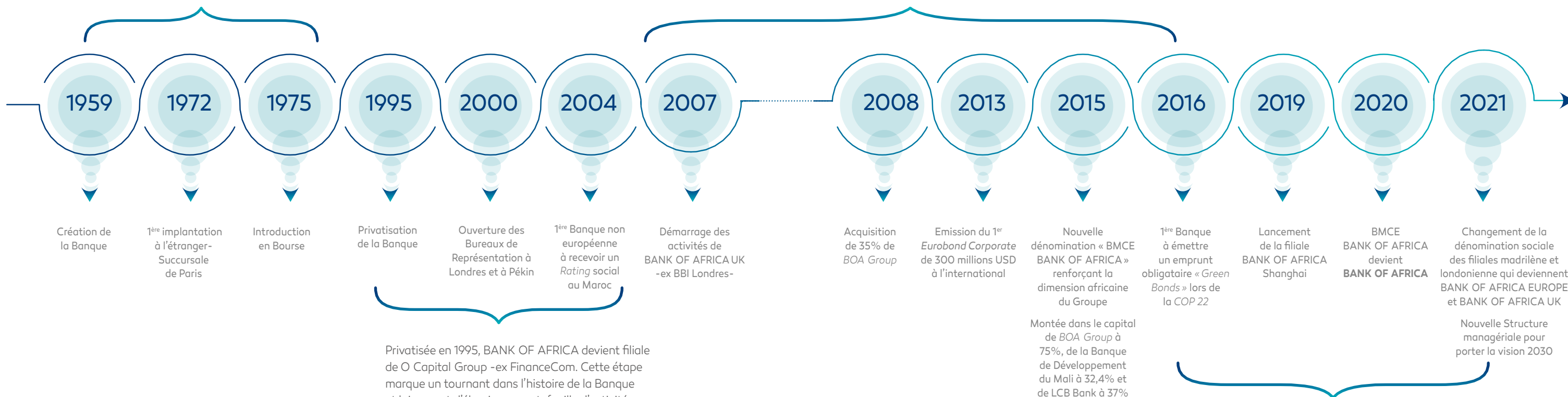
BANK OF AFRICA accélère son développement à l'international avec la création de nombreuses filiales à la fois en Afrique et en Europe.

Compte tenu des fortes potentialités du développement permanent du continent africain, BANK OF AFRICA concrétise ses ambitions de devenir une Banque panafricaine à caractère international. D'autres acquisitions s'en suivent et viennent confirmer l'engagement durable dans lequel s'inscrit le Groupe sur le continent.

1995-2006

BANQUE UNIVERSELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MAROC

Privatisée en 1995, BANK OF AFRICA devient filiale de O Capital Group -ex FinanceCom. Cette étape marque un tournant dans l'histoire de la Banque et lui permet d'élargir son portefeuille d'activités. En s'appuyant sur son expertise de départ de Banque de commerce extérieur, BANK OF AFRICA développe une Banque universelle, s'impose comme une référence dans le secteur bancaire national et devient un acteur de premier plan dans le développement économique du Royaume.



2016-2021

UN NOUVEL HORIZON AVEC LA DÉNOMINATION BANK OF AFRICA

Confortée par ses réussites à l'international, BANK OF AFRICA poursuit son expansion en implantant ses activités en Chine et au service de l'Afrique. La Banque change de dénomination pour devenir naturellement « BANK OF AFRICA ». Le Groupe s'impose alors comme un acteur économique et financier incontournable en Afrique, s'appuyant sur un puissant réseau et une présence dans 20 pays africains qui couvrent les 5 zones du continent.

BANK OF AFRICA UN GROUPE BANCAIRE RESPONSABLE ET ENGAGÉ

BANK OF AFRICA se distingue par un fort engagement dans les domaines de l'environnement et de la responsabilité sociale et sociétale.

Le Groupe a d'abord développé son action il y a plus de 25 ans à travers sa Fondation BMCE Bank qui continue à innover et augmenter le nombre de ses programmes en faveur de l'éducation et de l'environnement ainsi que le soutien aux *Start-ups* africaines.

Par ailleurs, les actions de Fondation BOA-filiales, présente dans sept pays, ont pour objectifs un meilleur accès et une meilleure qualité aux soins dans toutes les régions d'un pays.

En parallèle des engagements de ses Fondations, BANK OF AFRICA a mis en place une équipe de professionnels de la RSE et du développement durable qui permettent d'intégrer dans les processus de décision du Groupe,

des critères environnementaux et sociaux et d'être actif dans les grandes initiatives internationales dans ce domaine.

Du fait de l'application des meilleurs standards internationaux en la matière, BANK OF AFRICA est reconnue pour son *Leadership* et ses performances ESG au Maroc et dans le monde.

BANK OF AFRICA ENGAGÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE & LA RSE DEPUIS PLUS DE 20 ANS



- ▶ BANK OF AFRICA **premier signataire africain**, en 2000, de la déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable du PNU.



- ▶ Mise en place d'un **Système de Gestion Environnementale et Sociale** des risques en partenariat avec IFC en 2008.



- ▶ Adoption volontaire de BANK OF AFRICA des **Principes de l'Equateur - EP** - en mai 2010. Ensemble de normes visant à déterminer, évaluer et gérer les risques sociaux et environnementaux dans le domaine du financement de projets d'un montant >10 millions USD.



- ▶ BANK OF AFRICA adhère au *Global Compact* en apportant son soutien à ses dix Principes, relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes de travail, de protection de l'environnement, ainsi qu'à la lutte contre la corruption. Mise en ligne, en octobre 2017 du 1^{er} rapport « *Communication On Progress* » ayant obtenu le statut « **Global Compact Active COP's** » en 2016.



- ▶ BANK OF AFRICA s'engage en faveur du climat en rejoignant l'initiative "*Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions*" – ou « **l'Intégration de l'action pour le climat au sein des institutions financières** ».



- ▶ Membre fondateur des *Principles for Responsible Banking* en 2019 et des *Principles for Impact Finance* en 2017.



- ▶ BANK OF AFRICA est la 1^{ère} Banque africaine à soutenir l'initiative chinoise *Green Investment Principles for the Belt & Road -GIP-*.



- ▶ Adhésion aux *Women's Empowerment Principles* : initiative partenariale de ONU Femmes et du Pacte Mondial de l'ONU.



- ▶ Signature de la Charte Diversité du Genre de *We4She* élaborée dans le cadre du *Africa CEO Forum*.

BANK OF AFRICA UN GROUPE QUI SE DISTINGUE SUR LE PLAN RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

Malgré la crise sanitaire internationale, BANK OF AFRICA a continué à se distinguer sur le plan international et régional par des brillants classements et renouvellement de certifications reconnues.



- ▶ « **Best Bank in Morocco 2021** » par le prestigieux magazine américain *Global Finance*.
- ▶ « **Outstanding Leadership in Sustainable Project Finance – Africa** », décerné par le « *Global Finance Magazine* » dans le cadre de ses « *Sustainable Finance Awards 2021* ».
- ▶ BANK OF AFRICA classée « **Troisième banque la plus sûre d'Afrique en 2021** » par « *Global Finance Magazine* », se positionnant ainsi dans le top 3 des banques du continent africain.



- ▶ Pour la 4^{ème} année consécutive, « **Élu Service Client de l'année Maroc 2021** », dans la catégorie Banque, traduisant le fort engagement de l'ensemble des composantes de la Banque envers ses clients et prospects afin d'améliorer la qualité de service rendu.



- ▶ BANK OF AFRICA désignée « **Top Performer RSE 2021** » et classée 1^{ère} sur 90 Banques des marchés émergents, 2^{ème} sur 852 sociétés notées dans ces marchés - tous secteurs confondus – et 37^{ème} sur 4 963 sociétés notées de par le monde, à l'issue du *Rating extra-financier de Vigeo Eiris, Moody's ESG Solutions*.



- ▶ « **Golden Award - Best Bank in Africa 2020** », décerné par l'agence de médias et de notation *Leaders League* lors du forum AIFA - *Africa Investments Forum & Awards*.



BANK OF AFRICA 1^{ère} **Banque certifiée ISO 45001 au Maroc et sur le continent africain** dans le domaine de la santé, sécurité et pour le bien-être au travail, à l'issue de l'Audit de certification par le Bureau Veritas Certification.

- ▶ Renouvellement des **Certificats du Système Qualité ISO 9001V2015** pour les activités Étranger, Monétique, Titres, Crédits aux Particuliers, Bancassurance, Ressources Humaines et Achats, et maintien de la certification des engagements de service du Centre de Relations Clients.

Renouvellement de la certification **ISO 27001 de EurAfric Information, la filiale IT** de BANK OF AFRICA, de ses systèmes de management de la sécurité de l'information.



- ▶ Primée en 2021 à Dubai, par *Arabia CSR Awards*, pour la 8^{ème} année consécutive, dans la catégorie **Financial Services de la région MENA** pour son leadership en matière de Responsabilité Sociale et de Durabilité, notamment la résilience démontrée face à la crise Covid-19.



- ▶ BANK OF AFRICA désignée « **Best Trade Finance Bank in Morocco** » par *GTR Trade Review* dans le cadre de sa revue annuelle **GTR+MENA 2021**



- ▶ BANK OF AFRICA a été désignée par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement -BERD- « **Most Active Partner Bank in Morocco in 2020** » dans le cadre de son programme d'aide aux échanges commerciaux -*Trade Facilitation Programme*-.



- ▶ BMCE Capital Conseil : « **Private Equity Africa 2020 Awards** » dans la catégorie « **Single Deal Local Advisor** » pour l'accompagnement d'un acteur de référence du secteur privé de la santé au Maroc dans une transaction emblématique.



BANK OF AFRICA se classe en 2^{ème} position des « **Top Rekruteurs** » des 25 entreprises les plus attractives du Maroc en 2021.

- ▶ *Eurafric Information*, filiale IT de BANK OF AFRICA, primée « **Top Employer** » par le prestigieux organisme international *Top Employers Institute* et ce, pour la 3^{ème} année consécutive.



- ▶ BANK OF AFRICA, 1^{ère} Banque Marocaine à rejoindre l'initiative partenariale du Pacte mondial des Nations Unies et de ONU Femmes « **Women's Empowerment Principles** », en tant que Groupe bancaire universel multi-métiers aux domaines diversifiés.

BANK OF AFRICA

UNE VOCATION PANAFRICAINNE

2^{ÈME} GROUPE PANAFRICAIN EN TERMES DE COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

BANK OF AFRICA
Création : 1959
Nombre d'agences : 700

BOA-MALI
Création : 1983
Nombre d'agences : 44

BDM SA-MALI
Création : 1989
Nombre d'agences : 59

BOA-BENIN
Création : 1990
Nombre d'agences : 50

BOA-NIGER
Création : 1994
Nombre d'agences : 31

BOA-CÔTE D'IVOIRE
Création : 1996
Nombre d'agences : 41

BOA-BURKINA FASO
Création : 1997
Nombre d'agences : 52

BOA MADAGASCAR
Création : 1999
Nombre d'agences : 95

BOA-GHANA
Création : 2011
Nombre d'agences : 26

BOA-SÉNÉGAL
Création : 2001
Nombre d'agences : 53

BOA-KENYA
Création : 2004
Nombre d'agences : 25

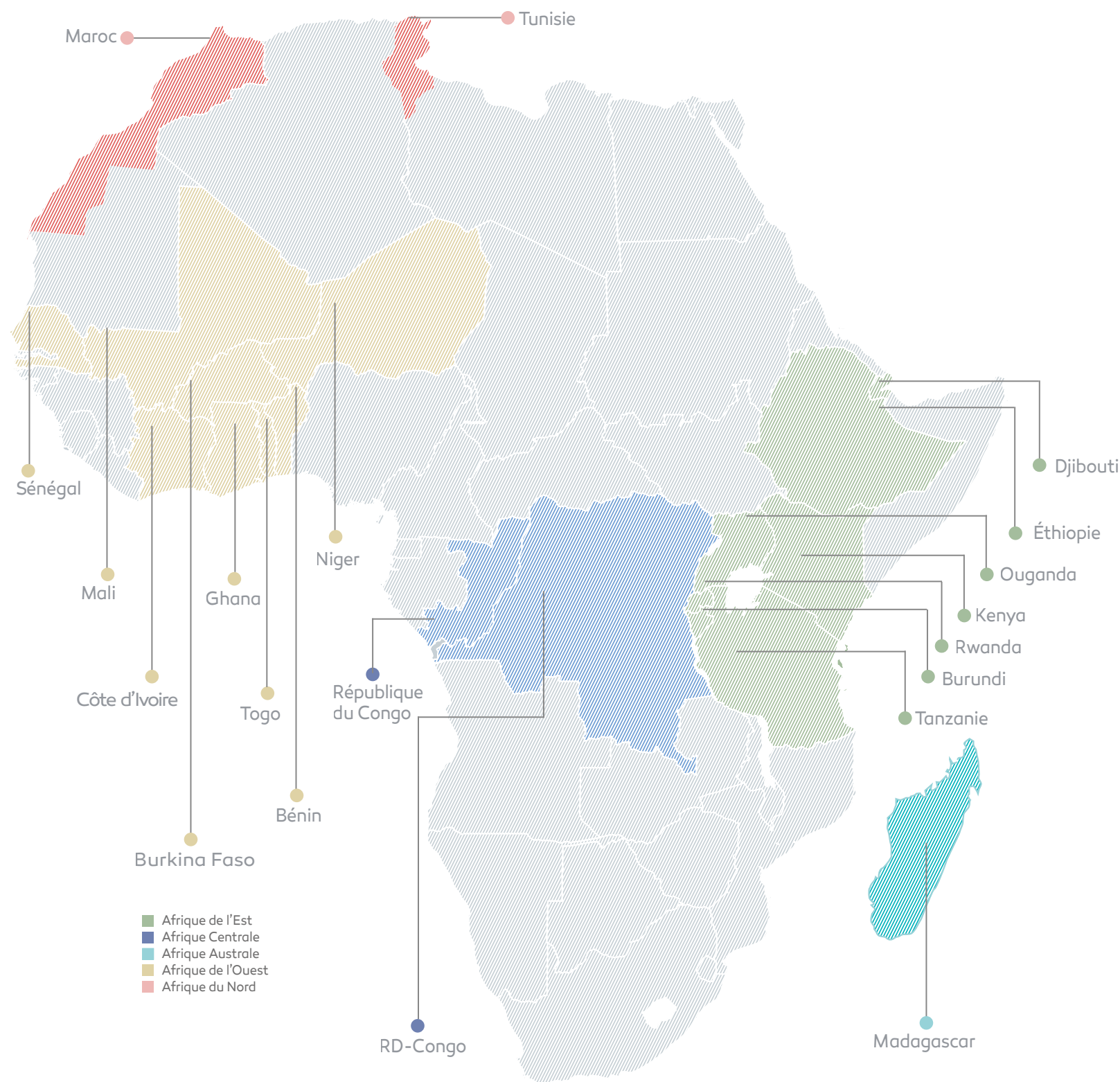
TUNISIE
Création : 2006
BMCE Capital Tunisie

BURUNDI
Banque de Crédit du Bujumbura : 2008
Nombre d'agences : 24

BOA-RDC
Création : 2010
Nombre d'agences : 16

BOA-TOGO
Création : 2013
Nombre d'agences : 13

BOA-RWANDA
Création : 2015
Nombre d'agences : 14



■ Afrique de l'Est
■ Afrique Centrale
■ Afrique Australe
■ Afrique de l'Ouest
■ Afrique du Nord

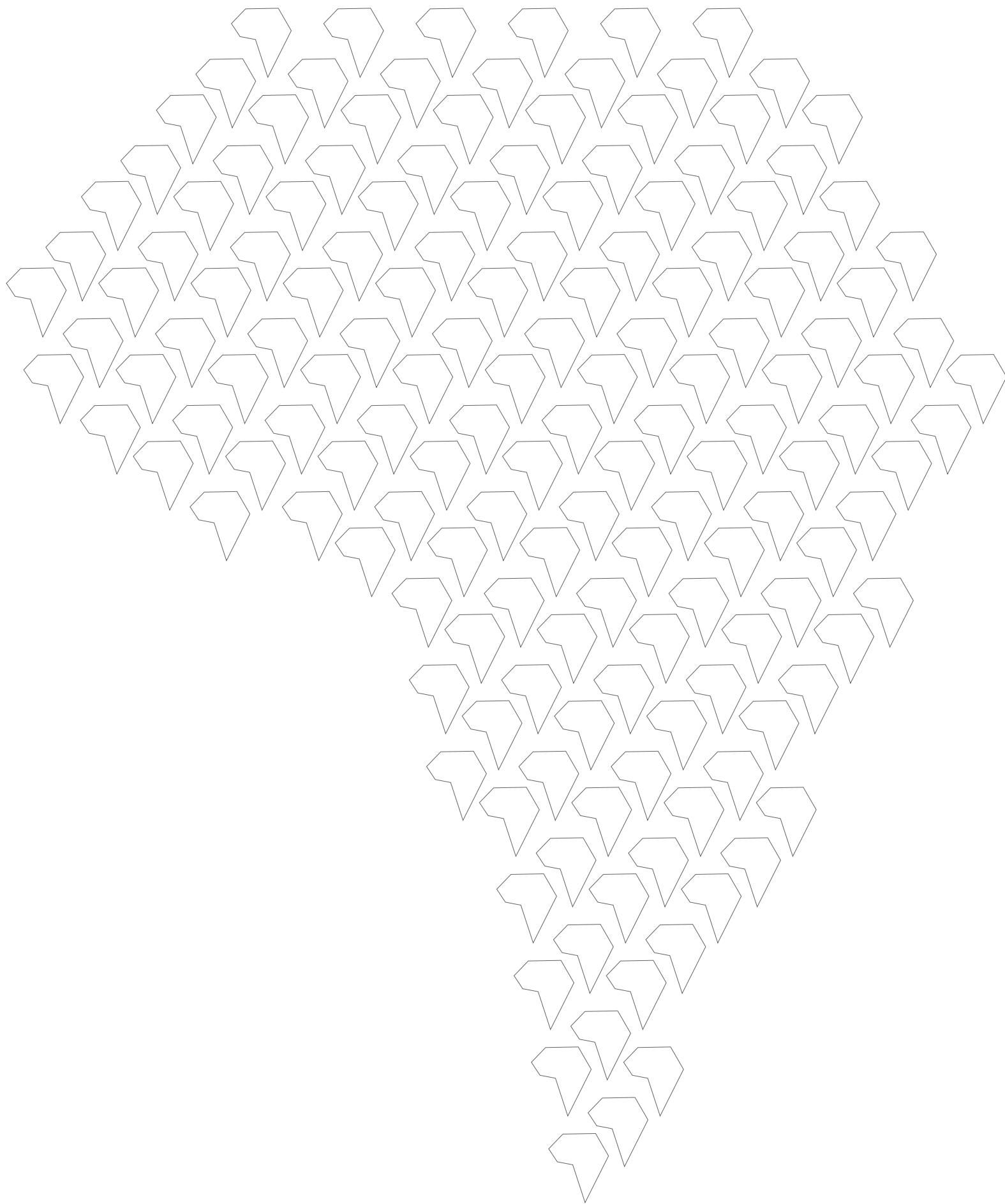
1^e
Banque marocaine à s'implanter en Afrique subsaharienne en 1989

2^e
Groupe panafricain par son rayonnement géographique : 20 pays et 5 zones économiques

3
Filiales africaines de renom : BOA Group, Banque de Développement du Mali et LCB Bank

625
Agences bancaires - Hors Maroc -

6749
Collaborateurs - Hors Maroc -



RAPPORT D'ACTIVITÉ

BANK OF AFRICA, PARTENAIRE DE LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE DU MAROC

BANK OF AFRICA, UN GROUPE ENGAGÉ AUPRÈS DES ENTREPRENEURS

Accompagnement Des Professionnels Et Des TPE

Dans le cadre de son accompagnement des TPE et des professionnels, en tant que composante essentielle du tissu économique, BANK OF AFRICA a donné un nouvel élan à la dynamique du programme *INTELAKA*, notamment en améliorant le processus d'octroi des prêts et en digitalisant le parcours de ses clients. A ce titre, les clients TPE de BANK OF AFRICA ont désormais la possibilité d'effectuer leur démarche de souscription au financement de la banque à travers le portail *Crédit Business Online*.

Pour donner une forte impulsion au programme *INTELAKA*, BANK OF AFRICA a mis en place l'offre *INTELAKA Part/Pro*, qui a totalisé 3700 prêts accordés pour un montant total de 628 millions DH. BANK OF AFRICA a mis à la disposition de sa clientèle TPE, l'offre *Start TPE* qui a attiré 316 clients, dont les dossiers ont été autorisés, pour un montant global de 8,5 millions DH.

Par ailleurs, BANK OF AFRICA a maintenu en 2021 le dispositif *Damane Oxygène*, mis en place en 2020 pour le soutien des professionnels et des TPE qui continuent à subir l'impact de la crise sanitaire, en le convertissant en crédit amortissable. Plus de 13 600 dossiers Oxygène et Relance traités depuis 2020, pour un montant total des décaissements de 8 milliards DH à fin décembre 2021.

Appui technique et formation des porteurs de projets

L'année 2021 a marqué la consécration de la première promotion de l'incubateur *BLUE SPACE* composée d'une quarantaine de porteurs de projets innovants, qui ont bénéficié d'un cycle de formation et d'un accompagnement dans leurs démarches de création d'entreprises et d'un appui technique dans la constitution de leur dossier de crédit d'investissement.

SERVICES DE PROXIMITÉ POUR LES PARTICULIERS

Un accompagnement omnicanal et des solutions digitales au service des clients

BANK OF AFRICA a mis en place un parcours d'entrée en relation 100% digital utilisant des technologies de pointes en matière d'authentification. Cette innovation vient renforcer l'approche omnicanale définie par BANK OF AFRICA pour accompagner sa clientèle « Particuliers », qui bénéficie d'un accompagnement tout au long de la chaîne de valeur du service bancaire, sans interruption.

L'année a été marquée par la conclusion d'un nouveau partenariat avec l'Université Mohammed VI Polytechnique de Benguerir -UM6P- pour offrir aux étudiants des offres exclusives à des tarifs négociés.

Pour les clients BANK OF AFRICA, la plateforme *BMCE Direct* a aussi intégré la possibilité de souscrire à des produits d'épargne retraite et éducation en ligne. Elle offre aussi la possibilité de souscrire aux offres de crédit immobilier, avec la constitution du dossier à distance et le suivi de son traitement en ligne. La plateforme de service, désormais à forte valeur ajoutée, permet aux clients de suivre leurs finances personnelles et leurs dépenses et recettes par catégories. Afin d'assurer une assistance permanente à ses clients, l'application *BMCE Direct Mobile* s'est dotée d'un service de « chat en ligne ».

Au niveau de l'agence directe, de nouvelles fonctionnalités ont été déployées avec la possibilité de reconnaissance faciale, le *selfie check* et la conduite des rendez-vous par visioconférence. Les fonctionnalités de l'agence directe ont également évolué avec la mise en place de l'*OCR -Reconnaissance Optique des Caractères -*.

BANK OF AFRICA, une banque à l'écoute des jeunes

En ligne avec sa mission d'inclusion financière, BANK OF AFRICA veille à accompagner sa clientèle dès le jeune âge et assure une présence physique dans les différents événements destinés aux jeunes. Durant cette année, l'équipe BANK OF AFRICA a participé aux journées portes ouvertes et aux forums de plusieurs écoles supérieures -Institut Supérieur du Transport et de la Logistique, Groupe

ISCAE, Mundiapolis-. BANK OF AFRICA a également pris part, en tant que sponsor, à la première édition de la semaine Africaine, dans le cadre de son partenariat avec l'Université Euro-méditerranéenne de Fès.

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION DIGITALE DE BANK OF AFRICA

Capitalisant sur son positionnement de pionnier de la banque digitale et la montée en puissance de ses différents métiers en la matière, BANK OF AFRICA a donné un nouvel élan à sa transformation digitale en 2021. Durant cette année, BANK OF AFRICA a mené plusieurs initiatives pour donner une nouvelle dimension à la banque digitale, pour développer les lignes métiers et améliorer l'efficacité opérationnelle de l'ensemble des *business units*.

En termes de services rendus, BANK OF AFRICA a mis en place son outil d'intelligence artificielle, le *chatbot KODI*, pour répondre aux besoins des clients en dehors des horaires d'ouverture. Le *chatbot* est disponible en Français et en Arabe.

Amélioration continue des fonctionnalités de BMCE Direct et de Business Online

BMCE Direct a développé un parcours de demande de dotation touristique et de provisions pour paiement en ligne, permettant au client d'activer sa carte sans avoir à se déplacer. *BMCE Direct* a également mis à la disposition de ses clients le service « avis et relevés bancaires » ainsi que le service *PIN change*, aussi bien au niveau du site qu'au niveau de l'application mobile.

En 2021, le portail *Business Online* pour la gestion du *cash management* et le *trade finance* a été enrichi par de nouvelles fonctionnalités, telles que le virement permanent, la consultation du plafond par abonné, le paiement de facture, le paiement de vignette en masse et la gestion des bénéficiaires en masse, ainsi que le virement de masse en devise. L'univers du portail a également été revu, en termes de navigation et de contenu des tableaux de bord.

Poursuite de la transformation du parcours client pour les demandes de financement

La transformation digitale des process de BANK OF AFRICA a été marquée en 2021 par le lancement de *Crédit Daba*, une offre de crédit à la consommation 100% digitalisée avec un parcours simplifié et la possibilité d'un accord de principe instantané. En plus d'une souscription 100% digitale, les clients ont aussi la possibilité de suivre en ligne leur dossier de crédit, bénéficient d'une assistance et peuvent également demander les différés de paiement ou réaliser le rachat de leur crédit.

La plateforme *Business Crédit Business Online*, qui dématérialise la demande de crédits pour les entreprises, a été mise à jour en intégrant des fonctionnalités responsives, ainsi que des offres de financement destinées aux TPE.

Des innovations majeures pour les clients MRE

La filiale *BMCE Euroservices* dédiée aux *MRE -Marocains Résidents à l'Étranger-* a déployé son offre digitale en 2021, avec le lancement de *BMCE Euroservices DABA*, première application mobile dédiée au transfert d'argent vers le Maroc depuis la France, l'Espagne et l'Italie. L'application permet l'ouverture à distance d'un compte de transfert et la réalisation de transfert d'argent par le débit de la carte bancaire.

Un nouvel élan pour le paiement mobile

Après le lancement en 2018 du service inédit de paiement mobile « *Dabapay* », BANK OF AFRICA a enrichi en 2021 les fonctionnalités de ce produit en intégrant le module destiné au commerçant et en offrant la possibilité à ses utilisateurs d'effectuer les retraits d'argent sur l'ensemble des guichets confrères.

CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS DE LA BANQUE D'AFFAIRES

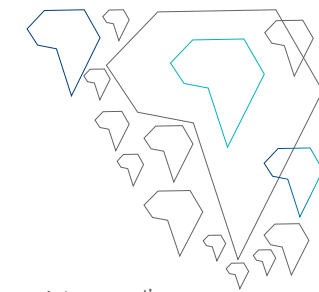
Durant l'année 2021, le pôle Banque d'Affaires de BANK OF AFRICA a capitalisé sur les différentes initiatives déployées en 2020, en matière d'innovation et de développement du portefeuille des produits, aussi bien au Maroc qu'au niveau des filiales à l'international. Ce positionnement permet au Pôle de faire preuve de résilience dans le contexte de prolongement de la crise sanitaire en 2021, avec des revenus de 1,3 milliard DH, en hausse de +6% et un Résultat Brut d'Exploitation de 1 milliard DH, en augmentation de +8%.

Une année riche en réalisations pour l'activité Asset & Wealth Management

L'activité a poursuivi ses efforts d'innovation digitale et de renforcement de sa démarche qualité. En effet, l'année 2021 a connu le lancement de la plateforme *www.jinvestis.ma* dédiée à l'accompagnement en ligne de la clientèle des particuliers dans la gestion de leur épargne à travers un parcours simplifié et digitalisé, adapté aux besoins des épargnants personnes physiques. Au Maroc, l'activité a également réussi le renouvellement des certifications « *Engagements de Services* » et « *ISO 9001 version 2015* » suite à l'audit externe conduit par *Bureau Veritas Maroc*. Au niveau de la filiale gestion d'actifs en Tunisie, *BMCE Capital Asset Management* s'est distinguée en étant la première société de gestion d'actifs en Tunisie à obtenir la certification *ISO 9001 Version 2015* de son Système de Management de la Qualité.

En termes de développement, le Pôle a réussi en 2021 l'obtention de l'agrément de son entité *BMCE Capital Investments* pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital -OPCC-. L'offre du Pôle Banque d'Affaires du Groupe est ainsi renforcée, intégrant désormais l'activité *Private Equity* et *Capital Investments*.





BMCE Capital Markets, une nouvelle version de la plateforme de trading

L'année 2021 a été marquée par le déploiement et l'aboutissement de plusieurs projets au niveau du Pôle. En effet, l'entité BMCE Capital Markets, en charge de la salle des marchés de BANK OF AFRICA a lancé la nouvelle version de sa plateforme de trading en ligne *FX Direct*. Cette plateforme conçue selon les derniers standards internationaux et qui permet d'accéder au marché de change et de réaliser des transactions financières libellées en devises, a été entièrement repensée afin d'améliorer et d'optimiser l'expérience de ses utilisateurs. Grâce à une série de nouvelles fonctionnalités, la nouvelle version de la plateforme *FX Direct* offre un parcours plus simple et plus intuitif aux clients de BMCE Capital Markets.

Global Research, première plateforme digitale dédiée à l'information financière panafricaine

Par ailleurs, l'entité *Global Research*, Bureau de recherche panafricain de BMCE Capital a lancé en 2021 la première plateforme digitale d'information financière panafricaine www.bmcecapitalresearch.com. Il s'agit d'un espace institutionnel qui donne accès aux dernières actualités et publications financières sur les sociétés cotées en Afrique.

REPRISE DE LA PERFORMANCE DES SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

SALAFIN

Après une année de fortes perturbations liées aux effets de la crise sanitaire sur ses indicateurs, Salafin a adopté une nouvelle organisation et a défini une feuille de route stratégique pour son développement. Sur le plan commercial, Salafin a réalisé une production nette de crédits de 1,13 milliard DH, en hausse de +15,4%, avec une forte contribution des produits de prêt personnel et du financement Automobile. Les indicateurs opérationnels de Salafin confirment également la reprise de son activité, comme en témoigne la hausse de +6,1% de son Produit Net Bancaire, s'établissant à 389 millions DH à fin 2021. Par ailleurs, et malgré le prolongement

des effets de la crise sanitaire durant l'année, Salafin a réduit son coût du risque de -54%, grâce à la revue de ses process et aux efforts de recouvrement. La performance opérationnelle de Salafin au titre de l'année a contribué au redressement du résultat net, qui s'établit à 85 millions DH, contre un déficit de 16 millions DH en 2020.

MAGHREBAIL

Au titre de l'année 2021, Maghrebail réalise une production nette de 3,4 milliards DH, en hausse de +64,6% par rapport à 2019 contre une hausse de +28,8% au niveau sectoriel. L'encours net comptable à fin 2021 ressort à 11,6 milliards DH, en baisse de -1,1% par rapport à 2020. En termes de résultats, Maghrebail a réalisé en 2021 un Produit Net Bancaire de 363,1 millions DH en retrait de -7,5% par rapport à 2020. Cependant, les efforts de maîtrise des charges d'exploitation et de recouvrement ont permis de réaliser un résultat net de 99 millions DH, en hausse de +54,2% par rapport à 2020.

MAROC FACTORING

Grâce à son expertise et son ouverture à l'international, Maroc Factoring a reçu le deuxième prix du « *FCI 2021 Export & Import Factor of the Year* » pour la Région Afrique & Moyen Orient de la part de *FCI*, l'organisme mondial représentant les professionnels de l'affacturage et du financement des créances commerciales nationales et internationales.

BTI BANK

L'année 2021 a été marquée par le déploiement de plusieurs niveaux de synergies avec les entités du Groupe, visant à renforcer le portefeuille de BTI Bank et à développer ses opérations. Ce plan a contribué à la bonne performance de l'encours Mourabaha qui s'établit à 292,4 millions DH, en hausse de +25%. Du fait de la nature des ressources, composées de contrat de dépôts d'investissement à échéance, l'encours des dépôts recule de 67,5 millions DH et s'établit à 223,4 millions DH, suite à l'arrivée à échéance de certains contrats. Au terme de l'année, BTI Bank enregistre un résultat net de 7,6 millions DH, en amélioration de +16%.

DÉVELOPPEMENT SOUTENU DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

BOA GROUP

En dépit du contexte de prolongement de l'impact de la crise sanitaire, *BOA Group* affiche une performance commerciale en progression, notamment en termes de distribution de crédits qui s'établissent à 4,5 milliards EUR, en hausse de +7,7% et de collecte des dépôts, qui ressortent à 7 milliards EUR, en progression de +12,2%. Au niveau des indicateurs de résultat, cette performance s'est traduite par un Produit Net Bancaire de 604 millions EUR, en croissance de +5,3%, essentiellement attribuable aux activités de marché qui représentent 33% du PNB à fin 2021. La maîtrise des charges d'exploitation, initiée en 2020, s'est poursuivie durant cette année, avec un coefficient d'exploitation de 54,7% contre 57,9% en 2020 et 61,5% en 2019. Après avoir connu une forte hausse en 2020, en raison de l'impact de la pandémie, le coût du risque par rapport à l'encours moyen de crédits, s'établit à 1,9%. Au terme de l'année 2021, *BOA Group* affiche un résultat net consolidé de 164,5 millions EUR, en hausse de +60%.

La Banque de Développement du Mali -BDM-SA-

L'année 2021 a été riche en réalisations pour la Banque de Développement du Mali. En effet, la filiale a inauguré une succursale au Sénégal qui vient renforcer sa couverture géographique avec les autres filiales en Guinée Bissau, Côte d'Ivoire et Burkina Faso, en plus de ses bureaux de représentation en France et en Espagne.

Par ailleurs, et afin d'accompagner son développement BDM-SA a procédé à une augmentation de son capital social de 25 milliards de FCFA, portant son capital à 50 milliards de FCFA et devenant ainsi la 2^e banque de la zone UEMOA en termes de capitalisation.

2021 a également été marquée par la distinction de la Banque de Développement du Mali comme « Meilleure Banque Régionale en Afrique de l'Ouest » en 2021 à l'issue de la cérémonie annuelle des « *African Banker Awards* » tenue par visioconférence.

BANK OF AFRICA EUROPE

Après avoir fusionné ses entités à Madrid et à Paris en 2020, BANK OF AFRICA a procédé, en 2021, au changement de la dénomination sociale de la nouvelle entité, qui devient BANK OF AFRICA EUROPE.

Cette nouvelle entité a permis de consolider la présence du Groupe en Europe et de mettre en œuvre une série de mesures visant à améliorer la performance des activités de *Trade Finance* et de financement du commerce international. Ces efforts se sont accompagnés du renforcement de la sécurité du système d'information de l'entité, élément essentiel à la réussite de ses opérations, notamment à travers la sécurisation de l'environnement *SWIFT*, la formation à la cybersécurité et la mise à niveau de la sécurité de l'environnement IT.

Sur le plan opérationnel, et malgré la persistance d'un contexte sanitaire peu favorable, BANK OF AFRICA Europe a enregistré une hausse de +23% de ses opérations de *Trade Finance* soit un volume de COMEX de 9,1 milliards EUR. Au terme de l'année 2021, BANK OF AFRICA Europe affiche un total bilan de 970 millions EUR contre 748 millions EUR en 2020. Cette dynamique s'est traduite par une progression solide des indicateurs de résultats de l'entité, avec une contribution significative aussi bien en termes de marge financière, qu'au niveau des commissions sur le change, accompagnée d'une maîtrise du coût du risque. Le résultat net au titre de l'année s'établit à 11 millions EUR, en hausse de +6% par rapport à 2020.

BANK OF AFRICA UNITED KINGDOM

Afin de s'aligner sur la nouvelle identité du Groupe BANK OF AFRICA, la filiale londonienne du Groupe a changé de nom pour devenir BANK OF AFRICA UNITED KINGDOM. Après une année marquée par les effets de la pandémie sur ses activités et les répercussions du *Brexit*, BANK OF AFRICA *United Kingdom* a amélioré significativement sa performance grâce à la contribution de l'ensemble de ses *Business Units*. Les efforts déployés en 2020 dans le cadre du plan de réduction des charges générales d'exploitation ont contribué au rebond du résultat net au titre de l'année, qui s'établit à 5,1 millions GBP contre 1,7 millions GBP en 2020 et 2,9 millions GBP en 2019.

BANK OF AFRICA SHANGHAI BRANCH

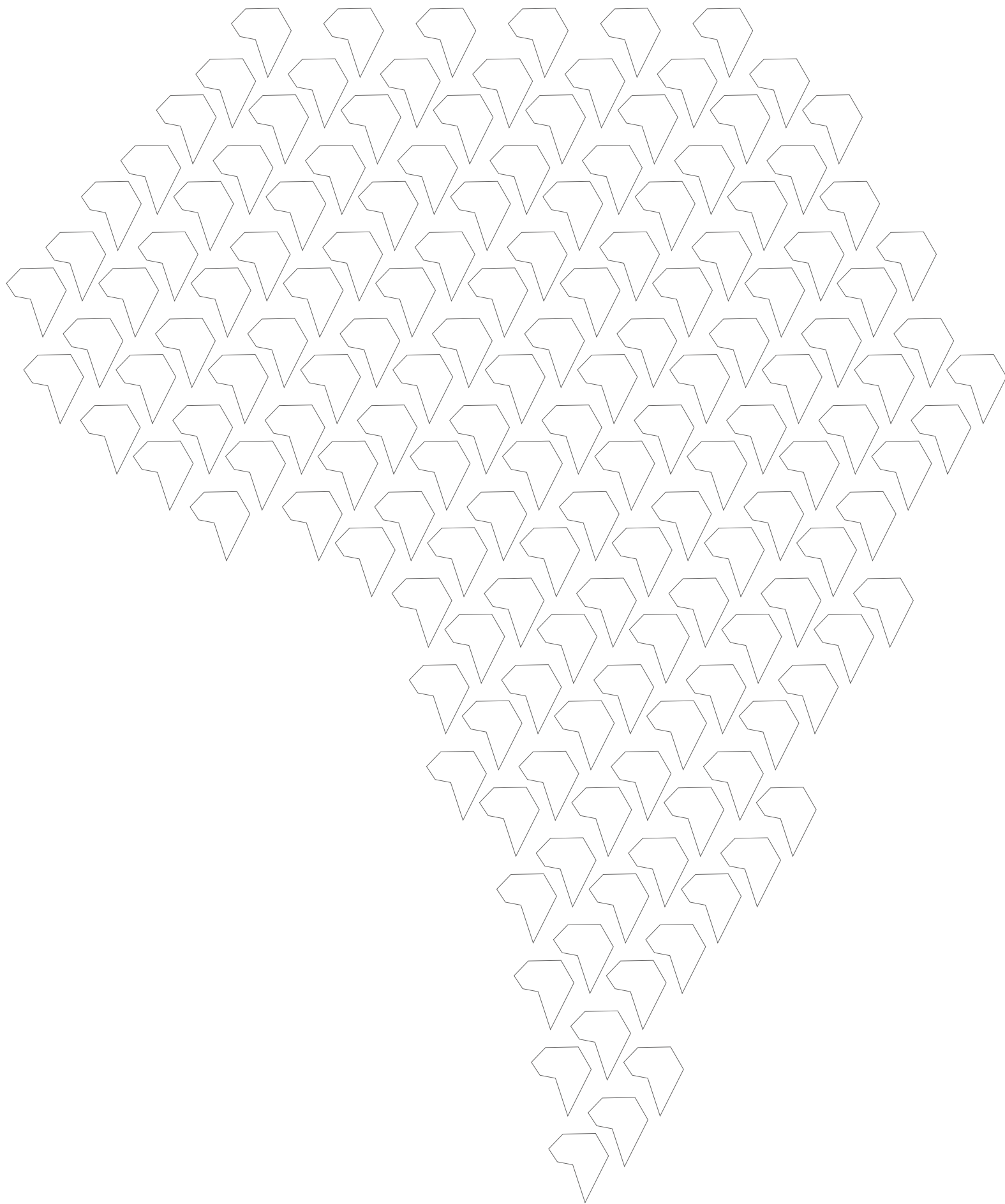
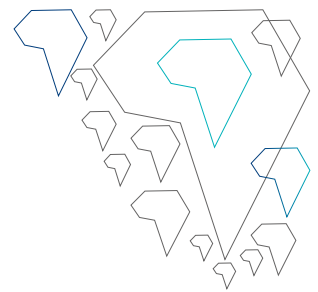
Deux années après sa création, en tant qu'entité autonome, BANK OF AFRICA *Shanghai*, enregistre une solide croissance de ses indicateurs d'activité et réalise plusieurs projets majeurs, notamment la signature du *Memorandum Of Understanding -MOU-* avec *China-Africa Development Fund -Cadfund-*, avec *SOKON* spécialisé dans l'industrie automobile.

Dans le cadre du développement de son positionnement, BANK OF AFRICA *Shanghai* a assuré une forte présence dans les événements relatifs aux relations économiques avec la Chine, tels que le *Forum Africa pour l'investissement privé*, le forum des Chambres de Commerce Chine-Pays Arabes et le forum dédié à la région d'Agadir et réunissant la Confédération Générale des Entreprises du Maroc -CGEM- avec le *China Council for the Promotion of International Trade -CCPIT-*. L'année 2021 a également connu la contribution de BANK OF AFRICA *Shanghai* à la réunion annuelle de la *China Chamber of Commerce for import and export of Machinery and Electronic Products -CCCME-* pour la promotion du secteur automobile.

En ligne avec sa vocation d'interlocuteur de référence pour les relations économiques entre la Chine et le continent Africain, BANK OF AFRICA *Shanghai* a organisé en 2021, une journée portes ouvertes pour la promotion de son rôle dans le financement du *Trade* et de l'investissement.

CHIFFRES CLÉS BOA GROUP





RAPPORT ESG

APERÇU

LA FONDATION BMCE BANK PILIER DE LA STRATÉGIE RSE DU GROUPE BANK OF AFRICA

La Fondation BMCE Bank, depuis plus de 25 ans, entreprend des actions en faveur de l'éducation et l'environnement à travers son programme *Medersat.com* et des projets initiés en partenariats avec des collectivités locales et ONG.

UNE CHARTE POUR ENCADRER LES INITIATIVES

Depuis 2018, le Groupe BANK OF AFRICA œuvre dans le cadre d'une charte de Responsabilité Sociétale formalisée en conformité avec les plus hauts standards internationaux. Cette charte structure la stratégie RSE du Groupe autour de 6 engagements qui reflètent les enjeux dans les domaines environnementaux, climatiques et sociaux auxquels BANK OF AFRICA fait face.

UN COMITÉ ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE RSE

Au cours de 2021, le Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité s'est réuni 2 fois et a traité une quinzaine de thématiques autour des Risques Environnementaux et Sociaux, l'approche Genre, le déploiement de la Charte RSE au niveau du Groupe et la promotion de la Finance à Impact. 37 résolutions ont été ainsi adoptées et un plan d'action environnementale et sociale est en phase de finalisation. Le comité a également assuré le suivi des engagements et indicateurs environnementaux et sociaux liés au respect de la liste d'exclusion, l'opérationnalisation du système de gestion environnementale et sociale -SGES- au niveau du Maroc et des filiales BOA ainsi que l'intégration des risques climatiques.

LE RESPECT DES PLUS HAUTS STANDARDS INTERNATIONAUX

BANK OF AFRICA adhère aux principaux référentiels à l'échelle internationale qui régissent la trajectoire à suivre pour l'atteinte des objectifs de développement durable et responsable. Il s'agit en l'occurrence des *Principles for Responsible Banking* de l'UNEP FI, du *Global Compact*,

des Principes de l'Équateur fondés sur la politique de durabilité et le Système de Gestion Environnementale et Sociale de l'IFC -*International Finance Corporation*-, de l'Initiative *Climate Action in Financial Institutions*, *Green Investment Principles One Belt One Road*.

L'action de BANK OF AFRICA en la matière a été encore une fois récompensée. Le Groupe a été désigné pour la 8^{ème} année consécutive « *Top Performer RSE* » parmi 14 entreprises sur les 44 premières capitalisations du Maroc, par l'agence de notation extra financière *Vigeo Eiris*, *Moody's ESG Solutions*.

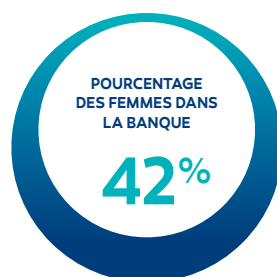
La Banque, qui ne cesse d'améliorer son score, arrive première sur 90 Banques des marchés émergents, 2^{ème} sur 849 au niveau de la région -tous secteurs confondus- et 36^{ème} sur 4 842 au niveau mondial -47^{ème} en 2020-.

Ces distinctions confirment encore une fois le positionnement de BANK OF AFRICA, sous l'impulsion de son Président M. Othman Benjelloun, en tant que Groupe international de référence en matière de finance durable et inclusive, à impact positif. La distinction de BANK OF AFRICA en tant que *Top Performer RSE* Maroc consacre également une performance collective de l'ensemble des composantes du Groupe, qui se mobilise de manière continue pour le déploiement des 6 engagements de la Charte de Responsabilité Sociétale du Groupe.

BANK OF AFRICA, 1^{ER} AU MAROC SUITE AU SUSTAINABILITY RATING DE MOODY'S VIGEO EIRIS

En plus de la distinction *Top performer*, BANK OF AFRICA a été également distinguée par la notation « *Corporate Sustainability Rating* » réalisée au Maroc par *Vigeo Eiris*. En effet, BANK OF AFRICA décroche la première place sur 90 opérateurs dans le secteur bancaire - *Retail & Specialised Banks Emerging Market*- et se positionne dans le top 2% de toutes les entreprises notées par *Vigeo Eiris* dans le monde, soit 4 880 au total. BANK OF AFRICA a, en effet, obtenu la note A1+, soit le niveau *Advanced*, sur la base d'un score global de 68/100, confirmant ainsi son *Leadership* en matière de RSE.

BANK OF AFRICA TOP PERFORMER RSE 2021



La Fondation BMCE Bank, vecteur de l'engagement sociétal et environnemental de BANK OF AFRICA

Depuis sa création en 1995, la Fondation BMCE Bank éclaire les choix du Groupe en matière de développement humain et d'impact sur la société. Dans son rôle de promotion de l'éducation et de préservation de l'environnement, la Fondation BMCE Bank agit pour améliorer l'accès à l'éducation dans les communautés rurales, à travers le Réseau *Medersat.com*, et pour éveiller les consciences des enfants du continent sur des problématiques environnementales.

Medersat.com permet de scolariser chaque année plus de 12 000 élèves issus de milieux défavorisés au Maroc, sans compter le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles en Afrique subsaharienne. Bâti sur des valeurs de tolérance,

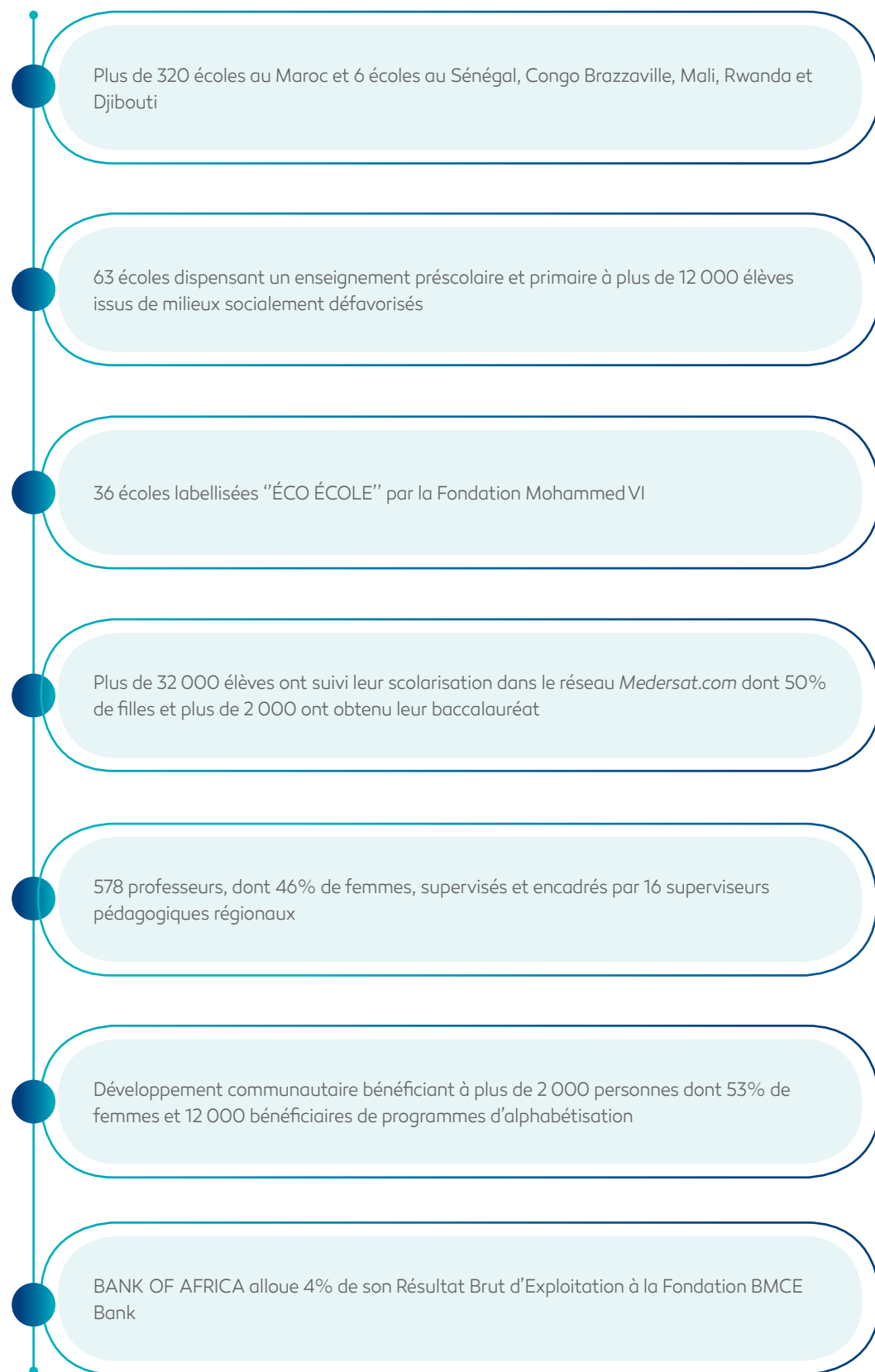
de modernité et d'ouverture sur le monde, le programme pédagogique comprend l'apprentissage de langues étrangères, mais valorise aussi les langues maternelles, notamment l'Arabe et l'Amazighe.

La vocation environnementale de la Fondation BMCE Bank s'exprime à travers le programme Éco-Écoles, mené en partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement. Ce programme qui prend en considération la construction des écoles en intégrant des composantes environnementales, constitue également un outil pédagogique pour sensibiliser les élèves à des notions de développement durable et les invite à adopter des comportements respectueux de l'environnement.

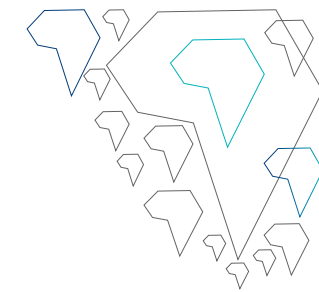
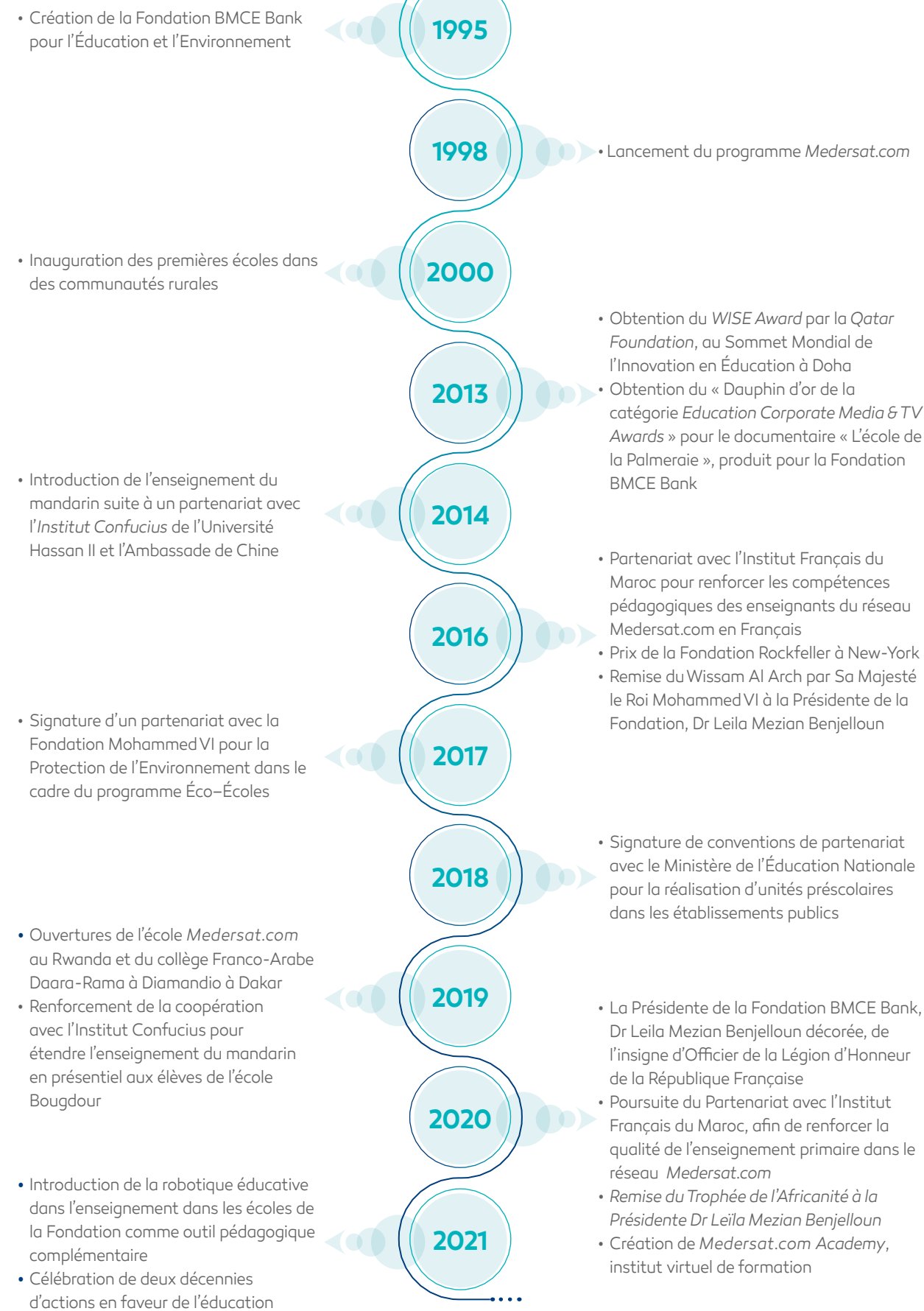
LA FONDATION À TRAVERS SES AXES STRATÉGIQUES



QUELQUES REPÈRES DE LA FONDATION BMCE BANK



LA FONDATION BMCE BANK À TRAVERS LE TEMPS



ACTUALITÉS 2021

**20 ANS AU SERVICE DE L'ÉDUCATION**

L'année 2021 a marqué l'achèvement de deux décennies du Programme *Medersat.com*. Des festivités ont eu lieu dans toutes les écoles du Réseau *Medersat.com* durant la journée du 25 décembre 2021. L'ensemble des équipes pédagogiques, les Coordonnatrices et Coordonnateurs ainsi que les superviseurs(es) se sont mobilisés pour la programmation d'un ensemble d'activités artistiques et culturelles dont les thématiques se rapportent à la genèse, l'évolution et les réalisations du programme *Medersat.com*.

Tout au long de ces deux décennies, le programme *Medersat.com* s'est distingué sur la scène nationale et internationale en tant que modèle pédagogique innovant. Les différents hommages et consécration rendus aux Fondateurs de la Fondation BMCE Bank, Monsieur Othman Benjelloun et la Présidente Docteur Leïla Mezian Benjelloun, témoignent de la pertinence et l'efficacité des projets philanthropiques de la Fondation BMCE Bank.

INTRODUCTION DE LA ROBOTIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT

Après avoir été pionnière à l'échelle nationale dans la digitalisation de ses classes, avec l'introduction des équipements informatiques puis des tableaux interactifs dans les classes du Réseau *Medersat.com*, la Fondation BMCE Bank donne un nouvel élan à cette initiative avec l'introduction de la robotique dans les programmes scolaires. En effet, après le succès d'un programme expérimental en 2021, la Fondation a démarré l'équipement de 20 écoles du Réseau en robots éducatifs avec comme objectif d'étendre le programme à l'ensemble des écoles du Réseau dans un horizon de 3 ans.

PRODUCTION DE NOUVEAUX SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Suite à l'introduction du niveau Moyenne Section, il a été procédé à la conception et l'édition de Malette Pédagogique dédiée à ce niveau, avec comme objectif garantir l'adaptation et l'enrichissement du programme du Ministère de l'Éducation Nationale.

RENFORCEMENT DE LA SUPERVISION

Afin de garantir la qualité de l'enseignement prodigué dans les écoles de *Medersat.com*, l'équipe de supervision pédagogique a été renforcée. 5 nouveaux superviseurs ont rejoint l'équipe dont une personne dédiée exclusivement au suivi de l'enseignement de l'Amazighe. Les travaux des superviseurs au cours de l'année 2021 ont donné lieu à 1 257 activités. Celles-ci sont réparties entre les visites de contrôle des classes et des coordonnateurs à hauteur de 25%, les actions relatives à la remédiation et l'encadrement périodique à hauteur de 21% et les visites dédiées à la formation *in situ* à hauteur de 13%.

SUCCÈS DE MEDERSAT.COM ACADEMY

Inauguré à fin 2020, l'institut virtuel de la Fondation destiné aux enseignants, superviseurs et coordinateurs, a enregistré une année pleine d'activités courant 2021. Conçu pour la formation continue des enseignants dans les domaines liés au métier d'enseignement, les langues d'enseignement, les nouvelles technologies de l'information et de communication- au total 12 sessions de formation ont été dispensées aux enseignants du réseau *Medersat.com*.

L'année 2022 devrait connaître une autre série de sessions de formation en fonction du besoin constaté. À terme, l'objectif est de disposer d'une plateforme intégrant l'intelligence artificielle, offrant un parcours individualisé pour l'élève et l'enseignant et des évaluations continues qui se feraient automatiquement afin d'aider l'élève et l'enseignant à combler les difficultés et améliorer les performances.

6 ÉCOLES DÉSIGNÉES PAVILLON VERT

L'année 2021 a été marquée par l'obtention du label Éco-École pour 6 nouvelles écoles de plus du Réseau *Medersat.com*. Décerné par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement, ce label récompense les écoles et les élèves qui ont suivi un processus de sensibilisation et qui ont déployé des mesures concrètes dans ce sens. Après cette labellisation, le nombre total des écoles du réseau désignées pavillon vert est porté à 36 écoles.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS CLÉS

DE NOUVELLES SALLES DÉDIÉES AU PRÉSCOLAIRE

En réponse à l'Appel Royal pour la généralisation d'un réseau préscolaire de qualité, Dr Leïla Mezian Benjelloun, Présidente de la Fondation BMCE Bank et M. Said Amzazi, ministre de l'Éducation Nationale, ont inauguré des salles de préscolaire dans deux écoles publiques relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de Rabat-Salé-Kénitra. Cette inauguration intervient dans le cadre du partenariat entre la Fondation et le ministère portant sur le programme de généralisation nationale du préscolaire de qualité au niveau des établissements publics.

L'année 2021 a été marquée par l'achèvement des travaux pour la construction de 12 salles pour l'enseignement préscolaire dans la Province d'Al Hoceïma et de 8 salles dans la Province de Sefrou. Afin d'accélérer la mise en œuvre dudit programme, la Fondation a procédé à la signature des avenants de conventions avec trois Académies Régionales -Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Marrakech-Safi, Fès-Meknès- pour la réalisation de 100 salles. Durant l'année, la Fondation a défini les emplacements et a réalisé les études techniques pour l'implantation d'un total de 44 salles au niveau des régions citées.

En Afrique Sub-Saharienne, une salle de préscolaire a été construite et équipée au niveau de Djibouti.

LE PARTENARIAT AVEC TEACH FOR MOROCCO : L'EXTENSION DE LA MOYENNE SECTION EST EN MARCHÉ

La Fondation a renforcé son partenariat avec « *Teach For Morocco* », membre de l'ONG internationale « *Teach For All* », basée à New York, afin de dispenser ses enseignements dans les écoles du réseau. Le nombre de ces dernières a été, ainsi, étendu à 28 nouvelles écoles. Durant l'année scolaire 2021-2022, 48 écoles *Medersat.com* bénéficient de ce nouveau service que la Fondation dispense en milieu rural, une expérience pionnière à l'échelle nationale. Des sessions de formation ont été organisées par le Département de la Formation de « *Teach For Morocco* » en collaboration avec la Direction du Programme *Medersat.com* à travers des visioconférences et la plateforme Moodle de « *Teach For Morocco* ». Des experts en sciences de l'éducation ont animé des interventions ayant permis aux participants de se familiariser avec les concepts éducatifs et déceler les particularités de l'enseignement dans le cycle préscolaire.

POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT FRANÇAIS DU MAROC

Présence marquée de la Fondation BMCE Bank au colloque international sur le préscolaire.

La Fondation BMCE Bank a pris part au colloque

international organisé les 12 et 13 novembre 2021 par la Faculté des Sciences de l'Éducation de Rabat -FSE- Université Mohammed V Rabat -UM5R- et l'Institut Français du Maroc. Ce colloque a traité la question de l'éducation préscolaire que la Fondation BMCE Bank a toujours considérée comme préalable à toute réforme scolaire et éducative sous le thème « Un préscolaire de qualité pour l'école du XXI^{ème} siècle : Enjeux et perspectives de développement à l'aune de sa généralisation au Maroc ». À l'issue de ce colloque, quatre éducatrices du réseau *Medersat.com* ont été primées et ont reçu des kits préscolaires pour enrichir davantage l'environnement didactique et éducatif déployé par la Fondation BMCE Bank.

LE PÉRIPLE DE « BIBLIOTOBISS » CONTINUE

La caravane culturelle itinérante, « *Bibliotobiss* », qui sillonne les zones rurales et péri-urbaines du Maroc afin de favoriser l'accès à la culture, a réalisé trois étapes au profit des élèves & enseignants des écoles *Medersat.com* de Bab Marzouka, Timahdite et Oualili, respectivement dans les provinces de Taza, Ifrane et Meknès.

En concertation avec l'équipe pédagogique des écoles et l'antenne de l'Institut Français la plus proche, « *Bibliotobiss* » a construit un programme pédagogique éclectique au profit de 500 élèves comprenant : le numérique, la lecture, la projection cinématographique, les ateliers de conte et de sensibilisation, les ateliers de théâtre, l'art, et le sport. De plus, un programme de soutien scolaire et de développement de compétences basé sur des jeux ludiques et une pédagogie active a été animé et a permis aux élèves d'utiliser les connaissances acquises en classe et de découvrir de nouvelles notions qui complètent leur programme scolaire.

Pour rappel, le « *Bibliotobiss* » comprend une bibliothèque de plus de 300 livres en français et en arabe, un espace numérique et multimédia, un espace Micro-Folies et un musée numérique présentant les grandes collections muséales françaises et européennes. Il comprend également un espace cinéma et des activités artistiques -projections plein air, *Mashup Table*, concerts et productions artistiques- en plus des équipements sportifs.

PARTENARIAT AVEC LES UNIVERSITÉS ARBITRANT L'INSTITUT CONFUCIUS POUR LA REPRISE DE L'ENSEIGNEMENT DU MANDARIN DANS LE RÉSEAU MEDERSAT.COM

Dans le but de relancer le projet d'enseignement du mandarin, interrompu à cause de la Covid-19, dans les écoles du Réseau *Medersat.com*, Dr Leïla Mezian Benjelloun a procédé en décembre 2021, à la signature d'avenant respectivement avec les Universités Abdelmalek Essaâdi de Tétouan et Hassan II de Casablanca abritant toutes les deux, des Instituts Confucius.

Université Abdelmalek Saâdi de Tétouan

La Fondation BMCE Bank a conclu une convention avec l'Université Abdelmalek Saâdi de Tétouan pour l'enseignement du mandarin en présentiel au niveau de l'école *Medersat.com* de Bougdour à Tanger, pour l'organisation des cours à distance au profit des élèves de l'école de Larache, ainsi que ceux et celles des écoles d'Al Hoceima.

Université Hassan II de Casablanca

Après une interruption d'une année imposée par la pandémie de la Covid-19, la Fondation BMCE Bank et l'Université Hassan II de Casablanca ont convenu de reprendre les cours de mandarin à l'école de *Medersat.com* Bouskoura. En parallèle, l'Institut Confucius et l'Université Hassan II se sont engagés à assurer l'enseignement à distance au profit des deux écoles de Nador : *Medersat.com* Ouahdana et *Medersat.com* Ouled Larbi.

DR. LEÏLA MEZIAN BENJELLOUN DISTINGUÉE POUR SON RÔLE EN FAVEUR DE LA CULTURE ET LA LANGUE AMAZIGHE

Au cours de l'année 2021, un nouvel hommage a été rendu à la Présidente de la Fondation BMCE Bank, Dr. Leïla Mezian Benjelloun, en présence de son époux Monsieur Othman Benjelloun, par le Centre de la Mémoire Commune pour la Démocratie et la Paix, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la 10^{ème} édition du Festival international de cinéma et mémoire commune de Nador. Cet hommage a été rendu à Dr Leïla Mezian Benjelloun en reconnaissance de ses actions sociétales dans les domaines éducatif et culturel, et plus particulièrement pour son rôle en faveur de la promotion et le rayonnement de la langue et la culture amazighe au niveau national et international.

BANK OF AFRICA, UNE EXIGENCE ABSOLUE DE CONFORMITÉ ET DE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

Après une année 2020, marquée par le repli de l'activité économique, 2021 a connu une forte reprise des différentes activités du Groupe, entraînant une augmentation des besoins en accompagnement du Pôle *Compliance*. Parallèlement, la filière *Compliance* a poursuivi ses efforts pour améliorer et renforcer les dispositifs couvrant les sujets *Compliance*, à l'échelle de la maison mère, des filiales nationales et internationales.

Le Pôle *Compliance* a aussi accéléré les projets métiers et IT déjà initiés et a lancé d'autres projets structurants dans le but d'accompagner l'évolution réglementaire enregistrée courant 2021.

Une revue des processus relatifs à la vigilance à l'échelle Groupe est également en cours à l'aune de la nouvelle réglementation de *Bank Al-Maghrib* de 2021 et est matérialisée par un plan d'actions dont la réalisation sera étalée sur les exercices 2022-2024.

2021, UNE ANNÉE RICHE EN RÉALISATIONS POUR LE PÔLE COMPLIANCE GROUPE

Consolidation des principes d'éthique et de déontologie

Sur le plan de la déontologie des marchés des capitaux, la *Compliance* a adressé les rapports sur l'activité déontologie à l'Autorité Marocaine du Marché de Capitaux ainsi que la liste actualisée des personnes initiées.

Dans le cadre de la prévention de la corruption, le Pôle *Compliance* Groupe est mandaté pour veiller au maintien du système de Management Anti-Corruption (SMAC) et garantir son bon fonctionnement à travers (i) la mise en place d'un audit interne & externe, (ii) le déploiement de sessions de formation sur plusieurs canaux, (iii) la revue de la cartographie des risques de corruption ainsi que (iv) que des efforts de sensibilisation considérables

BANK OF AFRICA a ainsi maintenu courant 2021 et pour la 2^e fois sa certification à la norme ISO 37001 anti-corruption (obtenue en 2019). Le maintien de la certification a été obtenu aux termes d'un Audit de supervision approfondi réalisé sous la coordination du Pôle *Compliance* Groupe.

Adaptation continue au cadre réglementaire

Assurant le suivi de très de près de l'évolution réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et financement de terrorisme et la lutte contre la corruption, la *Compliance* a pris compte des nouveaux textes ayant un impact significatif sur ses prérogatives. Il s'agit en l'occurrence du décret n° 2.21.633 publié au BO qui définit, entre autre, l'organisation administrative et financière de l'ANRF, du projet de directive anti-corruption de BAM, du décret n° 2.21.708 relatif au Registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés créées au Maroc et des constructions juridiques, de la directive 6/W/2021 qui introduit pour les entreprises-mères la nécessité de mettre en place et renforcer une supervision et un pilotage

consolidés du dispositif *LCB/FT* afin de s'assurer de sa correcte déclinaison et de la maîtrise des risques au sein des entités/filiales du Groupe, du Dahir n° 1-21-56 portant promulgation de la loi n° 12-18 modifiant et complétant le Code pénal et la loi n° 43-05 relative à la *LCB/FT* et du décret n°2-21-484 relatif à la composition de la commission nationale chargée de l'application des sanctions prises par le Conseil de sécurité Décret n° 2-21-670 fixant les ressorts territoriaux des juridictions spécialisées en matière d'infraction de blanchiment de capitaux. Après étude de ces textes, la *Compliance* a pris les mesures nécessaires pour s'y conformer.

Le Pôle Compliance en discussion permanente avec ses partenaires et son écosystème

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la *Compliance* a mené des échanges réguliers avec ses partenaires.

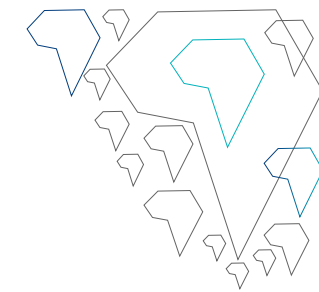
Le Pôle *Compliance* Groupe a continué d'assurer son rôle pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, pour se conformer à la loi 09-08 relative à la protection des données personnelles, pour respecter la loi *FATCA* et pour garantir sa démarche éthique et déontologique. Dans ce cadre, la *Compliance* Groupe a entretenu différents échanges avec ses partenaires aussi bien internes qu'externes : *Bank Al-Maghrib*, ANRF, AMMC, CNDP, IRS (USA), ses correspondants bancaires étrangers ainsi que son réseau d'agences et de centres d'affaires.

Après de l'ANRF (Autorité Nationale du Renseignement Financier), la *Compliance* a instruit des demandes d'informations et de recherche de comptes bancaires et lui a adressé des déclarations de soupçon relatives à des opérations demeurées injustifiées dans les délais exigés.

Le Pôle *Compliance* Groupe a adressé à *Bank Al-Maghrib* les reportings annuels relatifs à l'exercice 2020 notamment le questionnaire annuel *LCB/FT* et les reportings relatifs à l'évaluation des risques *BC/FT*. En outre, le Pôle *Compliance* Groupe a transmis à *Bank Al-Maghrib* les informations et données demandées dans le cadre de missions d'audit ou pour des besoins ponctuels de supervision.

Concernant les correspondants bancaires étrangers, la *Compliance* a procédé au traitement des demandes de mise à jour des dossiers *KYC* et des questionnaires *AML* reçus et également à la revue du *KYC* des banques correspondantes clientes.

Dans le cadre de ses interactions avec le réseau de distribution, la filière *Compliance* se tient à la disposition du réseau agences et centres d'affaires pour toutes demandes de conseil et d'assistance : validation des opérations de *Trade Finance* eu égard des régimes de sanctions, instruction des remontées d'opérations inhabituelles, avis sur les ouvertures de comptes ...etc.



Amélioration continue de la démarche KYC

En 2021, le Pôle *Compliance* Groupe a mené une refonte de la chaîne de valeur des activités KYC à travers la généralisation des contrôles par le *back-office OGS* à l'ensemble du réseau d'agences et des centres d'affaires sur le périmètre des personnes physiques et morales. Dans ce sens, la filiale *OGS* a contribué à la mise en œuvre de contrôles KYC sur l'ensemble des entrées en relations portant sur les documents scannés et les données des clients Tiers implémentées sur le Système d'Information et la gestion des campagnes ciblées de fiabilisation du stock KYC.

Le travail de refonte réalisé a permis de créer une dynamique autour de la KYC et développer les synergies entre la *Compliance*, le *back-office OGS*, le réseau et le contrôle permanent qui se sont matérialisées par une amélioration importante des indicateurs KYC.

Monitoring et évaluation des risques BC/FT

Conformément à la réglementation en vigueur, BANK OF AFRICA procède, à travers ses outils de filtrage et de profilage, à la surveillance des clients et de leurs transactions en vue de prévenir les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Dans le même cadre, le Pôle *Compliance* Groupe procède régulièrement à l'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés aux catégories de clients, aux pays ou zones géographiques ainsi qu'aux produits, services, opérations et canaux de distribution. A travers cette analyse, tous les facteurs de risques pertinents sont évalués en vue d'appliquer une approche fondée sur les risques qui privilégie l'allocation optimale des ressources en fonction du niveau d'exposition aux risques BC/FT.

Conformité à la loi FATCA

En 2021, BANK OF AFRICA a déployé une série d'actions qui ont été couronnées par la certification du dispositif de conformité FATCA avec un statut « *Compliance* » sans aucun « *Event Of Default* » (certification sans réserve). Les reportings de l'ensemble des filiales éligibles à la déclaration FATCA ont été soumis à fin juin 2021 au titre de l'exercice 2020.

Déploiement de la formation à distance

La formation à distance lancée par le Pôle *Compliance* Groupe et l'Académie BANK OF AFRICA courant 2020 comme réponse à la pandémie, constitue désormais l'outil privilégié pour diffuser la culture de conformité et s'assurer de l'assimilation des bonnes pratiques. Ainsi, après avoir démarré en 2020 avec un seul module en lien avec la *Compliance*, la plateforme e-learning « *Be Talent* » compte à présent 9 modules dédiés à la LCB/FT, le respect des Sanctions Internationales, la prévention de la corruption, la Déontologie & Éthique, la loi FATCA ou encore le RGPD.

Depuis leur lancement, les modules *Compliance* ont enregistré un niveau de participation important. Les

collaborateurs de la Banque ont également bénéficié de formations présentielles et virtuelles sur les différents domaines de la Conformité notamment celui de la Lutte Contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Protection des données à caractère personnel

Répondre aux exigences du RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données, entré en vigueur en 2018, a été une priorité pour BANK OF AFRICA courant 2021. Après s'être fait accompagner en 2020 par un cabinet conseil pour mettre à niveau ses dispositifs-maison mère et autres filiales, la banque a désigné un DPO (Data Protection Officer) comme l'exige le règlement et a déployé un plan d'actions de mise en conformité.

La protection des données personnelles étant également une exigence nationale, la filière *Compliance* a accompagné, courant 2021, les entités de la Banque dans leur mise en conformité avec la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel. Parallèlement, la banque a déposé auprès de la CNDP des demandes qui concernent les différents projets impliquant un traitement de données personnelles. Aussi, dans le cadre de l'ouverture de compte à distance, la *Compliance* a obtenu l'autorisation de la CNDP pour l'utilisation de la reconnaissance faciale et la visioconférence.

ACCOMPAGNEMENT CONTINU POUR LA CONFORMITÉ DU GROUPE

Pour accompagner la progression de ses interventions et les besoins croissants des différentes entités du Groupe, le Pôle *Compliance* a renforcé ses effectifs avec le recrutement de nouvelles ressources. Ceci a permis au pôle d'accompagner de manière efficace et réactive l'ensemble des filiales et des entités du Groupe et de leur assurer assistance technique et consultation.

Nouvelle Directive BAM relative aux mesures de vigilance à l'échelle Groupe

Afin de se conformer à cette nouvelle Directive, le Pôle *Compliance* a effectué une étude d'impacts et a défini un plan d'action avec plusieurs nouveaux chantiers tels que, la mise à jour du corpus normatif, la revue du dispositif de surveillance Groupe pour un pilotage intégré, la revue du modèle organisationnel et de gouvernance, la mise en place d'une Base de données centralisée LBC-FT à l'échelle du Groupe pour encadrer les échanges de données intragroupe et la gestion de la clientèle commune Groupe.

Evaluation annuelle des filiales

Dans le cadre du dispositif de surveillance des risques de Blanchiment des Capitaux et de Financement de Terrorisme (LBC/FT) à l'échelle Groupe, un exercice d'évaluation des dispositifs LBC-FT des filiales a été déroulé en Mars 2021 sur les données et indicateurs d'activités des filiales au titre de l'exercice 2020.

Cette évaluation a pris en compte deux natures de risques, à savoir un risque lié au pays de présence de la filiale et un risque intrinsèque comprenant plusieurs facteurs de risques de l'ensemble du dispositif LBC-FT déployé par la filiale et de son effectivité.

Des axes de renforcement dudit dispositif ont été identifiés selon le niveau de risque obtenu par la filiale (Faible, Moyen, Moyen-élevé, Elevé), et ainsi des plans d'actions spécifiques pour chaque filiale ont été établis et feront l'objet de suivi par l'équipe Pilotage *Compliance* Groupe.

Evaluation annuelle des Correspondant Bancaires filiales

Un premier exercice d'évaluation des filiales et des relations avec les correspondants bancaires a été réalisé, la *Compliance* groupe a établi un *scoring* sur la bases des *reportings* communiqués par les filiales. Les objectifs de cette évaluation annuelle du correspondant *banking* à l'échelle groupe sont: Identification des risques ; Évaluation des risques ; Maîtrise des risques ; Surveillance des risques.

Cette évaluation permettra de faire une analyse sur le niveau d'exposition Groupe par rapport aux risques liés aux contreparties Banques correspondantes.

Consultations et Assistance technique aux filiales

Le Pôle *Compliance* Groupe a continué à apporter son assistance aux filiales dans le cadre de leurs plans de remédiation post-audit des régulateurs et audit Groupe. Plusieurs filiales ont été assistées dans l'élaboration de l'expression de besoin des outils, l'adaptation de la stratégie AML et scénarios de surveillance des opérations, la réponse aux RFI des correspondants bancaires, et dans la résolution des dysfonctionnements détectés.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE COMME PRIORITÉ STRATÉGIQUE

UNE STRATÉGIE RSE CONSTRUITE AUTOUR DE 6 ENGAGEMENTS

Dans l'optique de donner une place capitale aux actions RSE dans les activités quotidiennes de la banque, BANK OF AFRICA a choisi de formaliser ses engagements au niveau d'une Charte de Responsabilité Sociétale. En plus de répondre aux enjeux éthiques, environnementaux et sociaux, cette charte permet d'inscrire la réflexion sur ces enjeux sur le long terme et à échelle du Groupe, en orientant l'ensemble des filiales vers une contribution effective à six grands engagements :



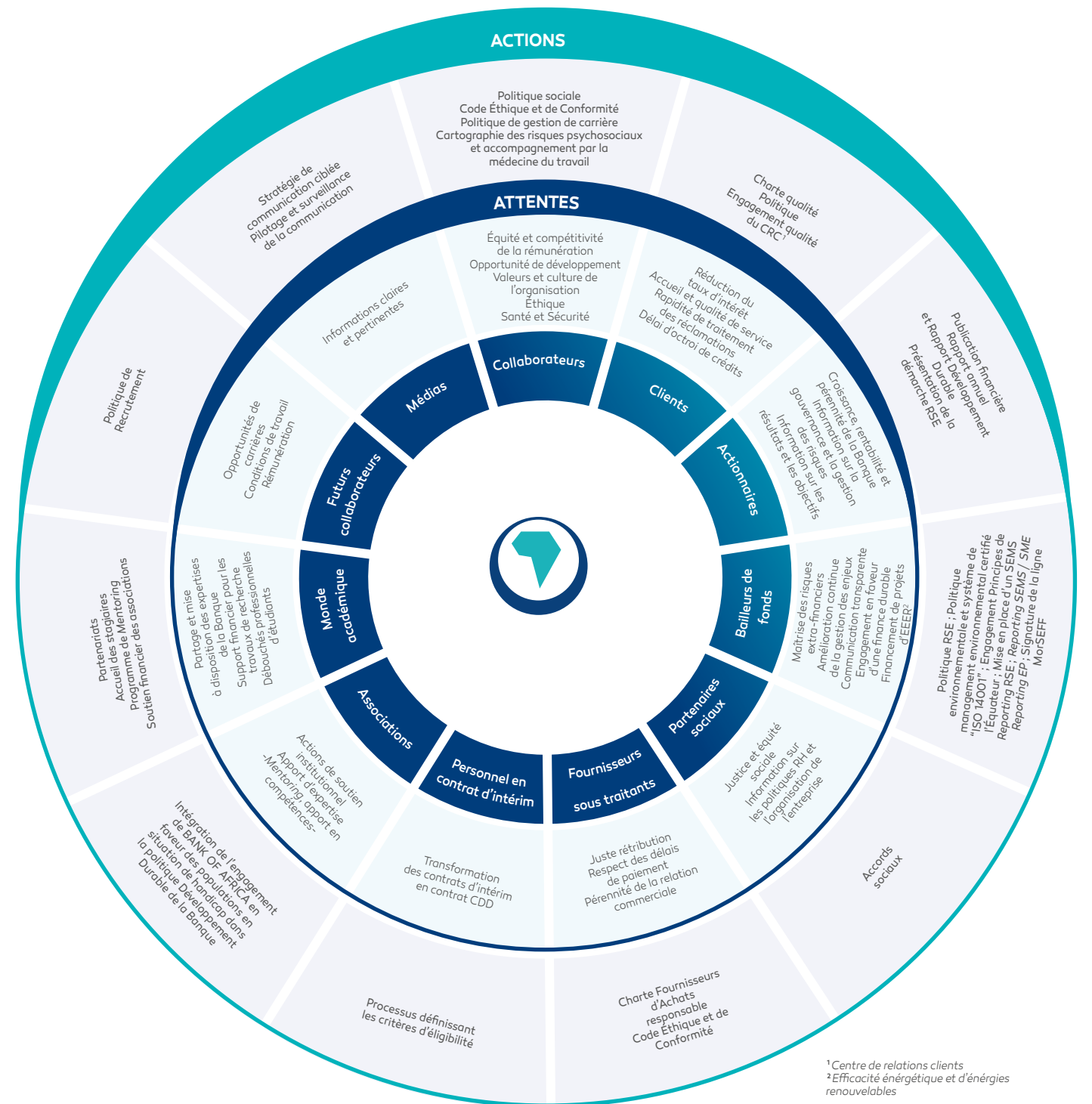
Extension de la charte RSE à d'autres filiales

Depuis 2018, la démarche RSE du Groupe a été déployée au niveau de 24 filiales. Ainsi, le périmètre de déploiement couvre 75% des filiales du Groupe BANK OF AFRICA. En 2021, le périmètre de déploiement de la Charte RSE a été élargi au niveau de 4 nouvelles filiales : BDM, EAI, LOCASOM et BANK OF AFRICA SHANGHAI.

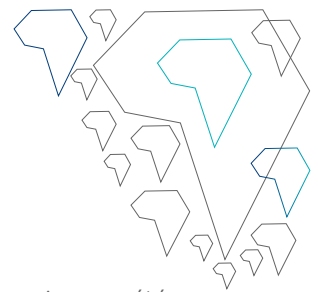
UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR LA DÉFINITION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU GROUPE

Le dialogue efficace et permanent avec les parties prenantes constitue un axe fondamental de la démarche RSE du Groupe, en parallèle à l'intégration des références internationales telles que les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, les Principes pour la Banque Responsable ou encore les Principes pour l'Investissement Responsable, au niveau de sa démarche de groupe bancaire responsable et engagé.

L'exercice d'identification des parties prenantes a permis d'en recenser les plus significatives pour le Groupe, au nombre de 11. Ces parties prenantes regroupent les clients, les collaborateurs, les fournisseurs, les bailleurs de fonds et les actionnaires, le monde académique, la communauté financière la société civile, et les associations partenaires du Groupe.



¹ Centre de relations clients
² Efficacité énergétique et d'énergies renouvelables



13 ENJEUX PRIORITAIRES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE RSE DE BANK OF AFRICA

Le dialogue permanent avec les parties prenantes du Groupe et son implication dans les différentes instances de développement durable à l'international invite à une revue régulière de ses enjeux RSE. Cet exercice permet de désigner les enjeux primordiaux pour les parties prenantes et qui exercent une influence sur l'activité de BANK OF AFRICA. Au total, 13 enjeux ont été relevés parmi les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations-Unis.

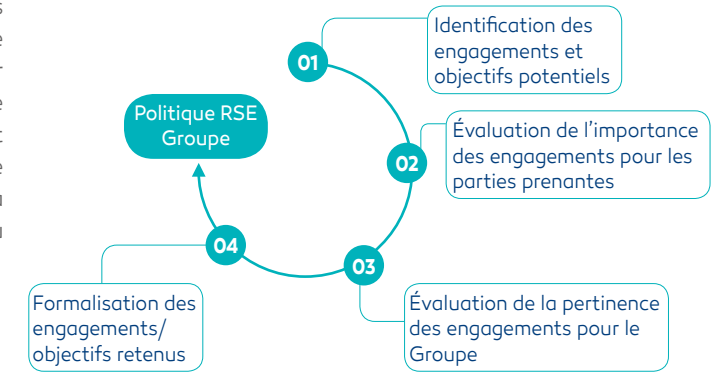


MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES ENJEUX

Après une première étape de détermination des enjeux par les équipes internes du Groupe, une deuxième étape a été tenue pour consulter les parties prenantes afin de construire la matrice de matérialité. En effet, à travers des *Workshops*, il a été possible de déterminer la pertinence et hiérarchiser les enjeux préalablement identifiés, par les parties prenantes de la Banque. À la suite de cette étape, une cartographie et un *Mapping* des enjeux ont été réalisés, le tout ayant été consolidé dans un livrable intitulé « Matérialité RSE », validé en Comité et soumis à la Direction Générale, dans l'objectif d'élaborer le tableau de bord stratégique RSE.

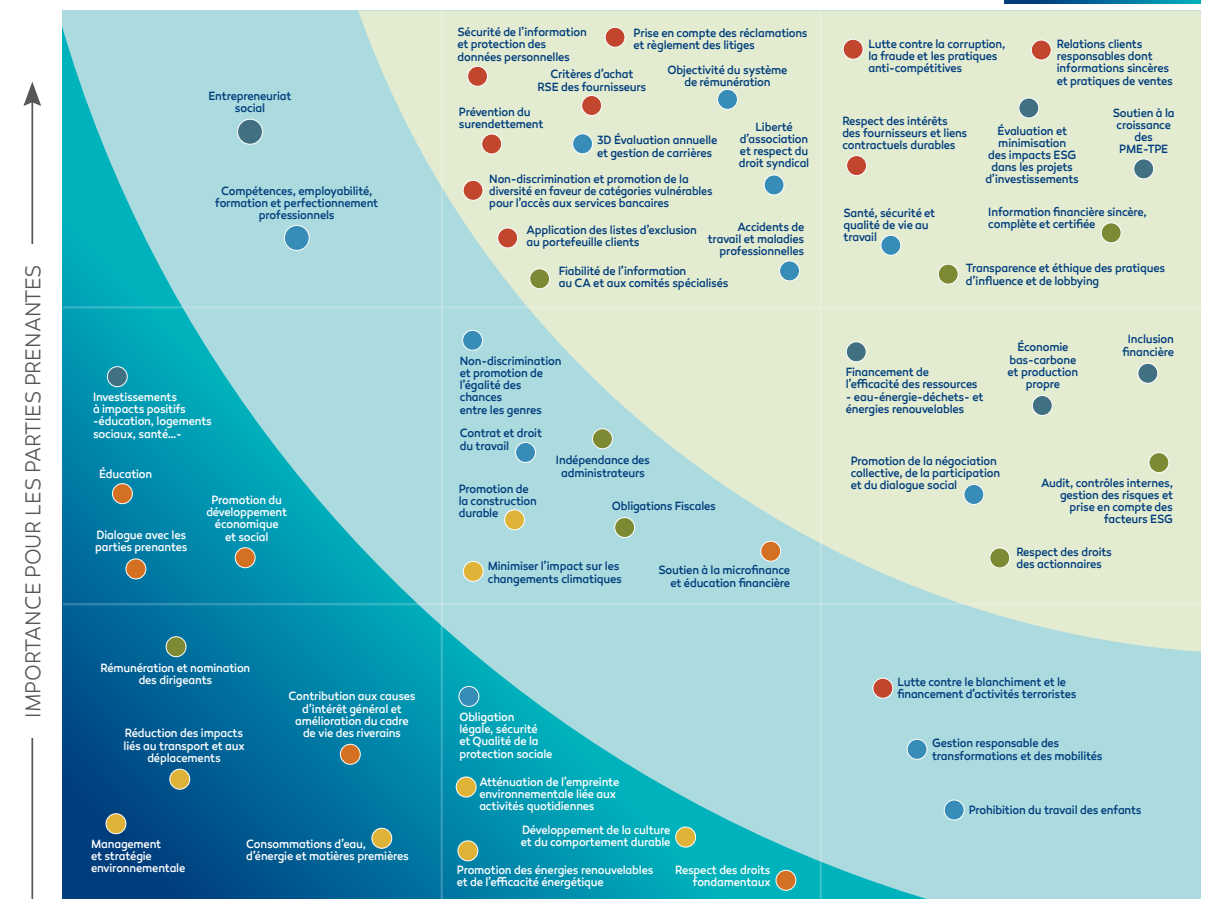
En 2020, une revue de l'ensemble des enjeux a été effectuée. Cette revue n'a pas induit de changements majeurs dans la matrice de matérialité.

L'évaluation de la pertinence des enjeux s'est appuyée sur un processus structuré en 4 séquences :



- 1 « Éthique des affaires et relation client responsable »
- 2 « Financements durables et entrepreneuriat social »
- 3 « Employeur responsable »
- 4 « Gouvernance et gestion des risques »
- 5 « Environnement »
- 6 « Intérêt des communautés et dialogue avec les parties prenantes »

- LES OBJECTIFS ESSENTIELS
- LES OBJECTIFS TRÈS IMPORTANTS
- LES OBJECTIFS IMPORTANTS



IMPORTANCE POUR LES PARTIES PRENANTES

IMPORTANCE POUR BANK OF AFRICA

UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE RSE

PRÉSENTATION DU COMITÉ ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ

Pour renforcer la gouvernance de la RSE au sein du Groupe et ancrer la durabilité au niveau de l'organisation, il a été mis en place un Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité -ESS-. Les missions du Comité sont :

- Suivre le déploiement du plan d'action Environnemental, Social et Genre à l'échelle du Groupe ;
- Veiller à l'efficacité des pratiques de Gestion des Risques ES au sein du Groupe ;
- Développer et superviser les indicateurs de performance relatifs à la Finance à Impact ;

• Superviser les engagements globaux en matière de développement durable et RSE.

En 2021, le Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité a poursuivi ces travaux et a tenu 2 réunions, au cours desquelles il a traité 37 thématiques qui portent notamment sur les risques environnementaux et sociaux, l'approche genre, le déploiement de la Charte RSE au niveau du Groupe et la promotion de la Finance Durable à Impact. Le Comité a également suivi les engagements et les indicateurs environnementaux et sociaux dans le cadre du respect de la liste d'exclusion et a supervisé le déploiement du SGES et l'intégration des risques climatiques au niveau des activités au Maroc et des filiales BOA.

COMITÉ ESS

Administrateur Directeur Général Délégué
 Directeur Général en charge du Pôle Risques Groupe
 Directrice Générale Adjointe du Pôle Gouvernance & RSE Groupe
 Directeur Général Adjoint Capital Humain Groupe
 Responsable de la Coordination Groupe
 Responsable Développement Durable & RSE – Secrétaire du Comité ESS
 Secrétaire Générale BOA Group
 Responsable Groupe des Risques Environnementaux & Sociaux, BOA Group
 Responsable ESG Impact-CDC Group
 Exécutive, Gender Equality & Women's Economic Empowerment – CDC Group
 Exécutive, Development Impact -Investments- CDC Group

Réunions trimestrielles
 Suivi au niveau Groupe du déploiement du plan d'action Environnemental, Social & Genre
 Veille sur l'efficacité des pratiques de gestion des risques E&S au sein du Groupe
 Développement et supervision des indicateurs de performance relatifs à la Finance à Impact
 Supervision des engagements globaux en matière de développement durable et RSE.

Coordination, méthodologie surveillance & Reporting

- Équipe DD RSE
- Référents DD RSE Pays
- Manager Risques ES BOA
- GAP RSE / Entités centrales BANK OF AFRICA
- Auditeurs internes RSE

Mise en œuvre et Monitoring du système de gestion des risques ES

- Équipe ES
- Pôle Analyses des Engagements -PAE-
- Comité Risques Crédits
- Réseau Entreprise
- Réseau Clientèle Privée

- Mise en œuvre sur le terrain du SGES
- Monitoring du SGES

Assurer un déploiement homogène de la Charte RSE au sein des filiales
 Accompagner et soutenir les filiales dans leur progression
 Consolider les résultats DD RSE au niveau du Groupe
 Développer la mise en place des lignes de financements durables
 Coordonner le déploiement de la Charte au niveau des filiales
 Reporting des résultats DD RSE au niveau des filiales
 Assurer les évaluations semestrielles par rapport au référentiel RSE
 Élaborer et suivre la mise en œuvre des plans d'actions à partir des résultats des évaluations internes, externes -Vigeo Eiris- et des Benchmarks
 Élaborer, alimenter et partager le tableau de bord DD RSE lié à l'engagement
 Préparer les éléments de Reporting extra-financier

DES RÉALISATIONS 2021 EN LIGNE AVEC LES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT 1 : RESPECTER L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET LES INTÉRÊTS DE NOS CLIENTS



BANK OF AFRICA opère dans le respect des règles d'intégrité, de loyauté des affaires et de transparence. Le Groupe se mobilise notamment dans la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts, dans la lutte contre la fraude et dans le respect des règles de concurrence. Son engagement éthique couvre aussi la lutte contre l'évasion fiscale ainsi que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

1^{er} Groupe bancaire en Afrique à être certifié ISO 37 001

Respect de l'éthique et de la déontologie

comme à l'accoutumée et conformément aux exigences réglementaires, BANK OF AFRICA a soumis ses rapports d'activité déontologie à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux.

Ces rapports sont accompagnés de la liste actualisée des personnes initiées selon les modalités d'échange convenues. Ces états de Reporting périodiques relatifs aux opérations des personnes initiées n'ont révélé aucune opération atypique ou suspecte.

Parallèlement, BOA a décroché courant 2021, le renouvellement de sa certification SMAC – ISO 37001, relative au Système de Management Anti-corruption. Ce renouvellement est le témoignage de l'efficacité du dispositif de prévention de la corruption mis en place par la Banque.

Avec l'obtention d'une telle certification, BANK OF AFRICA s'affiche comme précurseur en matière de lutte contre la corruption puisqu'elle est le premier Groupe bancaire en Afrique à l'obtenir. En plus de la maison mère, d'autres filiales ont également été concernées par cette certification : 4 filiales du Groupe, dont 3 en Afrique et 1 en Europe.

Accompagnement de la hausse d'activité par la Compliance à l'échelle du groupe

L'année 2021 étant celle de la reprise économique, elle a été marquée par une hausse de l'activité bancaire mais aussi par plusieurs changements sur le plan réglementaire. La Compliance Groupe a redoublé d'effort pour accompagner cette progression.

Adaptation au cadre réglementaire

Tout au long de l'année 2021, la Compliance a assuré une veille réglementaire qui a relevé plusieurs nouveaux textes ayant un impact significatif sur les aspects de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement de terrorisme et la lutte contre la corruption. Après étude de ces textes, la Compliance a pris les mesures nécessaires pour s'y conformer.

Accompagnement et assistance

La Compliance Groupe de BANK OF AFRICA a assuré l'assistance aux filiales en vue de renforcer leur dispositif de surveillance des clients et des transactions. En effet, la Compliance a initié plusieurs projets structurants en réponse aux exigences réglementaires et aux recommandations de Bank Al-Maghrib en matière de LBC/FT, connaissance de la

clientèle, stratégie de contrôle sur SIRON AML et loi FATCA. Ces projets font l'objet d'un suivi régulier par la Compliance afin de s'assurer de leur avancement selon les délais prévus.

KYC -connaissance de la clientèle

tout au long de l'année 2021, la Compliance a concentré ses actions en lien avec la KYC sur la fiabilisation des clients objets d'investigations, le contrôle des EER à « risque élevé », la vérification des EER Agence Directe qui ont fait l'objet d'un contrôle préalablement aux entretiens visio, le traitement des alertes PPE, Adverse Media, Embargo et listes internes et dispositif FATCA. Parallèlement à l'activité de suivi habituelle, l'année 2021 a connu la généralisation des contrôles OGS à l'ensemble du réseau d'agences et des centres d'affaires sur le périmètre des personnes physiques et morales.

Exercice d'évaluation des risques LAB/FT

En septembre 2021, BOA a reçu le rapport final de la mission de BAM portant sur le dispositif LBC/FT. À sa réception, la Banque a œuvré à déployer les recommandations formulées par BAM et un plan d'actions, visant à mettre en place toutes les recommandations, a été communiqué à la banque centrale dès octobre 2021. En plus de la mission de la banque centrale, BANK OF AFRICA a organisé une mission d'audit du dispositif LBC/FT qui a été menée par le Contrôle Général Groupe -CGG-. Les recommandations formulées par le CCG font l'objet d'un plan d'actions mené par la Compliance et dont le taux de réalisation est à 60%.

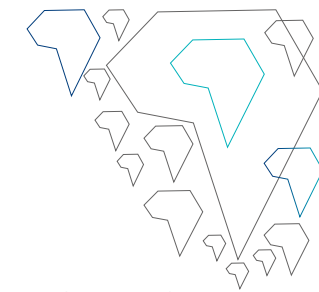
Surveillance des transactions

En dépit de la hausse significative de l'activité, la Compliance Groupe a réussi à traiter en temps réel l'ensemble des alertes générées par le filtrage des messages Swift entrants et sortants et des alertes relatives aux ouvertures de comptes. Elle a également assuré la surveillance des transactions de la clientèle à l'aide d'outils dédiés au profilage.

Mise en conformité avec la loi américaine FATCA

Les Reportings FATCA de l'ensemble des entités éligibles ont été transmis au fisc américain dans les délais.

Par ailleurs, les travaux de remédiation des clients présentant des indices d'américanité, mais non encore documentés -récalcitrants-, continuent avec un suivi rapproché et des reportings réguliers. Au cours de l'année 2021, les traitements FATCA sur l'outil Siron TCR ont concerné 383 099 tiers dont 6 512 ont été traités manuellement.



ENGAGEMENT 2 : PROMOUVOIR LES FINANCEMENTS DURABLES ET L'ENTREPREUNARIAT SOCIAL



BANK OF AFRICA – un acteur incontournable de la finance à impact

Le Groupe BANK OF AFRICA a été pionnier dans l'adhésion aux principes de la finance durable, en prenant part en 2000 au Programme des Nations Unies pour l'Environnement -PNUE-, UNEP-FI, avant d'être parmi les signataires fondateurs des *Principles for Responsible Banking* des Nations Unies en 2019. Fort de ses engagements auprès des hautes autorités internationales, le Groupe a multiplié les projets structurants afin d'inscrire durablement les principes de la Finance à Impact, avec comme première initiative la publication du premier rapport sur la Finance Durable dans le monde Arabe de UNEP-FI, « *Promoting Sustainable Finance and Climate in the Arab Region* » en 2020.

En 2021, BANK OF AFRICA a publié le Rapport de Progrès Collectif des *Principles for Responsible Banking (PRB)* de UNEP FI, une première dans le secteur bancaire marocain et a participé à un groupe de travail *Impact Analysis* en vue de la mise en place d'objectifs par le Conseil d'Administration d'ici 2023. Elle a piloté également l'outil « *Bank Portfolio Impact Analysis* » élaboré par UNEP FI pour analyser et intégrer l'impact sur les Objectifs de Développement Durable -ODD- de l'ensemble des financements accordés et dans les objectifs commerciaux.

En plus de son engagement vis-à-vis de cette initiative onusienne, BANK OF AFRICA a renforcé son engagement en faveur de la finance durable par son orientation, courant 2021, vers une accréditation au *Green Climate Fund*. Il s'agit d'un mécanisme financier qui aide les pays en voie de développement à limiter ou à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre -GES- et à s'adapter aux changements climatiques par l'intégration de la notion de risque climat dans le processus de financement des investissements et d'octroi de crédits. Cet engagement pris par BANK OF AFRICA s'aligne sur ceux du Royaume, en lien avec les Contributions Déterminées au Niveau National -NDC- en termes de réduction des émissions des gaz à effet de serre -GES-, ainsi que la Stratégie Nationale du Développement Durable -SNDD-2030- et le Plan Climat National -PCN 2030-.

En plus de ses initiatives qui intègrent les enjeux de développement définis par l'ONU, il y a lieu de rappeler l'adoption par BANK OF AFRICA, en mai 2010 des Principes de l'Équateur -EP-. Cette adoption a permis au Groupe de se conformer à un référentiel dans le financement de projets responsables qui prend en considération les risques environnementaux, climatiques et sociaux. En 2015, la Banque a procédé à la signature du *Positive Impact Manifesto*, puis en 2017 à l'adhésion au *Positive Impact Finance Initiative*. Par ces nouveaux engagements, BANK OF AFRICA est tenue de réaliser l'analyse d'impact sur l'ensemble du portefeuille et d'aborder le développement d'une économie par le prisme de l'impact -*Impact-based*-, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des impacts environnementaux, climatiques et sociaux. Une telle analyse permet à la Banque de fixer des objectifs significatifs pour augmenter ses impacts positifs et réduire ceux négatifs. Atteindre ces objectifs nécessite une combinaison d'engagements clients - c'est-à-dire promouvoir les transitions et les innovations chez les clients- et des ajustements du portefeuille - c'est-à-dire la réduction et/ou la suppression progressive de certaines activités, ou l'extension de certaines activités.

En l'espace de quelques années, BANK OF AFRICA a réussi à se positionner comme pionnière de la finance durable. Elle fut, d'ailleurs, la première Banque en Afrique en 2018 à soutenir publiquement les recommandations de la *TCFD, Taskforce Climat* du G20, et a d'ores et déjà commencé à intégrer les risques climatiques dans sa gouvernance, sa stratégie, ses financements et son reporting.

Aujourd'hui, ses investissements verts et durables représentent près de 4 milliards DH en faveur de la transition énergétique, notamment des énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de gestion et de valorisation des déchets, d'assainissement et de traitement des eaux usées, mais aussi en faveur des femmes entrepreneurs et des PME Africaines.

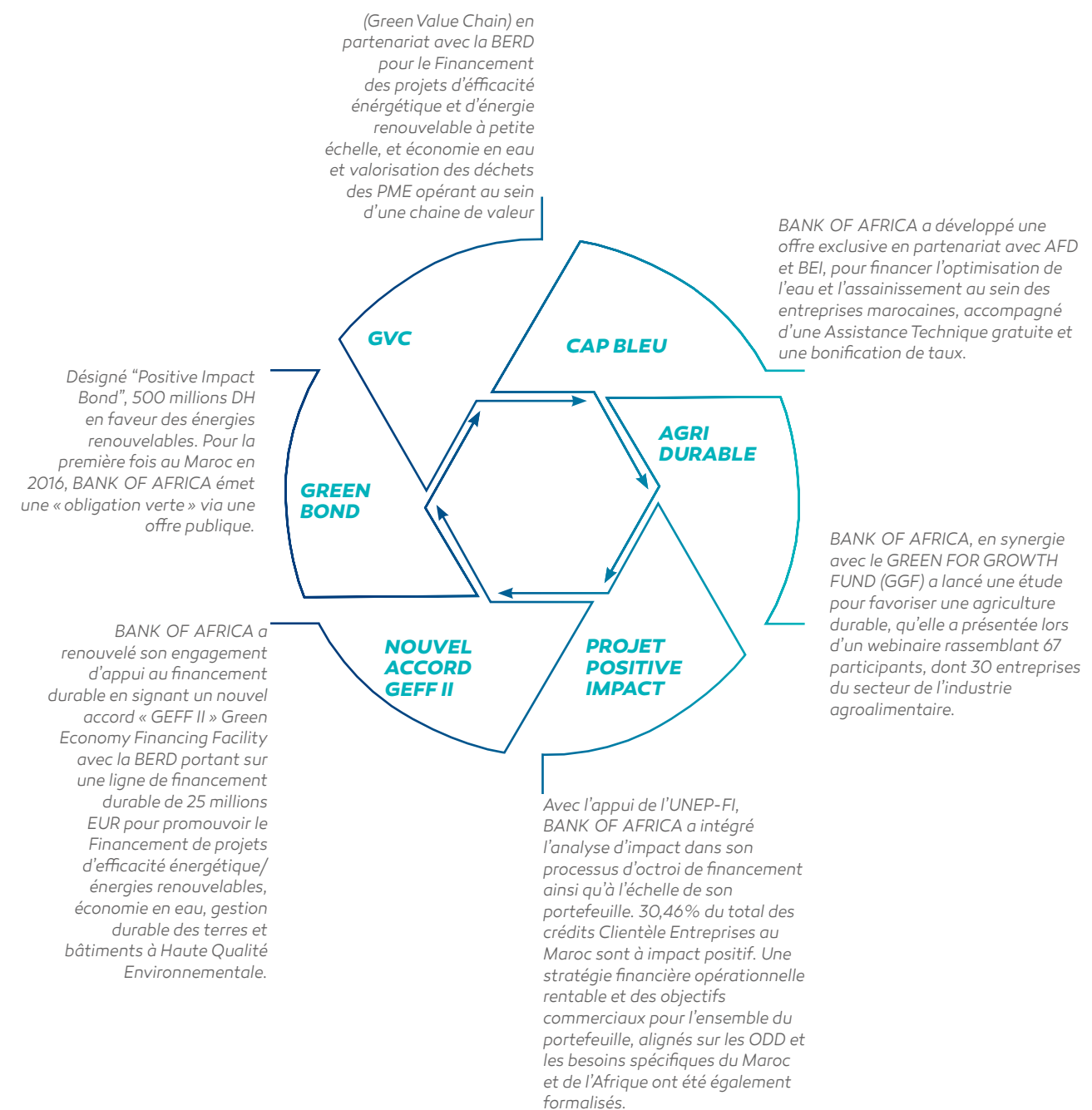
Pour couronner tous ses efforts d'intégration de la finance durable au niveau du Groupe, la Banque a procédé, en partenariat avec IFC, courant 2020 et 2021, à la mesure de l'impact Climat de son portefeuille *Project Finance*, une 1^{ère}

dans le secteur au Maroc. Au préalable, une formation *CAFI - Climate Action in Financial Institutions* – a été tenue au profit de l'équipe *Project Finance* en juin 2021.

La Banque s'est également mobilisée et participe à plusieurs groupes de travail et initiatives internationales :

- *Mainstreaming Climate Action in FIs* : (i) *Sustainability profile* de BANK OF AFRICA mis à jour sur le site de l'initiative lancée à la COP26 et (ii) la réélection de la Banque dans le Groupe de Coordination aux côtés des *DFIs* et *IDFC* ;
- *Future of Sustainable Data Alliance -FoSDA-*: lancée à Davos en 2021, la *FoSDA* rassemble les acteurs clés de la finance durable et œuvre pour combler les gaps et lacunes en matière de *data ESG* ;

- *Green Investment Principles (GIPs)* de l'initiative chinoise *Belt & Road* : Reporting annuel ;
- *NGFS / Banque de France* : Rapport de BANK OF AFRICA soumis au groupe de travail sur les Risques Climatiques ;
- Interventions dans les événements, dont COP26, *UNEP-FI MENA Roundtable*, Table Ronde *Reporting ESG* avec *IFC-AMMC*, *Climate Action* avec l'*IFC* et le *Green Climate Fund*, *G20 Sustainable Finance Working Group*...
- Contribution à l'étude *Impact Investing Ecosystem in Morocco* publiée en 2021 par le *PNUD*.



Partenaire de Green For Growth Fund pour l'agriculture durable

BANK OF AFRICA et Green For Growth Fund ont mené une étude portant sur l'agriculture durable, dont les travaux ont abouti à la conception et à la publication d'une Brochure Digitale dédiée aux entreprises du secteur agricole et agroalimentaire. Les résultats ont été rendus publics lors d'un *webinaire* organisé par la Banque le 17 juin 2021 et ayant connu la participation de 30 entreprises opérant dans le secteur de l'industrie agroalimentaire et plusieurs acteurs dédiés à l'accompagnement des entreprises -CRI Souss Massa, CCG, BERD-...

Green Bond, le financement approprié aux ambitions de BANK OF AFRICA

Depuis 2017, BANK OF AFRICA publie annuellement son rapport d'impact de *Green Bond*, émise en novembre 2016, sur le site ir-bankofafrica.ma. Après de multiples évaluations, le *Green Bond* de BANK OF AFRICA est à présent considéré comme un Positive Impact Bond selon les *Principles for Responsible Banking -PRB-* de UNEP FI, l'initiative financière du PNUE.

De plus, grâce à une collaboration étroite avec l'IFC en 2020, les données finance climat liées aux projets financés par le *Green Bond* ont été crédibilisés davantage. Pour rappel, le *Green Bond* a financé le parc éolien de Khalladi. Celui-ci est constitué d'éoliennes d'une capacité globale de 120 MW, construites dans la région de Tanger. Le parc est destiné à fournir de l'énergie propre à un certain nombre de grandes entreprises industrielles, opérant principalement dans le secteur du ciment au Maroc à des prix compétitifs. Ce parc développé par ACWA Power en collaboration avec le fonds d'investissement ARIF, a nécessité un investissement de 1,7 milliard DH. Une enveloppe financée par des fonds propres de ACWA Power et ARIF et de la dette à long terme de la BERD en collaboration avec le *Clean Technology Fund -CTF-* et de BANK OF AFRICA.

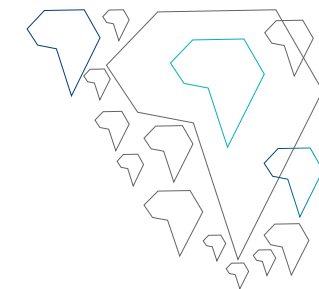
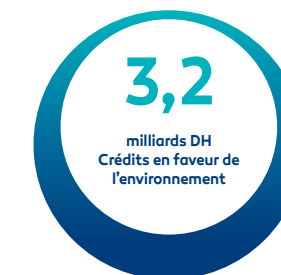
La revue annuelle par l'agence de notation extra-financière *Vigeo Eiris* du *Green Bond* de BANK OF AFRICA, mandatée pour actualiser annuellement son opinion indépendante concernant le caractère responsable de l'obligation verte a été encore une fois positive. En effet, en 2020 l'agence a renouvelé sa « *Second Party Opinion* » gageant de la bonne gestion par BANK OF AFRICA dudit *Green Bond*. L'évaluation porte, en fait, sur le degré de prise en compte des facteurs de durabilité dans la conception et la gestion du *Green Bond*.

Identification de nouveaux risques

Faisant suite à la nouvelle directive de *Bank Al-Maghrib* sur les risques Environnementaux, Climatiques et Sociaux (ECS), BANK OF AFRICA a réalisé en 2021 une nouvelle analyse de sa cartographie des risques. Il en résulte l'identification de 40 nouveaux risques ECS que la Banque prend désormais en charge, notamment à travers son comité ESS.

BANK OF AFRICA PIONNIÈRE DU PROGRAMME GEFF DE LA BERD

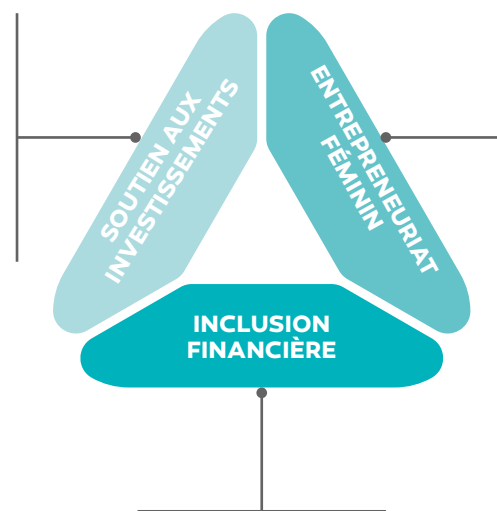
Après le succès des programmes *MorSEFF I* et *II*, la BERD a lancé officiellement son programme *GEFF*, *Green Economy Financing Facility*, en 2020. BANK OF AFRICA, première institution financière de la place marocaine choisie pour lancer le programme *GEFF* au Maroc en 2015, a été l'invité d'honneur de cet événement. La Banque y a partagé son expérience en tant que pionnière sur le continent en matière de finance à impact et a, d'autre part, confirmé son choix et son engagement en faveur du verdissement de la finance et donc de l'économie. Le programme *GEFF* est un mécanisme de financement initié en partenariat avec le Fonds vert pour le climat -GCF-, qui permet, par le biais des banques partenaires locales, de financer des investissements privés dans l'énergie durable, notamment des projets d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, la conservation de l'eau et la réduction des déchets, entre autres. Il cible essentiellement les projets portés par les PME pour plus de compétitivité. En 2021, la Banque renouvelle son engagement et signe un nouvel accord « *GEFF II* » *Green Economy Financing Facility* avec la BERD, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement pour une ligne de financement durable de 25 millions EUR pour promouvoir le Financement de projets d'efficacité énergétique/énergies renouvelables, économie en eau, gestion durable des terres et bâtiments à Haute Qualité Environnementale.



BANK OF AFRICA

UN ACTEUR DE PREMIER PLAN DANS L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

BANK OF AFRICA s'investit pleinement auprès de tous les acteurs du secteur économique avec des programmes tels que *Damane Relance* et *CAP TPE*. BANK OF AFRICA affirme ainsi son implication et sa mobilisation en tant qu'acteur économique majeur dans le soutien de l'économie nationale.



Mené en partenariat avec la BERD, BANK OF AFRICA a lancé un programme nommé *Women In Business* qui prévoit une ligne de financement de 20 millions EUR.

Dans l'optique d'accompagner la stratégie d'inclusion financière portée par sa Majesté le Roi Mohammed VI et inscrite comme engagement de la Banque, BANK OF AFRICA a, en 2021, été très dynamique au travers de son programme *INTELAKA*.

Inclusion financière et soutien aux porteurs de projets

La stratégie d'inclusion financière portée par sa Majesté le Roi Mohammed VI a été inscrite comme engagement chez BANK OF AFRICA dès son lancement. En 2021, la Banque a poursuivi ses efforts pour faciliter l'accès au financement des projets d'entrepreneuriat à travers notamment son offre *INTELAKA* dédiée aux porteurs de projets éligibles ou encore son offre *START TPE*, un prêt d'honneur accordé aux bénéficiaires de l'offre *TAMWIL INTELAKA* pour financer tout besoin en fonds de roulement de démarrage. Pour faciliter l'accès à ses offres, BANK OF AFRICA a procédé à l'amélioration et la fluidification des processus *INTELAKA* ainsi que la digitalisation des parcours crédit via le déploiement du portail Crédit *Business Online*.

À fin 2021, 3 700 dossiers ont été accordés, dont 2 703 débloqués pour un montant total de 628 millions de dirhams et 316 dossiers *START TPE* ont été accordés pour un montant total de 8,5 millions de dirhams.

Maintien de l'accompagnement du tissu économique et reformulation des solutions *Damane Oxygène* et *Damane Relance*

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, intervenue en 2020, Tamwilcom -ex-Caisse Centrale des Garanties- a mis en place les garanties *DAMANE OXYGÈNE* et *DAMANE RELANCE* pour accompagner la très petite entreprise ainsi que la grande et moyenne entreprise dans la reprise de leur activité. Suite à l'évolution du contexte économique et à la persistance des effets de la crise sanitaire, BANK OF AFRICA a procédé en 2021 à la conversion de l'offre *DAMANE OXYGÈNE* en crédit amortissable pour les entreprises n'ayant pu rembourser leurs découverts à l'échéance du 31 décembre 2020 et à la prorogation de la date de clôture de *DAMANE RELANCE* jusqu'à fin 2021. 3 869 dossiers *RELANCE* ont été accordés au 31/12/2021, dont 3 846 débloqués pour un montant total de 994 millions de dirhams.



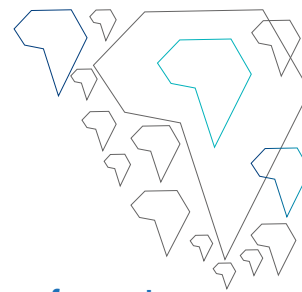
Soutien de l'entrepreneuriat féminin & égalité des genres

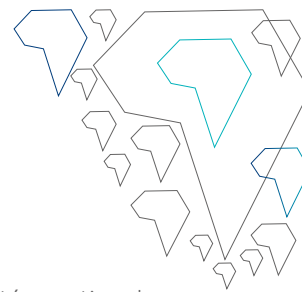
Engagée en faveur des femmes et de l'égalité des genres, BANK OF AFRICA maintient ses efforts pour encourager et soutenir l'entrepreneuriat féminin à travers son programme *Women in Business* mis en place avec la BERD. Ce programme qui se base sur une ligne de financement à hauteur de 200 millions DH et propose une solution complète pour les femmes entrepreneures a été élargi aux Associations et Coopératives de femmes en milieu rural pour favoriser leur développement et encourager la formalisation de leurs activités. Au-delà du financement, le programme propose aussi des services bancaires, des formations et du conseil. Dans le même sillage, BANK OF AFRICA a opérationnalisé sa feuille de route « Genre » dans le but de promouvoir l'égalité des genres suivant sa politique « Genre et inclusion » et a adhéré aux *Women's Empowerment Principles*, initiative partenariale d'ONU Femmes et du pacte mondial de l'ONU.

Un accompagnement extra-financier en faveur de la TPME

BANK OF AFRICA a longtemps été parmi les premiers à répondre positivement aux sollicitations des pouvoirs publics pour offrir un meilleur accompagnement à la TPME. Le discours Royal d'octobre 2019 a permis d'accélérer la conception d'offres spécifiques de financement dédiées et concernant tant la création que le développement de l'entrepreneur qu'il soit installé en affaire personnelle, en auto-entrepreneur ou en Personne Morale. La gamme des produits de BANK OF AFRICA englobe ainsi une panoplie d'offres packagées adaptées aux besoins spécifiques de chaque catégorie -Auto-Entrepreneur, Jeune Entrepreneur, etc.- et comprend également un mécanisme de soutien à la formalisation et au développement des commerçants à travers l'intégration et l'inclusion de ces derniers dans un circuit national élargit de paiement mobile.

BANK OF AFRICA s'appuie aussi sur son Observatoire de l'Entreprenariat, créé en 2009, pour proposer une approche extra financière, basée sur le triptyque Formation, *Mentorat* et *Networking*, en plus d'une sensibilisation à l'entreprenariat. Il permet l'accompagnement de 14 000 jeunes, porteurs de projets et entrepreneurs annuellement.





**ENGAGEMENT 3 :
ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE À L'ÉCOUTE DES COLLABORATEURS
ET ACCOMPAGNANT LEUR DÉVELOPPEMENT**



En tant que pilier stratégique du développement de BANK OF AFRICA et acteur clé pour la durabilité de ses activités, le capital humain bénéficie d'un dispositif RH *State of The Art* articulé autour de principes et fondamentaux solides et une culture d'entreprise fédératrice. Ce dispositif a été renforcé dans le contexte particulier lié à la crise sanitaire afin d'assurer la protection des collaborateurs et de préserver leur santé, notamment à travers le maintien des mesures adoptées dans le cadre de la labélisation *Safe Guard* obtenue en 2020.



Une gestion de carrière au service du développement des compétences de tous les collaborateurs

Convaincu de la valeur ajoutée de la mobilité dans le développement des compétences des collaborateurs et dans leur épanouissement, BANK OF AFRICA encourage ses équipes à la reconversion et à développer leurs carrières à travers ses différentes activités à l'internationale. Avec cette démarche, BANK OF AFRICA anticipe les évolutions des métiers et les besoins en compétences et veille à renforcer la fidélisation de ses talents et sa culture d'entreprise.

BANK OF AFRICA a instauré une culture de dialogue et d'échange, ses équipes bénéficiant constamment de conseil pour assurer l'adéquation de leur profil avec l'exigence de leur travail et avec leurs aspirations professionnelles. À ce titre, un portail pour l'emploi diffuse régulièrement les besoins des différentes entités et ces dernières réalisent régulièrement des entretiens

d'évaluation professionnelle au profit de leurs équipes. Durant l'année 2021, BANK OF AFRICA a enregistré près de 993 mouvements, soulignant l'efficacité de son dispositif de mobilité et de promotion au profit de ses collaborateurs.

Une politique de recrutement responsable

BANK OF AFRICA veille à attirer les meilleurs talents et à renforcer sa marque employeur. Le processus de recrutement est formulé dans le respect des dispositions réglementaires et des meilleures pratiques et veille au respect de l'égalité des chances dans le traitement et la non-discrimination sur la base de critères économiques ou sociodémographiques -âge, genre notamment-.

La politique de recrutement encourage une démarche d'intégration des nouveaux collaborateurs qui permet de les initier à la culture d'entreprise de la Banque et de

mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour une intégration réussie au sein de l'organisation.

Pareillement, le Capital Humain Groupe veille à diversifier ses sources de recrutement, à travers une présence sur les réseaux sociaux, les *job-boards*, ainsi que les caravanes d'emploi au même titre que les forums de recrutement au Maroc et à l'international.

Un développement continu des compétences

BANK OF AFRICA s'attache à préparer ses collaborateurs aux évolutions des métiers du secteur et à les accompagner dans le développement de leurs compétences. En plus d'un plan de formation élaboré annuellement, une plateforme de formation à distance est mise en place ainsi qu'un centre de formation propre « BANK OF AFRICA ACADEMY ».

Le développement des compétences s'effectue ainsi par le truchement de plusieurs moyens notamment (i) la formation à distance, (ii) la formation en présentiel, (iii) l'accès à l'encadrement et l'apprentissage auprès du manager (iv) le partage des expériences avec les collègues et (v) l'auto-formation via les situations de gestion au quotidien et les nouvelles missions confiées.

Au 31 décembre 2021, 47% de l'effectif ont bénéficié d'au moins une action de formation dispensée. Plus d'une centaine d'actions de formation ont été réalisées, soit environ 6 115 jours/hommes de formation.

Une politique de rémunération basée sur l'équité et la performance

Attirer et fidéliser les meilleurs candidats est un enjeu de taille pour BANK OF AFRICA qui s'appuie sur son capital humain pour mettre en œuvre sa vision et ses engagements. Pour s'y faire, BANK OF AFRICA propose à ses collaborateurs un package de rémunération qui rétribue leur performance et leur contribution aux résultats. Cette politique tient compte de la formation, des compétences et de l'expérience professionnelle de chaque collaborateur. BANK OF AFRICA a construit sa politique de rémunération sur des valeurs d'équité et de transparence vis-à-vis des salariés, sans que les incitations à la performance n'entraînent des situations de conflits d'intérêts ou de non-respect des règles de bonne conduite.

Favoriser l'emploi des jeunes et l'insertion des personnes handicapées

La politique RH de BANK OF AFRICA exclue toute forme de discrimination à l'égard des catégories vulnérables sur l'ensemble de ses démarches et s'engage pour le respect de l'égalité des chances. À travers sa politique RH, BANK OF AFRICA favorise également l'emploi des jeunes diplômé(e)s et veille à leur faciliter l'accès au premier emploi, en ouvrant ses portes aux jeunes étudiants en quête d'apprentissage. En 2021, BANK OF AFRICA a accueilli plusieurs stagiaires issus d'écoles supérieures,

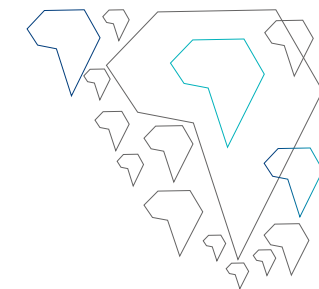
d'instituts de formation et d'universités nationales et internationales. Pour l'intégration des personnes en situation d'handicap, BANK OF AFRICA veille à aménager ses locaux pour faciliter leur mobilité et garantir leur épanouissement et assure une présence régulière aux événements et forums dédiés au recrutement et à l'insertion des personnes en situation d'handicap.

Un engagement renouvelé à l'égard de la parité genre

Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes est une préoccupation majeure pour BANK OF AFRICA, qui ne cesse de déployer des mesures pour l'établir davantage en l'enceinte de ses différentes entités au Maroc, comme à l'international. Promouvoir la parité genre est inscrite dans l'ADN du Groupe en droite ligne avec ses engagements en matière de développement durable et RSE. Afin de l'asseoir davantage, BANK OF AFRICA a adhéré à l'initiative *WEP -Women's empowerment Principles-*.

L'engagement de BANK OF AFRICA pour la parité a été consacré par la signature de la charte de la « diversité du genre » de *We4she* du *Africa CEO Forum*, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. L'adhésion à cette charte a été suivie de l'adoption d'un plan d'actions genre, à horizon 2025, avec comme finalité de donner à l'ensemble du personnel du Groupe les moyens nécessaires pour participer au renforcement de la parité genre.

La combinaison de ces efforts permet à BANK OF AFRICA d'afficher un résultat plus que satisfaisant avec une part des femmes dans les effectifs à fin 2021 qui s'élève à 42% au lieu de 40% en 2020. Les femmes représentent aussi 30,6% des employés cadres moyens et autres cadres et 14,3% du Conseil d'Administration.



INDICATEURS DU CAPITAL HUMAIN DE BANK OF AFRICA MAROC

Année	2019	2020	2021
Effectifs	5 047	4 987	4 985
Dont femmes	2 027	2 014	2 076
Par nature des contrats			
CDI	4 929	4 858	4 741
CDD	118	129	244
Par catégorie			
Cadres	3 203	3 149	3 269
Gradés	1 434	1 428	1 183
Employés	94	98	144
Hors Classe	316	312	389
Par ancienneté			
Inférieure à 5 ans	25%	18,8%	18%
Entre 5 et 10 ans	12%	13,9%	15,1%
Entre 10 et 20 ans	47%	49,9%	48,7%
Supérieure à 20 ans	17%	17,3%	18,2%
Recrutements & départs			
Recrutements	98	181	262
Démissions	217	138	149
Licenciements	46	28	26
Litiges sociaux			
Dialogue social			
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de représentants du personnel	146	138	176
Titulaires	84	84	
Suppléants	62	54	
Santé & sécurité au travail			
Nombre d'accidents de travail	59	62	46
Formation			
Budget en % de la masse salariale	0,39%	0,58%	0,33%

ENGAGEMENT 4 : ÊTRE DILIGENT DANS L'EXERCICE DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DES RISQUES



BANK OF AFRICA s'impose un mode de gouvernance solide, qui intègre l'ensemble des dispositions légales émanant des régulateurs nationaux et internationaux. De par son rôle stratégique dans l'économie marocaine et dans ses différents pays de présence, BANK OF AFRICA est appelé à disposer d'une gouvernance et d'un mécanisme de gestion des risques qui garantissent la sécurité de ses activités.

Préserver les intérêts de toutes ses parties prenantes passe par l'adoption d'une gouvernance solide. BANK OF AFRICA s'appuie sur des instances de décision et de surveillance ainsi que des comités spécialisés :

- Le Conseil d'Administration, dont la mission première est de maintenir un équilibre entre les intérêts des actionnaires et les perspectives de croissance, de création de valeur à long terme et de protection des déposants. Il est composé de 14 administrateurs experts de leurs domaines d'activité, dont 4 administrateurs indépendants.
- La Strategy Task Force est un Comité chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie 2030 et, auparavant, la mise en place de la nouvelle Gouvernance.
- Le Comité des Risques Groupe, le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe et le Comité Gouvernance, Nomination et Rémunérations, dont les prérogatives assurent la pérennité, la gestion proactive des risques et le contrôle de l'activité au niveau du Groupe.

Aux termes d'une vision établie à l'horizon 2030, le Conseil d'Administration a entériné en 2021 la mise en place d'une nouvelle Gouvernance visant à renforcer davantage l'intégration du Groupe en termes de pilotage de ses différentes entités constitutives, de maîtrise des risques, de synergies, de mutualisation de compétences et d'efficacité au service de la dynamisation de l'action commerciale et de la création de valeur.

Au niveau de la Présidence, compte tenu de leurs missions intrinsèques ou parce qu'elles relèvent des prérogatives du Président, des entités lui sont rattachées telles que la Fondation BMCE Bank, le Bureau du Président ou des missions dévolues à l'Administrateur Directeur Général. Celui-ci supervise ainsi des fonctions régaliennes telles que la Conformité ainsi que celles qui lui sont déléguées par le Président telles que le Capital Humain, la Communication ou les fonctions liées à l'animation du Gouvernement d'Entreprise, à la RSE, aux partenariats et aux relations institutionnelles.

Les Risques Groupe est comme le Contrôle Général Groupe, directement rattaché au Président Directeur Général. Le Pôle Risques Groupe englobe le Management des Risques, l'Analyse des engagements, la Surveillance

des engagements et les Risques de Contreparties Afrique et Projets transverses

Pour sa part, le Contrôle Général Groupe veille à la mise en place des politiques et des procédures de contrôle interne. Le périmètre du Contrôle Général Groupe englobe l'ensemble des filiales et succursales de BANK OF AFRICA, au Maroc et à l'étranger.

Un Comité Présidentiel assure le Pilotage stratégique du Groupe. Il est présidé par le Président Directeur Général de même que le Comité de Crédit Senior qui examine et approuve les demandes de crédit formulées par les clients de la Banque et du Groupe relevant de sa délégation.

Structure managériale resserrée autour de trois Directions Générales Exécutives

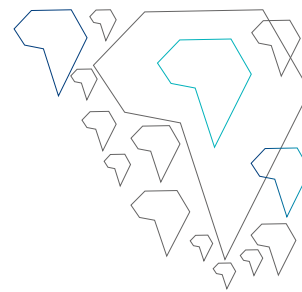
Cette nouvelle Gouvernance inclut la mise en place d'une structure managériale resserrée autour de trois Directions Générales Exécutives :

Direction Générale Exécutive « CIB et Banque au Maroc »

Cette Direction regroupe les activités de financement intermédié de la banque commerciale et désintermédié de Banque d'Affaires sous l'enseigne BMCE Capital. Ces activités commerciales sont mises au service des différents segments de clientèle – Particuliers, Professionnels, PME et Grandes Entreprises issues du secteur public et privé, domiciliées au Maroc et à l'International, hormis l'Afrique-. Les Directions Régionales au Maroc ainsi que les filiales bancaires, l'établissement de paiement et les bureaux de représentation établis en Europe, au Moyen- Orient et en Asie, relèvent aussi de cette direction à laquelle est également rattaché un Pôle en charge de dynamiser la gestion du Contentieux et du Précontentieux outre des missions spécifiques.

Direction Générale Exécutive « Afrique »

Cette Direction chapeaute les activités menées sur le continent africain hormis le Maroc, à travers une vingtaine de filiales en Afrique Subsaharienne sous l'enseigne BANK OF AFRICA, LCB et la Banque de Développement du Mali.



Direction Générale Exécutive « Fonctions Groupe et Opérations »

Cette Direction regroupe la fonction régalienne des Finances ainsi que les fonctions, transverses, liées à la Technologie, Process et Organisation, à la Qualité, la Logistique ou au Juridique, avec supervision des filiales qui s'inscrivent dans le prolongement de ces métiers.

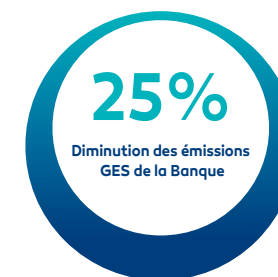
En définitive, l'organisation réaménagée du Groupe BANK OF AFRICA ambitionne de conforter l'image forte que reflète le Groupe en termes de professionnalisme, d'innovation, de culture d'entreprise et de qualité des femmes et des hommes qui en sont la véritable force et richesse.

Gestion des Risques

la démarche de BANK OF AFRICA en matière de gestion des risques est l'émanation des normes professionnelles et réglementaires. Elle s'appuie également sur les règles définies au niveau international ainsi que sur les recommandations des autorités de tutelles. Les principaux risques identifiés sont :

- Risque de crédit.
- Risque de marché.
- Risque opérationnel.
- Risque pays.

ENGAGEMENT 5 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT & LIMITER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE AU NIVEAU DU GROUPE



Dans le cadre de la gestion de ses impacts environnementaux, BANK OF AFRICA poursuit ses efforts dans l'amélioration de ses process et de ses mesures de suivi. En 2021, le Groupe a adopté de nouvelles initiatives pour la gestion et l'élimination des déchets :

- (i) La mise en place des dispositifs de gestion des déchets dans l'ensemble du réseau.
- (ii) Les prestataires internes sont engagés à mettre en place des dispositifs de gestion des déchets et l'assurance de leur élimination vers des filières de traitement.
- (iii) La revalorisation des déchets de la Banque -papiers, toners et des huiles de cuisson-.

Un bilan carbone positif

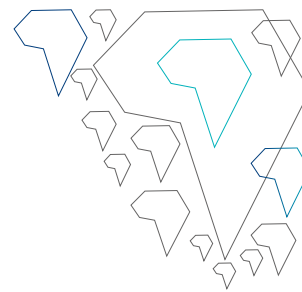
Conformément à son engagement volontaire de réaliser un bilan carbone chaque 2 années, depuis 2015, BANK OF AFRICA a réalisé en avril 2021 le bilan carbone de l'année 2020. Ce bilan tient compte des principaux postes d'émissions des gaz à effets de serre -GES- directs et indirects que sont les consommations énergétiques, les immobilisations, les achats, le transport de fonds, les déplacements professionnels et le traitement de fin de vie de déchets. Il en ressort une diminution de 25% des émissions totales de CO2 enregistrée en 2020 par rapport à 2018 favorisée par le recours au télétravail et la limitation des déplacements des personnes dans le contexte de la pandémie.

Renouvellement de la certification ISO 14 001 et projet de certification ISO 50001

Gage de l'efficacité de son système de *management* environnemental, le maintien en 2021 de sa certification ISO 14001 conforte BANK OF AFRICA dans sa démarche pour la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement et ainsi contribuer au pilier environnemental du développement durable. En effet, le Système de *Management* de l'environnement de la Banque s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et s'articule autour de 8 axes stratégiques :

- Se conformer aux exigences réglementaires relatives à l'environnement et l'énergie.
- Prendre en compte les critères environnementaux dans les activités de financement.
- Promouvoir la Finance Durable dont le Green Business.
- Prévenir et limiter la pollution sur l'environnement et la consommation des ressources naturelles.
- Améliorer en continu les performances énergétiques.
- Développer la culture et le comportement « durable » des collaborateurs.
- Promouvoir les achats responsables et économes en énergie.
- Promouvoir « la construction durable ».

La Banque a également entamé le projet de certification ISO 50001 de management de l'énergie pour améliorer son efficacité énergétique et optimiser sa consommation d'énergie.



Formation et sensibilisation au développement durable

Conscient de la nécessité de l'implication et de l'effort collectif pour la réalisation de sa vision, BANK OF AFRICA développe, constamment, chez l'ensemble de ses collaborateurs une sensibilité pour les enjeux du développement. Ainsi, plusieurs actions de formation et campagnes internes sont régulièrement mises en place pour adopter les bons réflexes et comportements par tous.

Bilan de l'impact environnemental de BANK OF AFRICA MAROC

	2021
Consommation d'énergie en KWH	26 803 092,03
Consommation d'eau (m³)	1 152 433,34
Emission CO2 par employé	4,11
Bilan déchets	
Papier et archives	182
Matériel informatique (unités)	1422
Huiles de cuisson (kg)	116
Cartouche (kg)	2 894
Maintenance (kg)	0

ENGAGEMENT 6 : AGIR DANS L'INTÉRÊT DES COMMUNAUTÉS ET SOUTENIR LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES



Chaque année, BANK OF AFRICA renouvelle son engagement auprès de ses parties prenantes et communautés. Les actions de la Fondation BMCE Bank dans l'éducation ou encore celles de la Fondation BOA et ses filiales en sont les principales manifestations. Cependant, BANK OF AFRICA et ses filiales soutiennent de manière directe de nombreux événements pour confirmer son engagement envers l'ensemble de ses parties prenantes.

Lutte contre le cancer chez la femme

À chaque 8 mars, Journée Internationale de la Femme, BANK OF AFRICA renouvelle ses opérations de dépistage des cancers féminins -sein et col de l'utérus-. 2021 est la 6^{ème} année consécutive de cette campagne. En plus des milieux défavorisés au Maroc, la campagne a concerné les pays d'implantation sur le reste du continent africain.

Publication du Manifesto pour l'Afrique

Pour renouveler son engagement à l'égard du développement du continent, BANK OF AFRICA a publié son *Manifesto #21ressourcespourlavenir*. Ce *Manifesto* révèle l'étendue du potentiel de l'Afrique et des Africains et valorise les atouts du continent à travers 21 ressources, tout en mettant en avant la contribution de BANK OF AFRICA à travers ses actions, ses solutions de financement et ses Fondations.

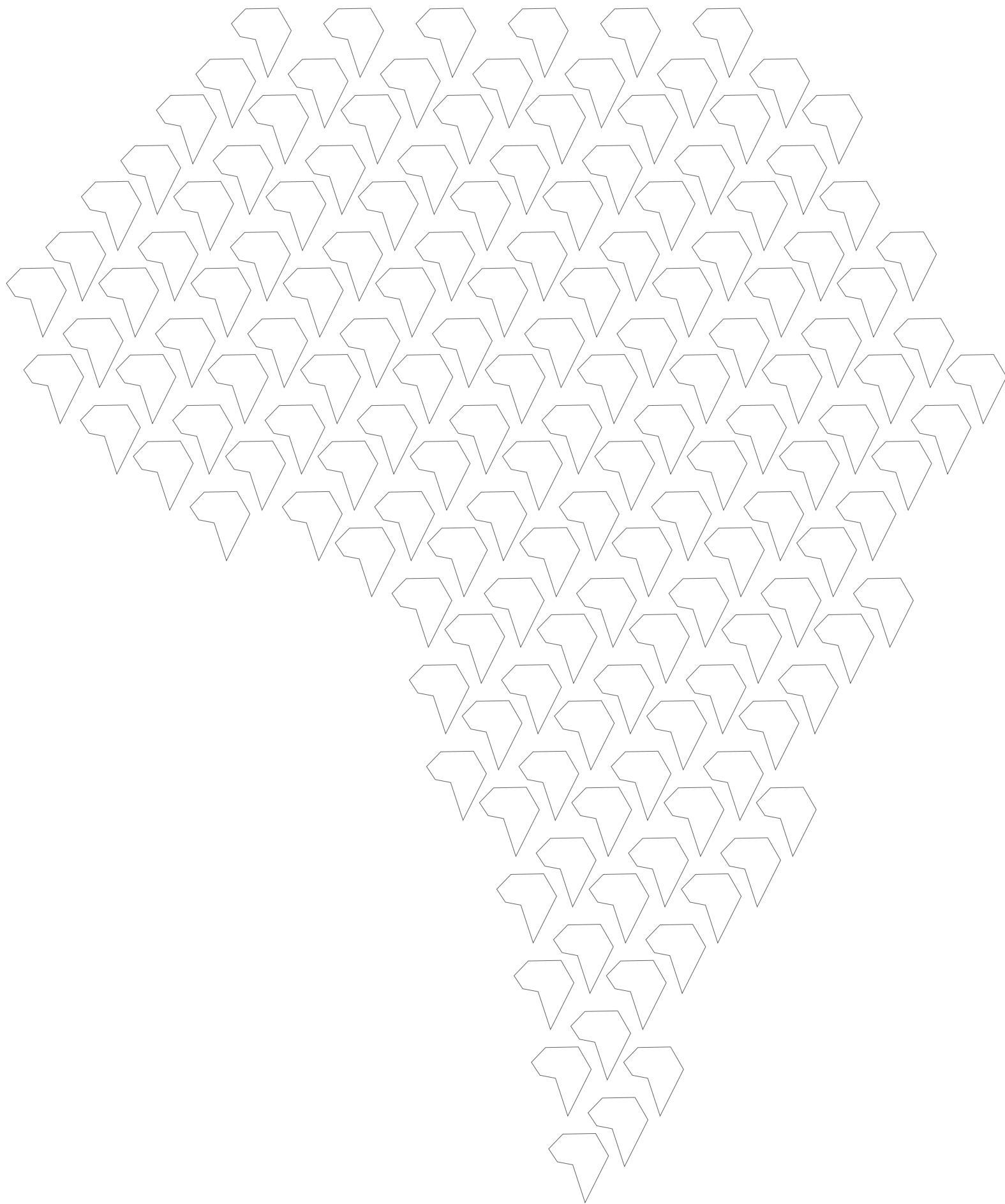
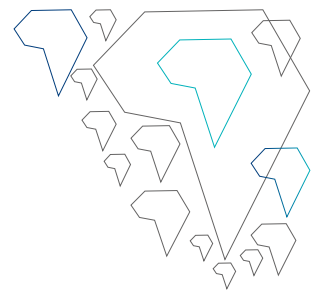
Fondation BOA, toujours engagée en faveur de l'éducation

Tout au long de l'année 2021, marquée par la poursuite de la pandémie de la Covid-19, les Fondations BOA ont poursuivi leurs efforts dans le domaine de l'éducation. Ainsi, l'année a été caractérisée par la rénovation et la réhabilitation d'écoles au Niger, au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Elle a également connu la construction d'une

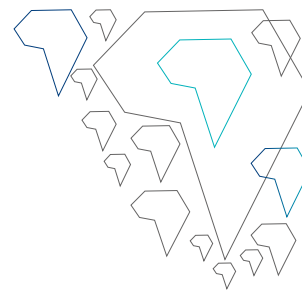
maternité à Fatick au Sénégal et la construction de 36 salles de classes pour 2 200 élèves en Côte d'Ivoire. De même, en partenariat avec l'ONG SOS Villages d'Enfant, la Fondation BOA a équipé une école primaire au Niger avec une bibliothèque numérique et a transformé l'antenne de SOS Villages d'Enfant à Dakar, Sénégal, en un village digital grâce au lot de matériel informatique neuf qu'elle a remis.

Des solutions en faveur des personnes en situation d'handicap

Dans le but d'améliorer l'accessibilité de ses installations mais aussi de ses solutions aux personnes en situation d'handicap BANK OF AFRICA a collaboré avec les associations pour mieux comprendre leurs contraintes et leurs besoins. Grâce aux conclusions de ses travaux, la Banque a mis en place une feuille de route pour : (i) équiper ses agences pour recevoir les personnes à mobilité réduite; (ii) traduire en langue des signes ses supports et déployer une assistance vocale pour les personnes ayant une déficience visuelle en s'alignant sur les standards internationaux notamment les lignes directrices sur l'accessibilité du contenu WEB; et (iii) élaborer en partenariat avec GPBM et BAM un code des pratiques, en faveur des clients ayant un handicap physique ou une déficience visuelle ou auditive, tout en respectant leur dignité, leur autonomie et leur indépendance.



GOUVERNANCE
BANK OF AFRICA – BMCE Group

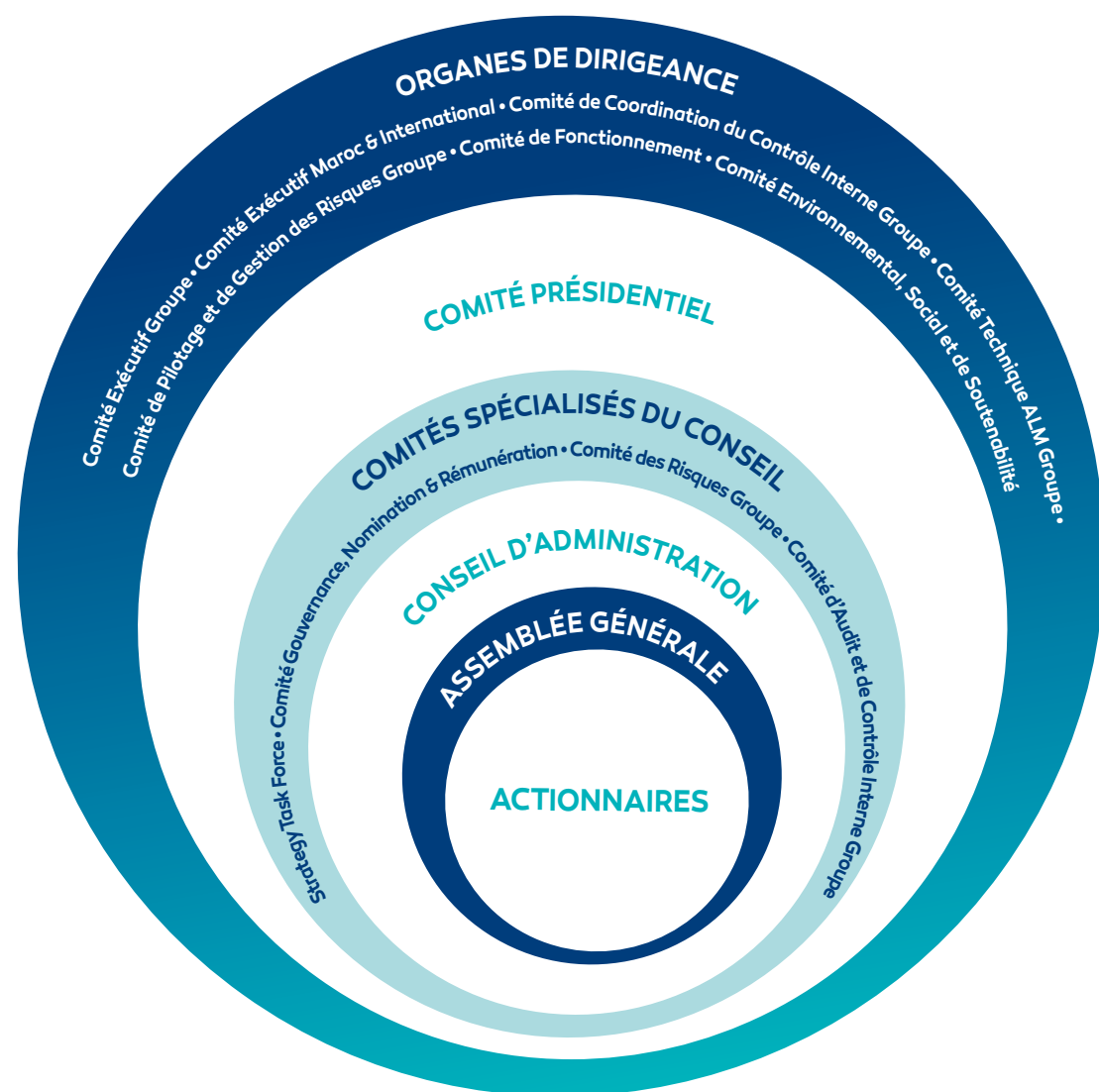


UNE GOUVERNANCE SOLIDE ET ENGAGÉE

De par l'envergure de ses activités et la pluralité de ses engagements et de ses ambitions, BANK OF AFRICA s'est dotée d'une gouvernance en conformité avec les dispositions légales fixées par les régulateurs nationaux et internationaux, dans une quête d'amélioration continue. Avec son rôle stratégique au cœur de l'économie nationale et du continent, sa volonté de préserver les intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes, le Groupe a mis en place un dispositif de

gouvernance solide et des procédés de contrôle efficaces, pour assurer la durabilité de son modèle économique.

La gouvernance de BANK OF AFRICA s'appuie sur différentes instances de décision et des organes de contrôle, ainsi que sur des comités spécialisés en charge de veiller sur l'exécution des orientations stratégiques et opérationnelles du Groupe.



CHARTRE DE GOUVERNANCE

Acteur responsable dans son secteur d'activité, BANK OF AFRICA a très tôt élaboré sa propre Charte de Gouvernance, conformément aux dispositions réglementaires de Bank Al-Maghrib. Cette charte régit notamment

les pouvoirs de chaque instance, leurs frontières, leurs prérogatives ainsi que leurs interactions. Elle permet ainsi à BANK OF AFRICA d'organiser plus efficacement le fonctionnement et le processus de décision des instances les plus importantes : l'Assemblée des Actionnaires, le Conseil d'Administration et le Gouvernement d'Entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La mission première du Conseil d'Administration est de maintenir un équilibre entre les intérêts des actionnaires et les perspectives de croissance, de création de valeur à long terme et de protection des déposants.

Cette instance est responsable du processus de planification stratégique, de la détermination et la gestion des risques, du contrôle interne, de la gouvernance et de la Charte de responsabilité sociétale.

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA se distingue par le caractère collégial des prises de décision et par la présence de plusieurs experts nationaux et internationaux, issus de la banque et de la finance.

À l'instar d'autres sociétés internationales cotées, BANK OF AFRICA a instauré un Règlement Intérieur qui définit les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et renforce ainsi la crédibilité et l'envergure de l'institution vis-à-vis de toutes ses parties prenantes. Ce Règlement Intérieur précise :

- 1- La composition et les missions du Conseil d'Administration,
- 2- Son mode de fonctionnement,
- 3- Les Comités Spécialisés exerçant leurs activités sous sa responsabilité directe,
- 4- Les règles déontologiques applicables aux Administrateurs (*Charte Éthique de l'Administrateur*).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE BANK OF AFRICA COMPTE 14 ADMINISTRATEURS DONT 4 INDÉPENDANTS ET 2 FEMMES.

OTHMAN BENJELLOUN

- Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA
- Date du premier mandat¹ : 1995
- Mandat actuel : 2019-2025

RMA

- Représentée par Zouheir BENSALID
- Date du premier mandat : 1994
- Mandat actuel : 2019-2025

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CREDIT MUTUEL- GROUPE CREDIT MUTUEL- ALLIANCE FÉDÉRALE

- Représentée par Lucien MIARA
- Date du premier mandat : 2005
- Mandat actuel : 2014-2020

CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION^(*)

- Représentée par Abdellatif ZAGHNOUN
- Date du premier mandat² : 2010
- Mandat actuel : 2016-2022

O CAPITAL GROUP

- Représentée par Hicham EL AMRANI
- Date du premier mandat³ : 2001
- Mandat actuel : 2015-2021

AZEDDINE GUESSOUS

- *Intuitu Personae*
- Date du premier mandat⁴ : 2017
- Mandat actuel : 2017-2023

CDC LIMITED

- Représentée par Marc BEAUJEAN
- Date du premier mandat : 2019
- Mandat actuel : 2019-2024

MOHAMED KABBAJ

- Administrateur Indépendant
- Date du premier mandat⁵ : 2021
- Mandat actuel : 2021-2027

FRANÇOIS HENROT^(*)

- Administrateur Indépendant
- Date du premier mandat : 2016
- Mandat actuel : 2016-2022

BRIAN C. MCK. HENDERSON^(*)

- Administrateur Indépendant
- Date du premier mandat : 2016
- Mandat actuel : 2016-2022

NEZHA LAHRICHI

- Administratrice Indépendante
- Date du premier mandat : 2021
- Mandat actuel : 2021-2027

ABDOU BENSOUDA

- *Intuitu Personae*
- Date du premier mandat : 2018
- Mandat actuel : 2018-2024

BRAHIM BENJELLOUN-TOUIMI^(*)

- Administrateur Directeur Général Délégué et Président de BOA Group
- Date du premier mandat : 2004
- Mandat actuel : 2016-2022

MYRIEM BOUAZZAOU

- *Intuitu Personae*
- Date du premier mandat : 2021
- Mandat actuel : 2021-2027

(1) Pour l'ensemble des mandats, l'année correspond à celle de tenue des AG statuant sur les comptes de l'exercice précédent.

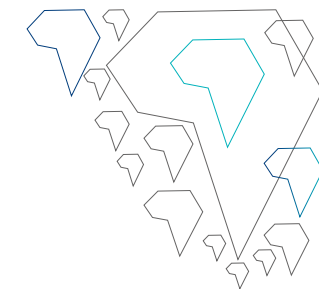
(2) La CDG a siégé au sein du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA - BMCE Group de 1966 à 1997 puis a été renommé de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2010.

(3) O Capital Group est issu de la fusion-absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian. FinanceCom fut Administrateur de la Banque de 2001 à 2021.

(4) M. Azeddine Guessous a siégé en tant qu'Administrateur *intuitu personae* de 2005 à 2008, puis en tant que représentant permanent de RMA, avant d'être nommé à nouveau Administrateur *intuitu personae* en 2017.

(5) M. Mohamed KABBAJ fut Administrateur de la Banque entre 1997 et 2000

(*) Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le renouvellement des mandats d'Administrateur de (i) la Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par son Directeur Général M. Abdellatif Zaghoun, et M. Brahim Benjelloun-Touimi, l'Administrateur Directeur Général Délégué du Groupe BANK OF AFRICA.



PRINCIPAUX INDICATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'ANNÉE 2021

Effectif	14
Nombre de réunions de Conseil d'Administration	5
Taux de présence global (assiduité)	99%

CRITÈRES D'INDÉPENDANCE

BANK OF AFRICA – BMCE Group respecte les dispositions réglementaires en matière de critères d'indépendance tels que prévus par la Circulaire 5/W/2016 de *Bank Al-Maghrib*.

RÉMUNÉRATION

En rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, des jetons de présence sont alloués à l'ensemble des Administrateurs.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévue, ne peut être allouée aux Administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail ou un mandat spécial et temporaire dans les conditions prévues par la Loi.

Le montant global des jetons de présence est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Jetons de présence versés aux Administrateurs

	31/12/2021(*)		31/12/2020(*)			
	Montant BRUT	Impôt Retenu à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenu à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	3 771	971	2 800	3 842	992	2 850
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	4 118	618	3 500	3 235	485	2 750
TOTAL	7 888	1 588	6 300	7 077	1 477	5 600

(*) Jetons versés au titre de l'exercice précédent.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un processus d'auto-évaluation de la structure, des compétences, des attributions et du fonctionnement du Conseil d'Administration, au niveau de chaque Administrateur, est effectué annuellement.

Ce processus est conduit par le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations, instance émanant du Conseil d'Administration composée d'Administrateurs indépendants et non exécutifs, à travers une évaluation des travaux du Conseil d'Administration, sur la base d'un questionnaire individuel portant sur une trentaine de questions. Ces questions portent sur la composition du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, la fréquence des réunions, de la qualité des procès-verbaux, des échanges au sein du Conseil, de la documentation mise à la disposition des Administrateurs et des délais de transmission, les thématiques inscrites à l'ordre du jour notamment la dimension RSE.

Aux termes du processus d'évaluation, une synthèse des résultats de l'évaluation est communiquée au Conseil d'Administration.

Le questionnaire d'auto-évaluation est mis à jour à fréquence régulière par rapport à la réglementation, aux réunions du Conseil et aux recommandations émises à l'occasion des précédents questionnaires.

Comités Spécialisés issus du Conseil d'Administration

Comités Spécialisés issus du Conseil d'Administration		
Comité des Risques Groupe	Nombre de réunions	4
	Effectif	7
	Indépendance	43%
	Taux de présence	92%
Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe	Nombre de réunions	4
	Effectif	6
	Indépendance	67%
	Taux de présence	96%
Comité Gouvernance, Nominations & Rémunérations	Effectif	4
	Indépendance	50%

Au cours de l'année 2021, le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe et le Comité des Risques Groupe ont connu des réaménagements suite à la démission de 2 Administrateurs Indépendants – MM Philippe De Fontaine Vive et Christian de Boissieu- et la nomination de 2 Administrateurs Indépendants – M. Mohamed Kabbaj et Mme Nezha Lahrichi.-.

STRATEGY TASK FORCE

COMPOSITION

Président

M. Mohamed Kabbaj,
Administrateur Indépendant

Membres

M. Azeddine Guessous,
Administrateur *intuitu personae*

CDC Ltd, Représentée par

M. Marc Beaujean
Administrateur Non Exécutif

M. Brian Henderson,
Administrateur Indépendant

M. Brahim Benjelloun-Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué

Membres Invités

La *Strategy Task Force* associe à ses travaux les membres de la Direction Générale Exécutive ou d'autres membres désignés.

Secrétaire

Mme Salma Tazi,
Directrice Générale Adjointe, *Coordination et Secrétariat STF*

Travaux du Comité *Strategy Task Force*

Courant l'exercice 2021, les thématiques traitées ont notamment porté sur le modèle opérationnel et modalités du renforcement de l'intégration des filières régaliennes au niveau du Groupe, la nouvelle gouvernance de la Banque et du Groupe ainsi que sur son modèle de développement dont la Vision 2030.

COMITÉ DE GOUVERNANCE, NOMINATIONS & RÉMUNÉRATIONS

COMPOSITION(*)

Président

M. François Henrot, Administrateur indépendant

Membres Permanents

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

CDC Limited, représentée par **M. Marc Beaujean**

M. Brian Henderson, Administrateur indépendant

Membres Invités

Le Comité de Gouvernance, Nominations & Rémunérations pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non membre de BANK OF AFRICA – BMCE Group ou de son Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat

Brahim Benjelloun - Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué

Travaux du Comité Gouvernance, Nominations & Rémunérations

Au cours de l'année 2021, les thématiques traitées ont porté notamment sur l'évaluation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés ainsi que sur la nouvelle gouvernance de la Banque et du Groupe.

(*) Les compositions des comités issus du Conseil d'Administration sont établies à fin avril 2022

COMITÉ DES RISQUES GROUPE

COMPOSITION

Président

M. Brian Henderson, Administrateur Indépendant

Membres

RMA, représentée par **M. Zouheir Bensaid**, Administrateur Non Exécutif

O Capital Group représentée par **M. Hicham El Amrani**, Administrateur Non Exécutif

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

CDC Limited, représentée par **M. Marc Beaujean**, Administrateur Non Exécutif

M. François Henrot, Administrateur Indépendant

M. Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

Membres Associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du *CIB & Maroc* (*)

M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de l'*Afrique*(*)

M. Khalid Laâbi, Directeur Général Délégué en charge des *Risques Groupe*

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des *Finances & Participations*

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la *Conformité Groupe*

Membres invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Secrétaire

M. Khalid Laâbi, Directeur Général Délégué en charge des *Risques Groupe*

Travaux du Comité des Risques Groupe au titre de 2021

Au cours de l'exercice 2021, le Comité des Risques Groupe s'est réuni 4 fois.

Ainsi, les travaux du Comité des Risques Groupe ont notamment porté sur le suivi de la consommation des Fonds Propres et des indicateurs de risques -Crédit, Marché, Pays et Opérationnels-, les simulations des ratios réglementaires, l'examen et approbation des limites globales des risques et de la politique crédit 2021. Il est également concerné l'état d'avancement de la mise en conformité du dispositif *LAB/FT* des filiales, l'examen des mises à jour de la politique de gestion des risques en 2021 ainsi que les principales évolutions réglementaires *Bank Al- Maghrib* et leurs impacts.

Conformément aux dispositions réglementaires, le Comité a validé le Plan de Redressement de Crise Interne –PRCI- et le rapport de l'Internal *Capital Adequacy Assessment Process – ICAAP-* pour l'année 2021.

Le Comité a également pris connaissance du dispositif RSE et de conformité avec les dispositions de la circulaire *Bank Al- Maghrib 5/W/2021* relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement et autres réglementations européenne, notamment en termes de reporting réglementaire instauré et d'ajout desdits risques dans la taxonomie des risques de la Banque.

Enfin, le Comité procède régulièrement au suivi de la prise en charge des recommandations émises lors des précédentes séances dudit Comité.

(*) ou le/la représentant(e) qu'il désigne

COMITÉ D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

COMPOSITION

Président

Mme Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante (*)

Membres

RMA, représentée par **M. Zouheir Bensaid**, Administrateur Non Exécutif

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant

M. François Henrot, Administrateur Indépendant

M. Brian Henderson, Administrateur Indépendant

Membres Associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

M. Khalid Laâbi, Directeur Général Délégué en charge des *Risques Groupe*

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des *Finances & Participations*

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la *Conformité Groupe*

Membres Invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour

Secrétaire

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

Travaux du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe au titre de 2021

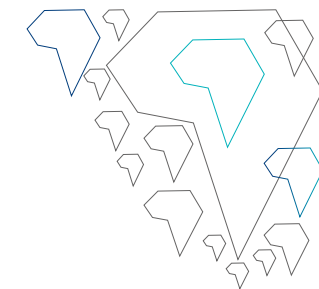
Au titre de l'exercice 2021, le CACI Groupe s'est réuni 4 fois. Les principales thématiques traitées au sein de cette instance ont porté notamment sur les réalisations financières du Groupe BANK OF AFRICA en consolidé et en social, les perspectives financières à horizon 2022, l'examen du Rapport des Commissaires aux Comptes, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des Actifs Immobiliers Hors Exploitation.

Sur le volet du dispositif de contrôle interne, le bilan d'activité du Contrôle Général Groupe et le Plan d'audit 2021 consolidé ont été examinés à l'aune des impacts de la crise sanitaire.

En outre, sur le volet *Compliance*, le CACI a examiné notamment le dispositif de lutte anti-blanchiment –*LAB/FT*, l'actualisation du corpus normatif *Compliance*, le dispositif de renforcement de la conformité Groupe de même que le dispositif de renforcement de la sécurité du système d'information.

Enfin, le Comité a veillé au suivi de la prise en charge des recommandations émises lors des précédentes séances dudit Comité.

(*) de juin à septembre 2021, M. Kabbaj assurait la présidence du CACI Groupe.



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

OTHMAN BENJELLOUN

BRAHIM BENJELLOUN-TOUIMI

Administrateur Directeur Général Délégué

MOUNIR CHRAIBI

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

KHALID NASR

Directeur Général Exécutif en charge du *CIB et Maroc*

AMINE BOUABID

Directeur Général Exécutif en charge de l'*Afrique*

M'FADEL EL HALAISSI

Directeur Général Délégué en charge du *Recouvrement & Missions Spéciales*

OMAR TAZI

Directeur Général Délégué en charge de la *Banque au Maroc*

KHALID LAABI

Directeur Général Délégué en charge des *Risques Groupe*

COMITÉ PRÉSIDENTIEL

COMPOSITION

Comité Présidentiel

Président

Othman Benjelloun

Président Directeur Général

Membres

Azeddine Guessous (*)

Administrateur *Intuitu Personae*

Brahim Benjelloun Touimi

Administrateur Directeur Général Délégué

Mounir Chraibi

Directeur Général Exécutif, en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

Khalid Nasr

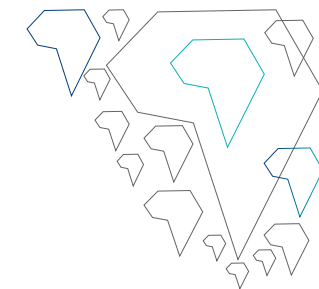
Directeur Général Exécutif en charge du *CIB & Maroc*

Amine Bouabid

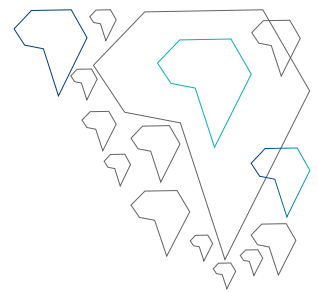
Directeur Général Exécutif en charge de l'*Afrique*

Travaux du Comité Présidentiel

Au cours de l'année 2021, les thématiques traitées ont porté notamment sur les Fonds Propres, les Actifs Immobiliers Hors Exploitation, la Vision Stratégique 2030, la nouvelle gouvernance du Groupe, ainsi que le coût du risque.



(*) M. Azeddine Guessous, Administrateur de la Banque en supervisera les travaux en l'absence du Président



COMITÉ EXÉCUTIF MAROC & INTERNATIONAL

COMPOSITION

Président

Alternativement tous les 3 mois parmi les 2 Directeurs Généraux Exécutifs

Membres

Mounir Chraïbi

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

Khalid Nasr

Directeur Général Exécutif en charge du *CIB et Maroc*

Khalid Laabi

Directeur Général Délégué, en charge des *Risques Groupe*

Omar Tazi

Directeur Général Délégué, en charge de la *Banque au Maroc*

M'Fadel El Halaissi

Directeur Général Délégué, en charge du *Recouvrement & Missions Spéciales*

Zouhair El Kaissi

Directeur Général Adjoint *Finances & Participations*

Membres Associés -en fonction de l'ordre du jour-

Saad Benjelloun

Directeur Général Adjoint en charge du *Capital Humain Groupe*

Assia Berrada

Directrice Générale Adjointe en charge de la *Conformité Groupe*

Le Comité peut s'adjoindre, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, les Responsables du Groupe BANK OF AFRICA – hors Afrique Subsaharienne.

Secrétaire du Comité

Mme Houda Sbihi

Pôle *Gouvernance & RSE Groupe*,

Travaux du Comité Exécutif Maroc & International

Sous la présidence de M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*, 2 séances ont été tenues courant décembre 2021, avec pour principales thématiques la validation de nouvelles chartes de fonctionnement du *Comité Exécutif Maroc & International* et du *Comité de Fonctionnement*, une communication sur un Projet de directive BAM, le suivi du Plan de Continuité d'Activités et des mesures Covid 19 mis en place par la Banque en période de pandémie, ainsi que la restitution des principales conclusions et recommandations du Comité de Fonctionnement.

Dans le sillage de la nouvelle gouvernance mise en place en novembre 2021, une nouvelle architecture des comités de dirigeance a été définie. Ainsi, ont été notamment institués le *Comité Exécutif Groupe* et le *Comité Exécutif Maroc et International* qui ont pris le relais du *Comité de Direction Générale Groupe*. Ce dernier s'est réuni une trentaine de fois au cours de l'exercice 2021, sous la présidence de M. Brahim Benjelloun – Touimi. Ses travaux ont porté principalement sur l'optimisation de la rentabilité des Fonds Propres, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle notamment l'accélération de la transformation digitale, le renforcement de l'efficacité commerciale à travers le lancement de nouveaux produits contra-cyclique (Relance Hôtellerie & Promotion immobilière). Dans la continuité du bilan 2020, les principaux agrégats financiers et indicateurs prudentiels ont mis en exergue la résilience de la Banque, son dynamisme commercial avec des résultats significatifs ainsi qu'un profil de solvabilité conforme aux minima réglementaires. Pareillement, l'évolution de la situation de certaines filiales du Groupe, au Maroc et en Afrique subsaharienne, a fait l'objet d'un suivi particulier. À cet égard, des synergies intragroupes ont été activées pour concrétiser les plans d'actions validés.

COMITÉ EXÉCUTIF GROUPE

COMPOSITION

Président

Désignation parmi les 3 DGE's du Président de la séance

Membres

Mounir Chraïbi

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

Khalid Nasr

Directeur Général Exécutif en charge du *CIB et Maroc*

Amine Bouabid

Directeur Général Exécutif en charge de l'*Afrique*

Travaux du Comité Exécutif Groupe

Depuis son institution en novembre 2021, le Comité Exécutif Groupe a tenu deux séances en 2021. Ses travaux ont concerné notamment la finalisation de sa charte de fonctionnement, la revue des schémas délégués dans le sillage du déploiement de la nouvelle gouvernance, l'examen de la cartographie des liens fonctionnels existants et des synergies développées entre les entités de BANK OF AFRICA au Maroc et celles de BOA Group (Luxembourg) dans le cadre du renforcement de l'intégration au sein du Groupe, la revue des programmes clés pour soutenir la vision 2030 et, enfin, l'opportunité du rachat par BANK OF AFRICA de la participation de BOA Group (Luxembourg) dans le capital de BOA France.

COMITÉ DE COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE GROUPE

COMPOSITION

Président

L'Administrateur Directeur Général Délégué, et en son absence le Contrôleur Général Groupe

Membres Permanents

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

Directeur Général Délégué en charge des *Risques Groupe*

Contrôleur Général Groupe

Directeur Général Adjoint en charge des *Finances & Participations*

Directrice Générale Adjointe en charge de la *Compliance Groupe*

Responsable du *Contrôle Permanent Groupe*

Membres Associés

Responsable des fonctions *Risques, Contrôle Interne et Compliance* des Filiales en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Pôle Gouvernance & RSE Groupe

Le Comité pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non de BANK OF AFRICA ou du Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat du Comité

Directrice Générale Adjointe en charge de la *Compliance Groupe*

Travaux du Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe

Le Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe s'est réuni 2 fois en 2021.

Dans le cadre de ses travaux et conformément à son engagement d'y introduire davantage de thématiques de contrôle et de conformité des filiales, le Comité a pris acte de l'amélioration continue du dispositif de conformité au sein de certaines filiales du Groupe et la poursuite des différents chantiers structurants liés à cette activité.

Par ailleurs, a également été présentée au Comité la nouvelle réglementation 6/W/2021 diffusée fin mars 2021 par *Bank Al-Maghrib*, relative aux modalités d'application à l'échelle du Groupe des obligations de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. L'étude d'impacts de cette évolution réglementaire a été portée à la connaissance du Comité avec un focus sur le plan d'action engagé par la Compliance Groupe.

Enfin, un autre sujet traité par le Comité est relatif à la revue du Dispositif de contrôle en Agence, visant l'amélioration du profil de risque des agences de la Banque.

COMITÉ TECHNIQUE ALM GROUPE

COMPOSITION

Président

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

Membres Permanents

Le Directeur Général Adjoint en charge des *Finances & Participations Financière Banque et Pilotage Fiscal Groupe*
Responsable *ALM Groupe*
Management des *Risques Groupe*
Risques de Contreparties Afrique et Projets Transverses
Le Représentant du *CIB & Maroc*
Responsable *ALM de BOA Afrique*
Responsable *Trésorerie BOA Afrique*

Membres Invités

Les Responsables des Filiales du Groupe, ou leurs représentants désignés, en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

A la discrétion du Comité, toute personne, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat du Comité

Le Directeur Général Adjoint en charge des *Finances & Participations*

Travaux du Comité ALM Groupe

Au cours de l'année 2021, le Comité ALM a suivi au sein du *Comité de Direction Générale*, les thématiques en matière de pilotage des équilibres bilanciaux / ALM, notamment dans le cadre des travaux de la Commission *Fonds Propres & Stress-Tests*.

Ainsi, le Comité s'est notamment saisi (i) des opportunités d'entamer une étude sur l'allocation additionnelle de Fonds Propres en faveur d'activités identifiées à haut rendement, (ii) de la situation en termes de liquidité Dh et Devises de certaines filiales de la Banque, notamment celles de l'international et (iii) de l'analyse du rendement des actifs de BANK OF AFRICA et des participations.

Par ailleurs, le Comité a poursuivi les travaux d'optimisation du bilan avec notamment le projet d'apport d'actifs d'exploitation à un OPCI.

COMITÉ DE PILOTAGE & DE GESTION DES RISQUES GROUPE

COMPOSITION

Président

Directeur Général en charge des *Risques Groupe*

Membres Permanents :

Directeur Général Délégué en charge du *Recouvrement & Missions Spéciales*
Directeur Général Délégué en charge de la *Banque au Maroc* ;
Contrôleur Général Groupe ;
Directeur Général Adjoint, en charge des *Finances & Participations* ;
Représentant de la Direction Générale Exécutive *CIB et Maroc* ;
Représentant de la Direction Générale Exécutive *Afrique*.

Membres Associés :

Présidents et Directeurs Généraux de la filiale concernée du périmètre de consolidation ;
Toute autre personne en lien avec le sujet traité par le Comité.

Secrétaire du Comité

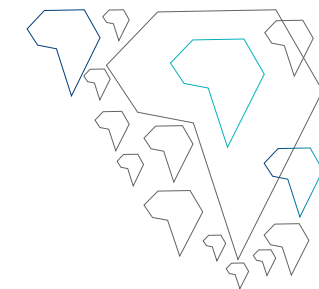
Responsable du *Management des Risques Groupe*.

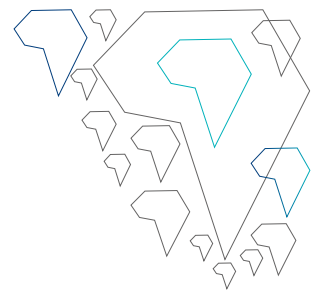
Travaux du Comité de Pilotage & de Gestion des Risques Groupe

Le Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe s'est réuni 6 fois en 2021 au sein du *Comité de Direction Générale*.

Lors de ses séances, parmi les principales thématiques traitées figurent, l'atterrissage des limites sectorielles à fin 2020, la proposition des limites globales des risques par secteur d'activité et par Groupe de contreparties pour l'année 2021, les orientations générales relatives à l'octroi des crédits pour l'année 2021, l'évolution des expositions sur les titres souverains et de la consommation en Fonds Propres y relative, les limites Pays, Banques & Titres Souverains.

En outre, d'autres sujets majeurs ont été examinés par le Comité notamment, la mise à jour de la politique générale de la gestion des risques, l'évolution des principaux indicateurs de risques de la Banque et du Groupe (Risques de Crédit, Marché, Pays et Opérationnels), le dispositif d'appétence au risque, le suivi des dossiers de créances inscrits en *Watch List*, et l'examen des Rapports ICAAP et PRCI.





COMITÉ DE FONCTIONNEMENT / COMITÉ PCA

COMPOSITION(*)

Président

Responsable du Pôle *Technologies, Process & Organisation Groupe*

Membres Permanents :

Contrôle Général Groupe
Marchés Part Pro MRE
Banque PME
Risques Groupe
Contrôle Permanent Groupe
Direction Régionale Casa Sud
Direction Régionale Casa Nord
Operations Global Services Corporate
Gouvernance & RSE

Membres Associés :

Capital Humain Groupe
Finances Groupe
Qualité Groupe
Juridique Groupe
Conformité Groupe
Direction Régionale Centre Atlantique
Direction Régionale Centre Méridional

Tous les autres responsables de Pôles peuvent être considérés comme Membres Associés, et assistent comme membres à part entière pour tous les sujets qu'ils proposent aux délibérations du *Comité de Fonctionnement*, lors de leur inscription à l'ordre du jour.

Secrétaire du Comité

Direction Organisation

Travaux du Comité de Fonctionnement / Comité PCA

Comme en 2020, le Comité PCA a continué d'assurer en 2021 le relai du Comité de Fonctionnement, avec la poursuite des mesures mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.

Ainsi, au 31 décembre 2021, plusieurs projets informatiques ont été mis en place afin d'accompagner les différentes initiatives lancées par l'État notamment les crédits aux entreprises conversion *Oxygène*, les virements CNSS, Registre national électronique des sûretés mobilières. Il a également assuré le suivi régulier des indicateurs liés à la pandémie Covid 19 à travers notamment le nombre de tests PCR administrés par la Banque aux collaborateurs, le nombre de contaminations, de guérisons, d'hospitalisations, d'agences en mode PCA et leurs durées d'activation.

(*) Depuis décembre 2021

COMITÉ ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ

COMPOSITION

Président

L'Administrateur Directeur Général Délégué

Membres Permanents

BANK OF AFRICA

Le Directeur Général Délégué en charge des *Risques Groupe*
 La Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle *Gouvernance & RSE Groupe*
 Le Directeur Général Adjoint en charge du *Capital Humain Groupe*
 La Responsable *Développement Durable & RSE*
 La Responsable de *Partenariats & Développement Groupe*
 4 représentants de la Direction Générale Exécutive *CIB & Maroc -Corporate / PME / Investissement / International-*
 Le Responsable du *Centre d'Intelligence Économique*

BOA Group

Le Secrétaire Général Groupe,
 Le Responsable Groupe des *Risques Environnementaux et Sociaux*.

CDC

Le Responsable de la *Responsabilité Sociale & Environnementale*

Secrétaire du Comité

La Responsable du *Développement Durable & RSE*

Travaux du Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité

Le Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité s'est réuni 2 fois en 2021.

A cette occasion, sur le volet de la durabilité Environnemental Sociale et de Gouvernance -ESG-, le Comité a examiné notamment le programme des Ressources Humaines et l'approche Genre, l'état d'avancement de la mise en place effective du dispositif du système de gestion des risques environnementaux et sociaux de la Banque et de ses filiales. Il a également veillé à l'intégration des risques climatiques dans la stratégie des risques Groupe, le déploiement de la charte RSE au niveau des filiales du Groupe, l'initiative « *Positive Impact Finance* » du Groupe à l'horizon 2030, outre au développement de nouveaux produits et services financiers à impact positif.

(*) Depuis décembre 2021

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

KDH	31/12/2021	31/12/2020
Avantages à court terme	26 579	26 048
Avantages postérieurs à l'emploi	915	2 870
Autres avantages à long terme	6 522	6 383

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la rémunération fixe, charges patronales comprises, des Dirigeants perçue au titre de l'année 2021.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

ÉLÉMENTS D'ENDETTEMENT DES DIRIGEANTS

KDH	31/12/2021	31/12/2020
A. Encours crédits à court terme	58 975	64 423
B. Encours crédits immobiliers	20 560	20 716
Total des Encours	79 535	85 139

BIOGRAPHIES

M. Othman Benjelloun, Président Directeur Général

M. Othman Benjelloun est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du Holding O Capital Group, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. Benjelloun est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :

- l'Education, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.

- La Protection de l'Environnement.

M. Benjelloun a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « Honorary Fellow » du King's College of London.

M. Benjelloun est également Conseiller, depuis 1981, au Center for Strategic International Studies de Washington

-CSIS- présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction Honorary Trustee.

M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et également de la Médaille «Encomienda de Numero de la Orden de Isabel la Catolica» par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut récemment décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. Benjelloun a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

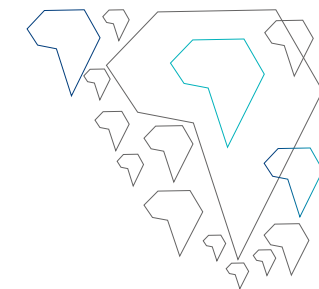
Né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'Ecole Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse –, M. Benjelloun, marié au Docteur Leïla Mezian Benjelloun, médecin ophtalmologue, est père de deux enfants, Dounia et Kamal.

LISTE DES MANDATS

Président Directeur Général	BANK OF AFRICA - O Capital Group - O Capital Africa - Cap d'Argent - Cap Estate - Internationale de Financement et de Participation (Interfina) - O Tower - Ranch Adarouch - Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M) - BAB Consortium
Président du Conseil d'Administration	BMCE International Holding (B.I.H) - Medi Telecom - MBT - Revly's Marrakech - RMA - RMA Alternative Investments - RMA Asset Management - RMA Capital - RMA Mandates - Société d'Aménagement Tanger Tech - Sensyo Pharmatech
Président du Conseil de Surveillance	Financière Yacout ¹
Président	O Capital Europe
Administrateur	Argan Invest - Casablanca Finance City Authority - Maghrebail - Medi 1 Radio ² - Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
Autres mandats	Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc - Président de la Fondation Othman Benjelloun - Président de la Fondation Benjelloun Mezian pour la science et l'éducation

1. Représentant permanent de O Capital Group

2. Représentant de O Capital Group



M. Zouheir Bensaid,
Représentant de RMA

M. Zouheir Bensaid est actuellement CEO de RMA, la compagnie d'assurance du Groupe O Capital, dont il a été Vice-Président Directeur Général entre Janvier 2005 et Décembre 2014. Membre de divers Conseils d'Administration, dont BANK OF AFRICA, Maghrebail, RISMA, LYDEC, CTM et d'autres filiales du Groupe, il est également membre de plusieurs Comités.

M. Zouheir Bensaid a eu une longue expérience de plus de 37 ans dans les secteurs bancaire, financier et industriel. Au milieu des années 80, après avoir été en charge des institutions financières à CITIBANK Maghreb, il a participé au lancement du développement du réseau d'ABN AMRO.

En 1994 et après une période de trois ans à la tête d'une entreprise agro-industrielle, M. Zouheir Bensaid retrouve le

secteur financier en participant à la réforme du marché des capitaux marocain.

Il occupe alors le poste de Directeur Général de MIT, société de bourse de BMCE Bank où il a lancé les premières opérations de levée de capitaux et a participé aux privatisations et introductions en Bourse au Maroc.

Président de la Bourse des Valeurs de Casablanca en 1998-1999, M. Bensaid a été Vice-Président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse marocaine de 1996 à 1998, période durant laquelle, le développement de la modernisation du marché des capitaux a été accéléré.

Ancien étudiant à Cornell, M. Zouheir Bensaid, est diplômé en finance de l'Université du Nevada en 1985 et est membre du Phi Kappa Phi Honor Society.

M. Lucien Miara,
Représentant Permanent de la Banque Fédérative du
Crédit Mutuel

M. Lucien Miara, Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Il a débuté sa carrière au Crédit Mutuel du Centre en 1973 puis au Crédit Mutuel Méditerranée en 1978. De 1995 à 2014, il a occupé le poste de Directeur Général du Crédit Mutuel Méditerranéen. Ensuite, il fut Président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Il est titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie option Administration des Entreprises de l'Université de Nice Alpes Maritimes.

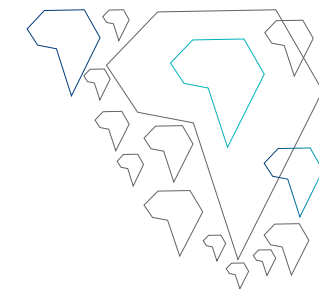
LISTE DES MANDATS

Président Directeur Général	Medium Finance ¹ - RMA Elan
Président du Conseil d'Administration	Infra Invest - RMA Assistance - RMA Investment Partners - REAL ESTATE RENDEMENT (OPCI) - IMMO FUND OF AFRICA (OPCI) - CORPO IMMO (OPCI) - RESILIENCE IMMO (OPCI)
Président	RMA Capital International
Membre du Conseil de Surveillance	FONCIERE EMERGENCE ¹ , RISMA
Administrateur	Air Arabia - AKWA AFRICA - Argan Invest - BANK OF AFRICA BMCE Group ¹ - Cap Estate - CFG ² - CTM - DBM Media Group ³ - Decrow Capital - EurAfric Information - Finatech ¹ - Lydec - Maghrebail - MBT ⁴ - Mutandis - Mutandis Automobile - Mutatis - O Capital Europe - O Capital Group - O Tower ¹ - Revly's ¹ - RMA ⁴ - RMA Alternative Investments ⁴ - RMA Asset Management ⁴ - RMA Capital ⁴ - RMA Mandates ⁴ - Saemog ¹ - Tanger Med Zones ¹ - Villa Roosevelt ¹ - TANGER AUTOMOTIVE CITY ¹ - TANGER FREE ZONE- Medium Finance ¹ - BMCI LEASING ¹ - CAT ¹ - HANOUTY SHOP ³

1. Représentant de RMA
2. Représentant de BANK OF AFRICA (ex BMCE)
3. Représentant de O Capital Group
4. Directeur Général Exécutif
5. Co-Gérant
6. Représentant de RMA et RMA ASSISTANCE

LISTE DES MANDATS

Administrateur	Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
----------------	-------------------------------------------------------



M. Abdellatif Zaghoun,
Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion

M. Abdellatif Zaghoun est Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion depuis 2015.

Diplômé de l'École Mohammed VI des Ingénieurs -génie minier- en 1982, M. Abdellatif Zaghoun a entamé sa carrière à l'Office Chérifien des Phosphates –OCP- où il a occupé plusieurs postes de responsabilité jusqu'à 2004.

Il est ensuite nommé en 2004 à la tête de la Direction Générale des Douanes et des Impôts Indirects. En parallèle, M. ZAGHNOUN est élu en 2007 Vice- Président de

l'Organisation Mondiale des Douanes -OMD-, Président de l'Organisation pour la région MENA et, en 2008, il est élu Président du Comité d'audit de l'OMD. En 2010, il est désigné Directeur Général de la Direction Générale des Impôts.

En janvier 2015, M. Zaghoun a été nommé par Sa Majesté le Roi en tant que Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

M. Abdellatif Zaghoun est marié et père de 3 enfants.

M. Hicham El Amrani,
Représentant Permanent de O Capital Group

M. Hicham El Amrani cumule une expérience de plus de 26 années dans les domaines de l'investissement Private Equity, du financement et de la stratégie d'entreprises multisectorielles.

A la création de FinanceCom -aujourd'hui O Capital Group- en 2001, M. El Amrani était en charge de la Direction Technologies & Télécoms. Nommé Directeur de la Stratégie & Développement entre 2005 et 2008, M. El Amrani a été promu Directeur Général Adjoint en 2008 avant de se voir confier la Direction Générale de la holding en juin 2010. Il a ainsi mis en place les Best Practices de pilotage de performance de plusieurs entités du portefeuille de la holding. De plus, il a opéré plusieurs opérations de M&A, financement LBO et de restructurations dans le cadre de la rationalisation du portefeuille de la holding et de l'optimisation de son endettement.

En 2009, M. El Amrani a également coordonné le processus global d'acquisition de la participation de Portugal Télécom &

Téléfonica dans Medi Telecom-Orange et celui de la cession de 40% de cette société à Orange en 2010. Il est à ce titre administrateur et membre permanent des différents organes de Gouvernance de Medi Telecom-Orange.

En sus de ses fonctions, M. EL AMRANI est Administrateur de BANK OF AFRICA, RMA, O TOWER, CTM, RISMA, Air Arabia Maroc, Finattech, Colliers International Maroc, et Président du Comité d'Audit de Air Arabia Maroc, Medi Telecom-Orange, RISMA & CTM.

M. El Amrani est Ingénieur de l'École Hassania des Travaux Publics et titulaire d'un MBA et d'un Graduate Certificate dans le Manufacturing and Service Management de la Southern New Hampshire University, de l'Executive Program de la Singularity University ainsi que du Leadership Executive Program de l'Université de Yale.

Né en 1973, M. El Amrani est marié et père de deux enfants.

LISTE DES MANDATS

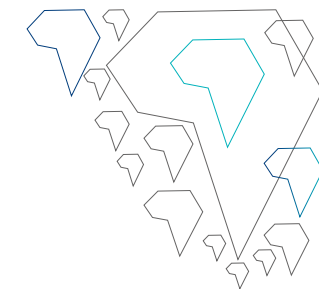
Président du Conseil d'Administration	Société Centrale de Réassurance (SCR) - CDG Capital - Fipar Holding - CDG INVEST - MADAEF - Foncière Chellah - Fondation CDG - Fondation AHLY - Institut Marocain des Administrateurs - Société d'Aménagement Ryad - CDG Développement - NOVEC - CGI - Agence d'Urbanisation et de Développement d'Anfa (AUDA) - Société d'Aménagement de Zenata (SAZ) - PATRILOG - Société de Développement de Saidia (SDS) - Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST)
Président du Conseil de Surveillance	MEDZ
Vice-Président du Conseil d'Administration	Ciments du Maroc (CIMAR) - Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs - SONADAC
Membre du Conseil de Surveillance	Tanger Med Special Agency (TMSA)
Administrateur	BANK OF AFRICA ¹ - Crédit Immobilier Hôtelier (CIH) - BARID AL MAGHRIB - Casablanca Finance City Authority (CFCA) - Médiatecom (ORANGE) - Fonds Marocain de Placement (FMP) - Université Internationale de Rabat ² - Oued Chbika Développement (OCD) - Al Omrane Holding - Al Akhawayn University of Ifrance (AUI) - École Arts & Métiers campus de Rabat (EAMR)

1. Représentant de la Caisse de Dépôt et de Gestion

LISTE DES MANDATS

Président Directeur Général	ARGAN INVEST
Membre du Conseil de Surveillance	RISMA ¹⁰
Vice Président du Conseil d'Administration	DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication)
Membre du Directoire	FINANCIERE YACOUT
Administrateur	BANK OF AFRICA ^{1,3} - AIR ARABIA MAROC ² - BLACKPEARL FINANCE - BRICO-INVEST ¹ - CAP D'ARGENT ⁴ - CAP ESTATE ^{1,5} - COLLIERS INTERNATIONAL MAROC ⁶ - CTM ⁷ - CTM MESSAGERIE - O CAPITAL AFRICA ¹ - O CAPITAL EUROPE - FINATECH GROUP - INTERFINA ⁵ - MEDITELECOM (Orange) ⁸ - O Capital Group ⁵ - O TOWER ¹ - REVLY'S ⁹ - RMA ¹⁰ - SFCM ¹

1. Représentant permanent de O Capital Group
 2. Président du Comité d'Audit
 3. Membre du Comité des Risques Groupe
 4. Représentant permanent de FINANCIERE YACOUT
 5. Directeur Général Délégué
 6. Représentant permanent d'Argan Invest
 7. Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit et du Comité RH
 8. Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH
 9. Représentant permanent d'INTERFINA
 10. Membre du Comité d'Audit



M. Azeddine Guessous,
Administrateur *Intuitu Personae*

M. Azeddine Guessous est Président Directeur Général de Maghrébil depuis 2004.

Il siège, par ailleurs, au sein de plusieurs Conseils d'Administration dont RMA, BANK OF AFRICA (ex BMCE Bank), BOA Group, BANK OF AFRICA Europe (ex BMCE Bank International Madrid), Al Mada, Sonasid, Lydec et Imperial Tobacco Maroc. Il est également Administrateur de l'Université Al Akhawayn.

De 2010 à 2012, M. Guessous a présidé le Directoire de RISMA. En 2001, il a été Président Directeur Général de la Compagnie d'Assurance Al Watanya et en 1995 de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite -CIMR-.

De 1978 à 1994, M. Guessous a occupé plusieurs hautes fonctions publiques en tant que Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme en 1978, puis Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne en 1985 et enfin Ambassadeur du Maroc en Espagne de 1986 à 1995.

M. Guessous a été décoré du Wissam Reda de l'Ordre d'Officier, du Mérite Civil Espagnol de l'Ordre de Grand-Croix, de l'Ordre National du Mérite Français de la Médaille de Chevalier et de l'Ordre de l'Empire Britannique de la Médaille de Chevalier.

M. Guessous est né en 1941.

M. Marc Beaujean,
Représentant Permanent de CDC Limited

M. Marc Beaujean est fondateur et principal associé de Beaujean & Partners depuis 2019, spécialisé dans le conseil stratégique en banque et assurance. Dans ce cadre, il exerce la fonction de *Chief Executive Officer* auprès de *l'Atlantic Financial Group SA* depuis le 1^{er} janvier 2021.

Auparavant, il a été Partenaire Senior et Administrateur chez *McKinsey & Co*, de 1993 à 2012, en charge du développement des relations clientèle en Afrique du Nord et en Europe de l'Ouest -France, Belgique, Suisse, Luxembourg- notamment dans les domaines de la banque de détail, banque privée, fonds de placement, assurances vie et non-vie.

De 1997 à 2014, il a été Administrateur non-exécutif au sein de Blue Orchard, à Genève, et co-fondateur du groupe, devenu l'un des plus importants acteurs au monde en micro-finance, finance inclusive, récemment vendu à *Schroeders Asset Management*. Plus spécialement en charge de la réflexion stratégique et des partenariats.

De 2012 à 2018, il fut Administrateur Exécutif chez P&V

Assurances, Belgique, -institution financière systémique au sens de la Banque Centrale Européenne- Directeur des Opérations notamment l'Informatique et les Ressources Humaines, en charge du renouvellement des systèmes cœur en assurances et des programmes de transformation en général.

De 2018 à 2020, il a accompagné, au travers de sa société, la banque luxembourgeoise CBP *QUilvest*, en tant que *Chief Operating Officer*.

Par ailleurs, il est co-investisseur de Profinpar, fonds d'un montant de 40 millions EUR spécialisé dans le financement de la croissance, la transmission et l'optimisation de PME matures à potentiel de développement.

Il fut Maître de conférences à HEC Liège entre 2010 et 2020.

Né en 1965, il est titulaire d'un Master in Business Administration de Columbia Business School et d'une licence en Administration des Affaires de l'Ecole d'Administration des Affaires de Liège.

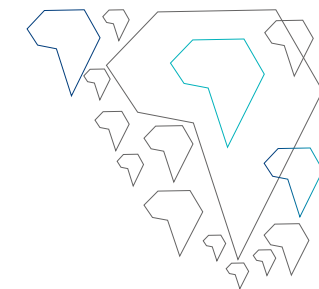
LISTE DES MANDATS

Administrateur	BANK OF AFRICA - BANK OF AFRICA EUROPE (ex BMCE International Madrid) BOA Group - RMA - SETTAVEX - LYDEC - AL MADA - SONASID - RISMA - MAROCAINE DES TABACS - ALMA PACK - ALMA BAT - AL AKHAWAYN
----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LISTE DES MANDATS

Administrateur	BOA Group SA ¹ - Banque Internationale Arabe de Tunisie ²
----------------	---------------------------------------------------------------------------------

1. Représentant de CDC
2. Indépendant



M. Mohamed Kabbaj,
Administrateur Indépendant

M. Mohamed Kabbaj est actuellement Chancelier de l'Université EUROMED de Fès, ancien Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs sous le Ministère duquel, des réformes essentielles dans le domaine financier, en termes de modernisation et de libéralisation du système bancaire, ont été mises en œuvre.

Il a été le Ministre sous l'égide duquel la privatisation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été menée avec succès en 1995 par l'adjudication d'un consortium d'investisseurs institutionnels et financiers marocains et étrangers, conduits par la Royale Marocaine d'Assurance.

Il est lauréat des prestigieuses École Française Polytechnique et École Nationale des Ponts et Chaussées, de même que titulaire du diplôme d'Études Approfondies en économétrie de la Sorbonne, Paris. Il a mené une longue et fructueuse carrière à la tête de différents Départements du Ministère des Travaux Publics avant d'en être le Ministre. Il a, à ce titre, représenté le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de bien des infrastructures de ce pays.

De 2000 à 2005, il a été Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avant d'être nommé Wali de la région du Grand Casablanca pendant près de 4 ans.

Parmi ses anciennes activités socio-professionnelles figurent deux mandats de Député au Parlement de 1993 -2003, la présidence de plusieurs Fondations et Associations - Fondation Esprit de Fès, Fès-Saiss, Festival de Fès des Musiques Sacrées du Monde -, la présidence de la société Lafarge Holcim Maroc et du Comité de Développement du FMI et de la Banque Mondiale. Il fut également Membre du Conseil Consultatif du Groupe Lafarge international, Coordonnateur du Comité interministériel permanent des entreprises publiques et Président du Comité de Vigilance des Entreprises Publiques ainsi que Vice-chancelier de l'Université Al Akhawayn.

LISTE DES MANDATS

Administrateur indépendant	BANK OF AFRICA ¹
----------------------------	-----------------------------

1. Président du Comité Strategy Task Force et Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe

M. François Henrot,
Administrateur Indépendant

M. François Henrot est une des personnalités marquantes du monde de la finance européenne.

Il a occupé de hautes fonctions au sein du Groupe Rothschild, notamment en tant que Président de la banque d'affaires et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co, dont il a été jusqu'en 2020 Administrateur puis Censeur. Il est également Administrateur référent et Vice-Président du Conseil d'Administration de Rexel, un des premiers distributeurs mondiaux de matériel électrique, et Président du Conseil d'Administration de COPEBA, entreprise d'investissement privée belge.

Son parcours professionnel s'est déroulé dans le secteur public, au Conseil d'État puis à la Direction Générale des Télécommunications, puis dans le secteur privé, à la Compagnie Bancaire, à Paribas et, depuis 20 ans, dans le groupe *Rothschild*.

Dans le cadre de ses activités culturelles et philanthropiques, on notera qu'il a présidé l'École Nationale Supérieure des Arts

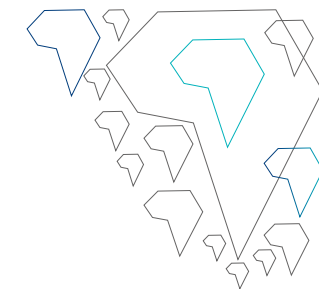
Décoratifs en France, participé au Conseil de l'Association pour le Rayonnement de l'Opéra de Paris jusqu'en 2015, relancé les Rencontres Musicales d'Évian fondées par M. Rostropovich et qu'il préside aujourd'hui le Concours International de quatuor à cordes de Bordeaux. On notera dans le domaine médical sa participation active depuis plus de 12 ans au Conseil de l'Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière ICM.

Par ailleurs, il est co-auteur de plusieurs livres dont un ouvrage intitulé « Le Banquier et le Philosophe » portant sur la crise de 2007/2008.

Né en 1949, M. François Henrot est licencié en sciences économiques et lauréat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, ancien élève de l'École Nationale d'Administration et de l'Université Stanford.

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration	Cobepa (Belgique)
Membre du Conseil de Surveillance	Rexel SA
Administrateur indépendant	BANK OF AFRICA



M. Brian Mck Henderson, Administrateur Indépendant

M. Brian C. McK. Henderson est Associé Fondateur de Henderson International Advisors, LLC.

Au cours de 43 ans d'expérience au sein du secteur bancaire international, il a tissé des relations clientèles importantes aussi bien dans les secteurs privés et publics internationaux, de même qu'il a développé une expertise en gestion et gouvernance d'entreprise.

Chez *Merrill Lynch* à laquelle il a consacré la majeure partie de sa carrière, M. Henderson a occupé plusieurs postes de responsabilités notamment en tant qu'Assistant Exécutif du Président et du Directeur Général, Vice-Président de *Merrill Lynch Europe, Moyen Orient et Afrique*, et Président du Global Public Sector. De même, il a été Président de *Prime Merrill S.p.a* Italie et Membre du Conseil d'Administration de *Merrill Lynch South Africa -Pty- Ltd.*

M. Henderson a débuté sa carrière à la *Chase Manhattan Bank* au sein de laquelle il a assumé plusieurs postes notamment au sein du Groupe Institutionnel Européen,

en tant que Vice-Président et Directeur de l'Afrique sub-saharienne ou encore au sein de la Banque d'affaires. Il a également été membre du Conseil d'Administration de la Banque Ivoirienne du Développement Industriel, de la *Chase Bank Cameroun SA* ainsi que Vice-Président & Trésorier de l'Atlantic Council des Etats-Unis.

Actuellement, il est Président non-exécutif de *Augustea Bunge Maritime Ltd.*, Malta, Conseiller de *Cremades & Calvo Sotelo*, Madrid, et Senior Advisor de *Rockefeller Capital Management*.

Ses engagements civiques incluent Président du *Chatham House Foundation*, *Honoring Nations Board of Governors*, le projet sur le Développement Economique de l'Américano-indien au sein de *JFK School of Government*, Université de *Harvard*, *Fort Apache Heritage Foundation* - Administrateur -.

M. Henderson est titulaire d'un *Bachelor of Science*, *International Economic Relations*, *Georgetown University*, *School of Foreign Service*, *Washington DC*.

Mme Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

Mme Nezha Lahrichi est titulaire d'un Doctorat d'État ès sciences économiques, le premier obtenu par une femme au Maroc. Elle a commencé par évoluer dans le monde de l'Université et de la recherche en tant que Professeure de l'enseignement supérieur, spécialiste de l'économie monétaire et financière nationale et internationale et parallèlement en tant que membre du *Think Tank* « Centre Marocain de Conjoncture »

Mme Lahrichi a été conseillère de trois premiers Ministres en charge, en particulier, des dossiers économiques et financiers avant de se voir confier une première responsabilité en tant que Présidente Directrice Générale de la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX), une fonction qui lui a permis la rencontre avec le métier de l'assurance-crédit et la notion du risque.

Après avoir été parlementaire, la seconde responsabilité a concerné la présidence du Conseil National du Commerce Extérieur dont la transformation en Observatoire a permis, notamment, la réalisation d'un dispositif de veille stratégique et commerciale.

Mme Lahrichi a été Administratrice de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications -ANRT- durant deux mandats. Elle a également siégé pendant 10 ans au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne -CNME et a été Membre de la Commission de Surveillance de la Caisse de Dépôt et de Gestion en tant que représentante du Premier Ministre.

La majorité de ses publications, classées par thèmes, sont consultables sur le site www.nezhalahrichi.com

LISTE DES MANDATS

Associé Fondateur	Henderson International Advisors, LLC
Conseiller	Cremades & Calvo Sotelo, Madrid - Rockefeller Capital Management ²
Vice-Chairman	Middle East institute – Washington
Président non-exécutif	Augustea Bunge Maritime Ltd., Malta
Administrateur	BANK OF AFRICA ¹ - Fort Apache Heritage Foundation - Harvard Project on American Indian Economic Development, Honoring Nations

1. Indépendant
2. Senior Advisor

LISTE DES MANDATS

Administratrice indépendante,	BANK OF AFRICA ¹
-------------------------------	-----------------------------

1. présidente du Comité d'Audit et de Contrôle Interne et Membre du Comité des Risques Groupe

M. Abdou Bensouda,
Administrateur *intuitu personae*

M. Bensouda dispose de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la gestion d'actifs, du capital-risque, des opérations de fusions/acquisitions et de la restructuration d'entreprises.

Il occupe actuellement le poste d'Administrateur Directeur Général de O Capital Europe, l'entité qui pilote les activités de gestion d'actifs et de conseil en investissement financier du Groupe O Capital Group à l'international.

Depuis 2008, M. Bensouda a exercé diverses fonctions de responsabilité au sein du Groupe O Capital Group, notamment Président Directeur Général de Finattech Group, un intégrateur de solutions spécialisé dans les infrastructures numériques et énergétiques.

Il était auparavant gérant fondateur associé à Finaventures Advisors en Californie où il a participé à la création de Fonds technologiques en partenariat avec la société de gestion *TL Ventures*. Son expérience dans le secteur du *Private Equity* remonte à 1995 à New York.

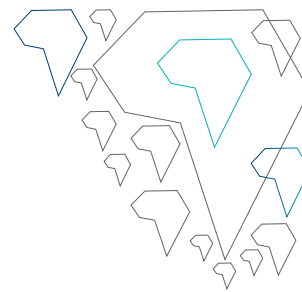
Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur à Westinghouse, où il a occupé les postes d'ingénieur logiciel et de chef de projet.

M. Bensouda est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en systèmes informatiques de l'Université de Boston et d'un Master en Administration des Affaires -M.B.A.-, spécialité Finance et Entrepreneuriat du *Babson College, Massachusetts*.

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration	Olkad Group
Président	O Capital IM - O Capital France -
Vice-Président	O Capital Green Investments -
Administrateur	O Capital Europe ¹ - BANK OF AFRICA - Africa Investments Holdings - Bridges for Africa - Finattech Group - Argan Infrastructure Fund - Decrow Capital - Infra Invest - Argan Infra - Green of Africa - Dounia Productions - Hoche Participations - O Capital Group - Moroccan Aerospace Investment Company - Valyans Consulting - BAB Consortium - Sensyo Pharmartech
Gérant	FCOMI-L - SCI O Capital Group - Global Strategic Holdings - B4 Advisory

1. Délégué



M. Brahim Benjelloun Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué

M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA. A cet égard, il est Membre de la *Strategy Task Force*, instance issue du Conseil d'Administration chargée de l'assister dans la définition des ambitions stratégiques du Groupe à moyen et long terme et la supervision de la mise en œuvre des Plans Stratégiques de Développement ainsi que Membre du Comité Présidentiel, instance en charge du pilotage stratégique du Groupe.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe BANK OF AFRICA, M. Brahim Benjelloun Touimi est Président de *BOA Group*, Groupe bancaire détenu à près de 73% par BANK OF AFRICA et présent dans 17 pays en Afrique. Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés - affacturage, crédit à la consommation, *leasing*, recouvrement -, ou le courtage d'assurance.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les

actionnaires de référence, M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group. Il est également Président du Conseil de Surveillance d'EurAfric Information spécialisée dans le domaine technologique ainsi qu'Administrateur d'Euro Information, filiale technologique du Groupe Crédit Mutuel – CIC.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur de la Fondation BMCE Bank pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement.

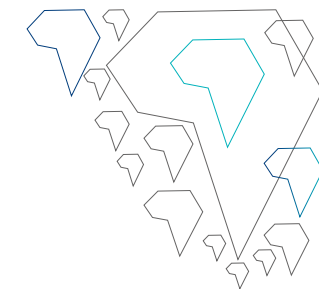
Il siège également au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière de développement. Il est aussi Administrateur de la Bourse de Casablanca.

Né en 1960, M. Brahim Benjelloun-Touimi est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il a débuté sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la Salle des Marchés d'une grande banque d'affaires française et rejoint BMCE Bank en 1990. Marié, il est père de 3 enfants.

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration	BMCE ASSURANCES - BMCE EUROSERVICES
Président du Conseil de Surveillance	EURAFRIC INFORMATION - BMCE CAPITAL - SALAFIN - MAROC FACTORING - OPERATIONS GLOBAL SERVICES
Président	<i>BOA Group</i> - BOA WEST AFRICA
Vice-Président du Conseil d'Administration	BTI BANK
Administrateur	BANK OF AFRICA ¹ - RMA - O Capital Group - FONDATION BMCE Bank EURO INFORMATION France - BOA UK - BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS - BOA EUROPE - MAGHREBAIL - RM EXPERTS - O'TOWER - SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH - PROPARGO ² - BOURSE DE CASABLANCA ²

1. Directeur Général Délégué
2. Représentant de BANK OF AFRICA



Mme Myriem Bouazzaoui,
Administratrice Intuitu Personae

Après un Baccalauréat scientifique obtenu avec mention en 1993 au Lycée Descartes à Rabat, Myriem Bouazzaoui a poursuivi son cursus à l'Université Paris IX Dauphine en obtenant avec mention une Maîtrise en Sciences de Gestion Filière Finances en 1998.

De retour au Maroc en 1999, elle intègre la société de gestion de portefeuilles de BANK OF AFRICA en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité.

Parallèlement à son activité professionnelle, elle obtient en 1999 le certificat d'analyste financier délivré par la Société

Française des Analystes Financiers (SFAF) et décroche en 2000 le Diplôme d'Etudes Comptables et Financières Françaises (DECF).

En 2007, elle est nommée Directeur Général de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013.

Fin 2018, Mme Myriem BOUAZZAOUI est nommée au poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend la Direction du Pôle « *Asset & Wealth Management* » de BMCE Capital.

INFORMATION COMMUNIQUÉE AUX ACTIONNAIRES

La Banque entretient une relation régulière avec ses actionnaires à travers diverses communications dédiées et événements organisés au cours de l'année.

Conformément à la réglementation en vigueur, tout Actionnaire dispose, dans les délais, de toute l'information nécessaire avant la tenue du rendez-vous annuel des actionnaires de l'Assemblée Générale.

Ainsi, une rubrique dédiée à l'actionnaire, intitulée "vous êtes actionnaire", est disponible sur le site de la Banque www.ir-bankofafrica.ma dans laquelle figure notamment : (i) le Rapport de l'actionnaire intégrant notamment le Rapport de Gestion, les Rapports des Commissaires aux Comptes –Général, d'Audit et Spécial-, les faits marquants, (ii) le Guide de l'actionnaire, document didactique permettant à l'actionnaire de connaître ses droits, la fiscalité des titres, les indicateurs clés de la Banque, la liste des Administrateurs de la Banque, (iii) l'Avis de réunion, (iv) le formulaire de vote par correspondance, (v) le pouvoir, (vi) la répartition du capital récente de la Banque, (vii) le Communiqué sur le déroulement de l'Assemblée et son issue, (viii) les résultats des votes, outre la documentation que tout actionnaire peut consulter au Siège social de la Banque.

S'agissant de l'information périodique, elle porte principalement sur les communiqués financiers et extra-financiers relatifs à l'arrêté des comptes annuels et semestriels

ainsi que l'examen des comptes trimestriels, publiés sur le site de la communication financière et sur un Journal d'Annonces Légales. Sont également mis en ligne les présentations des résultats annuels et semestriels projetées lors des conférences de presse et analystes, accompagnées des allocutions du Président du Conseil d'Administration et de l'Administrateur Directeur Général Délégué adressées lors de ces occasions.

Face à la diversité de nos actionnaires, la Banque publie, annuellement, en plusieurs langues notamment français, arabe, anglais, le Rapport Annuel et le Rapport Développement Durable relatant les activités et les performances financières de l'année précédente de sa publication ainsi que sa gouvernance.

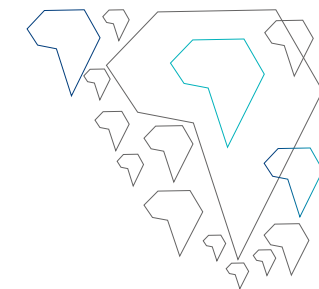
Depuis 2019, la Banque publie annuellement le Document de Référence, conformément aux Directives de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux – AMMC-, qui contient l'information détaillée sur l'activité, la situation financière et les perspectives de la Banque.

De manière Générale, il est mis à jour régulièrement sur le site www.ir-bankofafrica.ma l'information portant sur la Gouvernance de BANK OF AFRICA, l'information financière et extra-financière et les principales opérations réalisées par la Banque.

LISTE DES MANDATS

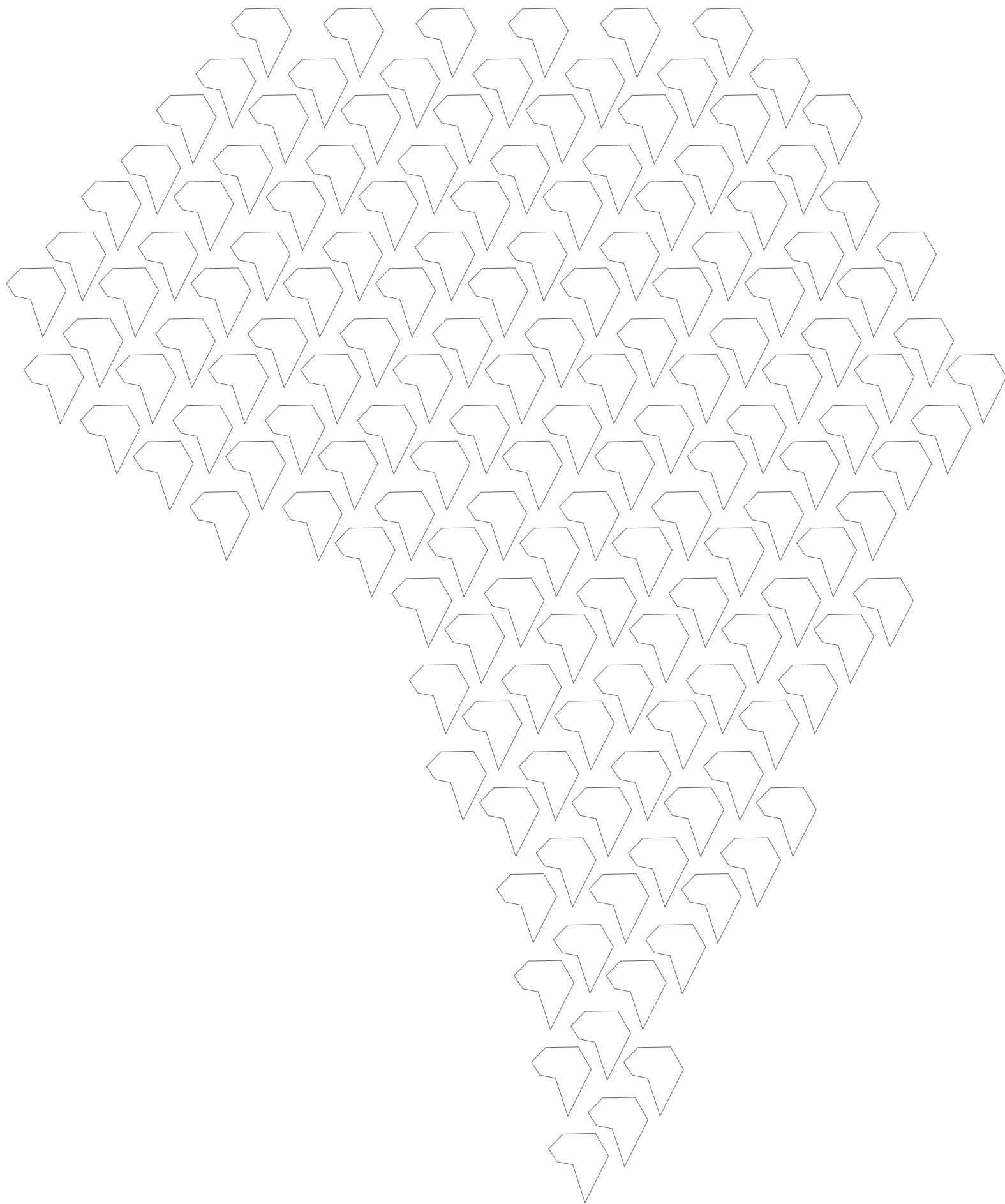
Président du Conseil d'Administration	BMCE Capital Asset Management (Tunisie)
Membre du Directoire	BMCE Capital
Administrateur	BANK OF AFRICA - BMCE Capital Gestion ¹ - BMCE Capital Gestion Privée - BMCE Capital Solutions - BMCE Capital Investments - BMCE Capital Holding - BMCE Capital Securities (Tunisie) - BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire) - BMCE Capital Research ² - BMCE Capital Gestion sous Mandat ² - BMCE Capital Titrisation ⁴ - BMCE Capital Gestion Privée International ⁵

1. Directrice Générale
2. Représentant BMCE Capital Gestion
3. Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
4. Administratrice et représentante permanente de BMCE Capital Gestion
5. Administratrice et représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée



LISTE DES COMMUNIQUÉS PUBLIÉS EN 2021

Communiqué de presse post AGO des obligataires du 11 novembre 2021
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 3 ^{ème} trimestre 2021
Avis de convocation à l'AG des obligataires du 11 novembre 2021
Communiqué de presse relatif aux Résultats financiers du 1 ^{er} semestre 2021
Communiqué de presse relatif à la modification des résultats de l'émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation du paiement des coupons de BANK OF AFRICA
Communiqué de presse suite aux résultats de l'émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons
Communiqué de presse relatif à la publication des taux d'intérêts relatifs à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation du paiement des coupons
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 2 ^{ème} trimestre 2021
Communiqué de presse relatif au visa de l'AMMC du prospectus relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons
Communiqué de presse relatif à l'enregistrement du document de référence et à la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôts
Communiqué de presse post AGO du 29 juin 2021
Communiqué de presse relatif aux modalités de participation à l'AGO du 29 juin 2021
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 1 ^{er} trimestre 2021
Avis de convocation à l'AGO du 29 juin 2021
Communiqué de presse de mise en ligne du rapport financier annuel 2020
Communiqué de presse relatif aux résultats financiers 2020
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2020



GESTION DES RISQUES

NOTE SUR LES RISQUES

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Typologie des risques

Risque de crédit

Inhérent à l'activité bancaire, le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corrélée à d'autres catégories de risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de leur volatilité et des corrélations entre eux. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous les autres actifs.

Risque global de liquidité et de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière d'un établissement à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Risque pays

Le risque pays comprend le risque politique ainsi que le risque de transfert. Le risque politique provient généralement d'une action du gouvernement d'un pays, telle que la nationalisation ou l'expropriation, ou d'événements indépendants tels qu'une guerre ou une révolution, qui affectent la capacité des clients à honorer leurs obligations.

Le risque de transfert se définit comme le risque qu'un client résident ne puisse pas acquérir des devises dans son pays afin qu'il puisse honorer ses engagements à l'étranger.

Organisation de la gestion des risques

Les instances relevant du Dispositif de Contrôle

• Direction Générale des Risques Groupe

L'une des missions attribuées à la Direction Générale des Risques Groupe est le renforcement de la surveillance et la maîtrise des risques de crédit, de marché, pays et opérationnels. Elle prend ainsi en charge :

- La définition de la politique des risques du Groupe ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques liés aux crédits, aux opérations de marché et aux risques opérationnels ;

La Direction Générale des Risques Groupe est composée de cinq Pôles :

- Management des Risques Groupe
- Surveillance des engagements
- Analyse des Engagements
- Risques de Contreparties Afrique & Projets Transverses
- Contrôle Permanent Groupe

Les instances de Gouvernance

• Comité Risques Groupe

Le Comité des Risques du Groupe BANK OF AFRICA est une instance émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont les prérogatives sont élargies aux filiales directes et indirectes intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Ce Comité assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.

• Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe BANK OF AFRICA est une instance émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont les prérogatives sont élargies aux filiales et autres entités intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de contrôle interne, en veillant notamment à l'existence et le maintien d'un système de contrôle interne adapté à l'organisation du Groupe, la fiabilité des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers, l'examen des comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil d'Administration.

• Comité de Direction Générale

Le Comité de Direction Générale Groupe est en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi.

Ce Comité, dont la périodicité est hebdomadaire, a pour principales missions le pilotage de l'activité de la Banque, la conduite des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi du volet RH, la politique de communication commerciale, institutionnelle et financière.

• Comité de Pilotage & Gestion des Risques Groupe

Issue du Comité de Direction Générale du Groupe BANK OF AFRICA, le Comité de Pilotage et Gestion des Risques l'assiste en matière de gestion et suivi effectifs et opérationnels du dispositif de pilotage des risques du Groupe (BANK OF AFRICA S.A et de ses filiales directes et indirectes) et de la cohérence des activités du Groupe avec les Politiques des Risques et limites fixées.

Le Comité s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques (crédit, marché, pays et opérationnels) et de son adéquation avec le niveau de l'appétit pour le risque définie dans le cadre de la politique de gestion des risques.

Les Comités de crédit

• Comité de Crédit Sénior

Le Comité de Crédit Sénior examine et approuve hebdomadairement les demandes de crédits formulées par les clients de la Banque et du Groupe relevant de sa délégation. Les règles de fonctionnement et les pouvoirs diffèrent selon les niveaux des risques soumis, ainsi que la nature du segment du portefeuille de crédit concerné de la Banque qu'il soit Entreprise, Corporate ou Particuliers & Professionnels.

Le périmètre du Comité de Crédit couvre également les entités du Groupe. Il évalue et émet, à travers le Comité de Crédit Senior- Entités du Groupe, des décisions sur la prise de risque sur certaines contreparties ou groupe de contreparties du portefeuille bancaire et de négociation et ce, pour les activités au Maroc et à l'international pour les contreparties individuelles selon des seuils prédéfinis par filiale.

Il est présidé par le Président Directeur Général de la Banque et vice présidé par l'ADG Exécutif Groupe. Ce comité se réunit deux fois par semaine et regroupent les Seniors Managers de la Banque.

• Comité de Crédit Régional

Le Comité de Crédit Régional (CCR) dispose de la délégation pour statuer sur les contreparties au niveau de la région en respect du schéma délégataire en vigueur. Il est tenu une fois par semaine. Les dates de tenue du CCR sont décidées par le Directeur Régional de chaque Région et communiquées à l'ensemble des membres.

Le Comité de Surveillance des Engagements « CSE »

Dans le cadre du suivi du portefeuille, le comité de surveillance des Engagements « CSE » (central et restreint) se réunit mensuellement afin de suivre les actions de régularisation, de recouvrement et d'assainissement des différents comptes relevés en anomalie. Le comité examine également les dossiers éligibles à un déclassement et décide de leur sort.

La mise sous contrôle de la situation des Engagements est canalisée par des instances de suivi et de surveillance en quatre niveaux, dont trois au niveau central.

RISQUE DE CRÉDIT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque.

Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties.

Circuit de décision de crédit

Principes généraux

Le processus d'octroi au niveau de l'ensemble du Groupe BANK OF AFRICA répond au principe de la Troïka et repose sur les principes suivants :

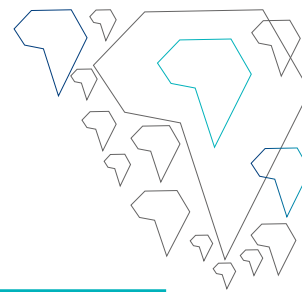
- L'ensemble des demandes de crédit suit le même processus d'octroi consistant à assurer le principe de la Troïka (à minima). Ainsi, au moins 3 personnes, dont impérativement une de la Filière Risques, doivent approuver toute demande de crédit sauf dans certains cas exceptionnels définis.
- La prise de décision, conjointe aux Filières Risques et Commerciale – avec au préalable une analyse contradictoire – s'exerce sur les dossiers accordés dans la délégation de pouvoirs aussi bien en local qu'en central, et ce dans une structure pyramidale à plusieurs niveaux, dont le niveau hiérarchique supérieur assure le rôle d'arbitre éventuel en l'absence de consensus.
- Recours à la procédure d'escalade (n+1) en cas de désaccord entre la filière Risque et la Filière Commerciale.

Les structures

La vision globale du processus d'octroi de crédit est schématisée comme suit :



- Le montage du dossier de crédit incombe à la Filière Commerciale, chargée de la relation commerciale avec le client ;
- L'analyse contradictoire du dossier de crédit est réalisée par les Analystes crédit faisant partie de la Filière Risques de l'entité ;



- La prise de décision est conjointe aux Filières Risques et Commerciale, selon leurs niveaux de délégations respectifs ;
- La mise en place du crédit est effectuée par un back-office, structure indépendante des Filières Risques et Commerciale.

La prise de décision et le choix des circuits

Afin de faciliter l'exercice de notification, le principe d'une seule décision pour chaque proposition de crédit présentée doit être respecté.

Les décisions de crédit sont prises soit par circulation de dossier, soit par tenue d'un Comité de Crédit, via un processus manuel ou électronique.

La délégation

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un système de délégation qui prend sa source dans les pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration d'une entité à des collaborateurs ou groupes de collaborateurs, dans les limites qu'il estime opportunes.

La délégation peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation, des volumes, des produits et des risques.

La délégation de pouvoir aux collaborateurs est *intuitu personae* sur la base de leurs capacités de jugement, expériences, compétences personnelles et professionnelles et formations.

Les règles d'approbation

La décision d'octroi de crédit est soumise à l'appréciation de la Troïka ou des Comités de crédit selon les niveaux d'approbation.

Le système des délégations de crédit en vigueur définit le nombre de niveaux de décision suivants:

- Un premier niveau local au sein de chaque filiale ;
- Un niveau de HUB (BOA Groupe et Banque à l'International) ;
- Un niveau Central au niveau de BANK OF AFRICA.

Le niveau local au sein de l'entité peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation de l'entité, des volumes, des produits et des risques.

La composition d'un dossier de crédit

Toute demande de mise en place d'une ligne de crédit doit satisfaire aux conditions d'éligibilité du produit conformément aux fiches signalétiques de chaque produit de crédit. Toute décision de crédit est prise sur la base d'un dossier de crédit standard dont le format est défini en liaison avec la Filière Commerciale et la Filière Risques concernées et en coordination avec le Pôle Risques Groupe.

Un dossier de crédit est préparé pour chaque contrepartie ou transaction sur laquelle l'entité souhaite s'engager, ou sur laquelle l'entité est engagée dans le cas d'une revue annuelle ou d'un renouvellement et ce, sur la base des documents

communiqués par le client tels que précisés dans les check-lists produits.

La check-list des documents à communiquer par le client et le canevas d'analyse sont homogènes au niveau du groupe et ils sont cadrés selon la nature des crédits. Le contenu d'un dossier de crédit doit fournir aux décisionnaires les informations et analyses qualitatives et quantitatives requises pour permettre la décision de crédit.

La Filière Commerciale en charge de la préparation du dossier de crédit est responsable de son contenu.

Le dossier de crédit reste le seul document de référence à toute prise de décision de crédit ; il doit être revêtu de toutes les signatures ou visas garantissant la qualité de son instruction au niveau voulu de la chaîne des responsabilités.

DISPOSITIF DE NOTATION

BANK OF AFRICA dispose d'un outil de notation interne couvrant plusieurs segments de clientèle.

Principes directeurs de la notation

Unicité de la notation

La notation est établie pour chaque client, chaque client étant entendu comme un code tiers Groupe. Le processus de notation est ainsi réalisé pour chaque code tiers Groupe de telle manière à ce qu'un tiers ait une, et une seule note. Ainsi, BANK OF AFRICA s'assure de l'unicité de la note pour chaque contrepartie évaluée.

Intégrité de la notation

Selon les principes réglementaires, les attributions de notations et leurs révisions périodiques doivent être réalisées ou approuvées par une partie qui ne bénéficie pas directement de l'octroi du crédit. Cette notion d'intégrité de la note est un élément central de la charte de gestion des risques de crédit qui doit permettre de renforcer et d'encourager l'indépendance du processus de notation.

Singularité de la notation

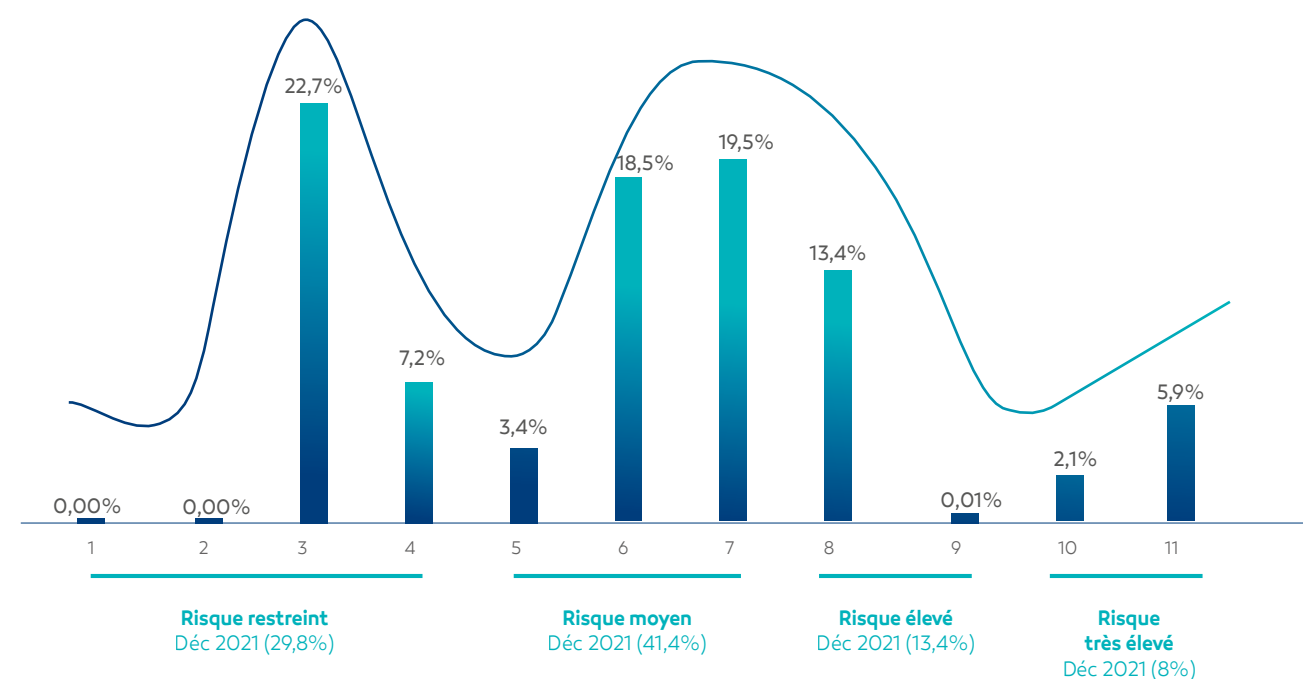
Pour chaque tiers de la Banque, un type de contrepartie est codifié. La notation de chacun des tiers est ainsi réalisée à partir du modèle associé à la contrepartie de référence de telle sorte que pour chaque tiers (dont le type de contrepartie est singulier et donc unique) l'évaluation soit réalisée à l'aide d'un seul modèle de notation, mais avec les données caractéristiques propres à la contrepartie concernée. Ainsi, BANK OF AFRICA s'assure de la singularité de la note pour chaque contrepartie.

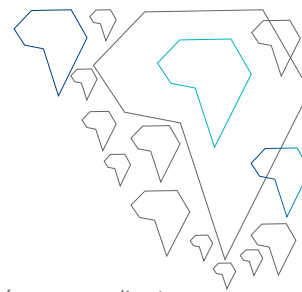
Echelle de notation

Selon l'échelle de notation adoptée par le Groupe BANK OF AFRICA, la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

CATÉGORIE	CLASSE	DÉFINITION
Investment grade	RISQUE RESTREINT	1 Extrêmement stable à court et moyen terme ; très stable à long terme ; solvable même après de graves bouleversements
		2 Très stable à court et moyen terme ; stable à long terme ; solvabilité suffisante même lors d'événements néfastes persistants
		3 Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés ; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
		4 Très stable à court terme ; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir ; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre ; évolution à long terme encore incertaine
	RISQUE MOYEN	5 Stable à court terme ; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir ; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme
		6 Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus
		7 Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus
Sub-investment grade	RISQUE ÉLEVÉ	8 Faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements
		9 Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes
	RISQUE TRÈS ÉLEVÉ	10 Très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Défaut partiel de paiement des intérêts et du capital
		11 Défaut total de paiement des intérêts et du capital

Ainsi au 31 Décembre 2021, la répartition du portefeuille par classe d'actif se présente comme suit :





Scoring des particuliers

Le Scoring pour le segment clientèle Retail, consiste en la modélisation statistique du défaut et des comportements à risque.

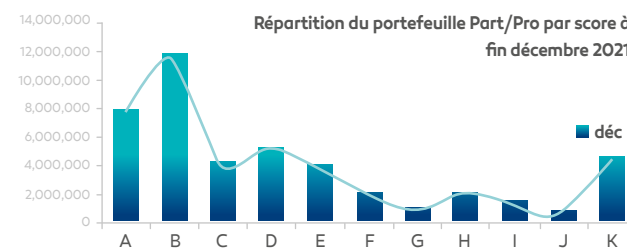
Deux types de scores sont mis en place : des scores de comportement et des scores d'octroi.

Le score de comportement correspond à une évaluation dynamique du risque basée sur le comportement d'un client pour un compte ouvert. Seuls les clients connus peuvent être notés par le score de comportement.

Une Cotation de A à K est attribuée à chaque client de la Banque et actualisée mensuellement et quotidiennement pour les incidents.

Classe	Signification
A	Risque très faible
A-	
B	Risque faible
B-	
C	Risque moyen
C-	
D	Risque moyennement élevé
D-	
E	Risque élevé
E-	
F	Risque très élevé
F-	
G	Risque majeur
G-	
H	Risque avéré
H-	
I	Pré-douteux
J	Douteux
K	Compromis

Quatre modèles de scores de comportement distincts sont mis en place par marché: un modèle pour les Particuliers, les Professionnels, les MRE et la TPE.



Le score d'octroi est une note ponctuelle à l'ouverture d'une ligne de crédit. Les nouveaux et anciens clients sont notés par le score d'octroi.

Un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation est mis en place.

Garanties

Le Groupe reçoit différentes catégories de garanties en contrepartie de ces concours de crédit. En règle générale, les garanties exigées sont en fonction de deux éléments : la nature des crédits demandés et la qualité des contreparties.

Ainsi, le Groupe dispose systématiquement pour tous les crédits immobiliers -crédits à l'habitat et crédits à la promotion immobilière- des hypothèques sur les biens financés ainsi que des délégations d'assurance.

De même, le financement des marchés publics, des marchandises, du matériel d'équipement et des fonds de commerce est systématiquement garanti par des nantissements des éléments financés ainsi que par des délégations d'assurance.

En plus de ces garanties, le Groupe conforte généralement sa position par des cautions personnelles des contreparties chaque fois qu'il estime nécessaire en fonction de la qualité de ces derniers.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES DE CRÉDIT

Le dispositif de contrôle et surveillance des risques de crédit permet d'assurer les contrôles de deuxième niveau, distincts de la surveillance quotidienne assurée par la Filiale Commerciale.

L'application de ce dispositif est adaptable selon l'organisation propre des filiales du Groupe concernées en concertation avec la Direction Générale des Risques Groupe.

L'objectif principal des contrôles exercés par les différentes entités relevant de la Direction Générale des Risques Groupe est d'assurer l'efficacité du système d'alerte précoce permettant, tant la gestion des risques que l'anticipation par la Filiale Commerciale de risques potentiels pour une gestion appropriée du portefeuille de la Banque. La Direction Générale des Risques Groupe, à travers le Pôle Surveillance Permanente des engagements, s'assure aussi que la surveillance de la Filiale Commerciale est effectuée convenablement et alerte sur les défaillances notoires.

Les principales missions opérationnelles de la Direction Générale des Risques Groupe, dans le cadre du dispositif de contrôle et de surveillance des risques de crédit, peuvent être synthétisées comme suit :

- Assurer les contrôles à priori ;
- Assurer les contrôles à postériori ;
- Identifier et suivre le portefeuille engagement selon plusieurs axes d'analyses : produits, maturités, bénéficiaires, secteurs d'activité, agences, zones géographiques, ... ;
- Fixer et suivre les limites de concentration ;
- Détecter et assurer le suivi des comptes à risques ;
- Classer le portefeuille des créances en souffrance selon les critères réglementaires et procéder à son provisionnement ;

- Conduire des stress tests ;
- Établir les reportings réglementaires et de pilotage interne.

Contrôle à priori

Les contrôles à priori comprennent l'ensemble des contrôles de conformité mis en œuvre avant la 1ère autorisation et utilisation d'une ligne de crédit. Ces contrôles viennent en complément des contrôles automatisés et de ceux effectués par la Filiale Commerciale, le Back Office, le Département Juridique...

La mise en œuvre de ces contrôles est assurée par les entités relevant de la Direction Générale des Risques Groupe. Ces contrôles concernent principalement :

- Les données de la proposition de crédit ;
- Le respect du niveau de délégation ;
- La conformité de la documentation juridique ;
- Des conditions et réserves émises avant la 1ère utilisation des fonds ou de la facilité ;
- Les données saisies dans le système d'information.

Contrôles à posteriori

A l'instar des contrôles à priori, les contrôles à posteriori sont assurés par les entités relevant de la Direction Générale des Risques Groupe.

L'objectif de ces contrôles est d'assurer la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit avec une vision portefeuille et non seulement contrepartie. Une attention particulière est ainsi portée sur la qualité du crédit, l'anticipation et la prévention des irrégularités et des risques d'une part, et au contrôle et à la surveillance du suivi des risques par la Filiale Commerciale d'autre part.

Pilotage du portefeuille des engagements

Le pilotage du portefeuille des engagements du Groupe et de ses entités est opéré à travers plusieurs indicateurs, tant sur les risques à l'octroi que sur les risques en cours de vie des dossiers.

Les analyses multicritères du portefeuille des engagements sont un contrôle à postériori qui consiste à identifier et à suivre tous les engagements du Groupe et de ses entités selon plusieurs axes d'analyse dont notamment : produits, maturités, clients, groupes d'affaires, segments de clientèle, notations de contrepartie, catégories de créances (saines et souffrance), secteurs d'activité, agences, zones géographiques, types de sûreté, ... Les analyses multicritères sont un outil de pilotage des risques de crédit.

La production des analyses multicritères du portefeuille des engagements est de la responsabilité de la Filiale Risques de crédit qui assure par ailleurs le reporting des risques de crédit, tant en interne, vis-à-vis des Comités des Risques et du management, qu'en externe, Vis-à-vis des régulateurs.

Dispositif de détection des risques et des anomalies

Les comptes à risque et les comptes en anomalies représentent un risque susceptible de s'aggraver ultérieurement engendrant ainsi un coût pour la Banque.

Ils sont constitués des engagements, portés par un client non contentieux, qui présentent :

- Soit une dégradation avérée de la qualité des risques identifiés par des critères quantitatifs -impayés douteux, Pré douteux, gel -Absence de mouvements avec un solde débiteur-, dépassements persistants...- ;

Nous en citons pour l'essentiel :

- Les soldes débiteurs des comptes à vue qui n'enregistrent pas de mouvements créditeurs réels couvrant au moins le montant des agios imputés à ces comptes ainsi qu'une partie significative desdits soldes débiteurs ;
- Les encours des crédits amortissables dont une échéance n'est pas réglée 30 jours après son terme ;
- Les encours des crédits remboursables en une seule échéance, qui ne sont pas honorés 30 jours après leur terme ;
- Les créances commerciales escomptées par la Banque et retournées impayées ;
- Les dépassements persistants, au-delà d'un mois, par rapport aux autorisations accordées. Toutefois, afin d'éviter d'éventuels risques opérationnels, les entités contrôlent sur base hebdomadaire, les dépassements autorisés d'un certain niveau -discrétion locale de chaque entité-.

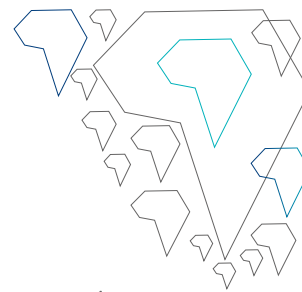
- Soit une dégradation potentielle des risques identifiés par des critères qualitatifs, susceptible de s'aggraver et d'engendrer un coût. Ces indicateurs peuvent inclure des événements d'ordre juridique -ATD, saisie-arrêt...-, ou liés au compte -perte de revenu, inadéquation de découvert, autorisations ou garanties à échoir...- ou des informations négatives intrinsèques à la contrepartie (contentieux chez confrère, dégradation de sa situation financière ou de la qualité des engagements et des garanties prises, à des événements et litiges concernant les principaux actionnaires -décès, redressement ou liquidation judiciaire...-, et à des difficultés au niveau du secteur d'activité de la contrepartie...

Par ailleurs, d'autres critères de risques se rapportant aux dossiers de crédits font l'objet d'un processus de suivi des engagements rigoureux par les différentes entités de la Banque, dont :

- Les Comités de Crédits Échus ;
- Les Garanties non constituées -après écoulement du délai d'engagement du notaire- ;
- Les lignes de crédits ne sont pas utilisées de plus de 6 mois ;
- Les projets financés présentant des irrégularités ou des difficultés pouvant impacter la capacité et les chances de remboursement ;
- Etc.

Ces critères constituent les conditions minimales de la détection et de la surveillance par la banque tels que prévu la circulaire 19/G de BAM. En effet, la Filiale Risques et les filiales Commerciales détectent, surveillent et présentent pour analyse et revue dans les Comités de Surveillance des Engagements tous les dossiers dont ils jugent que la sensibilité mérite d'être discutée.

À ce titre, la Direction Générale des Risques Groupe, à



travers la Surveillance Permanente des Engagements «P.S.P.E», est désignée comme la source de référence des données relatives à la détection des critères de risque, et dispose de prérogatives relatives à l'analyse et à la qualification de ces données.

Limites de concentration

La gestion des risques de crédit s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques et de limites de risques formalisées. Pour le Groupe BANK OF AFRICA, le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à un même pays.

Contreparties individuelles

Le Groupe procède mensuellement au suivi des concentrations individuelles, sur base sociale et consolidée, et assure une surveillance rapprochée des engagements de ses 10, 20 et 100 premiers clients ayant les plus grands engagements.

A fin Décembre 2021, les engagements envers ces principaux débiteurs se présentent comme suit :

	déc-21	
	Décassement	% dans le total
ENGAGEMENTS DES 10 PREMIERS CLIENTS	18 871	15.4%
ENGAGEMENTS DES 20 PREMIERS CLIENTS	24 777	20.2%
ENGAGEMENTS DES 100 PREMIERS CLIENTS	44 233	36.1%

Groupes d'intérêt

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre des politiques de concentration individuelle du Groupe. Ainsi, les risques de crédit encourus sur des contreparties ou groupe de contreparties bénéficiant de concours relativement importants, supérieurs à 5% des fonds propres, font l'objet d'une surveillance particulière, tant sur base individuelle que consolidée.

De plus, le contrôle des grands risques s'assure également que le montant total des risques encourus sur chaque bénéficiaire ne dépasse pas 20 % des fonds propres nets consolidés du Groupe comme exigé par la réglementation bancaire marocaine. Le Groupe BANK OF AFRICA veille au respect des seuils de concentration de la directive de Bank Al Maghrib.

Contreparties appartenant à un même secteur d'activité

La méthodologie de fixation des limites sectorielles mise en place est fondée sur un modèle statistique se basant sur le taux de défaillance historique et le nombre de contreparties par secteur d'activité et par classe de risque -rating-.

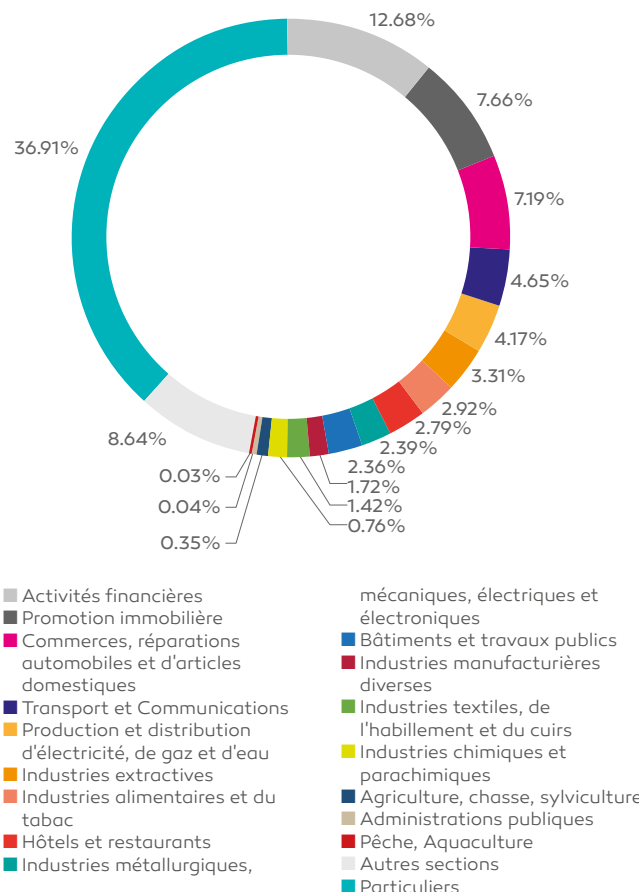
L'objectif étant la modélisation du risque de défaut par des techniques économétriques appropriées, en utilisant une variable aléatoire dépendante dont la valeur est le résultat du dénombrement des réalisations des événements de défaut.

La démarche est basée sur les hypothèses de l'indépendance des contreparties et la non corrélation des défauts. Ainsi, la notion clé de cette approche méthodologique est la probabilité de défaut d'une contrepartie donnée. Cette probabilité est mesurée par le biais de l'exploitation du taux de défaillance du couple rating / secteurs d'activité.

Le modèle permet aussi de calibrer les enveloppes à allouer à chaque secteur d'activité compte tenu notamment du plan de développement de la banque et de la sinistralité sectorielle. Cette démarche adoptée par la Direction Générale Risques Groupe est complétée par la mise en œuvre de Back Testing du modèle semestriellement.

La revue des limites sectorielles est réalisée semestriellement en concertation avec la filière commerciale et le Centre d'Intelligence Économique de la banque qui apportent leur vision métier et chiffrage des perspectives macroéconomiques et sectorielles. Les avis de ces entités permettent ainsi de challenger et de conforter davantage la pertinence du modèle par rapport au contexte économique.

La répartition des engagements du Groupe sur la clientèle par secteurs d'activité se présente comme suit à fin Décembre 2021 :



Conduite de Stress-tests

Le Groupe BANK OF AFRICA effectue semestriellement des simulations de crise -Stress tests- pour évaluer la vulnérabilité de son portefeuille de crédits en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties.

Les Stress-tests sont conduits afin d'apprécier la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus. Opérationnellement, ils consistent en des simulations de scénarii de défaut d'un pourcentage de contreparties dont la finalité est d'en mesurer l'impact sur les provisions et par conséquent sur la rentabilité et les fonds propres prudentiels.

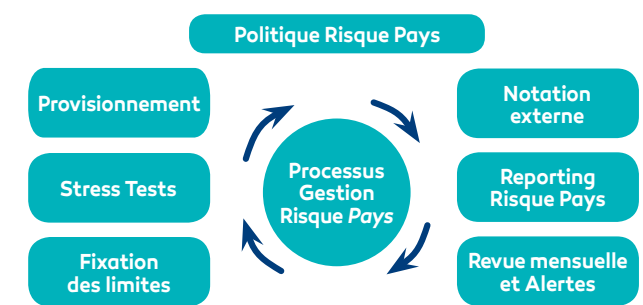
La pertinence des différents scénarii fait objet d'un examen régulier deux fois par an. Cet examen est effectué en fonction d'objectifs escomptés de la réalisation des Stress tests et chaque fois que les conditions du marché laissent entrevoir une évolution potentiellement défavorable, susceptible d'impacter sérieusement la capacité du Groupe à y faire face.

Les résultats des Stress test sont portés à la connaissance du Comité de Pilotage et de Gestion des risques Groupe ainsi qu'au Comité des Risques Groupe.

Risque pays

Face à un monde en perpétuel mouvement, une stratégie de développement à l'international et une exigence réglementaire, le dispositif de gestion du risque pays permet à la fois d'identifier, de mesurer et de maîtriser les risques transfrontaliers du Groupe BANK OF AFRICA.

À ce titre, la méthodologie de gestion du risque pays en place s'articule autour des points suivants :



Politique Risque Pays

La politique du risque pays a pour but de définir un cadre de référence pour encadrer toutes les activités génératrices de risques à l'international pour la Banque. Elle permet de mettre en place des normes et des règles de gestion afin de combiner entre exigences réglementaires et gouvernance interne.

Reporting Risque Pays

Une remontée mensuelle de la part des filiales à l'international et de la maison mère permet à la Direction Générale des Risques Groupe d'apprécier les zones de risques au niveau de chaque pays et contribue à mettre en place les stratégies atténuantes.

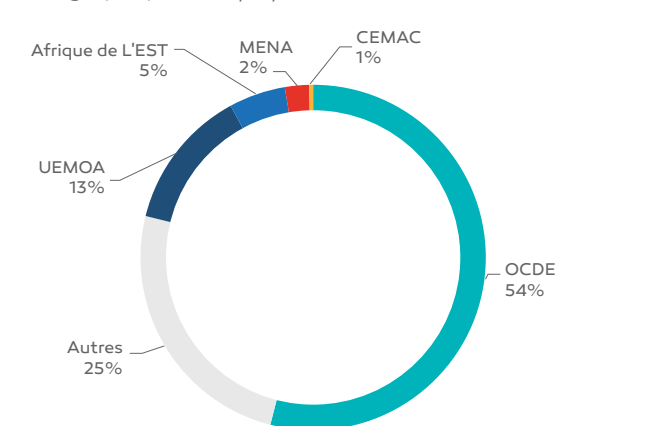
L'identification des risques transfrontaliers

Le Groupe BANK OF AFRICA s'expose aux risques internationaux à travers plusieurs typologies d'engagements pris par la banque vis-à-vis d'une contrepartie non-résidente à la fois en dirhams et en devises étrangères.

Il s'agit en l'occurrence des :

- Crédits aux non-résidents ;
- Activités de Trade Finance ;
- Actifs Étrangers ;
- Opérations de marché.

Distribution des expositions BOA Group SA par Zone Géographique au 31/12/2021



La consolidation

Les engagements au titre du risque pays sont identifiés de telle manière à arrêter une position au niveau de la maison mère, de chaque filiale ainsi qu'au niveau du Groupe pour une vue d'ensemble de l'engagement global du groupe aux titres des risques transfrontaliers.

Mise en place d'un système d'Alerte

Ce système s'articule autour d'une veille réglementaire, économique et financière à travers un Tracking de l'ensemble des événements saillants durant la semaine. Ces éléments sont diffusés sous forme d'un Rapport Mensuel à l'ensemble des entités concernées par le sujet.

Un module complémentaire retraçant l'évolution du Risque Pays est également diffusé en couverture d'Études spécifiques et sollicitations internes.

Système de notation

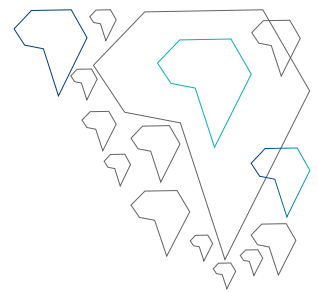
Le Groupe BANK OF AFRICA se base pour ses appréciations du Risque Pays sur la notation de plusieurs agences externes à savoir : Coface, S&P, Moody's...

Fixation des limites

Les limites d'engagements par pays sont fixées au sein du Groupe BANK OF AFRICA en tenant compte :

- Du profil de risque de chaque émetteur ;
- D'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- De l'historique des expositions consolidées ;
- Du niveau de capitalisation de la banque.

Ces limites font l'objet d'un suivi permanent et les



demandes de dépassements sont instruites selon les niveaux de délégation en vigueur.

Stress tests

Un exercice régulier qui consiste à s'assurer de la capacité de la banque à résister à des scénarii de dégradation extrêmes des risques Pays et à en mesurer l'impact sur le bilan et sur la rentabilité de la banque et sa solvabilité.

Provisionnement

Le provisionnement d'un risque Pays est déclenché suite à la matérialisation de ce dernier, un rééchelonnement de la dette, une crise politique ou d'autres facteurs qui peuvent avoir un impact négatif sur la rentabilité de la banque.

Une revue annuelle est réalisée systématiquement pour évaluer les pays en défaut avéré qui nécessiteraient éventuellement la constitution de provisions.

DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES AU NIVEAU DES FILIALES À L'INTERNATIONAL

Durant l'exercice 2021, la Direction Générale des Risques Groupe a maintenu sa démarche visant à faire face à la crise sanitaire. L'agilité est restée de mise avec un suivi rapproché de l'évolution de la situation afin d'ajuster, de manière proactive, le dispositif de gestion et maîtrise des Risques en vue de préserver la résilience du Groupe et son profil de risque conformément aux orientations stratégiques.

Dispositif Risque de marché

Le déploiement du dispositif «Risque de marché» sur le site pilote a été réalisé (BOA Bénin) ainsi que BOA Madagascar et Côte d'Ivoire. Le déploiement des autres filiales est en cours.

Dispositif Risque pays

Kit de déploiement Risques Pays préparé, le déploiement sera lancé courant 2022.

Dispositif PRCI & ICAAP

Un Kit de déploiement a été établi concernant les dispositifs relatifs au Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI) et au Processus Interne d'Évaluation de l'Adéquation des Fonds Propres (ICAAP), et a été communiqué à BOA HOLDING.

GESTION DES PROJETS TRANSVERSES DES RISQUES GROUPE

Au terme de l'exercice 2021, les travaux ont été axés sur la mise en place des grands projets structurants des risques en alignement avec la stratégie de la Direction Générale des Risques Groupe de BANK OF AFRICA :

- La finalisation de déploiement de la nouvelle version de la Base Engagement « BEG » au niveau des BOA et des filiales marocaines et Européenne ;
- L'amélioration de la solution de calcul des exigences en Fonds propres et production des déclarations réglementaires « Risk-Authority » au niveau de BANK OF AFRICA ;

- Les travaux sur les projets de mise en œuvre des outils : Recouvrement commercial précontentieux et contentieux, IFRS9, Notation interne ;

Portefeuille des projets Risques

Le portefeuille projets de la Direction Générale Risque Groupe est composé d'une vingtaine de projets regroupés en 3 domaines : « Projets de Transformation, Projets Réglementaires et Projets Transverses ».

DESSCRIPTIF DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX D'INTERÊT

BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité et de taux d'intérêts, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un horizon moyen long terme, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place veille à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des Fonds propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance qui se présentent.

La Banque a institué un Comité ALCO, afin de suivre la réalisation de ces objectifs, avec comme principales missions :

- Formuler la politique actif – passif ;
- Organiser et animer les sous comités actif-passif ;
- Avoir une connaissance approfondie des types de risques inhérents aux activités de la Banque et rester informé de l'évolution de ces risques en fonction de la tendance des marchés financiers, des pratiques de gestion de risques, et de l'activité de la Banque ;
- Revoir et approuver les procédures destinées à limiter les risques inhérents aux activités de la Banque en matière d'octroi de crédits, d'investissements, de trading et autres activités et produits significatifs ;
- Maîtriser les systèmes de reporting qui mesurent et contrôlent quotidiennement les principales sources de risque ;
- Revoir et approuver périodiquement les limites de risque en fonction de changement éventuels dans la stratégie de l'institution, approuver les nouveaux produits et réagir à des changements importants des conditions de marché ;
- S'assurer que les différentes lignes de business sont convenablement gérées, par les RH ayant un niveau de connaissance, d'expérience et d'expertise homogène avec la nature des activités supervisées.

Responsabilités des différents intervenants dans la gestion du risque de taux et de liquidité

Le maintien de l'équilibre bilanciaux à court et moyen terme, suppose l'implication de l'ensemble des intervenants au niveau de la Banque, et la définition des responsabilités de chacun dans la gestion du risque de liquidité.

C'est ainsi que chaque entité de la Banque dispose d'un budget / objectifs valides au Comité de Direction Général sur un horizon moyen terme, permettant ainsi aux instances appropriées de suivre et de contrôler de manière ordonnée la réalisation du plan triennal de manière globale dans le respect des grands équilibres de la Banque et des ratios réglementaires.

Le département ALM suit sur une base régulière l'évolution de la structure bilanciaux par rapport au plan et signale tout écart dans le cadre du comité ALCO ou toutes les entités sont représentées pour prendre les dispositions correctrices nécessaires.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements des qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche 175% sur base consolidée au 31 Décembre 2021 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.
- Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long terme.

Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Risque de Taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur Economique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconise par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Sensibilité de la valeur du portefeuille bancaire

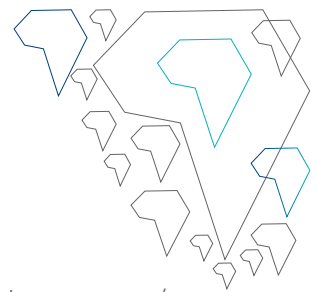
Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Economique des Fonds Propres.

A fin Décembre 2021, en excluant le portefeuille trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à -0.253 Mrd DH soit -5.86% de la MNI prévisionnelle (et +0.248 Mrd DH pour une variation des Taux de -200 pb, soit +5.75% de la MNI prévisionnelle).

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 0.937 Mrd DH soit 7.5% des Fonds Propres de base.

RISQUE DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA s'inscrit dans le cadre du respect des normes réglementaires telles que définies par les autorités de tutelle et l'application des saines pratiques de gestion définies au niveau international notamment par les accords de Bâle.



Les risques sur les opérations de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent pour le Groupe BANK OF AFRICA notamment :

- Le Risque de taux d'intérêt ;
- Le Risque de change ;
- Le Risque sur titres de propriété ;
- Le risque de crédit sur opérations de marché.

Cartographie des instruments

La cartographie des produits traités au niveau du portefeuille de négociation du Groupe BANK OF AFRICA se répartit par facteur de risque comme suit :

Produits de taux	I-Prêts/Emprunts Corporate et interbancaires
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	II-Bons du Trésor et titres de créances négociables
	II-1 Titres souverains
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	II-2 Titres émis par des établissements de crédits et entreprises
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
OPCVM	III-Prêts/Emprunts de titres
	Prêts/Emprunts de Titres
	Repos/ Reverse Repos
	IV-Dérivés de Taux (MAD et Devises)
	Swaps de taux
	Futures de taux
Produits de change	Forward Rate Agreement
	OPCVM monétaires
	OPCVM Obligataires
	OPCVM Actions
	OPCVM Diversifiés
Produits sur titres de propriété	I-Change
	Change au comptant
	Change à terme
	II-Dérivés de change
Produits sur matières premières	Swaps de change
	Options de change
	Options de change
Produits sur titres de propriété	Titres de propriété
	Dérivés sur actions/Indices
Produits sur matières premières	Futures sur MP
	Options sur MP
	Swaps sur MP

Dispositif de Gestion des Risques de Marché

Gouvernance

Les principaux acteurs du dispositif de gestion des risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA sont :

- La Direction Générale qui met en œuvre les stratégies et politiques en matière de gestion des risques de marché approuvées par le Conseil d'Administration ;
- Le Comité Risques Groupe qui définit la politique de gestion des risques de marché Groupe et valide

toute modification inhérente au pilotage des risques sur opérations de marché mise en œuvre au sein des différentes entités du périmètre ;

- Le Comité Risques de Marché Groupe qui s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des Risques de Marché du Groupe BANK OF AFRICA et de son adéquation avec la politique de gestion des risques de Marché Groupe ;
- L'entité Risques de Marché Groupe qui centralise la gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA en tant que fonction indépendante des FrontOffice du Groupe, ce qui lui confère une objectivité optimale dans le pilotage des risques de marché et l'arbitrage entre les différentes activités sur opérations de marché ;
- Les Risk Managements Units des entités du Groupe BANK OF AFRICA qui assurent un contrôle de premier niveau des activités de marché au sein leur entité et adressent des reporting récurrents au Management des Risques Groupe;
- L'Audit Interne qui s'assure de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques de marché ainsi que du respect des procédures en rigueur.

Description du Dispositif de Gestion des Risques de Marché

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA s'articule autour de trois axes principaux:

- Limites ;
- Indicateurs de risques ;
- Exigences en fonds propres.

Limites

• Limites de Contrepartie sur opérations de marché :

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BANK OF AFRICA via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie.

Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites à priori, selon un schéma délégataire s'appuyant sur le principe de la Troïka.

• Limites de marché

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré. Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe BANK OF AFRICA se décline comme suit :

- Les limites de *stop/loss* ;
- Les limites de positions ;
- Les limites en *VaR* ;
- Les limites de transaction.

Les limites de marché sont définies en *VaR*. Ainsi, le dispositif de gestion des limites est dynamique prenant

en compte les fluctuations des différents facteurs de risque ainsi que les corrélations existantes afin de mieux apprécier la diversification du portefeuille.

• Limites réglementaires

En complément des limites mises en place en interne, le Groupe BANK OF AFRICA s'assure du respect des limites réglementaires définies par *Bank Al- Maghrib* telles que :

- La limite sur la position en devise qui ne doit pas excéder 10% des fonds propres ;
- La limite sur la position de change globale qui ne doit pas excéder 20% des fonds propres.

Indicateurs de risque

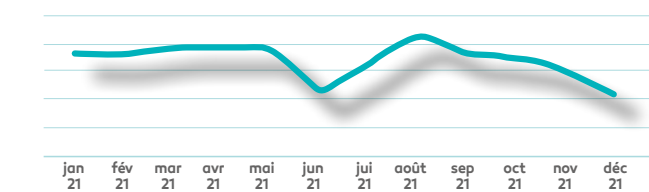
Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BANK OF AFRICA et se déclinent comme suit :

• Valeur en risque (VaR) globale et par classe d'actif

La Value-at-Risk est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnés.

Contrairement aux indicateurs de risques traditionnels, la valeur en risque combine plusieurs facteurs de risque et mesure leur interaction, prenant ainsi en compte la diversification des portefeuilles.

Un calcul quotidien de la Value-at-Risk globale et par classe d'actifs est assuré au niveau du Groupe BANK OF AFRICA ainsi que son Backtesting.



• VaR stressée

Le Groupe a mis en place des scénarios pour le calcul de la Stressed VaR.

Le choix du Groupe s'est porté sur des événements créant une volatilité importante sur les marchés financiers.

Parmi ces événements on peut citer :

- La faillite de « Lehman Brothers » qui n'a pas pu faire face à la crise du « Subprime » ;
- Le creusement de déficit budgétaire américain de 1.000 Milliards \$ pour soutenir les marchés financiers ;
- La crise grecque et la contagion aux « PIIGS ».

Cependant, les marchés financiers marocains n'ont que très faiblement réagi à ces événements. Il a donc été considéré des scénarios simulés tel que réalisés sur le marché marocain :

- Fluctuation de la place de Casablanca à l'identique de celle des Etats-Unis,
- Fluctuation de la courbe des taux Dirham à l'identique de celle du \$us

- Répercussion de la volatilité Eur/usd sur les cours eur / mad et usd /mad

- Répercussion de la volatilité Eur/usd sur la volatilité eur / mad et la volatilité usd /mad.

- Stress Testing par facteur de risque

Le Groupe BANK OF AFRICA réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scénarii extrêmes. Les stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille.

Les résultats des stress tests du risque de taux, du risque de change et actions du portefeuille de négociation se présentent comme suit :

a - Portefeuille Taux

1^{ère} hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 25 bps

Ce scénario ressort avec un impact de 32 MMAD sur le P&L.

2^{ème} hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 50 bps

Ce scénario ressort avec un impact de 64 MMAD sur le P&L.

b- Portefeuilles Actions

1^{ère} hypothèse : Dépréciation de 15% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 9 MMAD sur le P&L.

2^{ème} hypothèse : Dépréciation de 25% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 15 MMAD sur le P&L.

c- Change

1^{ère} hypothèse : Appréciation ou dépréciation de 2.5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 10 MMAD sur le P&L.

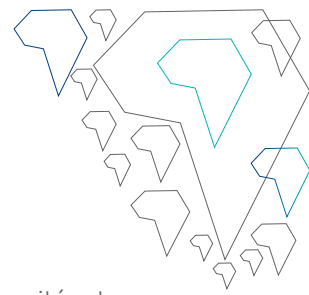
2^{ème} hypothèse : Appréciation ou dépréciation de 5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 20 MMAD sur le P&L.

Les résultats des stress test menés montrent que le Groupe dispose d'un niveau de fonds propres suffisant pour résister à des scénarii de stress défavorables et pour se conformer aux normes réglementaires même en cas de crise.

CONSOMMATION EN FONDS PROPRES

Le calcul des exigences en Fonds Propres en approche standard au titre des risques de marché est assuré au niveau du Groupe BANK OF AFRICA à travers le logiciel Risk Authority qui permet d'assurer la production des déclarations réglementaires ainsi que le suivi des exigences en Fonds Propres du portefeuille de négociation du Groupe.



Les exigences en fonds propres consolidés au titre des risques de marché se sont établies à fin décembre 2021 à :

LIBELLÉ DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES	EXIGENCES EN FONDS PROPRES
Risque de taux	615 391
Titres de propriété	148 968
Risque de change	14 213
Total de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché	778 572
Total des actifs pondérés au titre des risques de marché	9 732 152

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS RELEVANT DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Produits Obligataires et Monétaires en DH

Les valeurs de marché sont calculées pour les actifs obligataires et monétaires sur Kondor+ en se basant sur la courbe des taux dirhams publiée par Bank Al-Maghrib et les caractéristiques de chaque transaction.

OPCVM Monétaires et Obligataires

La valorisation des OPCVM est calculée en se basant sur les valeurs liquidatives qui sont réévaluées sur base quotidienne ou hebdomadaire.

Produits de Taux en Devises

Les produits de taux en devises sont valorisés sur Kondor+ en se basant sur les courbes des taux des devises concernées ainsi que les caractéristiques de chaque transaction.

Options de Change

La réévaluation des options de change est effectuée sur la base des données suivantes : courbe des volatilités, courbes des taux -EUR, MAD et USD- et taux de change croisés des trois devises.

La position sur les options de change est intégrée à la position de change globale en méthode «équivalent delta».

Position Globale de Change

Les opérations effectuées en agence se traitent sur la base du Fixing BANK OF AFRICA -cours non négocié-. L'état final des ordres à exécuter est transmis au Desk Change en « J » qui le saisit de suite. En « J+1 » au matin, le Middle Office reçoit un état comportant les éventuelles modifications des positions du Réseau et procède aux Updates sur Kondor+.

Juste Valeur Positive des Contrats -Garanties-

Les garanties relatives aux risques de marché concernent les contrats Repos. Il s'agit des titres donnés en pension pour lever des fonds.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des événements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

Politique de gestion des risques opérationnels

Objectif de la gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

- L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels ;
- L'évaluation des contrôles internes ;
- Le suivi des risques opérationnels via des indicateurs d'alerte ;

La maîtrise des risques opérationnels via la mise en place d'actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs identifiés.

Le dispositif de gestion des risques est revu et surveillé régulièrement, permettant une amélioration continue du dit dispositif.

Classification

Les risques opérationnels peuvent être analysés, classifiés et hiérarchisés selon les principaux axes suivants : les causes, les conséquences (en termes d'impact financier ou autre), le score, la qualification et le niveau de maîtrise et qui sont classés par type d'événement bâlois.

Liens avec les autres types de risque (risque de marché / risque de crédit)

La gestion des risques opérationnels est potentiellement liée à la gestion des autres risques (marché / crédit), et ce à deux niveaux :

- Au niveau global, la réflexion sur le niveau global d'aversion au risque de la Banque (et à terme sur l'allocation de fonds propres) se doit d'être analysée et suivie « trans-risques » ;
- Au niveau détaillé, certains risques opérationnels peuvent être générateurs de risque de marché / de risque de crédit.

Organisation de gestion des risques opérationnels

Le cadre permettant la gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structuré autour de trois principes directeurs :

- Définir un dispositif cible en cohérence avec l'organisation Business du Groupe BANK OF AFRICA et inspiré des meilleures pratiques ;
- Impliquer et responsabiliser les métiers et filiales dans la gestion au quotidien des Risques Opérationnels ;
- Veiller à la séparation des fonctions d'Audit/Contrôle et de Gestion des Risques Opérationnels.

La gestion des Risques Opérationnels Groupe BANK OF AFRICA implique quatre entités majeures :

- La Direction Risques Opérationnels Groupe en central BANK OF AFRICA ;
- Le Réseau BANK OF AFRICA ;
- Les Directions Métiers BANK OF AFRICA ;
- Les Filiales.

Des interlocuteurs risques opérationnels ont été désignés au niveau des entités précitées. Il s'agit des :

- Correspondants Risques Opérationnels (CRO);

- Coordinateurs Risques Opérationnels (CORO);
- Relais Risques Opérationnels (RRO).

Le périmètre de gestion des risques opérationnels concerne également différentes filiales du Groupe.

Gouvernance de la gestion des risques opérationnels

La gouvernance des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structurée en trois Comités Risques Opérationnels :

- Le Comité Risques Opérationnels Groupe se tient au sein du Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe, et les résultats des travaux sont présentés au Comité Risques Groupe (émanation du Conseil d'Administration);
- Le Comité de Suivi des Risques Opérationnels ;
- Le Comité Risques Opérationnels Filiale ;

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques,
- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de type de risques,
- L'état d'avancement des plans d'action préventifs/correctifs définis en vue de couvrir et traiter les risques opérationnels majeurs,
- Le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

Principes méthodologiques fondamentaux

Les objectifs stratégiques prioritaires du Groupe BANK OF AFRICA au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels sont de deux types :

- Réduction de l'exposition aux risques opérationnels ;
- Optimisation des exigences en fonds propres relatives aux risques opérationnels.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques de l'établissement au travers de :

- La Collecte des événements,
- La Cartographie des risques opérationnels,
- Les Indicateurs clés de risques opérationnels (Key Risk Indicators).

Les données produites font partie intégrante de ces processus de surveillance et de contrôle du profil de risque opérationnel.

L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au conseil d'administration. Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité.

Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel.

Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel.

La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est complètement automatisée au travers d'un outil dédié à savoir MEGA HOPEX. Ainsi, la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels et les indicateurs clés de risques sont aujourd'hui gérés au niveau de cet outil.

Maîtrise et atténuation des risques opérationnels

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurances ;
- Éviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Élaborer des plans de continuité d'activité ;
- Assurer une surveillance étroite du respect des limites de risque ou des seuils assignés.

Le Groupe BANK OF AFRICA dispose d'un très fort dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque explicités au préalable.

Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

Plan de continuité de l'activité

Le plan de continuité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques.

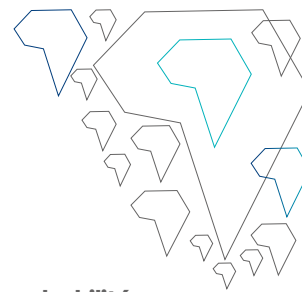
Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Une organisation de secours cible est mise sur pied, en même temps que des lieux et des systèmes de backup alternatifs. Un projet spécifique est en cours de réalisation au niveau du groupe avec en priorité des plans de contournement de sinistre.

Les principes stratégiques transverses de la continuité des activités sont les suivants :

- BANK OF AFRICA a la responsabilité sociale de permettre à sa clientèle de disposer des liquidités qu'elle lui a confiées. Le non-respect de cette obligation en temps de crise pourrait avoir un impact sur l'ordre public.

Ce principe prévaut sur tous les autres ;



- BANK OF AFRICA doit garantir ses engagements envers le système de compensation interbancaire sur la place marocaine ;
- BANK OF AFRICA entend respecter en priorité les engagements juridiques et contractuels (relatifs aux domaines Crédits et Engagements) qu'elle a souscrits, avant de prendre d'autres engagements ;
- BANK OF AFRICA entend maintenir sa crédibilité internationale et garantir en priorité ses engagements vis-à-vis des correspondants étrangers ;
- Les clients du Groupe BANK OF AFRICA sont prioritaires par rapport aux autres bénéficiaires de ses services ;
- Les services sont pris en compte dans leur réalisation « Front to Back » (par exemple, de l'agence jusqu'à la comptabilisation).

DISPOSITIF ICAAP

L'Internal Capital Adequacy Assessment Process -ICAAP- est un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Il a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque.

L'ICAAP s'articule autour de 3 axes principaux :

- La définition et le pilotage de l'appétit au risque de BANK OF AFRICA S.A
- L'identification et le pilotage des risques ainsi que la mise en place d'un capital buffer visant à couvrir les risques du pilier 2 (risque de taux, de liquidité, de concentration, conformité...).

Le processus ICAAP -Internal Capital Adequacy Assesment Process- permet de définir une structure des fonds propres, des projections dynamiques de ratios de solvabilité et des exigences en capital additionnel

Pour compléter ce processus, la banque procède à des simulations et des stress-tests basés sur plusieurs critères pour évaluer l'impact des facteurs de risque sur sa capacité de résistance en termes de fonds propres.

La mise en place du dispositif du risk appetite s'est concrétisée par l'intégration de deux référentiels cadres à savoir :

- Le risque appetite framework qui décrit le schéma de gouvernance et d'organisation, le processus de définition et la déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de la banque.
- Le risk appetite statement qui définit en cohérence avec le plan stratégique de développement du Groupe, les dimensions du risk appetite qui reflètent le profil de risque de la banque.

Ces dimensions sont déclinées en indicateurs quantitatifs auxquels des seuils ont été associés.

La Filière Risques veille à bien articuler le dispositif d'appétit au risque avec le processus d'allocation des fonds propres et le système des limites.

Pour les principaux risques, l'appétit pour le risque du Groupe est encadré par des limites et des seuils d'alerte. Ces indicateurs permettent de conforter l'atteinte des valeurs cibles du Groupe et d'orienter le profil de rentabilité du Groupe.

PLAN DE REDRESSEMENT DE CRISE INTERNE -PRCI-

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la circulaire 4/W/2017 de Bank Al Maghrib relative à la mise en place du Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI), BANK OF AFRICA a pris les dispositions nécessaires afin de se conformer à cette réglementation.

Ce dispositif de prévention a pour objet d'évaluer la résilience du Groupe BANK OF AFRICA, en tant qu'établissement systémique, en cas de crise extrême et d'identifier les leviers pour rétablir sa viabilité sur les volets solvabilité, liquidité, qualité des actifs et rentabilité. Aussi, les différents risques auxquels le groupe est exposé, ont été couverts par ce PRCI, à savoir : le risque de crédit, le risque de marché, le risque pays, les risques de gestion du bilan, les risques opérationnels, le risque de cybercriminalité, le risque de non-conformité et le risque de réputation.

Ainsi, une taxonomie des risques du Groupe a été élaboré en articulation avec le dispositif ICAAP, le renforcement des simulations de crise interne en se basant sur des scénarii extrêmes mais plausibles et qui couvrent l'ensemble des risques encourus par le Groupe.

Les travaux menés ont abouti à la définition du périmètre significatif pouvant être sujet à une crise majeure (entités significatives, activités fondamentales ou encore fonctions critiques). Des scénarii de crises ont été définis, et ont fait l'objet de simulation et de calculs d'impact. En outre, le contexte de la crise sanitaire Covid-19 a été pris en compte en simulant une évolution pessimiste et extrême de la pandémie, sur le modèle des scénarii considérés par le FMI.

Ainsi, pour chaque impact estimé, des mesures de rétablissement ont été définies avec pour objectifs de restaurer la viabilité financière de la banque via des leviers préalablement identifiés et quantifiés. A ce propos, une revue de la liste des mesures de redressement a été opérée, et ce en détaillant les mesures préparatoires et prérequis, risques opérationnels et financiers pour faciliter la mise en œuvre des mesures de redressement ainsi que la hiérarchisation des mesures définies.

BANK OF AFRICA BMCE GROUP a mis en place un dispositif de suivi d'indicateurs précoce en vue de détecter les crises en temps opportun et a défini des indicateurs devant déclencher les mesures de rétablissement. Le suivi de ces indicateurs fait partie du dispositif global de gestion des risques du Groupe et de leur surveillance.

Aussi, ce plan a fait l'objet d'une actualisation annuelle conformément aux dispositions réglementaires en la matière. L'objectif étant d'en faire un véritable levier de prévention des risques.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, CLIMATIQUE ET SOCIALE

Le cadre de gestion des engagements de responsabilité environnementale, climatique et sociétale de BANK OF AFRICA - BMCE Groupe est construit sur la base des valeurs de BANK OF AFRICA et de l'engagement sous-jacent à respecter les droits de l'homme et l'environnement. Il s'applique à toutes les filiales bancaires du Groupe et à celles liées au secteur bancaire. Aussi, il y a

lieu de préciser que ce cadre s'applique à tous les produits et services financiers proposés par la Banque.

BANK OF AFRICA - BMCE Groupe intègre ainsi les considérations et objectifs de développement durable dans ses stratégies commerciales et gère les risques environnementaux, climatiques et sociaux (ECS) liés à ses engagements commerciaux.

Les risques résultant des problématiques environnementales, climatiques et sociales sont inhérents à toute transaction financière. Ils se traduisent pour la banque en impacts financiers, légaux, de garantie ou de réputation.

Les systèmes d'identification, de mesure de d'analyses internes des risques ECS sont désormais étroitement liés à la gestion quotidienne des risques opérationnels.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le Groupe BANK OF AFRICA a opté pour l'approche standard telle que présentée dans les circulaires de Bank Al-Maghrib, exigeant le respect du ratio des fonds propres de base de 9% et celui global de solvabilité de 12%, aussi bien sur base sociale que consolidée.

Ces seuils calculés pour le Groupe BANK OF AFRICA respectent les prérogatives réglementaires établies par Bank Al-Maghrib.

COMPOSITION ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Principales Caractéristiques des Eléments Constituant les Fonds Propres

BANK OF AFRICA est dotée d'un capital social de DH 2 056 066 480, composé de 205 606 648 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DH, entièrement libéré. Chaque action ordinaire donne un droit de vote.

Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres

Le Groupe BANK OF AFRICA a opté pour l'approche standard pour le calcul des actifs pondérés à risque telle que présentée par les circulaires de Bank Al Maghrib (BAM).

Depuis le 30 Juin 2014, les déclarations de solvabilité s'effectuent selon les standards réglementaires de Bâle III définis par BAM.

Ainsi, le mode de calcul des fonds propres a été revu à la lumière de cette nouvelle réglementation et des mesures transitoires ont été mises en place sur une période courant jusqu'à 2019.

Les circulaires régissant ces déclarations sont les suivantes :

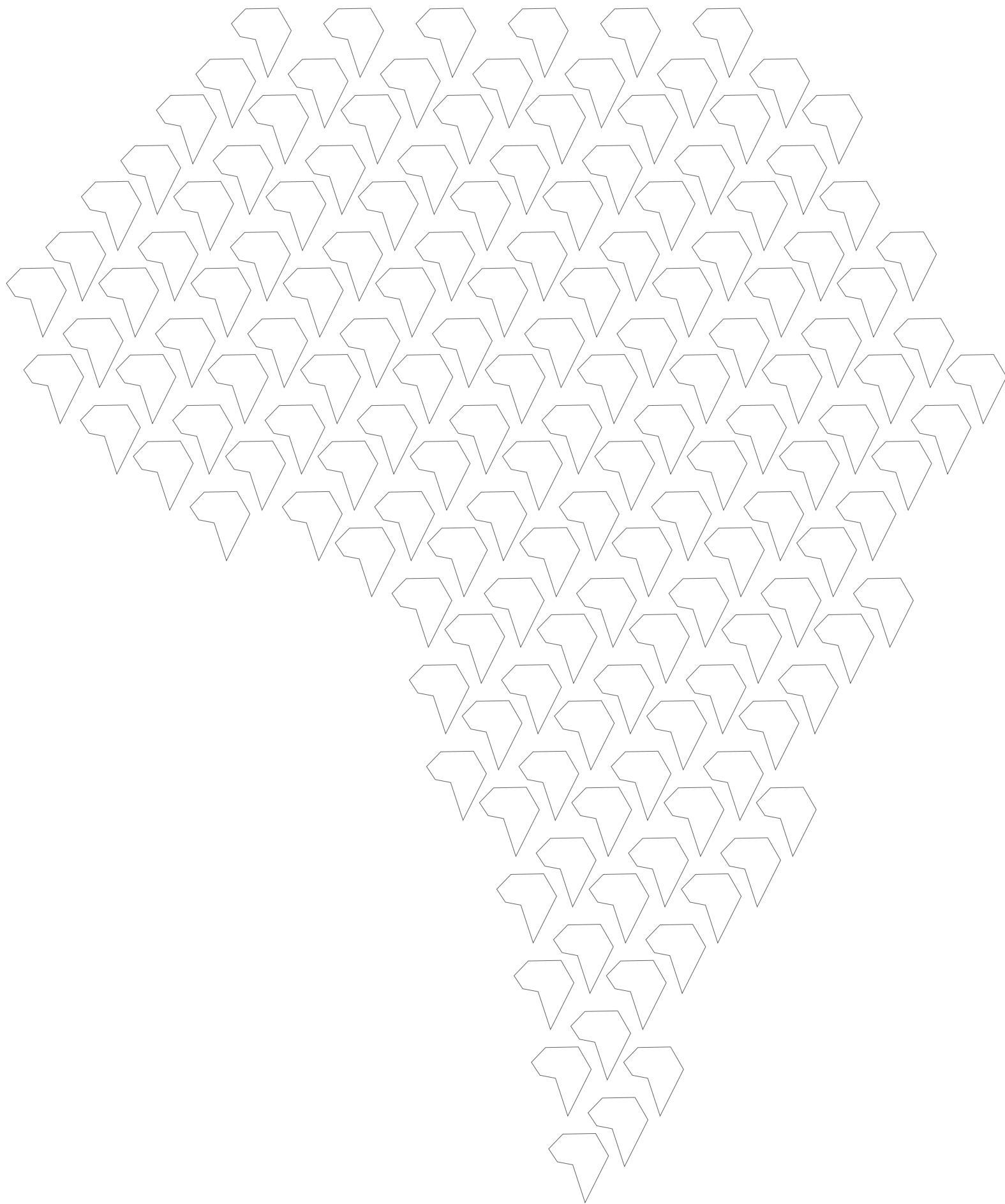
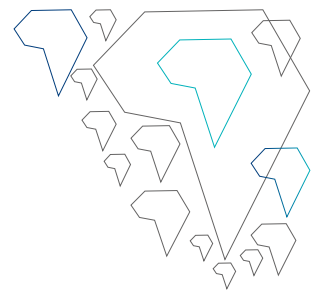
- Circulaire n° 26/G/2006 relative au calcul des exigences en fonds propres selon l'approche standard pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit ;
- Circulaire n° 8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels selon les approches internes aux établissements de crédit;
- Circulaire n° 14/G/13 relative aux exigences en fonds propres établissements de crédit

Composition des Fonds Propres et ratio de solvabilité

Fonds propres de base	23 174 837
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	26 553 390
Capital social ou dotation	2 056 066
Réserves consolidées y compris les primes liées au capital et non compris les réserves latentes	19 138 907
Report à nouveau créditeur	26 741
Résultat net bénéficiaire du dernier exercice comptable	2 007 058
Intérêts minoritaires	3 324 618
Eléments à déduire des fonds propres de base	3 378 553
Good Will	1 032 114
Autres ajustements des CET1	1 502 481
Immobilisations	809 905
Autres déductions	34 053
Fonds propres additionnels	2 000 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 000 000
Fonds propres complémentaires	7 191 632
Dettes subordonnées à durée déterminée	6 332 602
Ecart de réévaluation	676 116
Réserves latentes	182 914
Total	32 366 469
Exigences en FP par type des risques	Décembre. 2021
Risques de crédit pondérés	222 904 789
Risques de marché pondérés	9 732 152
Risques opérationnels pondérés	26 022 125
Total des actifs pondérés	258 659 066
Fonds propres Tier 1	25 174 837
Ratio de fonds Tier 1	9.7%
Total des fonds propres admissibles	32 366 469
Ratio de Solvabilité	12.5%

Projections des ratios de capitalisation sur les 18 prochains mois

Social	déc-21	juin-22	déc-22	juin-23
Fonds propres de base	12 921	13 381	13 566	13 731
Fonds propres Tier I	14 921	15 381	15 566	15 731
Fonds propres Tier II	21 067	21 927	22 512	23 127
Actifs pondérés	140 955	143 856	146 173	148 454
Ratio CET 1	9.2%	9.3%	9.3%	9.2%
Ratio Tier I	10.6%	10.7%	10.6%	10.6%
Ratio de Solvabilité	14.9%	15.2%	15.4%	15.6%
Consolidé	déc-21	juin-22	déc-22	juin-23
Fonds propres de base	23 175	23 546	24 483	26 450
Fonds propres Tier I	25 175	25 546	26 483	28 450
Fonds propres Tier II	32 366	33 196	34 533	36 950
Actifs pondérés	258 659	273 636	281 274	288 285
Ratio CET 1	9.0%	8.6%	8.7%	9.2%
Ratio Tier I	9.7%	9.3%	9.4%	9.9%
Ratio de Solvabilité	12.5%	12.1%	12.3%	12.8%



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts, et de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, et des articles 29 et suivants des Statuts BANK OF AFRICA, pour vous rendre compte de l'activité de BANK OF AFRICA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la Loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais impartis.

RÉSULTATS ET INDICATEURS BILANTIELS CONSOLIDÉS

Le total bilan du Groupe BANK OF AFRICA s'élève, au 31 décembre 2021, à 345 milliards DH, en hausse de 4% par rapport au 31 décembre 2020.

Les capitaux propres part du Groupe BANK OF AFRICA s'établissent à 23,8 milliards DH, en croissance de +6% par rapport à 2020, suite aux résultats 2021 dépassant le cap de 2 milliards DH, et à la valorisation actualisée du *Put* sur les titres de BOA Afrique détenus par les *DFIs*, ayant permis une amélioration des Fonds Propres consolidés de près de +130 millions DH.

Par ailleurs, les Fonds Propres réglementaires ont également été renforcés grâce à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons pour un montant de 1 milliard DH portant l'encours AT1 à 2 milliards DH.

L'encours des crédits consolidés sur la clientèle (hors *Resales*) s'est inscrit en hausse de 4%, passant de

175 milliards DH en 2020 à 182 milliards DH en 2021.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 6% sur la même période, s'établissant à 219 milliards DH contre 207 milliards DH en décembre 2020.

Le périmètre de consolidation est resté stable par rapport à décembre 2020. Deux opérations ont été finalisées en 2021 sans impact sur le périmètre :

- BANK OF AFRICA SA a racheté BBI Madrid auprès de BIH.
- La Banque a également finalisé l'opération de transfert de certains de ses actifs d'exploitation à l'OPCI, Immo Fund of Africa, géré par BMCE Capital Real Estate. L'actionariat de l'OPCI a été ouvert à des investisseurs institutionnels.

Concernant les réalisations financières consolidées, le Produit Net Bancaire s'élève à 14,6 milliards DH en décembre 2021, en hausse de 4% par rapport à décembre 2020.

Le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 6,6 milliards DH, en progression de +28% et de +7% en retraitant la charge du don Covid constatée l'année dernière pour 1 milliard DH.

Le coût du risque consolidé affiche une baisse de -15% à 2,9 milliards en 2021 contre DH 3,4 milliards DH en 2020.

Le coût du risque 2021 a été impacté par la constatation de provisions additionnelles IFRS sur les titres souverains de 500 millions DH suite principalement à la dégradation du *rating* du Bukina Faso par S&P à CCC soit un impact de 150 millions DH sur le RNPG 2021.

Le Résultat Net Part du Groupe s'établit ainsi à 2 milliards DH en 2021 contre

738 millions DH en 2020, soit une hausse de 172%. Hors don enregistré en 2020, le RNPG enregistre une hausse de +47%.

Le Résultat du Groupe s'élève à 2 849 millions DH, en hausse de 109% par rapport à la même période en 2020. Hors don, il enregistre une croissance de 43%.

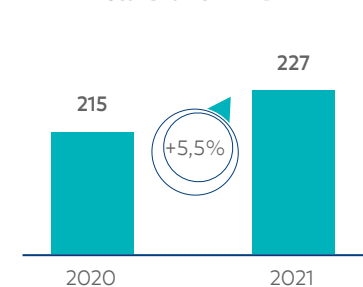
CONTRIBUTION DES FILIALES AU RNPG DE LA BANQUE

CONTRIBUTIONS MDH	Hors don Covid						
	déc-21	% Str	déc-20	%Str	Var	déc-20	% Str
MAROC	1019	51%	634	46%	61%	4	1%
BANK OF AFRICA	816	41%	518	38%	58%	-112	-15%
FILIALES	202	10%	116	8%	74%	116	16%
SFS	131	7%	44	3%	197%	44	6%
GABA	95	5%	83	6%	14%	83	11%
Autres	-23	-1%	-11	-1%	110%	-11	-1%
ÉTRANGER	988	49%	734	54%	35%	734	99%
EUROPE	175	9%	129	9%	36%	129	17%
AFRIQUE	813	41%	605	44%	34%	605	82%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2007	100%	1368	100%	47%	738	100%

RÉSULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITÉS DE BANK OF AFRICA - BMCE Group SA

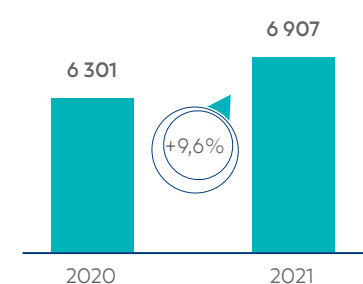
Le total bilan de la Banque ressort à 227 milliards DH à fin décembre 2021 contre 215 milliards DH à fin décembre 2020, soit une hausse de +5,5%.

Total bilan en MMDH



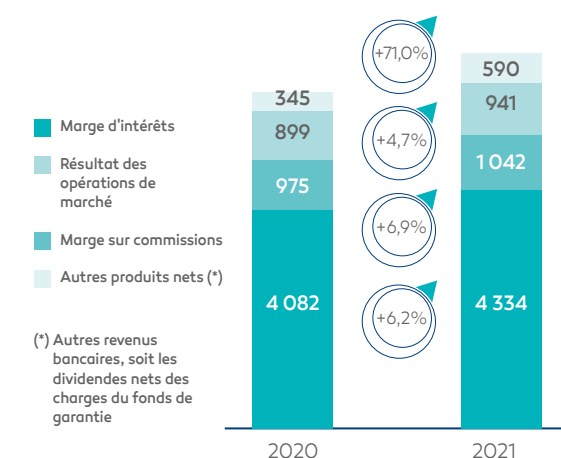
Le PNB de la Banque enregistre une progression de +9,6% pour s'établir à 6 907 millions DH à fin décembre 2021. À l'origine de cette évolution :

PNB en MDH



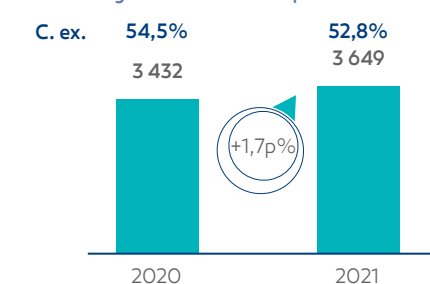
- La forte contribution de la marge d'intérêt qui s'affermite de +6,2% bénéficiant, d'une part, de la bonne tenue de l'activité commerciale avec l'augmentation des encours de crédits et de dépôts à vue non rémunérés et, d'autre part, de l'amélioration du coût de refinancement.
- L'accroissement des commissions de près de +7%, tiré par le bon comportement des différents compartiments.
- L'évolution des résultats des opérations de marché de +5%, en dépit d'un contexte de marché obligataire plus favorable en 2020 en lien avec la forte baisse des taux de BDT enregistrée, mais confortée par un résultat de change en amélioration.
- La hausse des dividendes perçus de +46% en raison de l'intégration en 2021 des dividendes exceptionnels de BOA UK -ex BBI UK- et BOA Europe -ex BBI Madrid- de près de 300 millions DH.

Structure du PNB en MDH



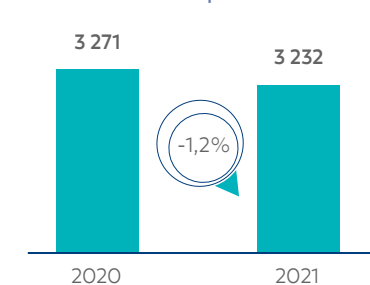
Les charges générales d'exploitation s'établissent à 3 649 millions DH à fin décembre 2021 contre 3 432 millions DH à fin décembre 2020, avec un coefficient d'exploitation de 52,8% à fin décembre 2021 contre 54,5% à fin décembre 2020 en amélioration de 1,7p%.

Charges Générales d'Exploitation en MDH

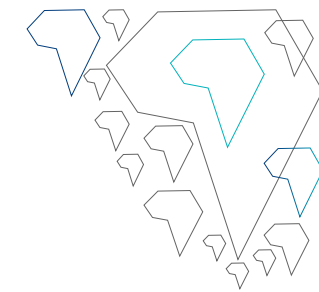


Le RBE ressort à 3 232 millions DH à fin décembre 2021 contre 3 271 millions DH à fin décembre 2020, soit un léger repli de 1,2%. Il est à noter que le RBE au titre de l'exercice 2020 intégrait une plus-value exceptionnelle sur OPCI de +374 millions DH contre +44 millions DH en 2021).

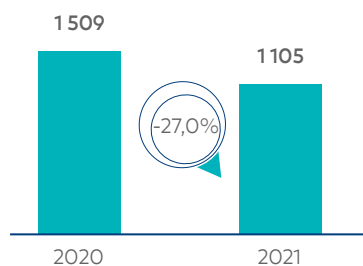
Résultat Brut d'Exploitation en MDH



Le Coût du Risque global s'établit à 1 105 millions DH à fin décembre 2021 contre 1 509 millions DH à fin décembre 2020, soit -27%.



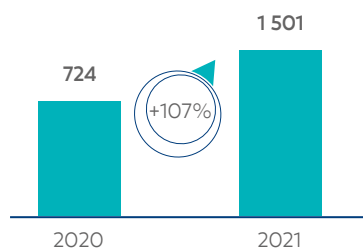
Coût du risque global en MDH



- Les dotations clientèle ressortent à 1 168 millions DH à fin décembre 2021 contre 1 673 millions DH, en baisse de 30,2% tenant compte d'une reprise de PRG clientèle brute de 110 millions DH soit 69 millions DH nette,
- Les reprises affichent 264 millions DH contre 234 millions DH à fin décembre 2020 en hausse de 13%.

Le résultat net de BANK OF AFRICA - BMCE Group S.A s'apprécie de 107% à 1 501 millions DH à fin décembre 2021. Retraité du don au Fonds Spécial Covid-19 à fin décembre 2020, le résultat net ressort en hausse de près de +11%.

Résultat Net en MDH



ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ DE LA BANQUE AU MAROC

Ressources de la Banque

Les ressources de la Banque enregistrent une progression notable de +7,1% par rapport à décembre 2020 à 149 milliards DH à fin décembre 2021, contre 139 milliards DH à fin décembre 2020. La part de marché des ressources marque une hausse de 0,25% à 13,24% à fin décembre 2021 contre 12,99% à fin décembre 2020.

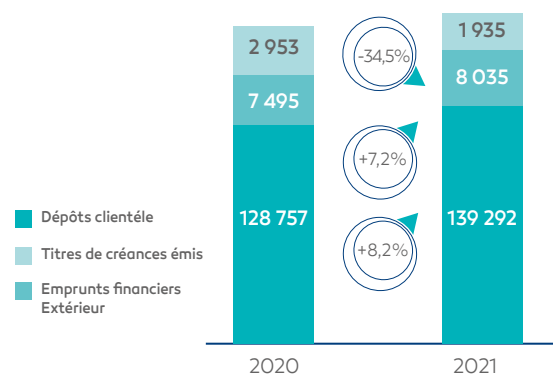
Les dépôts de la clientèle s'inscrivent en forte hausse de +8,2% à 139 milliards DH à fin décembre 2021, avec une part de marché en hausse de +0,30% soit 13,30% à fin décembre 2021.

En termes de structure des ressources de la Banque, la part des dépôts non rémunérés demeure stable par rapport à fin décembre 2020 et représente 63% du total des ressources à fin décembre 2021.

Part de marché ressources

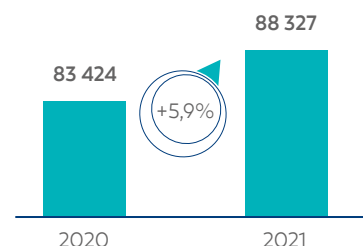


Ressources



Les comptes à vue créditeurs ressortent en croissance de +5,9% à 88 milliards DH à fin décembre 2021, tirée (i) par la hausse des encours comptes chèques de +5,5%, soit +3,2 milliards DH, à près de 62 milliards DH à fin décembre 2021, (ii) et par la progression des comptes courants de 6,9% soit +1,7 milliards DH pour s'établir à 26 milliards DH.

Comptes à vue créditeurs en MDH

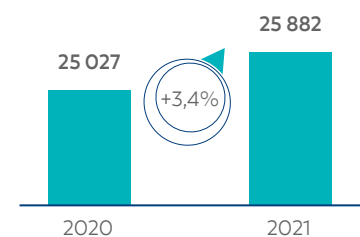


La part de marché des comptes à vue créditeurs a connu une contraction de 0,22p% passant de 12,83% à fin décembre 2020 à 12,60% à fin décembre 2021.

Les comptes sur carnets enregistrent une évolution de +3,4%, à près de 26 milliards DH à fin décembre 2021.

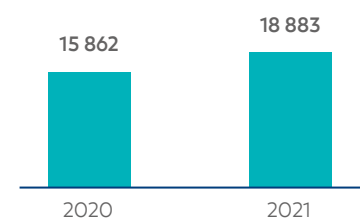
La part de marché des comptes sur carnet est passée de 14,84% à fin décembre 2020 à 14,92% à fin décembre 2021, soit +0,08%.

Comptes d'épargne en MDH



Les dépôts à terme s'élèvent à près de 19 milliards DH à fin décembre 2021 contre près de 16 milliards DH à fin décembre 2020.

Dépôts à terme en MDH

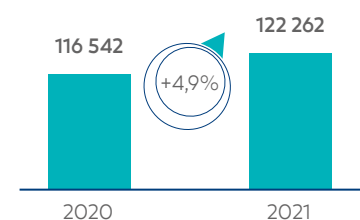


La part de marché des dépôts à terme ressort à 13,68% à fin décembre 2021 contre 11,54% à fin décembre 2020.

Créances sur la clientèle

Les crédits à l'économie enregistrent une croissance soutenue de +4,9% à près de 122 milliards DH à fin décembre 2021 contre 116 milliards DH à fin décembre 2020.

Créances sur la clientèle en MDH



De même, la part de marché des crédits s'est améliorée de +0,25%, passant de 12,48% à fin décembre 2020 à 12,73% à fin décembre 2021.

Les crédits aux entreprises s'accroissent de +4,5%, pour ressortir à près de 58 milliards DH à fin décembre 2021. Cette progression puise son origine dans la bonne performance des crédits de trésorerie avec une hausse de +4,5%, tirée notamment par les crédits *Damane Oxygène / Relance* avec un encours de +7,8 milliards DH à fin décembre 2021.

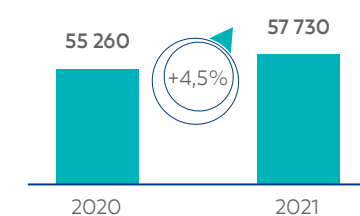
Part de marché des crédits



En outre, les crédits à l'équipement et les crédits immobiliers FPI enregistrent un repli respectivement de 3,6% et de 2,5% dans un contexte économique marqué par un ralentissement de l'investissement.

La part de marché des crédits aux entreprises s'inscrit en hausse de +0,34% à 12,06% à fin décembre 2021.

Crédits aux Entreprises en MDH

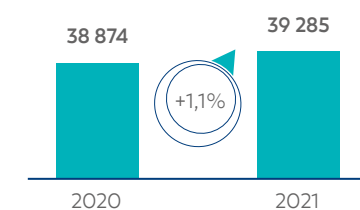


Les crédits aux particuliers affichent une croissance de +1,1%, à 39 milliards DH à fin décembre 2021, tirée essentiellement par la hausse des crédits immobiliers aux particuliers de +1,3% - +3% si l'on tient compte de l'opération de titrisation des créances hypothécaires réalisée en 2021 pour un montant de 500 millions DH-. La part de marché des crédits aux particuliers ressort à 14,4% à fin décembre 2021.

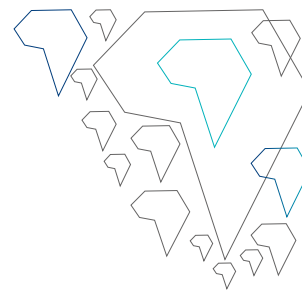
PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB de BANK OF AFRICA S.A s'établit à 6 907 millions DH à fin décembre 2021 contre 6 301 millions DH à fin décembre 2020, soit une évolution de +9,6%.

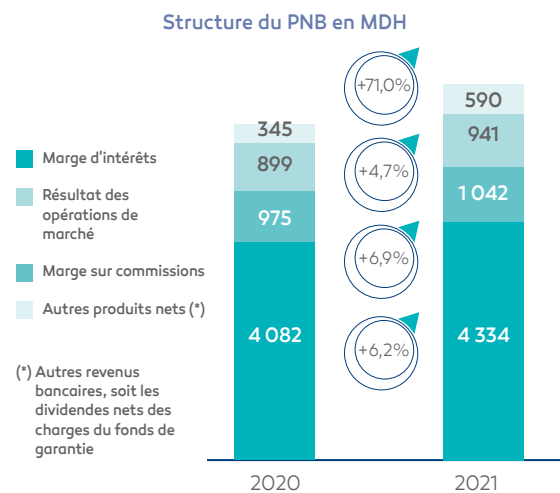
Crédits aux Particuliers en MDH



La marge d'intérêts a progressé de +6,2% à 4 334 millions DH à fin décembre 2021 contre 4 082 millions DH à fin décembre 2020. Cette



croissance trouve son origine dans la hausse de la marge d'intérêt clientèle de la Banque de près de 3,7%, qui a bénéficié, d'une part, de l'évolution des encours et, d'autre part, de la tendance baissière du coût des ressources, en effet :



i) La hausse des dépôts moyens de près de 5% entre 2020 et 2021 soit +6,3 milliards DH, tirée essentiellement par les dépôts non rémunérés qui ont enregistré une progression de +7% soit +5,4 milliards DH, notamment les comptes chèques de +3,2 milliards DH et les comptes courants avec près de +2 milliards DH.

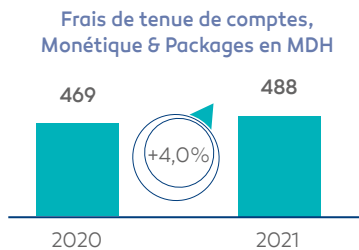
Il en ressort une amélioration du coût des ressources de la Banque de 20 points de base (Pbs) à 0,74% à fin 2021 contre 0,94% à fin 2020.

ii) l'augmentation de l'encours moyen des crédits de +4,6% entre décembre 2020 et décembre 2021 soit +5,2 milliards DH. Il s'agit principalement des crédits *Damane Relance/Oxygène* dont l'encours moyen a progressé de +5 milliards DH,

À noter que le rendement des crédits a baissé de 26 Pbs, s'établissant à 4,24% à fin 2021 en raison (i) de la baisse du taux de sortie des crédits immobiliers de 22 pbs liée principalement à la baisse du taux directeur en 2020 ainsi qu'à un recours plus important de la clientèle au crédit immobilier à taux variable (ii) des rendements des crédits *Relance* et *Oxygène* dont les taux correspondent au taux directeur majoré de 200 Pbs soit 3,5%.

Marge sur commissions

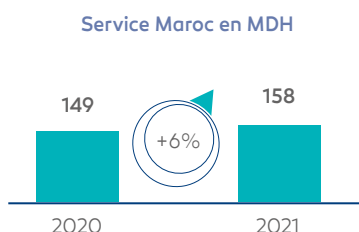
Les commissions s'inscrivent en croissance de +6,9% à 1 042 millions DH à fin décembre 2021, tirée principalement par :



- La hausse des commissions perçues sur les packages, la monétique et les frais de tenue de compte de +4%, en raison de l'effet combiné de :
- La progression des commissions monétiques de près de 21%, suite à :
- L'ouverture partielle des frontières permettant une progression des volumes d'opérations des étrangers sur les GAB de 61% et des volumes de dépenses des porteurs à l'étranger de +26%.
- L'accroissement des commissions sur paiement commerçant et retraits confrères au Maroc de +22% en corrélation aussi bien avec la hausse du nombre des retraits des confrères sur les GAB et celle des volumes de paiement commerçant (+22%).
- La progression des commissions perçues sur les packages de +3%, en raison de la hausse du stock des packages de près de 4,1% soit +27 349 de nouveaux Packs souscrits.
- L'évolution des commissions « Comex » de 6% suite à l'augmentation du volume des transactions notamment les ouvertures *Credoc* import de +32%, les encaissements documentaires de +28% et les transferts reçus en devises de +11%.
- La hausse des commissions de « bancassurance » de 26% en raison de (i) la progression des produits Prévoyance tirée principalement par celle des commissions d'assurance crédits de +19% (ii) l'évolution des produits d'épargne drainés essentiellement par la hausse des volumes du produit *crescendo* de +27%.
- La croissance des commissions « crédits » de +9% en raison de la hausse des dépassements en compte de +12% entre décembre 2020 et décembre 2021.

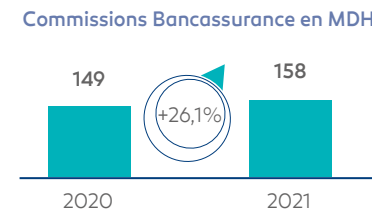
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Le résultat comptable des opérations de marché s'établit à 941 millions DH à fin décembre 2021 contre 899 millions DH à fin décembre 2020, soit une hausse de +5% :

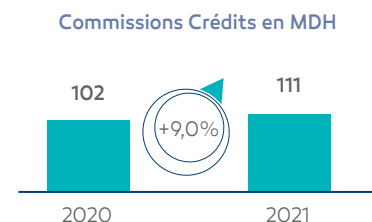


• Le résultat de change s'élève à 405 MDH à fin

décembre 2021 contre 235 millions DH à fin décembre 2020. Cette évolution est due à la reprise en 2021 d'un flux important d'opérations de change.

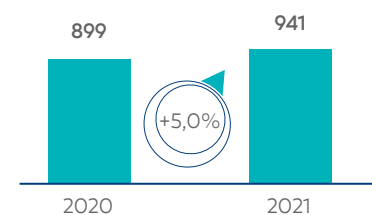


• Baisse du rendement du portefeuille obligataire passant de 2,7% à fin décembre 2020 à 2,3% à fin décembre 2021, suite notamment aux différentes baisses du taux directeur survenues en 2020, ce qui a induit une baisse de la plus-value nette en 2021.



À noter que l'encours du portefeuille OPCVM s'élève à 21,5 milliards DH à fin décembre 2021 contre 20 milliards DH à fin décembre 2020.

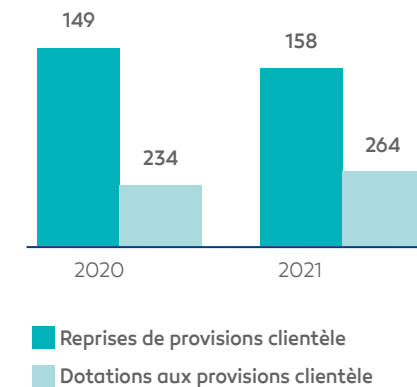
Résultat des opérations de marché en MDH



CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation atteignent 3 649 millions DH en 2021, avec un coefficient d'exploitation de 52,8% contre 54,5% en 2020 en amélioration de 1,7% :

Dotations & reprises de provisions clientèle en MDH



- Les charges du personnel s'élèvent 1 674 millions DH à fin décembre 2021 contre 1 553 millions DH à fin décembre 2020.
- Les autres charges d'exploitation s'établissent à 1 975 millions DH, impactées par :
- La première année de constatation des loyers relatifs aux biens apportés à l'OPCI (+30 millions DH)
- La progression des charges d'amortissements liée principalement aux amortissements des investissements IT réalisés en 2021 - logiciels & matériels informatiques - et ce dans le cadre de l'accompagnement de la Banque dans son développement IT.

COÛT DU RISQUE

Le Coût du Risque global affiche 1 105 millions DH à fin décembre 2021 contre 1 509 millions DH à fin décembre 2020.

Les dotations clientèle ressortent à 1 168 millions DH à fin décembre 2021 contre 1 673 millions DH, en baisse de 30,2% tenant compte d'une reprise de PRG clientèle brute de 110 millions DH soit 69 millions DH nette.

Les reprises atteignent 264 millions DH contre 234 millions DH à fin décembre 2020, en hausse de 13%.

RESULTAT NET

Le résultat net de BANK OF AFRICA - BMCE Group S.A s'élève à 1 501 millions DH à fin décembre 2021, en hausse de près de 107%. Retraité du don au Fonds Spécial Covid19 à fin décembre 2020, le résultat net ressort en hausse de près de +11%.

SERVICES FINANCIERS SPECIALISES

Contribution MDH	SFS		Salafin		Maghrébaïl		M.Factoring		RM Experts		EulerHermesAamar	
	D 21	D 20	D 21	D 20	D 21	D 20	D 21	D 20	D 21	D 20	D 21	D 20
PNB Consolidé	641	701	300	279	328	411	11	10	1,2	0,8	na	na
Evolution		-9%		8%		-20%		20%				
Frais Généraux	-260	-241	-135	-126	-80	-74	-21	-21	-24,1	-19,2	na	na
Evolution		8%		7%		7%		2%		26%		
Coût du Risque	-213	-444	-100	-234	-111	-208	-2,3	-1,8	na	na	na	na
Evolution		-52%					3%					
Résultat Net PDG	131	44	58	-16	61	59	3,6	3,0	0,7	0,5	6,9	-2,6
Evolution		198%				4%						

La filière Services Financiers Spécialisés affiche une contribution au RNPG passant de 44 millions DH en 2020 à 131 millions DH en 2021.

Salafin a enregistré un résultat net social de 84,7 millions DH en décembre 2021 contre un résultat déficitaire de 16 millions DH en Décembre 2020 qui était dû à la hausse exceptionnelle des dotations aux provisions pour créances en souffrance.

Maghrébaïl affiche un résultat net social de 99 millions DH contre 64 millions DH en 2020, en hausse de +54%.

Maroc Factoring affiche un résultat net social de 3,6 millions DH, en hausse de +20% par rapport à 2020.

RM Experts a enregistré un résultat net social de 2,2 millions DH, contre un résultat de 2 millions DH en 2020.

ACMAR, filiale spécialisée dans l'assurance-crédit détenue à hauteur de 20% et mise en équivalence, a enregistré un résultat net social de 34,6 millions DH en décembre 2021 contre un résultat déficitaire de 13 millions DH en 2020.

GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES

La filière « GABA » regroupe BMCE Capital, BMCE Capital Bourse et BMCE Capital Gestion.

Contribution MDH	GABA		BMCE Capital		BK Bourse		BK Gestion	
	D 21	D 20	D 21	D 20	D 21	D 20	D 21	D 20
PNB Consolidé	362,1	333,0	184,7	177,1	20,4	19,2	157,0	136,8
Evolution		9%		4%		7%		15%
Frais Généraux	-282,7	-297,6	-224,3	-231,5	-15,6	-16,0	-42,7	-50,1
Evolution		-5%		-3%		-3%		-15%
Coût du Risque	-7,2	-2,9	0,0	0,4	0,9	-1,2	-8,0	-2,1
Evolution								
Résultat Net PDG	94,9	82,6	38,3	39,3	0,4	0,6	56,2	42,7
Evolution		15%		-2,5%				32%

Pour sa part, la filière Gestion d'Actifs et Banque d'Affaires apporte une contribution de 95 millions DH en 2021, en hausse de 15% par rapport à 2020.

BMCE Capital affiche un résultat consolidé de 38 millions DH en 2021 contre 39 millions DH en 2020.

BMCE Capital Bourse a enregistré un bénéfice de 0,4 millions DH contre 0,6 millions DH en décembre 2020.

Le résultat net de BMCE Capital Gestion s'établit à 56 millions DH en 2021 contre 42,7 millions DH en 2020, soit une hausse de 32%.

AUTRES ACTIVITÉS AU MAROC

La filière « Autres Activités » du Groupe BANK OF AFRICA regroupe les entités Locasom, EAI, CID, AML et BTI, la plupart étant consolidée par mise en équivalence.

Contribution MDH	Autres		Locasom		EAI		CID		AML		bti Bank	
	D 21	D 20	D 21	D 20	D 21	D 20	D 21	D 20	D 21	D 20	D 21	D 20
PNB Consolidé	144,5	125,5	144,5	125,5	na	na	na	na	na	na	na	na
Evolution		15%		15%								
Frais Généraux	-111,0	-87,3	-111,0	-87,3	na	na	na	na	na	na	na	na
Evolution		27%		27%								
Coût du Risque	-0,83	0,0	-0,83	0,0	na	na	na	na	na	na	na	na
Evolution												
Résultat Net PDG	-23,1	-10,8	11,0	21,7	-1,3	-1,5	4,7	0,9	-16,1	-6,6	-21,5	-25,2
Evolution				-49%								

Locasom, la filiale dédiée à la location longue durée des véhicules automobiles, a enregistré un résultat net social de 20 millions DH en baisse de 10,7%, avec une contribution au RNPG de 11 millions DH en recul de 49% par rapport à 2020.

EAI, la filiale technologique, a enregistré un résultat net social de 2,9 millions DH en 2021 contre 5 millions DH en 2020.

CID, société d'ingénierie intervenant dans les projets de génie civil, de bâtiment, de transport et d'hydraulique, a enregistré un résultat net de 12,1 millions DH en 2021, contre 2 millions DH en 2020. La contribution au RNPG est passé de 1 millions DH en 2020 à 4,7 millions DH en 2021.

Africa Morocco Link -« AML »-, la filiale opérant dans le transport maritime, a enregistré une perte de 31,6 millions DH en 2021, contre une perte de 13 millions DH en 2020, impactée par les retombées de la crise sanitaire sur le transport maritime.

Bank Al-Tamweel Wa Al-Inma -« BTI »-, la banque participative enregistre une perte de 42 millions DH en 2021 contre une perte de 49 millions DH en 2020.

RÉSULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

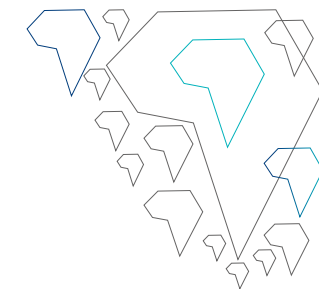
Contribution MDH	International		Europe		Afrique	
	D 21	D 20	D 21	D 20	D 21	D 20
PNB Consolidé	7 239	6 974	554	522	6 685	6 452
Evolution		4%		6%		4%
Frais Généraux	-3 958	-4 033	-268	-259	-3 691	-3 774
Evolution		-2%		3%		-2%
Coût du Risque	-1 388	-1 406	-20	-28	-1 368	-1 378
Evolution		-1%		-29%		-0,7%
Résultat Net PDG	988	734	175	129	813	605
Evolution		35%		36%		34%

Au 31 décembre 2020, la contribution dans le RNPG consolidé des activités à l'international est en hausse de 35% passant de 734 millions DH à 988 millions DH, représentant 49% du RNPG global.

ACTIVITÉS EN EUROPE

BANK OF AFRICA Europe affiche un résultat net social de 10,9 millions EUR, en hausse de 6% par rapport à 2020.

BANK OF AFRICA UK enregistre une croissance de son résultat social passant de 1,7 millions GBP en 2020 à 5,2 millions GBP en 2021.



LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE BANK OF AFRICA

ACTIVITES EN AFRIQUE

Les filiales de BOA Group -Luxembourg- BOA Afrique marquent une contribution au RNPG, en progression de 34% par rapport à la même période en 2020.

Contribution MDH	Afrique		BOA		LCB		BDM	
	D21	D20	D21	D20	D21	D20	D21	D20
PNB Consolidé	6 685	6 452	6 472	6 284	213	168	na	na
Evolution		4%		3%		27%		
Frais Généraux	-3 691	-3 774	-3 505	-3 591	-186	-183	na	na
Evolution		-2%		-2%		2%		
Coût du Risque	-1 368	-1 378	-1 381	-1 493	13	115	na	na
Evolution		-1%		-8%				
Résultat Net PDG	813	605	720	495	14	35	79	75
Evolution		34%		46%				5%

Le RNPG de BOA Afrique -selon les normes locales- ressort à 105,3 millions EUR en décembre 2021 contre 65,7 millions EUR en décembre 2020, en hausse de 60%.

LCB Bank a enregistré un résultat déficitaire de 0,3 million EUR contre un bénéfice de 0,6 million EUR en décembre 2020. Sa contribution au RNPG baisse de 35 millions DH en 2020 à 14 millions DH en 2021.

Le résultat de la Banque de Développement du Mali, société mise en équivalence, augmente de 7% par rapport à 2020 avec un résultat de 22,9 millions EUR, sa contribution au RNPG s'apprécie de 5%.

PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA BANQUE

Le Groupe BANK OF AFRICA poursuit la consolidation de ses activités aussi bien :

(i) Au Maroc, à travers la conquête et la fidélisation de la clientèle, la poursuite de la collecte des dépôts et la favorisation de la bancarisation via un modèle hybride 'Phygital', Réseau physique d'agences & Digital

(ii) Qu'à l'international, à travers :

- L'approfondissement et la rationalisation de la présence du Groupe en Afrique Subsaharienne
- L'optimisation des activités du Groupe en Europe.

Pour se doter de moyens financiers pour accompagner son ambition, la Banque a procédé au renforcement de ses fonds propres pour un montant de 1 milliard DH en 2021 en émettant un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons.

La Banque poursuivra également ses efforts pour le recouvrement des créances en souffrance et procédera à une cession échelonnée de ses immobilisations hors exploitation, au fur et à mesure, de l'amélioration des conditions de marché.

Face à la crise sanitaire et économique survenue en 2020, le Groupe BANK OF AFRICA a continué en 2021 sa mobilisation pour soutenir l'économie et alléger l'impact de cette crise aussi bien sur les réalisations financières du Groupe que sur les clients, les partenaires et les collaborateurs.

La Banque a procédé à l'accélération des opérations de digitalisation à travers la poursuite de l'enrichissement de l'offre digitale et multicanal -déploiement de la plateforme crédit immobiliers en ligne, agence directe, Dabapay, Credit Business Online-.

GESTION ACTIF /PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2021

Risque de liquidité

Le Coefficient LCR -Liquidity Coverage Ratio-, affiche respectivement 167% sur base individuelle et 175% sur base consolidée au 31 décembre 2021 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al-Maghrib pour l'année 2021.

Risque de taux d'intérêt

Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Économique des Fonds Propres.

A fin décembre 2021, en excluant le portefeuille trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de +200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à -53 MDH DH soit -5,86% de la marge nette d'intérêt prévisionnelle -et +248 millions DH pour une variation des Taux de -200 pb, soit +5,75% de la marge nette d'intérêt prévisionnelle-.

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimée à 937 millions DH soit 7,5% des Fonds Propres de base.

Othman Benjelloun,

Président Directeur Général de BANK OF AFRICA

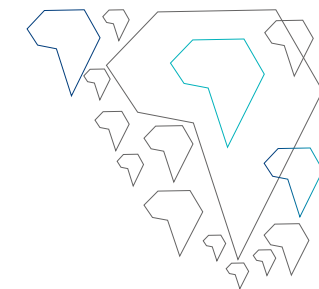
- Président Directeur Général O Capital Group
- Président Directeur Général O CAPITAL AFRICA
- Président Directeur Général Cap d'Argent
- Président Directeur Général Cap Estate
- Président Directeur Général Internationale de Financement et de Participation -Interfina-
- Président Directeur Général O Tower
- Président Directeur Général Ranch Adarouch
- Président Directeur Général Société Financière du Crédit du Maghreb -S.F.C.M-
- Président Directeur Général de BAB Consortium
- Président du Conseil d'Administration BMCE International Holding -B.I.H-
- Président du Conseil d'Administration Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration MBT
- Président du Conseil d'Administration Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration RMA
- Président du Conseil d'Administration RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration RMA Mandates
- Président du Conseil d'Administration Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil d'Administration de Sensyo Pharmatech
- Président du Conseil de Surveillance Financière Yacout¹
- Président de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority
- Administrateur de Maghrebail
- Administrateur de Medi 1 Radio, représentant de O Capital Group,
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Président de la Fondation Benjelloun Mezian pour la science et l'éducation

¹. Également représentant de O Capital Group au sein du Conseil de surveillance de Financière Yacout

M. Zouheir Bensaid,

Représentant de RMA

- Administrateur de Air Arabia
- Administrateur de AKWA AFRICA
- Administrateur de Argan Invest
- Administrateur de BANK OF AFRICA BMCE Group
- Membre du Conseil d'Administration, représentant de RMA, BMCI LEASING
- Administrateur de Cap Estate
- Membre du Conseil d'Administration, représentant de RMA, CAT
- Administrateur, représentant de BANK OF AFRICA -ex BMCE-, CFG
- Administrateur de CTM
- Administrateur, représentant de O Capital Group, DBM Media Group
- Administrateur de Decrow Capital
- Administrateur de EurAfric Information
- Administrateur de Finattech
- Membre du Conseil de Surveillance, représentant de RMA, FONCIERE EMERGENCE



- Membre du Conseil d'Administration, représentant de O Capital Group, HANOUTY SHOP
- Président du Conseil d'Administration de Infra Invest
- Administrateur de Lydec
- Administrateur de Maghrebail
- Administrateur Directeur Général Exécutif de MBT
- Président Directeur Général et Administrateur, représentant de RMA, Medium Finance
- Administrateur de Mutandis
- Administrateur de Mutandis Automobile
- Administrateur de Mutatis
- Administrateur de O Capital France
- Administrateur de O Capital Group
- Administrateur de O Tower
- Administrateur, représentant de RMA, Revly's
- Administrateur de Risma
- Administrateur Directeur Général Exécutif de RMA
- Administrateur Directeur Général Exécutif de RMA Alternative Investments
- Administrateur Directeur Général Exécutif de RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration de RMA Assistance
- Administrateur Directeur Général Exécutif de RMA Capital
- Président de RMA Capital International
- Gérant de RMA Services
- Président Directeur Général de RMA Elan
- Président du Conseil d'Administration de RMA Investment Partners
- Administrateur Directeur Général Exécutif de RMA Mandates
- Administrateur de Saemog
- Administrateur de T Capital
- Administrateur de Tanger Med Zones
- Co-Gérant des Terrasses de l'Océan – société portant des actifs immobiliers-
- Administrateur de Villa Roosevelt
- Gérant de Villajena
- Président du Conseil d'Administration, représentant de RMA et RMA ASSISTANCE, IMMO FUND OF AFRICA - OPCI
- Président du Conseil d'Administration, représentant de RMA et RMA ASSISTANCE, CORPO IMMO - OPCI
- Président du Conseil d'Administration, représentant de RMA et RMA ASSISTANCE, REAL ESTATE RENDEMENT - OPCI
- Président du Conseil d'Administration, représentant de RMA et RMA ASSISTANCE, RESILIENCE IMMO - OPCI
- Administrateur, à titre personnel, de TANGER AUTOMOTIVE CITY
- Administrateur, à titre personnel, de TANGER FREE ZONE

M. Lucien Miara,

Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

- Administrateur, représentant de BFCM, de BANK OF AFRICA

M. Abdellatif Zaghoun,

Représentant de la Caisse de Dépôt et de Gestion

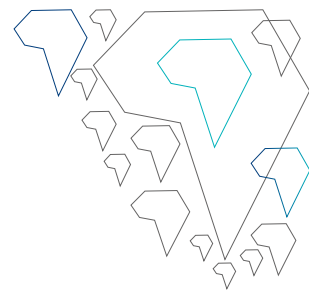
- Administrateur, représentant de CDG, de BANK OF AFRICA
- Administrateur de Crédit Immobilier Hôtelier (CIH)
- Administrateur de BARID AL MAGHRIB

- Président du Conseil d'Administration de Société Centrale de Réassurance -SCR-
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority -CFCA)-
- Président du Conseil d'Administration de CDG Capital
- Président du Conseil d'Administration de Fipar Holding
- Président du Conseil d'Administration de CDG INVEST
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc -CIMAR-
- Administrateur de Médiatelecom -ORANGE-
- Administrateur de Fonds Marocain de Placement -FMP-
- Président du Conseil d'Administration de MADAEF
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs
- Administrateur du Conseil d'Administration de l'Université Internationale de Rabat
- Président du Conseil d'Administration de Foncière Chellah
- Président du Conseil d'Administration de Fondation CDG
- Président du Conseil d'Administration de Fondation AHLY
- Président du Conseil d'Administration de l'Institut Marocain des Administrateurs
- Président du Conseil d'Administration de Société d'Aménagement Ryad
- Membre du Conseil de Surveillance de Tanger Med Special Agency -TMSA-
- Président du Conseil d'Administration de CDG Développement
- Président du Conseil d'Administration de NOVEC
- Président du Conseil de Surveillance de MEDZ
- Président du Conseil d'Administration de CGI
- Vice-Président du Conseil d'Administration de SONADAC
- Président du Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisation et de Développement d'Anfa -AUDA-
- Président du Conseil d'Administration de Société d'Aménagement de Zenata -SAZ-
- Président du Conseil d'Administration de PATRILOG
- Président du Conseil d'Administration de Société de Développement de Saidia -SDS-
- Président du Conseil d'Administration de Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout -SAPST-
- Administrateur d'Oued Chbika Développement -OCD-
- Administrateur d'Al Omrane Holding
- Administrateur Al AKHAWAYN UNIVERSITY OF IFRANE -AUI-
- Administrateur Ecole Arts et Métiers Campus de Rabat -EAMR-

M. Hicham El Amrani,

Représentant de O Capital Group

- Administrateur, représentant permanent de O Capital Group, de BANK OF AFRICA
- Administrateur et Président du Comité d'Audit de AIR ARABIA MAROC
- Président Directeur Général de ARGAN INVEST
- Administrateur de BLACKPEARL FINANCE
- Administrateur, représentant permanent de O Capital Group et Membre du Comité des Risques Groupe de BANK OF AFRICA
- Administrateur, représentant permanent de O Capital Group, de BRICO-INVEST
- Administrateur, représentant permanent de FINANCIERE YACOUT, de CAP D'ARGENT
- Administrateur représentant de O Capital Group et Directeur Général Délégué de CAP ESTATE
- Administrateur, représentant permanent d'Argan Invest, de COLLIERS INTERNATIONAL MAROC
- Administrateur et Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit et du Comité RH de CTM
- Administrateur de CTM MESSAGERIE
- Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration de DBM MEDIA GROUP -ex-Africa Teldis & Communication-
- Administrateur, représentant permanent de O Capital Group, de O CAPITAL AFRICA
- Administrateur de O CAPITAL EUROPE



- Membre du Directoire de FINANCIERE YACOUT
- Administrateur de FINATECH GROUP
- Administrateur et Directeur Général Délégué de INTERFINA
- Administrateur et Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH de MEDITELECOM -Orange-
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O Capital Group -fonction principale-
- Administrateur, représentant permanent de O Capital Group, de O TOWER
- Administrateur, représentant permanent d'INTERFINA, de REVLV'S
- Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité d'Audit de RISMA
- Administrateur et Membre du Comité d'Audit de RMA
- Administrateur, représentant permanent de O Capital Group, de SFCM

M. Azeddine Guessous,
Administrateur Intuitu Personae

- Administrateur de BANK OF AFRICA
- Administrateur de BANK OF AFRICA EUROPE -ex BMCE International Madrid-
- Administrateur de BOA Group
- Administrateur de RMA
- Administrateur de SETTAVEX
- Administrateur de LYDEC
- Administrateur d'AL MADA
- Administrateur de SONASID
- Administrateur de RISMA
- Administrateur de MAROCAINE DES TABACS
- Administrateur d'ALMA PACK
- Administrateur d'ALMA BAT
- Administrateur d'AL AKHAWAYN

M. Marc Beaujean,
Représentant de CDC Limited

- Administrateur, représentant de CDC Ltd, de BANK OF AFRICA
- Administrateur BOA Group SA, représentant de CDC
- Administrateur indépendant, Banque Internationale Arabe de Tunisie

M. Mohamed Kabbaj,
Administrateur Indépendant

- Administrateur indépendant de BANK OF AFRICA
- Président du Comité Strategy Task Force de BANK OF AFRICA
- Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe de BANK OF AFRICA

M. François Henrot,
Administrateur Indépendant

- Administrateur Indépendant de BANK OF AFRICA
- Membre du Conseil de surveillance de Rexel SA
- Président du Conseil d'administration de Cobepa -Belgique-

M. Brian Henderson,
Administrateur Indépendant

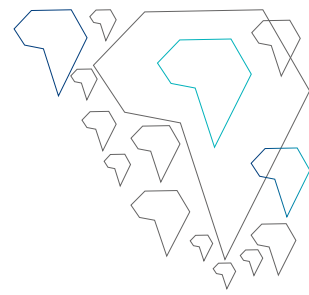
- Administrateur Indépendant de BANK OF AFRICA
- Associé Fondateur de Henderson International Advisors, LLC,
- Président non-exécutif de Augustea Bunge Maritime Ltd., Malta,
- Conseiller de Cremades & Calvo Sotelo, Madrid,
- Senior Advisor de Rockefeller Capital Management,
- Administrateur de Fort Apache Heritage Foundation,
- Administrateur du Harvard Project on American Indian Economic Development, Honoring Nations,
- Vice-Chairman du Middle East institute – Washington.

Mme Nezha Lahrichi,
Administratrice Indépendante

- Administratrice indépendante de BANK OF AFRICA
- Présidente du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe de BANK OF AFRICA
- Membre du Comité des Risques Groupe

M. Abdou Bensouda,
Administrateur intuitu personae

- Président du Conseil d'Administration d'Olkad Group
- Président de O Capital IM
- Président de O Capital France
- Vice-Président de O Capital Green Investments
- Administrateur Délégué de O Capital Europe
- Administrateur de BANK OF AFRICA
- Administrateur de Africa Investments Holdings
- Administrateur de Bridges for Africa
- Administrateur de Finatech Group
- Administrateur d'Argan Infrastructure Fund
- Administrateur de Decrow Capital
- Administrateur d'Infra Invest
- Administrateur d'Argan Infra
- Administrateur de Green of Africa
- Administrateur de Dounia Productions
- Gérant de FCOMI-L
- Gérant de SCI O Capital Group
- Gérant de Global Strategic Holdings
- Gérant de B4 Advisory
- Administrateur de Hoche Participations
- Administrateur de O Capital Group
- Administrateur de Moroccan Aerospace Investment Company
- Administrateur de Valyans Consulting
- Administrateur de BAB Consortium
- Administrateur de Sensyo Pharmartech

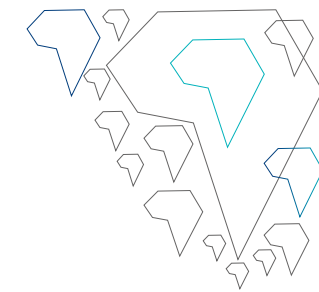
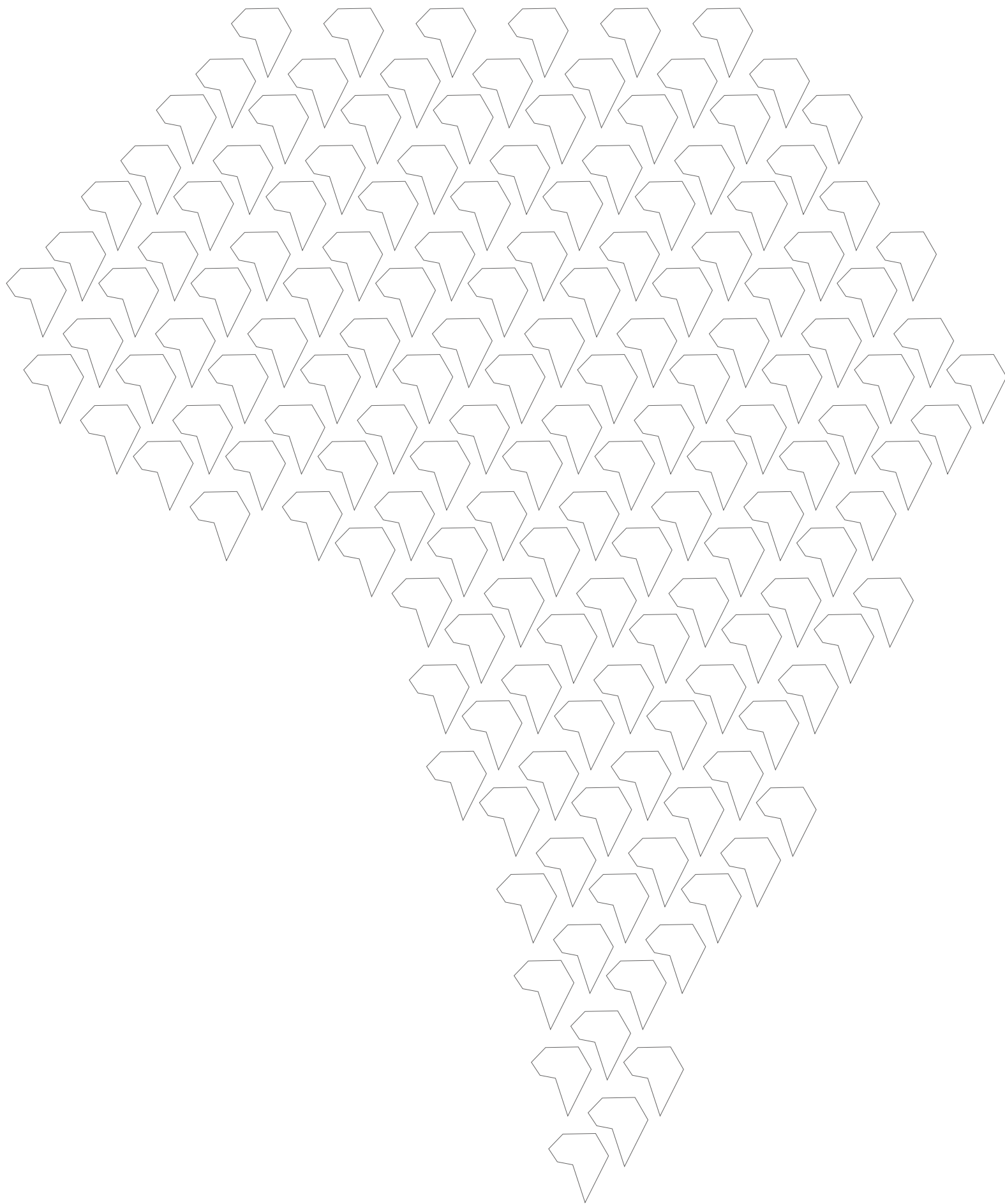


M. Brahim Benjelloun Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué

- Administrateur Directeur Général Délégué BANK OF AFRICA
- Président de *BOA Group*
- Président de BOA WEST AFRICA
- Administrateur de RMA
- Administrateur de O Capital Group
- Administrateur de la FONDATION BMCE Bank
- Président du Conseil de Surveillance d'EURAFRIC INFORMATION
- Administrateur d'EURO INFORMATION France
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL
- Président du Conseil de Surveillance de SALAFIN
- Président du Conseil de Surveillance de MAROC FACTORING
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Président du Conseil d'Administration de BMCE EUROSERVICES
- Vice-Président du Conseil d'Administration de BTI BANK
- Président du Conseil de Surveillance de OPERATIONS GLOBAL SERVICES
- Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BANK OF AFRICA EUROPE -ex BMCE International Madrid-
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de RM EXPERTS
- Administrateur de O'TOWER
- Administrateur de SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH
- Administrateur de PROPARCO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA
- Administrateur de la BOURSE DE CASABLANCA, Représentant de BANK OF AFRICA

Mme Myriem Bouazzaoui,
Administratrice Intuitu Personae

- Administratrice de BANK OF AFRICA
- Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion
- Membre du Directoire de BMCE Capital
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée
- Administratrice de BMCE Capital Solutions
- Administratrice de BMCE Capital Investments
- Administratrice de BMCE Capital Holding
- Administratrice de BMCE Capital Securities -Tunisie-
- Administratrice de BOA Capital Asset Management -Côte d'Ivoire-
- Administratrice de BMCE Capital Research, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion sous Mandat, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Titrisation, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
- Présidente du Conseil d'Administration de BMCE Capital Asset Management -Tunisie-



COMPTES CONSOLIDÉS

Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUP

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux Actionnaires de
Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUP
140 Avenue Hassan II,
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 29.499.117, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2.849.376.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

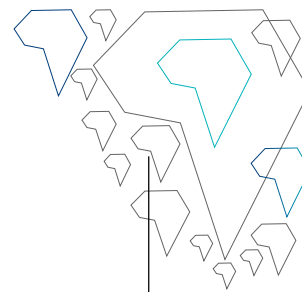
Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de datations, pour un montant total de 4,9 milliards de dirhams au 31 décembre 2021. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1,5 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.



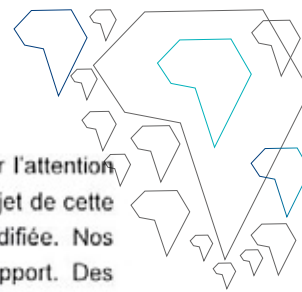
Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2021 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.

<p>Au 31 décembre 2021, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 213.914; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 16.893.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
<p>Evaluation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2021, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.032, soit 3,5% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la direction.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.</p> <p>Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

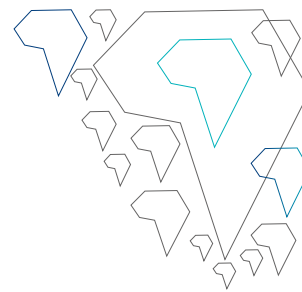
Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2022

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
 FIDAROC GRANT THORNTON
 Member Réseau Grant Thornton
 International
 7 Bd. Driss Sijoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
 Associé

BDO Audit, Tax & Advisory
 BDO S.A.
 Audit, Tax & Advisory
 23, rue Lyautey - Quartier Océan 20410 Casablanca
 Téléphone : 21 25 25 25 04 / 15
 Télécopieur : 21 25 25 33 05
 TCE : 001529604000091
Mostafa FRAIHA
 Associé



I. BILAN CONSOLIDE, COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE, ETAT DU RESULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET RESUME DES NORMES COMPTABLES

1.1. BILAN CONSOLIDE

ACTIF IFRS	Note	déc.-21	déc.-20
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4.1	19 737 051	16 291 624
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	4.2	35 604 594	29 529 201
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	807 037	774 086
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.3	1 708 897	1 222 818
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4.3	4 969 163	4 642 101
Titres au coût amorti	4.4	38 926 888	37 324 605
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	4.5	21 001 481	22 392 263
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4.5	197 020 207	194 166 699
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actif d'impôt exigible	4.8	981 203	797 935
Actif d'impôt différé	4.8	2 466 604	2 083 871
Comptes de régularisation et autres actifs	4.9	6 497 978	6 751 532
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.10	1 003 557	962 952
Immeubles de placement	4.11	3 560 318	3 684 810
Immobilisations corporelles	4.11	8 517 859	8 945 178
Immobilisations incorporelles	4.11	1 222 904	1 310 012
Ecart d'acquisition	4.12	1 032 114	1 032 114
TOTAL ACTIF IFRS		345 057 854	331 911 802

(en milliers de DH)

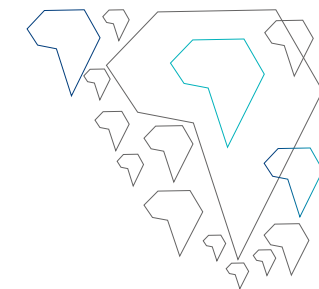
PASSIF IFRS	Note	déc.-21	déc.-20
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions		-	-
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Titres de créance émis	4.7	11 828 034	14 111 265
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.5	60 283 987	59 960 481
Dettes envers la clientèle	4.6	218 973 241	207 086 841
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passif d'impôt courant	4.8	1 357 479	877 982
Passif d'impôt différé	4.8	1 187 570	1 258 073
Comptes de régularisation et autres passifs	4.9	9 717 696	9 634 263
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-
Provisions pour risques et charges	4.13	1 613 520	1 407 895
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées	4.6	10 597 210	9 594 473
TOTAL DETTES		315 558 737	303 931 273
Capitaux propres			
Capital et réserves liées		19 292 416	19 624 631
Réserves consolidées		-	-
- Part du groupe		1 920 836	1 587 064
- Part des minoritaires		4 357 111	4 283 718
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-
- Part du groupe		587 204	609 900
- Part des minoritaires		492 175	511 398
Résultat de l'exercice		-	-
- Part du groupe		2 007 213	737 832
- Part des minoritaires		842 162	625 987
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		29 499 117	27 980 530
TOTAL PASSIF IFRS		345 057 854	331 911 802

(en milliers de DH)

1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de Résultat IFRS	Note	déc.-21	déc.-20
Intérêts et produits assimilés		15 633 205	15 709 686
Intérêts et charges assimilées		-4 723 235	-5 281 297
Marge d'intérêt	2.1	10 909 970	10 428 389
Commissions perçues		3 270 301	3 098 389
Commissions servies		-482 732	-456 931
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	2 787 569	2 641 458
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	2.3	295 267	377 678
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions		201 082	310 364
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		94 185	67 314
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	2.4	206 498	226 137
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables		-	5 449
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables		206 498	220 688
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produit net des autres activités	2.5	1 007 557	792 923
Charges des autres activités	2.5	-599 779	-464 539
Produit net bancaire		14 607 082	14 002 045
Charges générales d'exploitation	2.6	-6 908 034	-7 845 739
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.6	-1 048 117	-954 340
Résultat Brut d'exploitation		6 650 932	5 201 967
Coût du risque		-2 924 731	-3 451 978
Résultat d'exploitation		3 726 200	1 749 989
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		84 710	59 700
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.7	23 920	67 958
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		3 834 831	1 877 347
Impôt sur les résultats	2.8	-985 455	-513 528
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession		-	-
Résultat net		2 849 376	1 363 819
Résultat Hors-groupe		842 162	625 987
Résultat net - Part du groupe		2 007 214	737 832

(en milliers de DH)



1.3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2021							Total
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	
Capitaux propres clôture 31.12.2019 corrigés	1998 205	16 474 864	-	4 461 090	-446 253	22 487 906	5 308 196	27 796 102
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2020	1998 205	16 474 864	-	4 461 090	-446 253	22 487 906	5 308 196	27 796 102
Opérations sur capital	57 861	1 093 701		-1 093 701		57 861		57 861
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-255 802		-255 802	-502 837	-758 639
Résultat de l'exercice				737 832		737 832	625 986	1 363 818
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres								
Ecarts de conversion					54 597	54 597	33 724	88 321
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	39 867	39 867	33 724	73 591
Variation de périmètre								
Autres variations				-508 237		-508 237	-43 967	-552 204
Capitaux propres clôture 31.12.2020	2 056 066	17 568 565	-	3 341 182	-406 386	22 559 427	5 421 103	27 980 530
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2021	2 056 066	17 568 565	-	3 341 182	-406 386	22 559 427	5 421 103	27 980 530
Opérations sur capital		-332 215		332 215				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-1 028 033		-1 028 033	-516 561	-1 544 594
Résultat de l'exercice				2 007 213		2 007 213	842 162	2 849 376
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres								
Ecarts de conversion					19 582	19 582	-38	19 544
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	-15 454	-15 454	-73 655	-89 109
Variation de périmètre								
Autres variations				284 516		284 516	18 399	302 915
Capitaux propres clôture 31.12.2021	2 056 066	17 236 350	-	4 937 094	-421 840	23 807 669	5 691 448	29 499 117

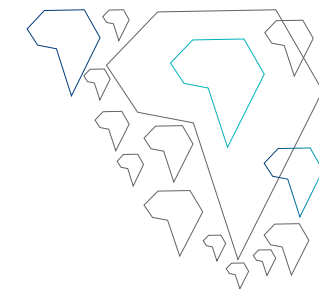
1.4. ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	déc.-21	déc.-20
Résultat net	2 849 376	1 363 819
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-196 974	142 651
Ecarts de conversion	-196 974	142 651
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Ecarts de réévaluation		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	34 274	-81 976
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	34 274	-81 976
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-162 700	60 676
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 686 676	1 424 494
Part du groupe	1 951 892	733 603
Part des intérêts minoritaires	734 783	690 891

(en milliers de DH)

1.5. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 décembre 2021

	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôts		3 834 831	1 877 347
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2.6	1 057 794	954 340
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2.7	154 474	190 303
+/- Dotations nettes aux provisions	2.7	1 941 416	2 196 280
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4.10	-84 710	-59 700
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		152 304	-592 445
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		-	-
+/- Autres mouvements		-570 699	74 622
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		2 650 578	2 763 400
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		-209 918	10 498 337
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		10 969 470	-8 189 863
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-17 712 835	-3 105 869
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		9 710 108	-2 344 868
- Impôts versés		-829 786	-1 111 654
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		1 927 039	-4 253 917
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		8 412 448	386 829
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-2 338 997	-268 892
+/- Flux liés aux immeubles de placement		31 317	176 889
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-996 818	-32 510
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-3 304 499	-124 513
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		846 700	-657 011
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-1 102 283	-2 274 578
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-255 584	-2 931 589
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie			
		-440 672	63 473
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		4 411 694	-2 605 799
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		18 267 870	20 873 669
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4.1	16 291 624	14 450 591
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		1 976 247	6 423 079
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		22 679 565	18 267 870
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4.1	19 737 051	16 291 624
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		2 942 513	1 976 247
Variation de la trésorerie nette		4 411 694	-2 605 799



1.6. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.6.1. Normes comptables applicables :

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.6.1.1. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0.5% du total du bilan de l'entité mère ;

La situation nette de la filiale est supérieure à 0.5% de la situation nette de l'entité mère ;

Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0.5% des produits bancaires de l'entité mère.

Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration (intégration globale ou mise en équivalence) varie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 Décembre 2021, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions

d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprise

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Evaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2021, le groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;

Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.

La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du groupe.

1.6.1.2. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

Coût amorti ;

Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI ») ;

Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise

et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

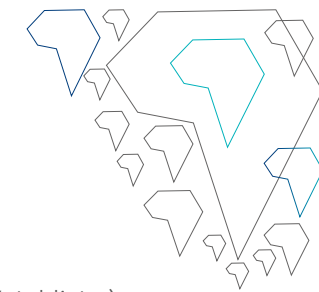
La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;

La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;

Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à



l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou

d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion « Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

toujours évalués à la juste valeur par résultat,

sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

passif financier au coût amorti ;

passif financier à la juste valeur par résultat ;

passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat :

dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou

si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

« Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.

« Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

« Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui incluent notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

le type d'instrument ;

la note de risque de crédit ;

le type de garantie ;

la date de comptabilisation initiale ;

la durée à courir jusqu'à l'échéance ;

le secteur d'activité ;

l'emplacement géographique de l'emprunteur ;

la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;

le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

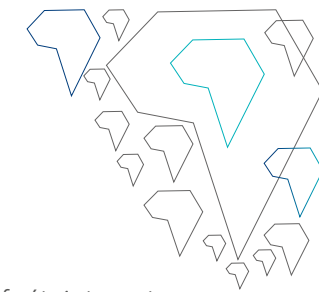
Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

Probabilités de défaut (PD) :

La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « Bucket 1 » (i.e. sains non sensibles), une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêt.

Pour les actifs financiers du « Bucket 2 » (i.e. sains sensibles), une PD à maturité est calculée et, par



définition, les actifs financiers du « Bucket 3 » (i.e. défauts) ont une PD de 1.

Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, BANK OF AFRICA a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculé en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficultés, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations réduits, caractéristiques particulières etc.), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default)

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dire d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même

organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,

Lors des évaluations ultérieures :

En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2

Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégoiés actualisés au taux d'intérêt effectif La décote nette d'amortissement est

comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BANK OF AFRICA SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 Décembre 2021, le Groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

h. Evaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif

pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

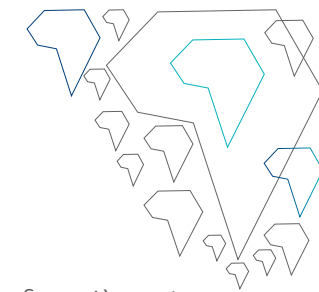
Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

i. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont



compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.6.1.3. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

Matrice de décomposition retenue par BANK OF AFRICA

	Immeubles : Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le Groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

1.6.1.4. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le

bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est

la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

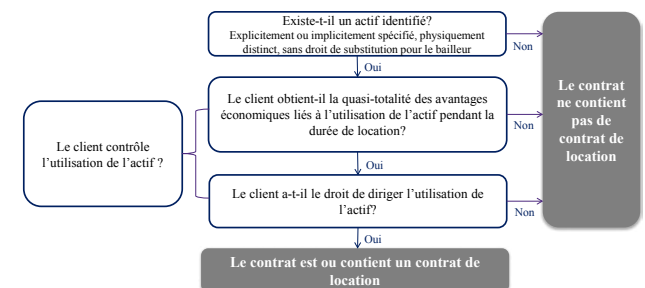
La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1er janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

Options retenues

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l'approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la date de première application (01/01/2019) avec un droit d'utilisation reconnu à l'actif d'un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n'enregistre pas d'impacts capitaux propres au titre de la première application d'IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :



Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l'IASB, à savoir 5000 USD.

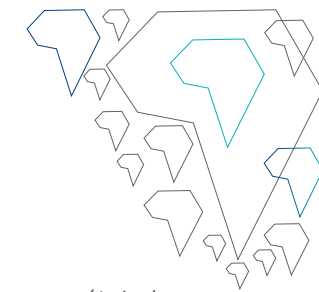
La durée retenue :

La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option ou de ne pas l'exercer.

Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :

Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;

Pour les baux à usage d'habitation, une durée de 3 ans ;



Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.



Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l'actualisation de ces paiements est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

1.6.1.5. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 Décembre 2021 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

1.6.2. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel

les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;

le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;

l'effet des réductions et liquidations de régimes

1.6.3. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BANK OF AFRICA sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.6.4. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

obligation actuelle envers un tiers.

Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.

fabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.6.5. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

L'interprétation IFRIC 23 :

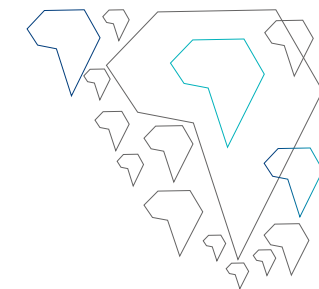
Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou

Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel



l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2019.

1.6.6. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers évalués au coût amorti et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.6.7. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;

Les provisions pour les avantages au personnel ;

La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

II. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2021

2.1. MARGE D'INTERETS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux instruments de dettes.

	déc-21			déc-20		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	10 712 204	2 957 334	7 754 870	10 651 924	2 991 366	7 660 558
Comptes et prêts/emprunts	10 051 571	2 934 828	7 116 743	9 845 411	2 959 963	6 885 448
Opérations de pensions	-	22 506	-22 506	-	31 403	-31 403
Opérations de location-financement	660 633	-	660 633	806 513	-	806 513
Opérations interbancaires	638 021	1 017 289	-379 268	1 148 716	1 443 917	-295 201
Comptes et prêts/emprunts	633 913	790 789	-156 876	917 652	1 116 498	-198 846
Opérations de pensions	4108	226 500	-222 392	231 064	327 418	-96 355
Emprunts émis par le Groupe		748 611	-748 611		846 014	-846 014
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres						
Instruments de dette	4 282 980		4 282 980	3 909 046		3 909 046
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERÊTS OU ASSIMILÉS	15 633 205	4 723 235	10 909 970	15 709 687	5 281 297	10 428 389

(En milliers de DH)

2.2. COMMISSIONS NETTES

	déc-21			déc-20		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	2 528 517	176 181	2 352 336	2 425 174	160 320	2 264 854
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	1 808 981		1 808 981	1 793 494		1 793 494
sur titres	220 158	84 677	135 481	195 454	80 903	114 551
de change	499 378	91 504	407 873	436 225	79 416	356 809
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	741 783	306 550	435 233	673 215	296 612	376 604
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	416 362	99 990	316 372	369 474	89 591	279 883
Assurance						
Autres	325 421	206 560	118 861	303 742	207 021	96 721
Produits nets de commissions	3 270 301	482 732	2 787 569	3 098 389	456 931	2 641 458

(En milliers de DH)

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.

2.3. GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché.

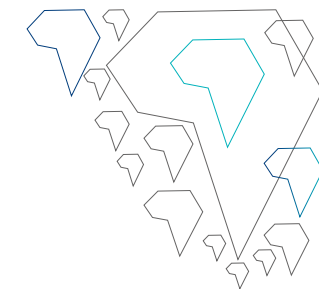
	déc-21			déc-20		
	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	272 829	94 185	367 014	418 687	67 314	486 001
Instruments financiers dérivés	-71 747		-71 747	-108 323	-	-108 323
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	201 082	94 185	295 267	310 364	67 314	377 678

(En milliers de DH)

2.4. Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables

	déc-21	déc-20
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	206 498	220 688
TOTAL	206 498	220 688

(En milliers de DH)



2.5. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	déc-21			déc-20		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immobilisations en location simple	260 314	111 152	149 162	242 406	112 728	129 678
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-
Divers autres produits et charges bancaires	458 715	375 014	83 700	406 551	326 218	80 333
Autres produits d'exploitation non bancaires	288 528	113 613	174 915	143 966	25 593	118 373
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	1 007 557	599 779	407 777	792 923	464 539	328 384

(En milliers de DH)

2.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	déc-21	déc-20
Charges de personnel	3 950 023	3 872 226
Impôts et taxes	269 381	306 192
Charges externes	2 520 879	3 486 812
Autres charges générales d'exploitation	167 751	180 508
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 048 117	954 340
Charges générales d'exploitation	7 956 150	8 800 078

(en milliers de DH)

2.7. Coût du risque

	déc-21	déc-20
Dotations nettes aux dépréciations	-1 744 050	-2 173 842
Bucket 1	-509 350	-382 264
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	9 589	-26 769
Dont Prêts et créances à la clientèle	-11 099	-175 278
Dont Engagements hors bilan	5 823	11 182
Dont Instruments de dettes	-513 663	-191 400
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable	-	-
Bucket 2	224 143	-419 957
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	329	1 060
Dont Prêts et créances à la clientèle	222 520	-423 033
Dont Engagements hors bilan	1 294	919
Dont Instruments de dettes	-	1 097
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable	-	-
Bucket 3	-1 458 843	-1 371 620
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-2 602	137 236
Dont Prêts et créances à la clientèle	-1 397 630	-1 494 888
Dont Engagements hors bilan	-58 610	-13 968
Dont Instruments de dettes	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable	-	-
Récupérations sur créances amorties	68 849	54 171
Pertes sur créances irrécouvrables	-892 273	-1 119 566
Autres	-357 257	-212 741
Coût du risque	-2 924 731	-3 451 978

2.8. GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	déc-21	déc-20
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	21 122	49 411
Plus-values de cession	21 122	49 411
Moins-value de cession	-	-
Autres	2 798	18 247
Gains ou pertes sur autres actifs	23 920	67 658

2.9. IMPOTS SUR LES BENEFICES

2.9.1. Impôts courants et impôts différés

	déc-21	déc-20
Impôts courants	981 203	797 935
Impôts différés	2 466 604	2 083 871
Actifs d'impôts courants et différés	3 447 807	2 881 806
Impôts courants	1 357 479	877 982
Impôts différés	1 187 570	1 258 073
Passifs d'impôts courants et différés	2 545 049	2 136 055

(en milliers de DH)

2.9.2. Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

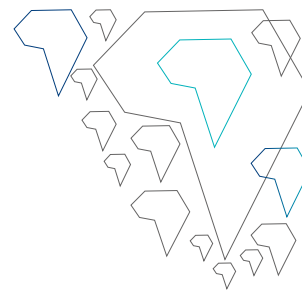
	déc-21	déc-20
Charge d'impôts courants	-1 146 929	-715 711
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	161 474	202 183
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	-985 455	-513 528

(en milliers de DH)

2.9.3. Le taux effectif d'impôt

	déc-21	déc-20
Résultat avant impôt	3 834 831	1 877 347
Charges d'impôt sur les bénéfices	-985 455	-513 528
Taux d'impôt effectif moyen	25,7%	27,4%

(en milliers de DH)



III. INFORMATION SECTORIELLE

L'information comptable et financière est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : BANK OF AFRICA Activité Maroc
- Gestion d'actif : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion,
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Maghrébail, Maroc Factoring, Acmar
- Activités à l'International : BANK OF AFRICA UK, BANK OF AFRICA Europe, Banque de Développement du Mali, LCB Bank, BOA Group.

3.1. Résultat par secteur opérationnel

	déc.-21					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Marge d'Intérêt	5 001 647	-1 913	602 005	-4 691	5 312 925	10 909 972
Marge sur commissions	1 096 598	171 535	22 799	-	1 496 637	2 787 569
Produits nets bancaires	6 220 469	362 145	640 694	144 469	7 239 306	14 607 082
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 344 240	-282 656	-259 892	-110 973	-3 958 390	-7 956 151
Résultat brut d'exploitation	2 876 229	79 489	380 801	33 496	3 280 916	6 650 932
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-523 605	-60 381	-151 475	-6 247	-243 746	-985 455
Résultat part du groupe	816 443	94 850	130 607	-23 111	988 423	2 007 213

(en milliers de DH)

	déc.-20					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Marge d'Intérêt	4 620 008	54 667	662 434	-4 151	5 095 431	10 428 389
Marge sur commissions	1 024 382	153 763	20 392	-	1 442 921	2 641 458
Produits nets bancaires	5 868 712	332 998	700 513	125 527	6 974 296	14 002 045
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-4 141 365	-297 625	-240 720	-87 297	-4 033 071	-8 800 078
Résultat brut d'exploitation	1 727 346	35 373	459 793	38 230	2 941 225	5 201 967
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-32 352	-45 008	-95 012	-9 808	-331 349	-513 528
Résultat part du groupe	-111 374	82 566	43 757	-10 752	733 635	737 831

(en milliers de DH)

3.2. Actifs et passifs par secteur opérationnel

	déc.-21					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Total bilan	212 670 867	974 889	16 397 075	112 191	114 902 832	345 057 853
Eléments d'actif						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 401 795	13 468	22 987	5 028	3 234 782	6 678 060
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	129 816 529	-	15 575 842	1	51 627 835	197 020 207
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 604 594	127 606	861	-	678 570	36 411 631
Titres au coût amorti	8 940 604	-	-	-	29 986 285	38 926 888
Eléments du passif						
Dettes envers la clientèle	140 432 011	-	681 183	-	77 860 047	218 973 241
Fonds propres	19 445 454	454 028	1 603 473	-241 601	8 237 763	29 499 117

(en milliers de DH)

	déc.-20					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Total bilan	204 540 156	990 356	16 840 891	106 223	109 434 177	331 911 803
Eléments d'actif						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 982 072	8 350	22 386	16 977	2 835 135	5 864 920
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	128 452 166	-	15 585 061	1	50 129 472	194 166 699
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 529 201	110 862	861	-	662 363	30 303 288
Titres au coût amorti	8 454 148	-	-	-	28 870 456	37 324 605
Eléments du passif						
Dettes envers la clientèle	133 306 866	-	892 652	-	72 887 323	207 086 841
Fonds propres	18 804 203	419 299	1 593 012	-203 048	7 367 063	27 980 530

(en milliers de DH)

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 décembre 2021

4.1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

	déc-21	déc-20
Valeurs en caisse	4 035 720	4 338 124
Banques centrales	15 677 912	11 921 071
Trésor public	18 655	27 685
Service des chèques postaux	4 765	4 744
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	15 701 332	11 953 499
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	19 737 051	16 291 624

(en milliers de DH)

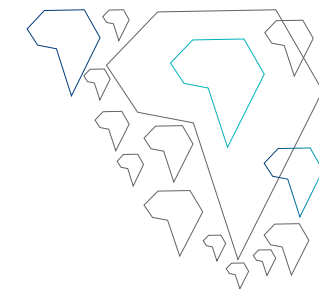
4.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/21			31/12/20		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	23 624 711	-	23 624 711	16 943 095	-	16 943 095
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	21 830 202	-	21 830 202	15 647 344	-	15 647 344
Autres titres de créances négociables	1 794 508	-	1 794 508	1 295 751	-	1 295 751
Obligations	845 949	-	845 949	1 071 913	-	1 071 913
Obligations d'Etat	489 311	-	489 311	580 626	-	580 626
Autres obligations	356 638	-	356 638	491 287	-	491 287
Actions et autres titres à revenu variable	11 082 442	807 037	11 889 479	11 509 343	774 086	12 283 429
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
aux établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
à la clientèle entreprises	-	-	-	-	-	-
à la clientèle particuliers	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de transaction	51 492	-	51 492	4 850	-	4 850
Instruments dérivés de cours de change	51 492	-	51 492	4 850	-	4 850
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	35 604 594	807 037	36 411 631	29 529 201	774 086	30 303 287
dont titres prêtés	-	-	-	-	-	-
hors actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle Entreprises	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions						
Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						

4.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 708 897	12 459	-109 407	1 222 818	28 510	-8 188
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 969 163	1 618 324	-589 865	4 642 101	1 644 938	-531 638

(en milliers de DH)



4.4. Titres au coût amorti

	31-déc-21	31-déc-20
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5 289 826	5 801 445
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	4 489 117	4 940 727
Autres Titres de Créances Négociables	800 709	860 718
Obligations	34 572 774	32 007 169
Obligations d'Etat	31 424 962	29 442 689
Autres obligations	3 147 812	2 564 480
Dépréciations	-935 711	-484 009
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	38 926 888	37 324 605

(en milliers de DH)

4.5. OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Prêts consentis et creances sur les établissements de credit au cout amorti

	31-déc-21	31-déc-20
Comptes à vue	9 832 598	8 037 532
Prêts	11 116 163	14 339 572
<i>Dont prêts de trésorerie JJ</i>	<i>338 224</i>	<i>284 908</i>
Opérations de pension	137 872	97 766
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	21 086 633	22 474 870
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-85 152	-82 607
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	21 001 481	22 392 263

(en milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	31-déc-21	31-déc-20
Comptes à vue	5 788 333	5 380 050
Emprunts	28 605 406	34 294 079
<i>Dont emprunt de trésorerie JJ</i>	<i>1 428 135</i>	<i>900 951</i>
opérations de pension	25 890 248	20 286 352
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	60 283 987	59 960 481

(en milliers de DH)

4.6. PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

Prêts consentis et creances sur la clientele au cout amorti

	31-déc-21	31-déc-20
Comptes ordinaires débiteurs	21 271 250	20 097 645
Prêts consentis à la clientèle	163 038 442	156 274 631
Opérations de pension	14 644 680	19 230 084
Opérations de location-financement	14 959 186	14 542 223
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	213 913 559	210 144 583
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-16 893 353	-15 977 884
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	197 020 206	194 166 699

(en milliers de DH)

Ventilation des créances envers la clientèle par agent économique

	31-déc-21	31-déc-20
Banque au Maroc	129 816 529	128 452 166
Services Financiers Spécialisés	15 575 842	15 585 061
Activités à l'international	51 627 835	50 129 472
Gestion d'actifs	-	-
Autres Activités	1,00	1,00
Total en principal	197 020 206	194 166 698
Dettes rattachées	-	-
Valeur au bilan	197 020 206	194 166 698

(en milliers de DH)

Ventilation des créances sur la clientèle par zone géographique

	31-déc-21	31-déc-20
Maroc	145 392 371	144 037 227
Afrique	47 550 569	46 131 188
Europe	4 077 266	3 998 284
Total en principal	197 020 207	194 166 699
Dettes rattachées	-	-
Valeur au bilan	197 020 207	194 166 699

(en milliers de DH)

Ventilation des prêts & créances et des dépréciations par BUCKET

	Créances et Engagements			31/12/2021				
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 728 503	-	-	1 728 503	19 606	-	-	19 606
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1 728 503	-	-	1 728 503	19 606	-	-	19 606
Actifs Financiers au coût amorti	235 322 843	19 728 446	19 811 502	274 862 792	2 437 089	2 488 478	12 988 649	17 914 216
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 039 082	41 369	6 182	21 086 634	79 576	539	5 037	85 152
Prêts et créances sur la clientèle	174 421 162	19 687 077	19 805 320	213 913 559	1 421 802	2 487 939	12 983 612	16 893 353
Titres de dettes	39 862 599	-	-	39 862 599	935 711	-	-	935 711
Total Actif	237 051 346	19 728 446	19 811 502	276 591 295	2 456 695	2 488 478	12 988 649	17 933 822
Total Hors Bilan	47 468 431	178 786	129 624	47 776 841	201 288	947	120 387	322 622

	Créances et Engagements			31/12/2020				
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 227 511	-	-	1 227 511	4 689	-	-	4 689
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1 227 511	-	-	1 227 511	4 689	-	-	4 689
Actifs Financiers au coût amorti	233 347 022	18 734 128	18 346 917	270 428 067	1 964 282	2 724 683	11 855 532	16 544 497
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 390 038	8 1101	3 730	22 474 870	78 624	1 410	2 572	82 606
Prêts et créances sur la clientèle	173 148 370	18 653 027	18 343 186	210 144 583	1 401 649	2 723 273	11 852 961	15 977 883
Titres de dettes	37 808 614	-	-	37 808 614	484 009	-	-	484 009
Total Actif	234 574 533	18 734 128	18 346 917	271 655 578	1 968 971	2 724 683	11 855 532	16 549 187
Total Hors Bilan	39 602 670	181 952	132 174	39 916 795	170 296	2 015	112 059	284 370

Dettes envers la clientèle

	31-déc-21	31-déc-20
Comptes ordinaires créditeurs	132 539 204	123 589 148
Comptes à terme	31 794 130	27 987 454
Comptes d'épargne	42 213 080	40 416 733
Bons de caisse	4 004 929	4 066 640
Opérations de pension	159 156	1 441 848
Autres comptes créditeurs	8 262 741	9 585 018
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	218 973 241	207 086 841

(en milliers de DH)

Ventilation des créances envers la clientèle par agent économique

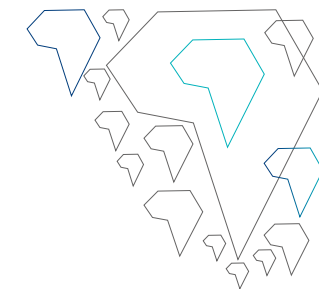
	31-déc-21	31-déc-20
Banque au Maroc	140 432 011	133 306 866
Services Financiers Spécialisés	681 183	892 652
Activités à l'international	77 860 047	72 887 323
Gestion d'actifs	-	-
Autres Activités	-	-
Total en principal	218 973 241	207 086 841
Dettes rattachées	-	-
Valeur au bilan	218 973 241	207 086 841

(en milliers de DH)

Ventilation des créances sur la clientèle par zone géographique

	31-déc-21	31-déc-20
Maroc	141 113 194	134 199 518
Afrique	76 420 029	71 263 744
Europe	1 440 017	1 623 579
Total en principal	218 973 241	207 086 841
Dettes rattachées	-	-
Valeur au bilan	218 973 241	207 086 841

(en milliers de DH)



4.7. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

	31-déc-21	31-déc-20
Autres dettes représentées par un titre	11 828 034	14 111 265
titres de créances négociables	11 828 034	13 611 265
emprunts obligataires		500 000
Dettes subordonnées	10 597 210	9 594 473
Emprunt subordonné	10 597 210	9 594 473
à durée déterminée	7 597 210	6 594 473
à durée indéterminée	3 000 000	3 000 000
Titres subordonnés	-	-
à durée déterminée	-	-
à durée indéterminée	-	-
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Total	22 425 244	23 705 738

(en milliers de DH)

4.8. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	31-déc-21	31-déc-20
Impôts courants	981 203	797 935
impôts différés	2 466 604	2 083 871
Actifs d'impôts courants et différés	3 447 807	2 881 806
Impôts courants	1 357 479	877 982
impôts différés	1 187 570	1 258 073
Passifs d'impôts courants et différés	2 545 049	2 136 055

(en milliers de DH)

4.9. COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	31-déc-21	31-déc-20
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	176 286	147 920
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	133 348	65 195
Comptes d'encaissement	399 022	376 043
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1 548 872	1 775 157
Debiteurs divers	3 983 177	4 140 240
Comptes de liaison	257 273	246 976
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6 497 977	6 751 532
Dépôts de garantie reçus	6 297	8 411
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	147 509	85 330
Comptes d'encaissement	1 593 413	1 570 548
charges à payer et produits constatés d'avance	1 357 115	1 094 265
Autres créditeurs et passifs divers	6 613 363	6 875 708
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	9 717 696	9 634 263

(en milliers de DH)

4.10. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	31-déc-21	31-déc-20
Acmar	27 312	23 401
Banque de Développement du Mali	629 469	625 111
Eurafric	-23 337	-22 090
Africa Morocco Links	6 559	-19 459
Société Conseil Ingénierie et Développement	145 843	149 109
Bank Al Tamwil Wal Inmaa	92 351	102 955
Participations dans Sociétés mises en équivalences chez BOA	125 359	103 925
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1 003 557	962 952

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence

	Total du bilan DECEMBRE 2021	Produit net bancaire- chiffre d'affaires DECEMBRE 2021	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe DECEMBRE 2021
Acmar	633 527	141 326	34 557	6 911
Banque de Développement du Mali	18 949 080	814 570	240 450	78 781
Africa Morocco Links	284 247	276 514	-31 550	-16 091
Eurafric	298 476	374 779	2 929	-1 255
Société Conseil Ingénierie et Développement	577 750	225 531	12 058	4 691
Bank Al Tamwil Wal Inmaa	603 522	14 731	-42 137	-21 490

(en milliers de DH)

4.11. IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31-déc-21		31-déc-20	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable
Immobilisations corporelles	17 029 325	8 511 467	8 517 858	16 586 788
Terrains et constructions	5 624 844	1 368 653	4 256 191	5 364 770
Équipement, Mobilier, Installations	4 922 622	3 408 838	1 513 785	4 755 621
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-
Autres immobilisations	6 481 859	3 733 977	2 747 882	6 466 397
Immobilisations incorporelles	3 164 734	1 941 830	1 222 904	2 838 934
Logiciels informatiques acquis	2 422 268	1 746 005	676 264	1 872 779
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	742 466	195 826	546 640	966 156
Immeubles de placements	3 878 551	318 233	3 560 318	3 821 904

(en milliers de DH)

Tableau de variation des immobilisations corporelles

	31/12/21	31/12/20
Valeur nette au 1^{er} janvier	8 945 177	9 222 503
Acquisition de l'exercice	535 746	667 596
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	-480 423	-692 515
Cession de l'exercice	-329 024	-415 700
Autres Variations	-153 618	163 293
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	8 517 858	8 945 177

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

	31/12/21	31/12/20
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 310 014	1 079 157
Acquisition de l'exercice	420 407	347 230
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	-214 030	-143 592
Cession de l'exercice	-85 803	23 319
Autres Variations	-207 684	3 900
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	1 222 904	1 310 014

Tableau de variation des immeubles de placement

	31/12/21	31/12/20
Valeur nette au 1^{er} janvier	3 684 810	3 800 225
Acquisition de l'exercice	9 350	38 000
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	-28 468	-25 342
Cession de l'exercice	-105 374	-128 073
Autres Variations	-	-
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	3 560 318	3 684 810

Charges des contrats de location

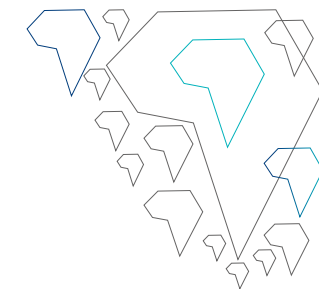
Détail des charges des contrats de location	31/12/21	31/12/20
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-55 985	-52 667
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-228 730	-227 010

Actif au titre des droits d'utilisation

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	31/12/21	31/12/20
Immobilisations corporelles	8 517 858	8 945 178
Dont droits d'utilisation	1 232 526	1 092 975

Passif au titre de la dette locative

Passifs au titre de la dette locative	31/12/21	31/12/20
Compte de régularisation et autres passifs	9 717 696	9 634 263
Dont dette locative	1 259 985	1 091 001



4.12. ECARTS D'ACQUISITION

	31-déc-21	31-déc-20
Valeur brute comptable en début de période	1 032 114	1 032 114
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	1 032 114	1 032 114
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	1 032 114	1 032 114
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	1 032 114	1 032 114

(en milliers de DH)

Les écarts d'acquisition se répartissent de la manière suivante

	Valeur nette comptable 31/12/2021	Valeur nette comptable 31/12/2020
Maghrébaïl	10 617	10 617
Banque de Développement du Mali	3 588	3 588
Salafin	184 978	184 978
Maroc Factoring	1 703	1 703
BMCE Capital Bourse	2 618	2 618
BANK OF AFRICA Europe	3 354	3 354
BOA Group	711 976	711 976
LOCASOM	98 725	98 725
CID	14 555	14 555
TOTAL GROUPE	1 032 114	1 032 114

Test de sensibilité au changement des hypothèses

(en milliers de DH)	BOA Group	SALAFIN	LOCASOM
Taux d'actualisation	19,00%	13,50%	7,00%
Variation défavorable de 50 points de base	-262 383	-51 512	-48 843
Variation favorable de 50 points de base	197 930	56 095	59 082

4.13. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	31-déc-21	31-déc-20
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 407 895	1 172 573
Dotations aux provisions	708 868	400 967
Reprises de provisions	-334 954	-181 625
Autres mouvements	-168 289	15 980
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	1 613 520	1 407 895

(en milliers de DH)	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	49 953	504 275	293 959		559 708	1 407 895
Dotations	40 797	22 689	51 494		593 887	708 868
Montants utilisés	-9 946		-8 035		-316 974	-334 954
Autres mouvements	-838		-17 564		-149 886	-168 289
Solde de clôture	79 966	526 965	319 854		686 736	1 613 520

4.14. JUSTE VALEUR

4.14.1. Valeur de marché des actifs et passifs comptabilisés au coût amorti

	31-déc-21		31-déc-20	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	21 001 481	21 012 477	22 392 263	22 410 191
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	197 020 207	198 167 351	194 166 699	195 112 087
Titres au coût amorti	38 926 888	39 154 223	37 324 605	37 811 718
Immobilisations de placement	3 560 318	3 629 958	3 684 810	3 754 450
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	60 283 987	60 283 987	59 960 481	59 960 481
Dettes envers la clientèle	218 973 241	218 973 241	207 086 841	207 086 841
Titres de créance émis	11 828 034	11 828 034	14 111 265	14 111 265
Dettes subordonnées	10 597 210	10 597 210	9 594 473	9 594 473

4.14.2. Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7

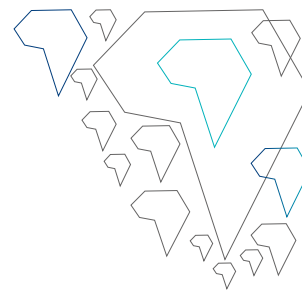
	31-déc-21			Total
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	36 411 631	-	-	36 411 631
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	35 604 594			35 604 594
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	807 037			807 037
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 020 920	-	4 657 140	6 678 060
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 708 897			1 708 897
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	312 023	4 657 140		4 969 163
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				

	31-déc-20			Total
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	30 303 287	-	-	30 303 287
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	29 529 201			29 529 201
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	774 086			774 086
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 547 261	-	4 317 658	5 864 920
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 222 818			1 222 818
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	324 443	4 317 658		4 642 101
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				

4.14.3. Hiérarchie de la Juste des actifs et des passifs comptabilisés au coût amorti

(en milliers de DH)	31-déc-21			Total
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			21 012 477	21 012 477
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			198 167 351	198 167 351
Titres au coût amorti			39 154 223	39 154 223
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			60 283 987	60 283 987
Dettes envers la clientèle			218 973 241	218 973 241
Titres de créance émis			11 828 034	11 828 034
Dettes subordonnées			10 597 210	10 597 210

(en milliers de DH)	31-déc-20			Total
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			22 410 191	22 410 191
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			195 112 087	195 112 087
Titres au coût amorti			37 811 718	37 811 718
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			59 960 481	59 960 481
Dettes envers la clientèle			207 086 841	207 086 841
Titres de créance émis			14 111 265	14 111 265
Dettes subordonnées			9 594 473	9 594 473



V. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	31/12/2021						31/12/2020							
	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non déterminée	Total	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non déterminée	Total
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	19 737						19 737	16 292						16 292
Actifs financiers à la juste valeur par résultat							-							-
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions						35 605	35 605							29 529
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat						807	807							774
Instruments dérivés de couverture							-							-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							-							-
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						1 709	1 709							1 223
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						4 969	4 969							4 642
Titres au coût amorti		1 203	2 586	24 801	10 337		38 927		2 479	3 956	19 953	10 937		37 325
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	11 702	723	516	5 386	2 078	597	21 001	9 365	2 642	2 447	4 584	-	3 354	22 392
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	20 974	35 161	24 684	49 655	50 309	16 237	197 020	20 992	37 513	24 556	51 967	45 323	13 816	194 167
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							-							-
Placements des activités d'assurance							-							-
Actif d'impôt exigible						981	981						798	798
Actif d'impôt différé						2 467	2 467						2 084	2 084
Comptes de régularisation et autres actifs						6 498	6 498						6 752	6 752
Participations dans les entreprises mises en équivalence						1 004	1 004						963	963
Immeubles de placement						3 560	3 560						3 685	3 685
Immobilisations corporelles						8 518	8 518						8 945	8 945
Immobilisations incorporelles						1 223	1 223						1 310	1 310
Ecart d'acquisition						1 032	1 032						1 032	1 032
TOTAL ACTIFS	52 413	37 087	27 786	79 842	62 723	85 207	345 058	46 649	42 633	30 959	76 505	56 260	78 907	331 912
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							-							-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat							-							-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 704	41 862	5 018	4 663	1 037	-	60 284	7 346	38 553	7 105	6 453	503	-	59 960
Dettes envers la clientèle	181 414	9 825	25 818	1 896	-	19	218 972	173 887	12 508	19 986	650	-	55	207 087
Titres de créance émis		585	3 427	7 816	-	-	11 828		959	7 235	5 917	-	-	14 111
Passif d'impôt exigible							1 357						880	880
Passif d'impôt différé							1 188						1 258	1 258
Comptes de régularisation et autres passifs						9 718	9 718						9 634	9 634
Provisions						1 614	1 614						1 408	1 408
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie				6 200	4 397	-	10 597				4 196	5 397	-	9 593
Capitaux Propres						29 500	29 500						27 979	27 979
TOTAL PASSIFS	189 118	52 272	34 263	20 575	5 434	43 396	345 058	181 234	52 020	34 326	17 216	5 901	41 215	331 912
GAPS DE LIQUIDITE	-136 705	-15 185	-6 477	59 267	57 289	41 811	-	-134 584	-9 387	-3 367	59 288	50 359	37 692	-

5.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	31-déc-21	31-déc-20
Engagements de financements donnés	18 579 858	11 693 224
Aux établissements de crédit	2 121 021	1 908 863
A la clientèle	16 458 837	9 784 360
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	1 349 237	1 326 057
des établissements de crédit	1 349 237	1 326 057
de la clientèle	-	-

» Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition d'un autre établissement de crédit des concours de trésorerie, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition de la clientèle des concours de trésorerie, tels les ouvertures de crédits confirmés et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de financement reçus des autres établissements de crédit, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

5.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31-déc-21	31-déc-20
Engagements de garantie donnés	29 196 984	28 223 572
D'ordre des établissements de crédit	8 226 174	9 258 040
D'ordre de la clientèle	20 970 810	18 965 533
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	105 479 486	91 144 035
des établissements de crédit	101 912 528	88 536 518
de l'état et d'autres organismes de garantie	3 566 958	2 607 517

» Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un établissement de crédit si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

» Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un client, si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions en faveur de l'administration publique, les cautions immobilières, etc.

» Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique recense les cautions, avals et autres garanties reçues d'établissements de crédit.

» Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers

Cette rubrique enregistre les garanties reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

VI. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1. Descriptif de la méthode d'évaluation

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.

L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

» Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BMCE Bank (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

6.2. SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

6.2.1. Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

	déc-21	déc-20
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	526 965	504 275
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	526 965	504 275

NB : la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges » du Passif.

6.2.2. Hypothèses de base des calculs

L'analyse de sensibilité appliquée sur les deux principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes de prestations (indemnités de fin de carrière, Médailles du travail) au 31 Décembre 2021 ressort comme suit :

Indemnité de fin de carrière	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	13 408	-12 031
Taux de croissance des salaires	-13 684	15 157
Médaille du travail	Variation Taux 50- pb	Variation Taux 50+ pb
Taux d'actualisation	14 753	-13 738
Taux de croissance des salaires	-18 476	19 810

Hypothèses économiques	31/12/2021
Taux d'actualisation	2,75%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation Incluse)	3%
Taux de charges sociales patronales	10,96%
Hypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

Le taux d'actualisation se base sur le taux de référence du marché secondaire des Bons du trésor (courbe des taux) – Duration : 22 ans environ.

6.2.3. Coût des régimes postérieurs à l'emploi

	déc-21	déc-20
Charge normal de l'exercice	9 192	-3 563
Charge d'intérêt	13 498	13 654
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	22 690	10 091
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

6.2.4. Evolution de la provision inscrite au bilan

	déc-21	déc-20
Dettes actuarielles d'ouverture	504 275	464 981
Charge normale de l'exercice	36 059	34 882
Charge d'intérêt	13 498	13 654
Pertes / Gains actuariels		26 962
Autres écarts actuariels		
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-26 867	-38 445
Indemnités supplémentaires		
Autre		2 241
Dettes actuarielles de clôture	526 965	504 275
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2021	31/12/2020
Capital (en MAD)	2 056 066 480	2 056 066 480
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	205 606 648	205 606 648
Résultat part groupe (en MAD)	2 007 214 033	737 831 627
Résultat par action (en MAD)	9,76	3,59
Résultat dilué par action (en MAD)	9,76	3,59

7.1.2. Opérations réalisées sur le capital

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire	En MAD
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2017	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2018	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2019	199 820 500	10	1 998 205 000
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2020	205 606 648	10	2 056 066 480
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2021	205 606 648	10	2 056 066 480

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action ;

7.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BANK OF AFRICA UK	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	79,87%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT AFRICA	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
BANK AL TAMWIL WAL INMAA	Banque Participative	51,00%	51,00%	M E E

BANK OF AFRICA détient 37% des droits de vote de la LCB Bank, et exerce un contrôle sur cette filiale répondant aux critères énoncés dans la norme IFRS 10.

Le pouvoir : BANK OF AFRICA puise ses droits effectifs à partir du mandat de gestion qui lui a été confié par les autres actionnaires. Elle dispose de la majorité au sein du conseil d'administration avec 3 administrateurs, suivie de l'Etat congolais qui dispose de deux administrateurs.

Les rendements : BANK OF AFRICA est exposé ou a droit aux bénéfices générés par la LCB Bank à hauteur des actions dont elle dispose.

Lien entre pouvoir et rendements : BANK OF AFRICA a la charge de nommer le sénior management de la LCB Bank, ainsi elle a la capacité d'influer sur les rendements de cette entité.

7.2.1. Relation entre les sociétés consolidées du Groupe

Relation entre BANK OF AFRICA et les Sociétés faisant Partie du Périmètre de Consolidation.

Bien entendu les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

7.3. Rémunération des principaux dirigeants

7.3.1 Éléments de Rémunération des Dirigeants

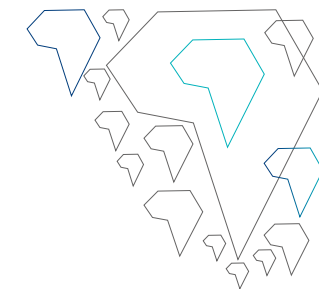
	31/12/2021	31/12/2020
Avantages à court terme	26 579	26 048
Avantages postérieurs à l'emploi	915	2 870
Autres avantages à long terme	6 522	6 383

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçue au titre de l'année 2021.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

7.3.2 Éléments d'Endettement des Dirigeants

	31/12/2021	31/12/2020
A. Encours crédits à court terme	58 975	64 423
B. Encours crédits immobiliers	20 560	20 716
TOTAL DES ENCOURS	79 535	85 139



7.3.3 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

	31/12/2021		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	3 771	971	2 800
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	4 118	618	3 500
TOTAL	7 888	1 588	6 300

	31/12/2020		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	3 842	992	2 850
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3 235	485	2 750
TOTAL	7 077	1 477	5 600

7.4. Parties liées

7.2.2. Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif				
Prêts, avances et titres	920 612	1 855 500	-	15 040 942
Comptes ordinaires	920 612	449 256		1 294 582
Prêts		408 744		11 417 901
Titres		997 500		2 328 459
Opération de location financement				
Actif divers				24 365
Total	920 612	1 855 500	-	15 065 307
Passif				
Dépôts	-	36 422	60 489	13 825 284
Comptes ordinaires		36 422	60 489	1 294 576
Autres emprunts				12 530 708
Dettes représentées par un titre				1 220 051
Passif divers				19 972
Total	-	36 422	60 489	15 065 307
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				1 330 939
Engagements reçus				1 330 939

7.4.2. Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		-61 865		-232 238
Intérêts et charges assimilées				289 885
Commissions (produits)		-46 956		-295 928
Commissions (charges)				78 790
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	45 871			
Loyers reçus		-43 085	-8 522	-231 471
Autres		96 828		391 010

1 - PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

- 1.1 - Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.
- 1.2 - La représentation d'une image fidèle, repose nécessairement sur le respect des sept principes comptables fondamentaux préconisés par la norme Comptable Générale.
- 1.3 - Lorsque les opérations, événements et situations sont traduits en comptabilité dans le respect des principes comptables fondamentaux et des prescriptions du PCEC, les états de synthèse sont présumés donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des risques assumés et des résultats de l'établissement de crédit.
- 1.4 - Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.
- 1.5 - Dans le cas exceptionnel où l'application stricte d'un principe ou d'une prescription se révèle contraire à l'objectif de l'image fidèle, l'établissement de crédit doit y déroger.

Cette dérogation doit être mentionnée dans l'ETIC et être dûment motivée avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement de crédit.

1.6 - Les principes comptables fondamentaux retenus se présentent comme ci-après :

- Principe de continuité d'exploitation.
- Principe de permanence des méthodes.
- Principe du coût historique.
- Principe de spécialisation des exercices.
- Principe de prudence.
- Principe de clarté.
- Principe d'importance significative.

2.1. Présentation

Les états de synthèse comprennent :

- les comptes du Siège central
- les comptes des agences établies au Maroc
- les comptes des succursales et agences établies à l'étranger

(succursale de Paris, Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).

Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

2.2 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect

des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de BANK OF AFRICA est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

2.3 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle)
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

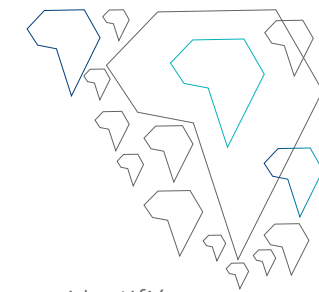
Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
 - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses douteuses ou compromises,
 - Après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - 20% pour les créances pré-douteuses,
 - 50% pour les créances douteuses,
 - 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

• Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

• Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.



• Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet. (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Portefeuilles de titres

2.5.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

2.5.2 Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction, les titres qui à l'origine sont :

- acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.
- détenus par l'établissement de crédit dans le cadre de son activité de mainteneur de marché, le classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock des titres fasse l'objet d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.
- acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille comprenant des instruments dérivés, des titres ou d'autres instruments gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.
- ou qui font l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en

résultat. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.

2.5.3 Titres de placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres en provenance des catégories " Titres de l'activité de portefeuille " et " Titres de participation et parts dans les entreprises liées " font l'objet, à la date du transfert et préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. ils sont transférés dans la catégorie " titres de placement " à cette valeur comptable.

Dans le cas où le titre proviendrait de la catégorie " Titres d'investissement ", il sera évalué à sa valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

2.5.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour en procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

2.5.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la Banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des établissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille et
- Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

2.5.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

2.6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

2.7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du " taux de clôture ".

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste «écart de conversion».

Conversion des éléments du compte de résultat à l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

2.8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques

futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

2.9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
immeubles d'exploitation :	
Construits avant 1986	20 ans
Construits après 1986	40 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

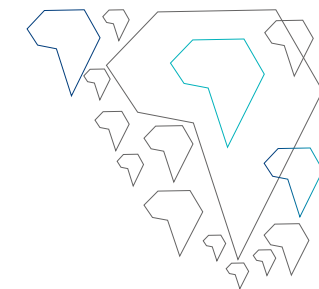
2.10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

2.11. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.



2.12. Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

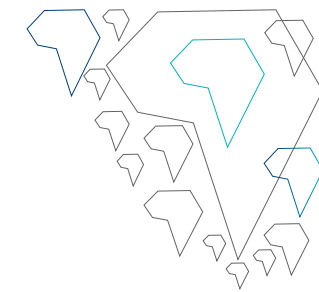
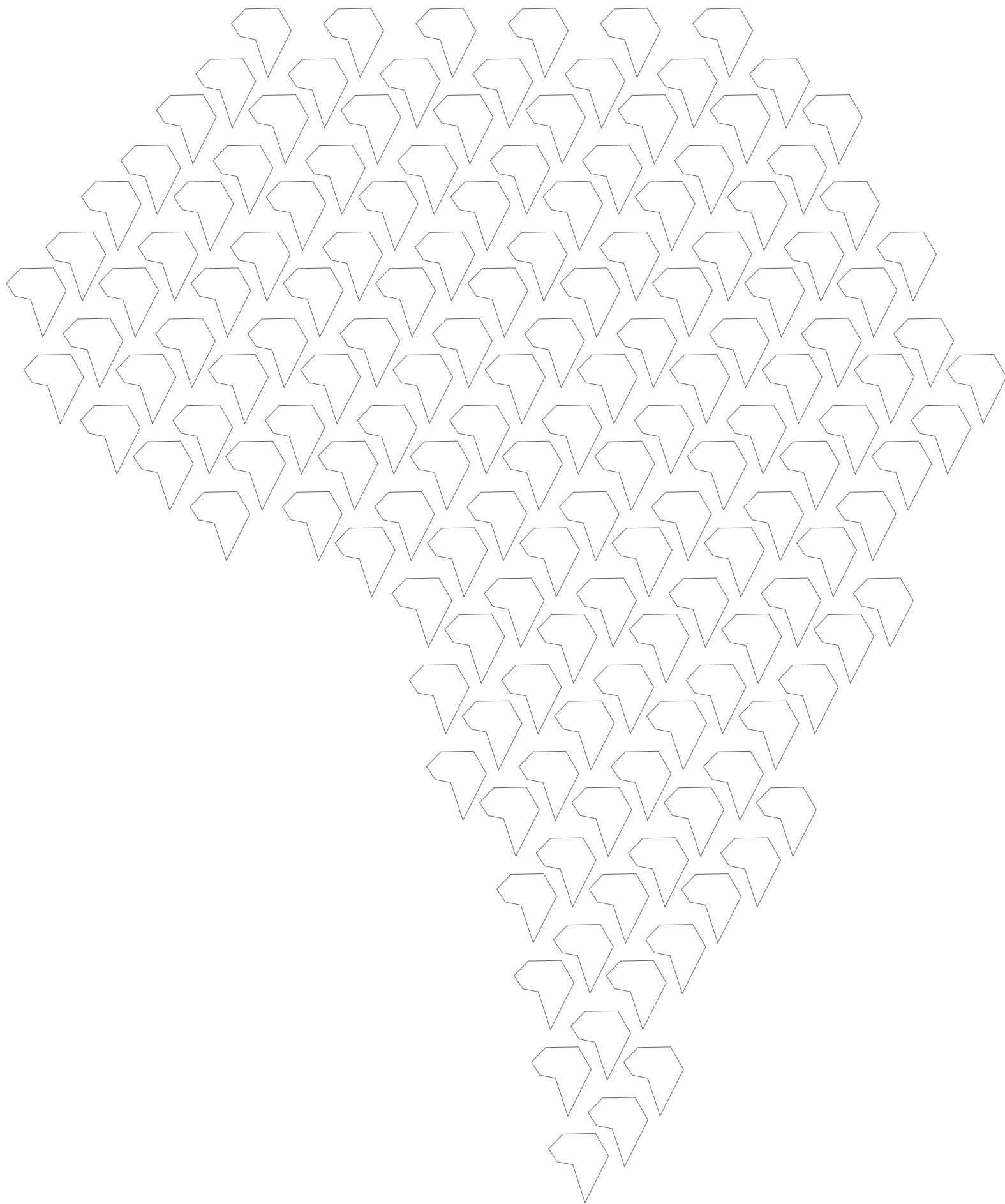
Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

2.13. Charges et produits non courants

ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

2.14. Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.



COMPTES SOCIAUX



BANK OF AFRICA S.A
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux Actionnaires de
BANK OF AFRICA S.A
140 Avenue Hassan II
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

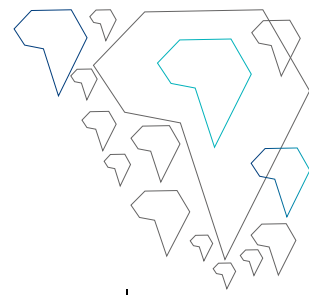
Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 31.390.520 dont un bénéfice net de KMAD 1.500.873.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de datations, pour un montant total de 4,9 milliards de dirhams au 31 décembre 2021. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1,5 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.



Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en 	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances

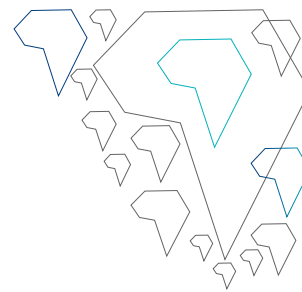
<p>créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Au 31 décembre 2021, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 136.521 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 6.721.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<p>déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a, au cours de l'exercice 2021, acquis :

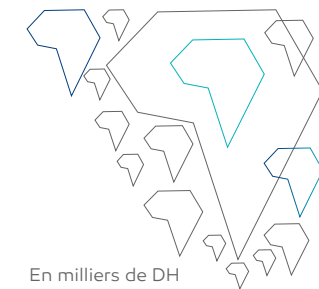
- 100% du capital social de Bank Of Africa Europe pour KMAD 841.320 ;
- 33% du capital social de BAB Consortium pour KMAD 3.333.

Casablanca, le 28 avril 2022

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 46 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO Audit, Tax & Advisory
BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
23, rue Lamouini - Quartier Oasis 20410 Casablanca
Téléphone : 05 22 54 33 04 / 15
Télécopie : 05 22 29 33 05
ICE : 001529604000091
Mostafa FRAIHA
Associé



BILAN ACTIF

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 323 591	4 700 288
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 167 359	20 148 615
A vue	4 768 697	3 934 452
A terme	15 398 662	16 214 163
Créances sur la clientèle	126 845 452	126 812 254
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	41 888 548	38 746 351
Crédits et financements participatifs à l'équipement	20 664 448	20 263 591
Crédits et financements participatifs immobiliers	41 207 258	41 057 176
Autres crédits et financements participatifs	23 085 198	26 745 136
Créances acquises par affacturage	2 954 347	2 113 945
Titres de transaction et de placement	37 687 594	30 931 541
Bons du Trésor et valeurs assimilées	14 923 138	9 458 897
Autres titres de créance	231 115	220 787
Titres de propriété	22 493 714	21 193 183
Certificats de Sukuks	39 627	58 674
Autres actifs	7 831 620	4 831 475
Titres d'investissement	8 936 596	8 433 543
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 812 092	4 115 642
Autres titres de créance	4 124 504	4 317 901
Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	11 639 853	10 873 764
Participation dans les entreprises liées	9 199 560	8 892 226
Autres titres de participation et emplois assimilés	2 440 293	1 981 538
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	195 925	200 743
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	167 733	190 816
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	714 004	583 738
Immobilisations corporelles	2 637 210	5 395 263
Total de l'Actif	227 101 284	215 215 987

BILAN PASSIF

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	40 581 191	37 034 499
A vue	3 010 935	2 539 628
A terme	37 570 256	34 494 871
Dépôts de la clientèle	141 554 206	134 792 521
Comptes à vue créditeurs	91 396 132	85 875 583
Comptes d'épargne	25 927 402	25 102 696
Dépôts à terme	19 469 487	17 674 709
Autres comptes créditeurs	4 761 185	6 139 533
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	8 117 463	8 166 405
Titres de créance négociables émis	8 117 463	7 666 405
Emprunts obligataires émis	-	500 000
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	3 766 247	3 543 407
Provisions pour risques et charges	1 294 922	1 221 143
Provisions réglementées	396 735	514 706
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	10 597 210	9 594 473
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	17 236 350	17 568 566
Capital	2 056 067	2 056 066
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	20	20
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 500 873	724 181
Total du Passif	227 101 284	215 215 987

HORS BILAN

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés	27 361 678	20 820 845
engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	239 827	418 241
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 840 594	6 661 576
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 455 476	4 027 365
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	10 385 685	9 539 868
Titres achetés à réméré	-	78 358
Autres titres à livrer	5 440 096	95 437
Engagements reçus	24 690 635	21 105 044
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	21 169 699	18 598 222
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 342 275	2 410 428
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	178 661	96 394
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

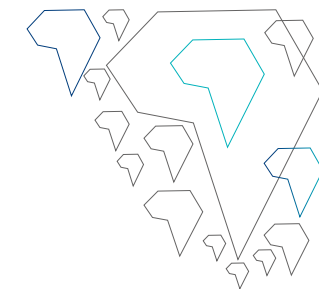
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	10 625 860	11 448 179
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	253 901	710 550
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 498 366	5 334 205
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	619 182	557 275
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	883 776	611 251
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	23 052	28 781
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	1 187 270	1 115 875
Autres produits bancaires	2 160 313	3 090 242
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 718 456	5 147 548
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	609 909	1 250 026
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	851 876	1 052 972
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	578 119	229 687
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	20 169	16 216
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	1 658 383	2 598 647
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	6 907 404	6 300 631
Produits d'exploitation non bancaire	165 316	472 279
Charges d'exploitation non bancaire	133 670	29 683
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 648 638	3 432 499
Charges de personnel	1 673 566	1 553 520
Impôts et taxes	80 689	93 624
Charges externes	1 566 034	1 479 989
Autres charges générales d'exploitation	9 287	8 887
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	319 062	296 479
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 637 721	2 585 199
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	982 064	1 651 794
Pertes sur créances irrécouvrables	350 559	783 717
Autres dotations aux provisions	305 098	149 688
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	473 658	1 035 725
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	276 070	968 557
Récupérations sur créances amorties	18 879	27 808
Autres reprises de provisions	178 709	39 360
RESULTAT COURANT	2 126 349	1 761 253
Produits non courants	128 676	-
Charges non courantes	244 682	762 260
RESULTAT AVANT IMPOTS	2 010 343	998 993
Impôts sur les résultats	509 470	274 812
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 500 873	724 181

(-) signifie moins

(+) signifie plus



ETAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2021	31/12/2020
(+) Intérêts et produits assimilés	6 371 449	6 602 029
(-) Intérêts et charges assimilés	2 039 904	2 532 685
MARGE D'INTERET	4 331 545	4 069 344
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	23 052	28 781
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	20 169	16 216
Résultat des opérations de crédit-bail et location	2 883	12 565
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Résultat des opérations d'Ijara (1)	-	-
(+) Commissions perçues	1 394 397	1 315 378
(-) Commissions servies	352 655	340 759
MARGE SUR COMMISSIONS (1)	1 041 742	974 619
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	570 615	606 715
(+) résultat des opérations sur titres de placement	-34 444	56 533
(+) résultat des opérations de change	476 379	343 740
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-71 747	-108 323
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ (1)	940 803	898 665
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	883 816	611 279
(-) Diverses autres charges bancaires	293 388	265 843
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	6 907 401	6 300 629
(+) résultat des opérations sur immobilisations financières (2)	-89 779	-41 283
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	165 240	464 029
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	102 464	20 302
(-) Charges générales d'exploitation	3 648 638	3 432 499
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 231 760	3 270 574
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-1 037 673	-1 439 147
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-67 739	-70 175
RÉSULTAT COURANT	2 126 348	1 761 253
RÉSULTAT NON COURANT	-116 005	-762 260
(-) Impôts sur les résultats	509 470	274 812

ETAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2021	31/12/2020
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 500 873	724 181
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	319 062	296 479
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	89 015	52 814
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	162 178	2 923
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	10 706	514 706
(-) Reprises de provisions (1)	228 341	12 661
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	70 562	384 032
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	1 194	304
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières (1)	76	8 250
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières (1)	31 206	9 381
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 815 255	1 195 844
(-) Bénéfices distribués	1 028 033	161 102
(+) AUTOFINANCEMENT	787 222	1 034 742

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de DH

	31/12/2021	31/12/2020
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	9 807 055	10 761 260
(+) Récupérations sur créances amorties	18 879	27 808
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	104 145	79 997
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	5 289 409	7 789 295
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	133 670	1 029 683
(-) Charges générales d'exploitation versées	3 336 989	3 136 020
(-) Impôts sur les résultats versés	509 470	274 812
I FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	660 540	-1 360 744
Variation des :		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-18 744	2 000 482
(+) Créances sur la clientèle	-873 600	-10 017 350
(+) Titres de transaction et de placement	-6 756 053	-925 728
(+) Autres actifs	170 371	-1 323 245
(-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	23 083	331
(+) Immobilisations données en Ijara	-	-
(+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 546 692	14 403 957
(+) Dépôts de la clientèle	6 761 685	351 280
(+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
(+) Titres de créance émis	-48 942	-1 206 412
(+) Autres passifs	270 093	-426 824
II SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	3 074 585	2 856 490
III FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	3 735 125	1 495 746

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

31/12/2021 31/12/2020

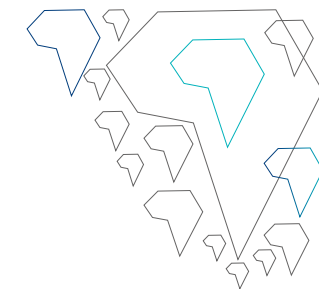
	31/12/2021	31/12/2020
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières (1) (4)	-	102 355
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (4)	103 168	700 683
(-) Acquisition d'immobilisations financières (1)	782 803	2 214 714
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	911 630	561 230
(+) Intérêts perçus	98 566	99 459
(+) Dividendes perçus	785 919	528 036
IV FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-706 781	-1 345 410
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	1 000 000	4 303
(+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
(+) Emission d'actions	-	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
(-) Dépôts d'investissement remboursés (2)	-	-
(-) Intérêts versés	377 008	403 821
(-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement (3) (4)	-	-
(-) Dividendes versés	1 028 033	161 102
V FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-405 041	-560 620
VI VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	2 623 303	-410 284
VII TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	4 700 288	5 110 572
VIII TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 323 591	4 700 288

(1) Autres que les titres de Moucharaka et Moudaraba

(2) Y compris IRR utilisées

(3) Y compris PER utilisées

(4) Autres que ceux découlant des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges



PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT
Néant

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	

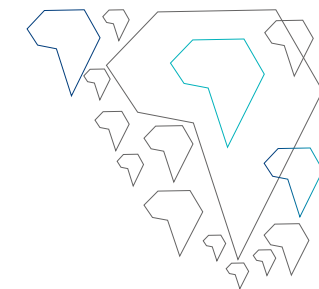
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

CREANCES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31 / 12 / 2021	TOTAL 31 / 12 / 2020
Comptes ordinaires débiteurs	5 752 561	1 407 361	519 032	4 409 418	12 088 372	8 241 654
Valeurs reçues en pension	-	-	120 180	-	120 180	66 589
Au jour le jour	-	-	-	-	-	60 062
A terme	-	-	120 180	-	120 180	6 527
Prêts de trésorerie	-	3 123 457	948 851	1 095 039	5 167 347	5 771 099
Au jour le jour	-	-	-	-	-	323 707
A terme	-	3 123 457	948 851	1 095 039	5 167 347	5 447 391
Prêts financiers	-	2 578 814	7 130 296	-	9 709 110	7 283 288
Autres créances	-	378 622	-	-	378 622	3 439 786
Intérêts courus à recevoir	-	22 113	-	5 206	27 319	46 487
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 752 561	7 510 367	8 718 359	5 509 663	27 490 950	24 848 903

CREANCES SUR LA CLIENTELE

CREANCES	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL 31/12/2021	TOTAL 31/12/2020
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèle		
Crédits de trésorerie	490 094	3 491 082	27 580 721	2 377 434	33 939 331	30 698 539
Comptes à vue débiteurs	123 904	3 491 082	10 058 996	1 606 111	15 280 093	14 769 564
Créances commerciales sur le Maroc	35 581	-	3 817 465	3 532	3 856 578	2 895 279
Crédits à l'exportation	-	-	496 566	438 365	934 931	761 540
Autres crédits de trésorerie	330 609	-	13 207 694	329 426	13 867 729	12 272 156
Crédits à la consommation	-	-	28 828	7 607 613	7 636 441	7 687 110
Crédits à l'équipement	5 331 778	472 415	13 161 536	1 416 065	20 381 794	19 987 678
Crédits Immobiliers	326 584	-	9 082 266	31 721 952	41 130 802	40 966 339
Autres crédits de trésorerie	2 000 000	15 555 277	897 998	79 439	18 532 714	23 023 182
Créances acquises par affacturage	2 580 603	-	373 744	-	2 954 347	2 113 945
Intérêts courus à recevoir	55 962	43 152	440 917	128 194	668 225	727 452
Créances en souffrance	106	-	2 143 784	2 412 255	4 556 145	3 721 954
Créances pré-douteuses	-	-	4 338	500 557	504 895	629 849
Créances douteuses	-	-	909 122	469 318	1 378 440	1 005 078
Créances compromises	106	-	1 230 324	1 442 380	2 672 810	2 087 027
TOTAL	10 785 127	19 561 926	53 709 794	45 742 952	129 799 799	128 926 198



VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

En milliers de DH

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		TOTAL 31 / 12 / 2021	TOTAL 31 / 12 / 2020
			Financiers	Non financiers		
Titres cotés	15 208	4 006 768	-	132 672	4 357 169	25 559 561
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	4 202 183	-	-	4 202 183	3 513 131
Obligations	-	-	-	-	-	853 247
Autres titres de créance	15 208	-	-	132 672	147 881	-
Titres de propriété	4 848	-	-	2 257	7 105	21 193 183
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
Titres non cotés	2 893 750	12 631 870	23 002 470	1 136 945	42 267 022	13 805 523
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 616 222	12 829 669	79 365	-	15 525 257	9 999 291
Obligations	277 528	1 013 263	517 697	2 381 676	4 190 163	3 524 586
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	6 563
Titres de propriété	-	-	22 486 609	-	22 486 609	-
Certificats de Sukuks	-	-	-	39 627	39 627	58 674
Intérêts courus	-	7 790	-	17 576	25 366	216 409
TOTAL	2 908 958	16 638 638	23 002 470	1 269 617	46 624 191	39 365 084

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

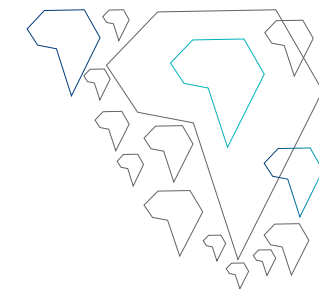
En milliers de DH

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	36 893 588	36 893 588	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	14 387 218	14 387 218	-	-	-	-
Obligations	83 235	83 235	-	-	-	-
Autres titres de créance	0	0	-	-	-	-
Titres de propriété	22 383 508	22 383 508	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	39 627	39 627	-	-	-	-
Titres de placement	867 496	794 007	589 398	-	141 121	73 489
Bons du Trésor et valeurs assimilées	609 409	535 920	413 659	-	56 101	73 489
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	147 881	147 881	86 689	-	-	-
Titres de propriété	110 206	110 206	89 051	-	85 020	-
Titres d'investissement	8 936 596	8 936 596	8 905 062	99 592	131 126	0
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 812 092	4 812 092	4 759 181	-	52 912	-
Obligations	4 106 929	4 106 929	4 128 306	99 592	78 215	-
Autres titres de créance	17 576	17 576	17 576	-	-	0
TOTAL	46 697 680	46 624 191	9 494 461	99 592	272 247	73 489

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

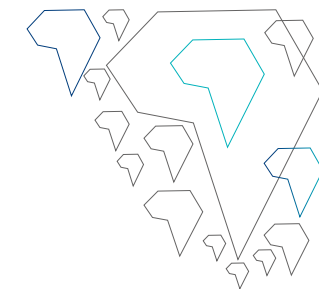
En milliers de DH

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Instruments optionnels achetés	-3 309	-269
Opérations diverses sur titres	348 759	324 924
Débiteurs divers	1 203 147	985 476
Sommes dues par l'Etat	1 008 847	811 212
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	129 269	119 568
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	65 032	54 695
Valeurs et emplois divers	3 173 392	4 943
Comptes de régularisation	3 109 629	3 516 401
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	154 462	186 413
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	154 462	186 413
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	258	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	121 869	141 631
Comptes de liaison entre sièges, succ et agences au Maroc	257 193	246 489
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 076 467	1 298 854
Produits à recevoir	431 124	472 134
Charges constatées d'avance	645 343	826 719
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	-	-
Autres comptes de régularisation	1 499 380	1 643 014
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	7 831 618	4 831 475

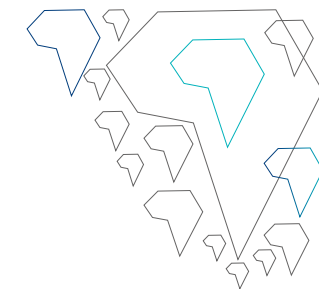


TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2021

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
TITRES DE PARTICIPATION							
TANGER MED ZONES	Sté d'aménagement	821 877	906 650 000	9,06	82 188		82 188
RADIO MEDITERRANEE	Audiovisuel	708 260	196 650 000	36,02	70 827	-	70 827
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gest, de la place financière de Casablanca	500 000	500 000 000	10,00	50 000		50 000
FONCIERE EMERGENCE	Prom, Immobilier industriel et de services	363 935	435 266 549	7,41	37 057		37 057
ECOPARC DE BERRECHID	Sté d'aménagement	120 000	55 000 000	21,82	12 000		12 000
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique	109 990	98 200 000	11,20	11 000		11 000
Fonds de garantie de la commande publique	Fonds d'investissement	100 000	115 000 000	8,70	10 000		10 000
MOROCCAN INFORMATION TECHNO PARC CIE	Gest Im techno parc	56 500	46 000 000	12,28	5 650	-	5 650
BAB CONSORTIUM	Sté pharmaceutique	33 332	10 000 000	33,33	3 333		3 333
BMCE Capital Real Estate	Gestion d'actifs immobiliers	12 495	5 000 000	24,99	1 250		1 250
MARTKO (MAGHREB ARAB TRADING C°)	Ets financier	12 000	600 000 USD	20,00	971	971	-
MITC CAPITAL	Gest, fonds MNF	4 000	2 000 000	20,00	400	400	-
STE RECOURS	Sté de recouvrement	3 750	2 500 000	15,00	375	375	-
Titres de participation					285 050	1 746	283 304
TITRES DES ENTREPRISES LIEES							
BOA Group	Ets de crédit/étranger	435 192	93 154 535 EURO	72,41	2 847 804		2 847 804
BIH	Ets de crédit/étranger	102 173 261	102 173 261 GBP	100,00	1 279 822	-	1 279 822
O TOWER	Sté d'aménagement	9 600 000	2 000 000 000	48,00	960 000	-	960 000
BANK OF AFRICA EUROPE	Ets de crédit/étranger	666 149	40 635 089 EURO	100,00	841 320		841 320
STE SALAFIN	Crédit à la consommation	1 935 692	312 411 900	61,96	707 410		707 410
LITTORAL INVEST	Société immobilière	26 000	2 600 000	100,00	450 000		450 000
MAGHREBAIL	Crédit bail	726 220	138 418 200	52,47	370 770		370 770
LOCASOM	Location Longue durée	784 768	83 042 900	94,50	336 882		336 882
BANK AL-TAMWEEL WA AL-INMA - BTI	Banque participative	2 040 000	400 000 000	51,00	204 000	-	204 000
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	2 346 000	460 000 000	51,00	198 900	30 000	168 900
BOA UGANDA	Ets de crédit/étranger	22 176 454	46 775 206 000 UGX	47,41	137 323	-	137 323
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit étranger	121 726	50 000 268 220 FCFA	32,38	132 644		132 644
SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH - SA-TT	Sté d'aménagement	1 499 997	500 000 000	30,00	125 000	-	125 000
HANOUTY	Distribution	76 486	16 767 900	45,62	121 815	121 815	-
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires	100 000	100 000 000	100,00	100 000		100 000
STE CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'étude	155 437	40 000 000	38,85	90 192		90 192
RIYAD ALNOUR	Hôtellerie	3 000	300 000	100,00	78 357		78 357
CONGOLAISE DES BANQUES	Ets de crédit étranger	370 000	10 000 000 000 FCFA	37,00	73 878		73 878
BMCE CASH	Ets financier	369 996	37 000 000	100,00	53 000		53 000
MAROC FACTORING	Factoring	450 000	45 000 000	100,00	51 817		51 817
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information	116 000	11 600 000	100,00	46 591		46 591
EUROSERVICES	Ets financier	3 768	4 831 000 EURO	78,00	39 626	-	39 626
BMCE IMMOBILIER	SCI	200 000	20 000 000	100,00	29 700	-	29 700
RM EXPERT	Recouvrement créances	200 000	20 000 000	100,00	20 000		20 000
DOCUPRINT (STA)	Sté de service	50 000	5 000 000	100,00	19 000		19 000
ACMAR	Assurances et service	100 000	50 000 000	20,00	10 001		10 001
BMCE CAPITAL BOURSE (maroc inter titres)	Sté de bourse	67 500	10 000 000	67,50	6 750		6 750
BMCE CAPITAL GESTION (marfin)	Gestion OPCVM	250 000	25 000 000	100,00	6 443		6 443
STE FINANCIERE Italie	Société financière	600 000	600 000 EURO	100,00	6 310	6 310	-
OPERATION GLOBAL SERVICES SA OGS	Sces Back-office	50 000	5 000 000	100,00	5 000		5 000
Eurafric Informatique	Service Informatique	41 000	10 000 000	41,00	4 100		4 100
BMCE ASSURANCES	Assurances	15 000	1 500 000	100,00	3 025		3 025
IT International service	Sté de service informatique	3 100	31 000 EURO	100,00	326	326	-
AKENZA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SAISS IMMO NEJMA	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SUX HILL PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SUX HILL SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10



Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
SUX HILL TERCIO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
NOUACER CITY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
MOHIT IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
FARACHA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
KRAKER IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
BERLY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
ERRAHA NAKHIL	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
GOLEMPRIME IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
ISKANE PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
JASPE IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
MAADEN SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
MONET IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
NEROPRIM IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
SALAM PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
VILLASBUGAN IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
DENIM PRIMERO 1	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10		10
IKAMAT TILILA	Promotion immobilière	1 000	100 000	100,00	0		0
Titres de participation dans les entreprises liées					9 358 009	158 451	9 199 558
TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE							
PROPARCO	Ets crédit multi-national	1 263 425	984 373 280 EURO	2,05	168 732		168 732
E S F G	Ets crédit /étranger	923 105	207 075 338 EURO	0,45	167 679	167 679	-
E S I	Ets crédit /étranger	467 250	500 400 000 EURO	0,93	144 344	144 344	-
UBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets crédit/étranger	63 032	261 185 870 EURO	2,65	69 665	18 073	51 592
AMETHIS FINANCE Luxembourg	Sté d'invest en capital à risque	3 644	173 797 226 EURO	2,10	38 310	-	38 310
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	310 014	387 517 900	8,00	31 373		31 373
BANQUE MAGHREBINE D'INVEST ET DU COMMERCE EXT	Ets crédit	6 000	150 000 000 USD	4,00	27 841		27 841
AMETHIS II	Sté d'invest en capital à risque	2 503	193 305 120 EURO	1,33	26 476		26 476
MAROC NUMERIC FUND	Fonds d'investissement	150 000	75 000 000	20,00	15 000	7 566	7 434
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	107 500	150 000 000	7,17	10 750	5 395	5 355
MAROC NUMERIC FUND II	Fonds d'investissement	78 431	40 000 000	19,61	7 843	-	7 843
SEAF MOROCCO GROWTH FUND	Fonds d'investissement	114 623	180 000 000	6,37	7 345	-	7 345
INMAA SA	Société de service	53 333	20 000 000	26,67	5 333	2 323	3 010
AFREXIM BANK (African Import Export)	Ets crédit /étranger	30	583 524 000 USD	0,020	2 862		2 862
FONDS MONETAIRE ARABE (ARAB TRADE FINANCING PROGRAM)	Ets financier	50	986 635 000 USD	0,03	2 784		2 784
AZUR FUND	Fonds d'investissement	96 279	226 000 000	4,26	1 970		1 970
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 500	2 000 000	12,50	250		250
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE BANCAIRE	Gestion des fonds de garantie	1 987	3 380 000	5,88	59	-	59
Titres de l'activité de portefeuille					728 616	345 380	383 237
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION							
CFG GROUP	Banque d'investissement	285 065	542 889 900	5,25	103 997		103 997
Mutandis SCA	Fonds d'investissement	832 458	799 673 700	10,41	96 807		96 807
Mutandis AUTOMOBILE SCA	Distribution Automobile	846 892	630 000 000	13,44	91 359	74 238	17 122
ROYAL RANCHES MARRAKECH	Promot Immobilière et touristique	106 667	800 000 000	13,33	60 000		60 000
SOGEPPOS	Sté d'aménagement	46 216	35 000 000	13,20	4 622	-	4 622
LA CELLULOSE DU MAROC	Pâte à papier	52 864	700 484 000	0,75	3 393	3 393	-
SMAEX	Assurances et service	22 563	50 000 000	4,51	1 690		1 690
FRUMAT	Agro-alimentaire	4 000	13 000 000	3,08	1 450	1 450	-
STE IMMOBILIERE SIEGE GPBM	Immobilier	12 670	19 005 000	6,67	1 267		1 267
STE D'AMENAGEMENT DU PARC INDUSTRIE	Sté d'aménagement	10 000	60 429 000	1,65	1 000		1 000
MAROCLEAR	Dépositaire central	803	100 000 000	4,02	803		803
STE IPE	Edition et impression	8 013	10 000 000	8,01	801		801
CASABLANCA PATRIMOINE S A	Développement local	5 000	31 000 000	1,61	500		500
GECOTEX	Industrie	5 000	10 000 000	5,00	500	500	-

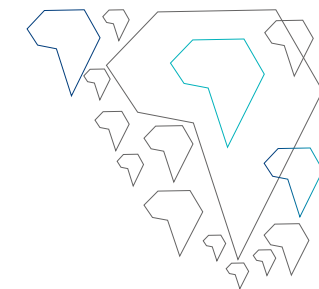


Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
SOCIETE ALLICOM MAROC	Industrie	5 000	20 000 000	2,50	500	500	-
DAR ADDAMANE	Organismes de garantie	1 922	75 000 000	0,64	481	481	-
PORNET	Service informatique	1 800	11 326 800	1,59	180		180
SINCOMAR	Agro-alimentaire	494	37 440 000	0,13	49	49	-
SWIFT	Sté de service	23	434 020 000 EURO	0,01	23		23
DYAR AL MADINA	Cie immobilière	640	20 000 000	0,32	9		9
RMA WATANYA	Assurances	5	1 796 170 800	0,00	2		2
RISMA	Tourisme	10	1 432 694 700	0,00010	2	-	2
Autres titres de participation					369 435	80 611	288 824
Comptes courants d'associés							
RYAD ENNOUR					501 232		501 232
FARACHA IMMO					304 819	-	304 819
BAB CONSORTIUM					226 000		226 000
SAISS IMMO NEJMA					119 480	-	119 480
KRAKER IMMO					87 590		87 590
NEROPRIM IMMO					74 770		74 770
IT International Service ITIS					50 479	50 479	-
SUX HILL SECONDO					49 935	-	49 935
AKENZA IMMO					46 988	-	46 988
SUX HILL PRIMERO					25 893	-	25 893
ISKANE PRIMERO					18 179		18 179
SUX HILL TERCIO					16 214	-	16 214
MOHIT IMMO					5 616	-	5 616
ECO PARC					4 736		4 736
BMCE CASH					2 500		2 500
HANOUTY					1 714	1 714	-
MARTCO					1 500	1 500	-
Siège G P B M					723	-	723
ALLICOM MAROC					552	552	-
NOUACER CITY IMMO					51	-	51
MONET IMMO					22		22
SALAM PRIMERO					22		22
JASPE IMMO					22		22
ERRAHA NAKHIL					22		22
GOLEMPRIME IMMO					22		22
DENIM PRIMERO 1					22		22
VILLASBUGAN IMMO					22		22
BERLY IMMO					22		22
MAADEN SECONDO					22		22
Autres emplois assimilés					1 539 171	54 245	1 484 926
Total Général					12 280 282	640 433	11 639 850

CREANCES SUBORDONNEES

En milliers de DH

CREANCES SUBORDONNEES	Montant				Dont entreprises liées et apparentées	
	Brut	31/12/2021	Net	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
		Provisions		Net	Net	
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	195 925		195 925	193 551	195 925	193 551
Créances subordonnées à la clientèle	-		-			
TOTAL	195 925		195 925	193 551	195 925	193 551



IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

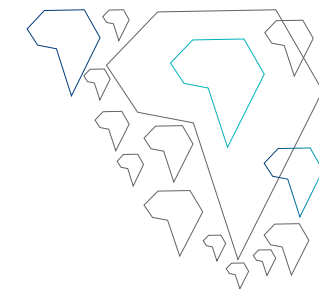
En milliers de DH

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Réajustement	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements			Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
						Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	241 552	1 060	1 060	-3 044	238 508	20 169	70 774	-	-	-	167 733
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles	6 561	-	-	-251	6 310	937	2 499	-	-	-	3 811
Crédit-bail mobilier	79 408	-	-	187	79 595	10 466	52 329	-	-	-	27 266
Crédit-bail mobilier en cours	5 408	-	-	187	5 595	-	-	-	-	-	5 595
Crédit-bail mobilier loué	74 000	-	-	-	74 000	10 466	52 329	-	-	-	21 671
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier	154 522	-	-	-2 979	151 543	8 767	15 947	-	-	-	135 596
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	154 522	-	-	-2 979	151 543	8 767	15 947	-	-	-	135 596
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	1 060	1 060	1 060	-	1 060	-	-	-	-	-	1 060
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisation données en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	241 552	1 060	1 060	-3 044	238 508	20 169	70 774	-	-	-	167 733

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de DH

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Reclassement Brut au cours de l'exercice / Autres variations	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions					Montant net à la fin de l'exercice
						Montant amortissement et/ou provision au début de l'exercice	Reclassement amortissement au cours de l'exercice / Autres variations	Dotations au titre de l'exercice	Montant amortissement sur immobilisation sortie	Cumul	
Immobilisations incorporelles	1 196 745	-459	321 041	71 373	1 445 955	613 006	-382	119 327	-	731 951	714 004
Droit au bail	97 089	-40	-	-	97 050	-	-	-	-	-	97 050
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 099 656	-419	321 041	71 373	1 348 905	613 006	-382	119 327	-	731 951	616 954
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	9 599 462	-3 144 631	590 589	118 151	6 927 270	4 204 197	-66 214	199 735	47 661	4 290 057	2 637 212
Immeubles d'exploitation	1 743 077	13 800	435 283	10 572	2 181 588	382 643	3 866	29 008	8 284	407 233	1 774 355
Terrain d'exploitation	231 167	2 760	-	980	232 947	-	-	-	-	-	232 947
Immeubles d'exploitation - Bureaux	1 511 911	11 040	435 283	9 592	1 948 641	382 643	3 866	29 008	8 284	407 233	1 541 408
Immeubles d'exploitation - Logements de fonctions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	1 989 871	20	80 481	36 843	2 033 530	1 735 112	-16	61 574	11	1 796 659	236 871
Mobilier de bureau d'exploitation	540 510	74	21 711	36 689	525 606	408 412	55	14 919	-	423 385	102 221
Matériel de bureau d'exploitation	221 516	-38	3 996	-	225 474	205 136	-35	7 992	-	213 093	12 381
Matériel informatique	1 044 868	-15	48 229	-	1 093 081	973 313	-36	26 729	-	1 000 006	93 076
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	75 481	-	6 438	153	81 765	55 645	-	9 338	11	64 972	16 793
Autres matériel d'exploitation	107 496	-	107	-	107 604	92 607	-	2 597	-	95 204	12 400
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 123 278	-99	68 526	25 588	2 166 116	1 752 435	-110	88 120	16 585	1 823 859	342 257
Immobilisation corporelles hors exploitation	3 743 236	-3 158 352	6 299	45 149	546 035	334 007	-69 953	21 033	22 782	262 306	283 729
Terrain hors exploitation	2 926 723	-2 848 221	760	8 134	71 129	-	-	-	-	-	71 129
Immeubles hors exploitation	665 126	-310 131	3 040	32 535	325 501	213 928	-69 953	15 237	21 420	137 792	187 709
Mobilier et matériel hors exploitation	69 713	-	1 384	4 481	66 616	54 466	-	2 721	1 362	55 825	10 791
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	81 674	-	1 115	-	82 789	65 613	-	3 075	-	68 688	14 101
TOTAL	10 796 207	-3 145 089	911 630	189 523	8 373 224	4 817 204	-66 596	319 062	47 661	5 022 008	3 351 216



PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

En milliers de DH

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
15/06/2021	Terrain et Villa	3 000	1 740	1 259	2 000	741	-
03/08/2021	Villa	4 381	3 505	876	6 450	5 574	-
30/09/2021	Apport en nature OPCI	36 160	24 869	11 291	54 640	43 349	-
15/11/2021	Fond de commerce (matériel & mobilier)	4 481	1 362	3 119	1 925	-	1 194
28/12/2021	Constructions	25 000	12 989	12 011	32 000	19 989	-
01/01/2021	Matériel roulant	153	11	143	153	11	-
16/12/2021	Villa	8 288	3 186	5 102	6 000	898	-
TOTAL		81 462	47 661	33 800	103 168	70 562	1 194

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

DETTES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31 / 12 / 2021	TOTAL 31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	-	61 636	675 781	1 223 025	1 960 442	1 713 110
Valeurs données en pension	17 921 993	2 674 091	4 150 624	1 141 081	25 887 789	20 282 097
Au jour le jour	-	-	-	-	-	250 039
A terme	17 921 993	2 674 091	4 150 624	1 141 081	25 887 789	20 032 058
Emprunts de trésorerie	1 865 000	5 517 030	308 240	2 388 478	10 078 749	10 972 937
Au jour le jour	-	772 000	-	306 733	1 078 733	576 478
A terme	1 865 000	4 745 030	308 240	2 081 745	9 000 016	10 396 459
Emprunts financiers	-	922 107	271 724	1 115 316	2 309 147	3 572 075
Autres dettes	9 306	-	31 274	276 482	317 062	459 658
Intérêts courus à payer	22 971	1 994	1 186	1 852	28 003	34 622
TOTAL	19 819 270	9 176 858	5 438 829	6 146 234	40 581 191	37 034 499

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

En milliers de DH

DEPOTS	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL 31 / 12 / 2021	TOTAL 31 / 12 / 2020
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèle		
Comptes à vue créditeurs	2 228 604	2 871 869	21 530 521	64 753 766	91 384 760	85 863 398
Comptes d'épargne	-	-	-	25 882 621	25 882 621	25 028 457
Dépôts à terme	561 085	5 822 000	883 982	11 952 124	19 219 191	17 451 937
Autres comptes créditeurs	35 775	784 042	2 973 609	967 759	4 761 185	6 139 533
Intérêts courus à payer	29 569	43 842	34 562	198 477	306 449	309 196
TOTAL	2 855 033	9 521 753	25 422 674	103 754 747	141 554 206	134 792 521

TITRES DE CREANCES EMIS

En milliers de DH

Ligne	Date début	Échéance	Taux	Volume
CD BOA	09/09/2019	09/09/2022	2,76%	225 000
CD BOA	15/10/2019	15/10/2022	2,79%	765 000
CD BOA	03/12/2019	03/12/2022	2,75%	615 000
CD BOA	16/01/2020	16/01/2023	2,72%	200 000
CD BOA	14/10/2020	14/10/2022	2,20%	450 000
CD BOA	22/12/2020	22/12/2022	2,22%	200 000
CD BOA	19/01/2021	18/01/2022	1,86%	400 000
CD BOA	26/04/2021	25/04/2022	1,78%	1 075 000
CD BOA	26/04/2021	26/04/2023	1,99%	865 000
CD BOA	26/04/2021	26/04/2024	2,13%	1 050 000
CD BOA	06/05/2021	06/05/2023	2,00%	420 000
CD BOA	06/05/2021	06/05/2024	2,13%	420 000
CD BOA	18/10/2021	17/10/2022	1,82%	303 700
CD BOA	18/10/2021	18/10/2023	2,03%	325 100
CD BOA	18/10/2021	18/10/2024	2,18%	107 500
CD BOA	18/10/2021	18/10/2026	2,48%	613 700
TOTAL				8 035 000

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Instruments optionnels vendus	25 140	-6 718
Opérations diverses sur titres	87 235	98 220
Créditeurs divers	1 450 905	1 167 403
Sommes dues à l'Etat	1 184 536	1 021 855
Sommes dues aux organismes de prévoyance	48 798	49 955
Sommes diverses dues au personnel	188 410	129 844
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	35	23
Fournisseurs de biens et services	-48 285	-13 387
Divers autres créditeurs	77 411	-20 888
Comptes de régularisation	2 202 967	2 284 503
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	165 401	160 221
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succ et agences au Maroc	9 507	54 246
Charges à payer et produits constatés d'avance	376 077	282 050
Autres comptes de régularisation	1 651 982	1 787 986
TOTAL	3 766 247	3 543 407

PROVISIONS

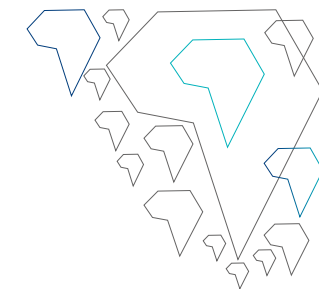
En milliers de DH

DETTES	Encours 31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2021
Provisions déduites de l'Actif :	6 646 987	1 142 495	344 989	-15 844	7 439 223
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5	-	-	-	5
Créances sur la clientèle	6 017 584	979 991	275 437	-517	6 721 621
Agios réservés	3 676	-	-	-	3 676
Titres de placements	40 590	73 489	39 187	-1 404	73 488
Titres de participation et emplois assimilés	595 706	89 015	30 365	-13 923	640 433
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions inscrites au Passif :	1 735 843	228 862	273 047	-2	1 691 656
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	24 298	2 074	634	-	25 738
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	1 077 525	162 178	69 300	-	1 170 403
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	119 315	53 905	74 437	-2	98 781
Provisions réglementées	514 706	10 705	128 676	-	396 735
TOTAL GÉNÉRAL	8 382 830	1 371 357	618 036	-15 846	9 130 879

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

En milliers de DH

Objet économique	Montant global	Montant 31/12/2020	Utilisation 31/12/2021	Montant 31/12/2021
Subventions :				
Fonds publics affectés				
Fonds spéciaux de garantie				
TOTAL			Néant	



DETTES SUBORDONNEES

En milliers de DH

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur KMAD)
DH	150 000	1	6,95%	Perpétuel		150 000
DH	850 000	1	3,64%	Perpétuel		850 000
DH	950 000	1	4,18%	Perpétuel		950 000
DH	50 000	1	5,30%	Perpétuel		50 000
DH	160 000	1	6,18%	10 ans		160 000
DH	50 000	1	6,18%	10 ans		50 000
DH	790 000	1	3,52%	10 ans		790 000
DH	154 500	1	5,64%	10 ans		154 500
DH	845 500	1	2,79%	10 ans		845 500
DH	626 000	1	4,74%	10 ans		626 000
DH	1 374 000	1	3,22%	10 ans		1 374 000
DH	447 200	1	3,74%	10 ans		447 200
DH	78 900	1	3,74%	10 ans		78 900
DH	1 473 900	1	2,97%	10 ans		1 473 900
DH	200 000	1	7,05%	Perpétuel		200 000
DH	800 000	1	5,34%	Perpétuel		800 000
DH	400 000	1	3,13%	10 ans		400 000
DH	910 000	1	3,96%	Perpétuel		910 000
DH	90 000	1	4,63%	Perpétuel		90 000
						10 400 000

CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2020	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2021
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	17 568 566	-	-	17 236 350
Réserve légale	460 306	-	-	460 306
Autres réserves	8 006 294	-303 852	-28 364	7 674 078
Primes d'émission, de fusion et d'apport	9 101 966	-	-	9 101 966
Capital	2 056 066	-	-	2 056 067
Capital appelé	2 056 066	-	-	2 056 067
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires - Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	20	-	-	20
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	724 181	-	-	1 500 873
TOTAL	20 348 834	-	-	20 793 310

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

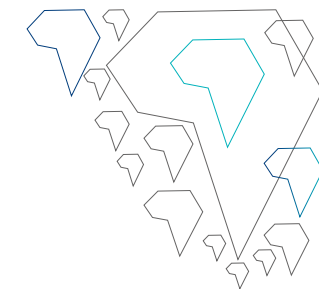
En milliers de DH

ENGAGEMENTS	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement et de garantie donnés	21 921 582	20 647 050
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	239 827	418 241
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	239 827	418 241
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	6 840 594	6 661 576
Crédits documentaires import	2 491 675	2 946 978
Acceptations ou engagements de payer	1 629 932	543 183
Ouvertures de crédit confirmés	1 316 652	1 415 124
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	5
Autres engagements de financement donnés	1 402 335	1 756 287
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 455 476	4 027 365
Crédits documentaires export confirmés	6 968	18 960
Acceptations ou engagements de payer	4 231	1 053
Garanties de crédits donnés	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	558 253	285 906
Engagements en souffrance	3 886 024	3 721 446
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	10 385 685	9 539 868
Garanties de crédits données	-	-
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	6 310 446	6 099 572
Autres cautions et garanties données	4 075 238	3 440 296
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financement et de garantie reçus	24 511 984	21 008 649
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	21 169 699	18 598 222
Garanties de crédits	9 795 872	8 528 585
Autres garanties reçues	11 373 826	10 069 637
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 342 285	2 410 428
Garanties de crédits	3 342 285	1 135 772
Autres garanties reçues	-	1 274 656

ENGAGEMENTS

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	Montant
Engagements donnés	5 440 096
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	5 440 096
Engagements reçus	178 661
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	178 661



OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

En milliers de DH

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de change à terme	30 233 137	27 432 659	-	-
Devises à recevoir	8 513 170	8 132 051	-	-
Dirhams à livrer	2 788 722	2 928 286	-	-
Devises à livrer	12 349 729	10 772 229	-	-
Dirhams à recevoir	6 581 517	5 600 093	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	3 526 854	2 210 544	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	2 765 690	1 594 744	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	49 516	-	-	28 345
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	246 520	74 266	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	465 129	541 534	-	-

VALEURS ET SÛRETÉS RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

En milliers de DH

VALEURS ET SÛRETÉS RECUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12 758 643	-	-
Autres titres	6 853 646	-	-
Hypothèques	108 197 968	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	255 258 686	-	-
TOTAL	383 068 942	-	-

En milliers de DH

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	19 786 993	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	776 934	-	-
TOTAL	20 563 927	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

En milliers de DH

	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
	Actif					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 299 606	276 857	390 016	7 573 464	1 257 740	15 797 683
Créances sur la clientèle	1 635 038	475 514	3 087 636	27 905 117	29 112 312	62 215 617
Titres de créance	-	-	2 775 941	-	3 201	2 779 142
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7 934 644	752 371	6 253 593	35 478 581	30 373 253	80 792 442
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 378 058	-	-	-	-	12 378 058
Dettes envers la clientèle	-	-	167 793	-	-	167 793
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
TOTAL	12 378 058	-	167 793	-	-	12 545 851

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

En milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 5% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
17	46 229 888	34 945 543	4 476 315	535 674

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

En milliers de DH

BILAN	Montant
Actif	31 369 388
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	39 232
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	8 216 364
Créances sur la clientèle	9 483 590
Titres de transaction et de placement et d'investissement	7 223 533
Autres actifs	213 273
Titres de participation et emplois assimilés	5 927 797
Créances subordonnées	186 142
Immobilisations données en crédit-bail et location	77 423
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 034
Passif	18 998 227
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 377 432
Dépôts de la clientèle	6 553 254
Titres de créance émis	-
Autres passifs	67 541
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
hors bilan	10 900 704
Engagements donnés	6 140 176
Engagements reçus	4 760 528

MARGE D'INTERET

En milliers de DH

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts perçus	6 371 449	6 602 029
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	253 901	710 550
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 498 366	5 334 205
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	619 182	557 275
Intérêts servis	2 039 904	2 532 685
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	609 909	1 250 026
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	851 876	1 052 972
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	578 119	229 687

CREANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTELE SOCIALE

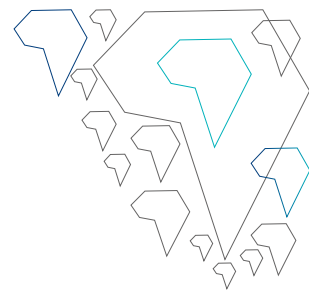
En milliers de DH

	31/12/2021		31/12/2020	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	554 183	49 288	753 656	123 807
Créances douteuses	2 590 452	1 212 012	2 125 768	1 120 691
Créances compromises	8 133 135	5 460 325	6 863 795	4 776 768
TOTAL	11 277 770	6 721 626	9 743 220	6 021 266

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

En milliers de DH

CATÉGORIE DE TITRES	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participation	7 716	11 440
Participations dans les entreprises liées	796 052	537 291
Titres de l'activité de portefeuille	146	133
Emplois assimilés	79 861	62 387
TOTAL	883 775	611 251



COMMISSIONS

En milliers de DH

COMMISSIONS	31/12/2021	31/12/2020
Commissions perçues	1 394 397	1 315 378
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	435 013	430 777
Sur opérations de change	207 126	199 503
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	44 645	39 149
Sur produits dérivés	-	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	20 488	21 128
Sur moyens de paiement	415 809	368 922
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	53 169	42 148
Sur autres prestations de service	218 146	213 751
Commissions versées	352 655	340 759
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	-	-
Sur opérations de change	102 309	102 395
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
Sur produits dérivés	190	268
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	150 633	13 530
Sur moyens de paiement	99 523	88 889
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	-	-
Sur autres prestations de service	-	135 676

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

En milliers de DH

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2021	31/12/2020
Produits	1 953 144	2 890 711
Gains sur les titres de transaction	1 012 074	1 259 316
Plus-value de cession sur titres de placement	4 392	56 918
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	39 187	43 643
Gains sur les produits dérivés	97 062	266 938
Gains sur les opérations de change	800 430	1 263 897
Charges	1 012 341	1 992 046
Pertes sur les titres de transaction	441 459	652 601
Moins value de cession sur titres de placement	4 534	3 286
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	73 488	40 742
Pertes sur les produits dérivés	168 809	375 260
Pertes sur opérations de change	324 051	920 157
RÉSULTAT	940 803	898 665

CHARGES GENERALE D'EXPLOITATION

En milliers de DH

CHARGES	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	1 673 566	1 553 520
Impôts et taxes	80 689	93 624
Charges extérieures	1 575 321	1 488 876
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	319 062	296 479

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2021	31/12/2020
Produits et charges		
Autres produits et charges bancaires	501 930	491 595
Autres produits bancaires	2 160 313	3 090 242
Autres charges bancaires	1 658 383	2 598 648
Produits et charges d'exploitation non bancaires	31 646	442 597
Produits d'exploitation non bancaires	165 316	472 279
Charges d'exploitation non bancaires	133 670	29 683
Autres charges		
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	1 637 721	2 585 199
Autres produits		
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	473 658	1 035 725

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

En milliers de DH

INTITULES	Montant
I- Résultat Net Comptable	1 500 873
Bénéfice net	
Perte nette	
II- Réintégration fiscales	803 298
1- Courantes	293 828
Charges non déductibles	133 828
Provision pour risques généraux	160 000
2- Non courantes	509 470
Impôts sur les sociétés	509 470
CARRY BACK	-
III- Déductions fiscales	1 122 743
1- Courantes	
Dividendes	812 315
2- Non courantes	
REPRISE / AMORTISSEMENT ET PROVISION	310 428
VI- Résultat net fiscal	1 181 428
Impôts sur les sociétés	
VI- Résultat net fiscal	

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

En milliers de DH

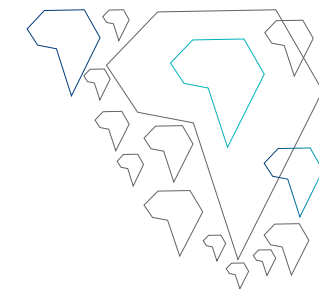
I- DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	Montant
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	2 126 349
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	293 828
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	812 315
(=) Résultat courant théoriquement imposable	1 607 862
(-) Impôt théorique sur résultat courant	594 909
(=) Résultat courant après impôts	1 531 440

II INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

En milliers de DH

NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opération comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
A- TVA collectée	87 777	663 008	660 188	90 597
B- TVA à récupérer	61 294	410 118	430 980	40 432
Sur charges	38 032	300 198	317 471	20 758
Sur immobilisations	23 262	109 920	113 509	19 674
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	26 483	252 890	229 208	50 165



REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

En milliers de DH

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS					
ROYALE MAROCAINE D'ASSURANCES **	83, avenue des FAR 20000 - Casablanca	54 678 598	56 347 727	27,41%	27,41%
O Capital Group	Avenue Californie	16 493 181	14 840 339	7,22%	7,22%
SOCIETE FINANCIERE DU CREDIT DU MAGHREB	67, avenue de l'Armée Royale 20000 - Casablanca	1 810 717	1 810 717	0,88%	0,88%
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES	100, Boulevard Abdelmoumen-20340- Casablanca	8 088 813	8 088 808	3,93%	3,93%
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay El Hassan - ex Piétri - BP 408 - Rabat	17 108 805	17 108 805	8,32%	8,32%
Groupe MAMDA/MCMA ***	Angle Avenue Mohammed VI et rue Houmane El Fatouaki - Rabat	10 310 567	10 310 563	5,01%	5,01%
PERSONNEL BOA		2 245 325	2 210 244	1,07%	1,07%
SBVC ET DIVERS		33 322 397	33 341 200	16,22%	16,22%
TOTAL (1)		144 058 403	144 058 403	70,07%	70,07%
B-ACTIONNAIRES ETRANGERS					
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg - France	50 492 025	50 492 025	24,56%	24,56%
CDC GROUP PLC	123, Victoria Street, Londres SW1E 6DE, Royaume-Uni	11 056 220	11 056 220	5,38%	5,38%
TOTAL (2)		61 548 245	61 548 245	29,93%	29,93%
TOTAL		205 606 648	205 606 648	100%	100%

(*) L'établissement de cette répartition du capital s'est basé sur :
 - La situation du dépositaire BOA pour les actionnaires dont les titres sont déposés chez BOA
 -L'attestation de blocage des titres reçues à l'AGO du 29/06/2021, pour les actionnaires dont les titres ne sont pas déposés chez BOA
 -La déclaration des actionnaires à défaut d'attestation de blocage
 (**)Y compris les actions détenues par les fonds OPCVM dédiés de RMA (2 930 019 actions)
 (***)Détail Groupe MAMDA/MCMA Situation confirmée par l'actionnaire :
 MAMDA : 41 ; MCMA : 6 282 315 ; MAC : 4 028 207

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

En milliers de DH

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
Décision du : 29 juin 2021			
Report à nouveau	20	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	1 028 033
Résultats net de l'exercice	724 181	Autres affectations	20
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	303 852		
TOTAL A	1 028 053	TOTAL B	1 028 053

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En milliers de DH

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres et assimilés	31 390 520	29 943 306	29 435 162
Opérations et résultats de l'exercice	-		
Produit net bancaire	6 907 404	6 300 631	6 476 729
Résultat avant impôts	2 010 343	998 994	2 012 790
Impôts sur les résultats	509 470	274 812	640 940
Bénéfices distribués	1 028 033	999 102	897 317
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	-	372 800	446 300
Résultat par titre (en MAD)	-	-	-
Résultat net par action ou part sociale	7,30	3,52	6,87
Bénéfice distribué par action ou part sociale	5,00	5,00	5,00
Personnel	-	-	-
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 673 566	1 553 520	1 631 096
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4 985	5 038	5 099

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

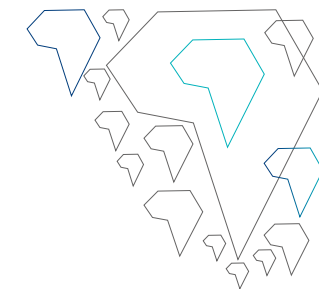
I- DATATION	
Date de clôture (1)	31/12/2021
Date d'établissement des états de synthèse (2)	
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II. EVÉNEMENTS NES POSTÉRIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ERE} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHÈSE	

Dates	Indications des événements
	Favorables
	Défavorables

EFFECTIFS

En milliers de DH

EFFECTIFS	31/12/2021	31/12/2020
Effectifs rémunérés	4 985	5 038
Effectifs utilisés	4 985	5 038
Effectifs équivalent plein temps	4 985	5 038
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-
Cadres (équivalent plein temps)	4 841	4 889
Employés (équivalent plein temps)	144	98
Dont effectifs employés à l'étranger	56	51



TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

En milliers de DH

TITRES	Nombre de comptes		Montants	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Titres dont l'établissement est dépositaire	39 946	38 705	267 640 740	237 468 249
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	93	93	133 494 580	113 999 547
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RESEAU

En milliers de DH

RESEAU	31/12/2021	31/12/2020
Guichets permanents	703	707
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	846	862
Succursales et agences à l'étranger	36	41
Bureaux de représentation à l'étranger	5	5
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion		

COMPOTES DE LA CLIENTELE

En milliers de DH

COMPOTES DE LA CLIENTELE	31/12/2021	31/12/2020
Comptes courants	132 559	130 691
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	192 860	229 760
Autres comptes chèques	1 285 185	1 354 711
Comptes d'affacturage	-	-
Comptes d'épargne	779 709	829 443
Comptes à terme	7 451	7 550
Bons de caisse	876	968
Autres comptes de dépôts	-	-



BANK OF AFRICA S.A
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux Actionnaires de
BANK OF AFRICA S.A
140, Avenue Hassan II
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

1.1 Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA par Salafin

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021.

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'fadel EL HALAISSI, Omar TAZI et Khalid LAABI sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et également Directeurs Généraux Délégués de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités ainsi que les conditions selon lesquelles BANK OF AFRICA donne mandat à Salafin pour gérer en son nom et pour son compte l'activité de recouvrement d'une partie de ses créances telle que définie dans le contrat et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les périmètres et modalités d'affectation du recouvrement des créances précontentieuses sont décrites dans la convention et les dossiers identifiés comme sensibles seront gérés par la Banque.

La rémunération de Salafin sera indexée sur les montants recouverts et sur l'ancienneté de la créance.

La convention, conclue le 1^{er} janvier 2021, couvre une durée déterminée du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. A l'issue de cette période, cette durée pourrait être prorogée pour des périodes de 3 mois.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 22.529 KMAD (en lien avec la convention 2.43/3).

1.2 Convention cadre avec BTI Bank

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Vice-Président du Conseil d'Administration de BTI Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mounir CHRAIBI et Khalid LAABI, Directeurs Généraux Délégués de BANK OF AFRICA, sont également Administrateurs du Conseil d'Administration de BTI Bank.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de la politique de synergie intragroupe, un projet de convention a été élaboré ayant pour objet de déterminer les modalités et les conditions d'une coopération entre BANK OF AFRICA et BTI Bank pour permettre à la Maison-mère d'assurer un rôle de prescripteur auprès de ses clients et prospects à la recherche de produits et services participatifs offerts par la filiale participative BTI Bank.

À travers cette convention, BTI Bank s'engage à partager ses principales orientations de politique commerciale, de former les collaborateurs du réseau BANK OF AFRICA, de verser des commissions d'apporteurs.

En contrepartie BANK OF AFRICA s'engage à favoriser au mieux le relais commercial par la prescription de la clientèle identifiée pour les produits participatifs sans interférences dans le processus de contractualisation.

La Banque percevra une rémunération en contre partie de ses réalisations commerciales sur la base d'une grille tarifaire établie selon le marché (entreprises ou part-pro), la catégorie (financement ou dépôt) et le bénéficiaire (chargé d'affaires, directeur de CAF, Directeur de Groupe...).

La convention porte sur une durée d'un an renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. n'a enregistré aucun impact significatif.

1.3 Conventions avec BMCE Cash

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash ;
- Monsieur Omar TAZI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Damane Cash.

(i) Cession de bail Agence Mohamed Sedki BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA cède à BMCE Cash le bail d'un local commercial, précisément l'agence Mohamed Sedki, pour un prix forfaitaire de 2 500 KDH TTC intégrant toutes les charges.

La cession prend effet à la date de la signature du contrat, le 22 février 2021.

(ii) Sous-location Agence Hay Masjid BANK OF AFRICA

Modalités essentielles :

BANK OF AFRICA cède en sous-location à BMCE Cash un local commercial sis à Casablanca, avenue 2 mars, d'une superficie de 125 m² constitué d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine.

La convention est alignée sur la durée du Contrat de bail, à compter du 24 Novembre 2020, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 1 550 DH TTC comprenant toutes les charges.

La convention a été signée le 15 septembre 2021.

Le loyer sera payable trimestriellement et d'avance, à compter du 1^{er} et au plus tard le 10 du premier mois du trimestre en cours.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. n'a enregistré aucun impact significatif.

1.4 Mandat spécial et temporaire

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2021.

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Générale de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Mohamed KABBAJ est Administrateur Indépendant de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles :

Conformément à la Loi sur la Société Anonyme dans son article 55, une mission spéciale et temporaire a été confié à M. Mohamed Kabbaj, en sa qualité d'Administrateur Indépendant, dans le cadre du Comité *Strategy Task Force* –STF- chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie 2030 du Groupe BANK OF AFRICA.

Aux termes du mandat qui lui est confié, M. Mohamed Kabbaj s'assurera que le Comité STF puisse remplir, dans les meilleures conditions, les missions qui lui sont assignées de même qu'il supervisera les travaux de l'équipe dédiée mise en place pour apporter son appui à ce Comité. Il sera alloué une rémunération annuelle de 1 million de DH.

Cette convention a été signée le 20 novembre 2021.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact sur les comptes au 31 Décembre 2021.

1.5 Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2019.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Ces conventions portent sur la titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires de BANK OF AFRICA par BMCE Capital Titrisation.

Pour ce faire, BMCE Capital Titrisation a constitué un fonds de titrisation destiné à acquérir des créances hypothécaires auprès de BANK OF AFRICA.

Dans ce cadre, les conventions, listées ci-après, définissent les termes et les conditions de la cession des créances hypothécaires :

- Convention de cession de créances, signée le 6 août 2021
- Convention de compte de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de comptes du fonds, signée le 6 août 2021
- Convention de dépositaire, signée le 12 juillet 2021
- Convention de placement, signée le 14 juillet 2021
- Convention de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de souscription de parts résiduelles, signée le 12 juillet 2021
- Convention de ligne de liquidité, signée le 6 août 2021

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact sur les comptes au 31 Décembre 2021.

1.6 Convention de prestations de recouvrement ENTRE BANK OF AFRICA ET RM EXPERTS

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2022.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Président Directeur Général de RM EXPERTS ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles :

Dans le cadre du changement de Gouvernance survenu en juin 2019 au sein de RM Experts, une convention a été conclue afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles : (i) BANK OF AFRICA confie à RM EXPERTS un mandat de gestion de recouvrement de ses créances en souffrance auprès de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles des créances confiées et (ii) RM EXPERTS assiste BANK OF AFRICA en vue de la mise en place d'une structure efficiente chargée du recouvrement de ses créances en souffrance détenues sur sa clientèle.

Cette convention, signée le 30 avril 2021, couvre les coûts constatés par RM Experts sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 dans le cadre de ses activités de recouvrement pour le compte de BANK OF AFRICA.

Ladite convention expire le 31 décembre 2021.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021, une charge de 28.820 KMAD.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles :

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC.

Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021, des avances d'un montant de 435.283 KMAD.

2.2. Avenant au mandat de gestion conclu avec Maroc Factoring

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.
- Monsieur Omar TAZI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Conclu en mars 2020, cet avenant a pour objet, d'étendre le périmètre des prestations fournies par Maroc Factoring dans le cadre de la gestion de l'activité d'affacturage pour le compte de la Banque.

Ainsi, BMCE Bank s'engage à (i) donner accès à Maroc Factoring à tous les outils de gestion qui lui seront nécessaires à l'étude et à la contre-étude des dossiers de factoring qui lui sont confiés, (ii) lui communiquer tous les modèles de contrats et actes de garantie utilisés par BMCE Bank dans le cadre des lignes de factoring, (iii) répondre à Maroc Factoring, dans des délais raisonnables, à toutes les consultations intervenant dans le cadre des dossiers de factoring notamment juridiques.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à Maroc Factoring (Cf. 2.11).

2.3. Convention de dépôt en compte à vue auprès de Bti BANK

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa, est également Vice-Président du Conseil d'Administration de Bti Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mounir CHRAIBI et Khalid LAABI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa, sont également Administrateurs de Bti Bank.

Modalités essentielles :

Afin de remédier aux problématiques de liquidité que connaît Bti Bank, au même titre que les autres banques consœurs, en raison (i) de l'absence d'un marché interbancaire pour cette catégorie d'établissement bancaire et (ii) d'un contexte de marché marqué davantage par une appétence de la clientèle au financement qu'à la collecte de dépôts, une convention a été conclue afin de procéder à l'ouverture d'un compte courant – non rémunéré- auprès de Bti Bank utilisé comme source de financement, d'un montant de 50 Millions de Dh, en contribution à parité avec le partenaire Al Baraka Group - ABG.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

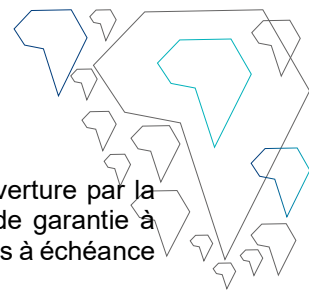
2.4. Convention de prestations de recouvrement ENTRE BANK OF AFRICA ET RM EXPERTS

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Président Directeur Général de RM EXPERTS ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles :

Dans le cadre du changement de Gouvernance survenu en juin 2019 au sein de RM Experts, une convention a été conclue afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles : (i) BANK OF AFRICA confie à RM EXPERTS un mandat de gestion de recouvrement de ses créances en souffrance auprès de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles des créances confiées et (ii) RM



EXPERTS assiste BANK OF AFRICA en vue de la mise en place d'une structure efficiente chargée du recouvrement de ses créances en souffrance détenues sur sa clientèle.

Cette convention couvre les coûts constatés par RM Experts sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020 dans le cadre de ses activités de recouvrement pour le compte de BANK OF AFRICA.

Ladite convention expire le 31 décembre 2020.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact sur les comptes au 31 Décembre 2021.

2.5. Pacte d'actionnaires conclu entre CDC, FinanceCom, RMA, Bank of Africa S.A. et BOA Group

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président du Conseil de Surveillance de RMA, Président Directeur Général de FinanceCom et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur Directeur Général de RMA, Administrateur de FinanceCom et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- M. Hicham EL AMRANI, Directeur Général Délégué de FinanceCom, Administrateur de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de l'entrée de CDC Group dans le capital de Bank of Africa S.A., un pacte d'actionnaires a été signé avec CDC Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de *Business Integrity* conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient CDC en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de Bank of Africa S.A.

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre FinanceCom/RMA et CDC pour influencer les décisions de Bank of Africa S.A., (ii) de droit de veto au profit de CDC, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de CDC, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions Bank of Africa S.A. De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur FinanceCom/RMA pour l'achat des actions Bank of Africa S.A. que CDC détiendra. Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à CDC.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de produits et de charges de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

2.6. Contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil d'Administration de O'Tower ;
- Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower.

Modalités essentielles :

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O'Tower, sous la caution de Bank of Africa S.A., d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O'Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte d'O'Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O'Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.

Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021 un produit de 551 KMAD.

2.7. Prêt subordonné entre Bank of Africa S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

Conclu le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

- Avenant au contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

À travers cet avenant conclu en mai 2019, il a été convenu une prolongation de l'échéance du prêt subordonné d'un montant de 17 700 000 euros, accordé en 2010, consenti par Bank of Africa S.A. à BBI. Par ailleurs, le taux d'intérêt passe de 4% à 2% et le remboursement interviendra au seizième anniversaire au lieu du treizième.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021 un produit de 3.535 KMAD.

2.8. Convention de financement entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE Bank International

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention, signée en mai 2019, Bank of Africa S.A. accorde à BBI une ligne de financement d'un montant maximum de 315 Millions de \$, à tirer en un ou plusieurs prêts. Ce financement permettra de répondre aux besoins internes ainsi qu'aux exigences de financement conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de rémunération, les prêts seront consentis aux taux convenus par les parties selon les conditions du marché.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021 un produit de 22.842 KMAD.

2.9. Avenant au contrat de services conclu entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices (2018)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 15 juin 2018, cet avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices porte sur la possibilité de proposer à certains clients un taux de rémunération de leurs dépôts plus élevé que le taux normalement proposé par Bank of Africa S.A.. Ainsi, le surcoût financier annuel engendré sera supporté par BMCE Euroservices en réduction de sa rémunération.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée à BES. (Cf 2.43).

2.10. Convention de prestations de recouvrement entre Bank of Africa S.A. et RM Experts

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Président Directeur Général de RM EXPERTS ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles :

Dans le sillage du changement de Gouvernance survenu en juin 2019 au sein de RM Experts, une convention a été conclue afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles (i) Bank of Africa S.A. confie à RM EXPERTS un mandat de gestion de recouvrement de ses créances en souffrance auprès de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles des créances confiées et (ii) RM EXPERTS assiste Bank of Africa S.A. en vue de la mise en place d'une structure efficiente chargée du recouvrement de ses créances en souffrance détenues sur sa clientèle.

Signée le 13 février 2020, cette Convention couvre les coûts constatés par RM Experts sur la période allant du 13 juin au 31 décembre 2019 dans le cadre de ses activités de recouvrement pour le compte de Bank of Africa S.A.

Ladite convention est de durée déterminée prenant fin le 31 décembre 2019.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact sur les comptes au 31 Décembre 2021.

2.11. Mandat de gestion entre Bank of Africa S.A. et Maroc Factoring

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Dans la continuité de la convention conclue avec Maroc Factoring en 2016, un mandat de gestion a été signé en mars 2018 à travers lequel Bank of Africa S.A. donne mandat global et exclusif à Maroc Factoring pour gérer en son nom et pour son compte l'activité d'affacturage.

En termes de rémunération, Maroc Factoring perçoit un honoraire de gestion selon une formule prédéfinie (encours gérés, charges générales d'exploitation globale...). Il est convenu un plancher minimum d'honoraire de gestion correspondant à la commission facturée en 2017 soit 14,7 MDH HT.

Ce mandat est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée d'un an reconductible.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021 une charge 21.515 KMAD.

2.12. Contrat de bail entre Bank of Africa S.A. et RM experts

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS.

Modalités essentielles :

Le contrat prévoit la mise à bail par Bank of Africa S.A. au profit de RM Experts d'un plateau de bureaux situé à la mezzanine d'une superficie globale de 86,40 m² et un plateau de bureaux situé au 1^{er} étage d'une superficie globale de 243,87m² sis Casablanca dans l'immeuble Lina 250 sis Sidi Maarouf, objet du Titre foncier n° 1.477/47.

Le loyer mensuel est fixé à 14 967,68 DH/TTC, incluant la taxe des Services Communaux au taux de 10,5% du loyer HT, et révisable annuellement au taux de 3,5% du montant du loyer HT.

Le présent bail est consenti pour une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} avril 2018.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, au titre de l'année 2021, un produit sur les comptes de 167 KMAD.

2.13. Contrat de sous-représentation entre Bank of Africa S.A. et Damane Cash

Personnes concernées :

- Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de Damane Cash, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Omar Tazi, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Damane Cash.

Modalités essentielles :

A travers le contrat de représentation conclu avec Western Union Network afin de proposer les services de transfert d'argent de marque Western Union sur le territoire du Maroc, Damane Cash a le droit de faire assurer les Services de Transfert d'Argent par Bank of Africa S.A.

Ainsi, Bank of Africa S.A. s'engage à proposer le Service de transfert d'argent sur tout le réseau dans le respect des lois applicables et conformément aux dispositions figurant dans les grilles tarifaires, dans le Manuel de Service International, dans les politiques et dans les règlements de Western Union.

S'agissant des conditions de paiement, Bank of Africa S.A. remet à Damane Cash le montant principal de chaque opération du Service de Transfert d'Argent effectuée par le biais de la Banque, ainsi que tous les frais et autres coûts facturés en liaison avec ladite opération.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature reconduite tacitement pour des périodes successives d'un an.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

2.14. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et FARACHA IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de FARACHA IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de FARACHA IMMO pour un montant global net de 299.142 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par FARACHA IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

2.15. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et KRAKER IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de KRAKER IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de KRAKER IMMO, pour un montant global net de 53.432 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente Convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par KRAKER IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

2.16. Avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et RM Experts

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010, la convention avait mandaté RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que Bank of Africa S.A. lui confiera.

A travers cet avenant, Bank of Africa S.A. mandate RM Experts pour procéder à toutes les enquêtes qui lui seront réclamées, portant sur la situation financière, patrimoniale ou autres informations, concernant aussi bien des personnes physiques que des personnes morales exerçant une activité professionnelle ou toutes entreprises.

RM Experts doit ainsi remettre à Bank of Africa S.A. toutes les informations possibles, quelle que soit leur nature, permettant à la Bank of Africa S.A. d'avoir une idée sur la situation desdites personnes avant l'octroi du crédit.

RM Experts est autorisé par Bank of Africa S.A. à procéder à toutes les investigations nécessaires pour mener à bien la mission qui lui sera confiée, soit directement par ses propres moyens, soit en faisant appel à d'autres prestataires en cas de nécessité.

La tarification des prestations est fonction de la région et de la nature du bien.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

2.17. Convention de prestation de services entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'fadel EL HALAISSI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue en août 2017, cette convention de prestation de services a pour objet de définir le cadre contractuel des relations entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies précisant notamment le périmètre et conditions d'exécution des prestations fournies ainsi que les engagements de chaque partie.

A travers cette convention, GNS Technologies s'engage à fournir l'ensemble des services détaillés en annexe de ladite convention.

En termes de rémunération, il est convenu, pour le compte de GNS Technologies, un forfait annuel de 100 000 DH/HT, des frais de mise à disposition du service Rapido de 6 DH/HT par opération aboutie ainsi que des frais relatifs à l'activité carte & paiement. S'agissant de Bank of Africa S.A., la Banque procède à la restitution à GNS Technologies des commissions relatives aux opérations locales et internationales liées aux opérations de cartes prépayées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. A l'issue de la période initiale, la convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa, a enregistré une charge de 270 KMAD.

2.18. Mandat d'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit entre Bank of Africa S.A. et la Société de transferts de fonds Damane Cash

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. confie à Damane Cash, détenue indirectement à hauteur de 100% par la Banque, un mandat d'intermédiaire en opérations effectuées par les Établissements de Crédit dans le cadre de la commercialisation des cartes prépayées nationales et internationales en faveur des clients de Bank of Africa S.A. et des partenaires agréés au sein du Réseau Damane Cash, qui s'engage à observer les diligences de vigilance et de conformité.

Cette convention demeure valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

2.19. Convention de financement par opération de lease-back financée par MAGHREBAIL en faveur de Bank of Africa S.A.

Personnes concernées :

- Le Président de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSALID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrebail, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Par cette convention, Bank of Africa S.A. a effectué une opération de lease-back avec MAGHREBAIL sur un ensemble de programmes et solutions informatiques.

Le montant de financement du crédit-bail mobilier conclu fin décembre 2017 s'élève à KMAD 561 938 TTC, avec une périodicité mensuelle de 60 mois et un loyer unitaire hors taxe de KMAD 8 794.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021 une charge de 122.585 KMAD.

2.20. Convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Bourse

Personne concernée :

- Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil d'Administration de BMCE Capital Bourse.

Modalités essentielles :

A travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délègue à Bank of Africa S.A. le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

2.21. Mandat de conseil dans le cadre de la titrisation de créances hypothécaires entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Cette convention a pour objet de confier à BMCE Capital Titrisation la titrisation de créances hypothécaires du Groupe.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois.

En termes de rémunération, un montant forfaitaire de 1 MDH HT est dû à compter de la date de signature et prend fin à la réalisation de l'opération.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention Bank of Africa S.A. a enregistré, au 31 Décembre 2021, une charge de 1.048 KMAD.

2.22. Mandat d'arrangement d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans un contexte d'optimisation des ressources rares, Bank of Africa S.A. souhaite optimiser la gestion de son bilan au regard de son important patrimoine foncier.

Ainsi en transférant des actifs fonciers, Bank of Africa S.A. pourra (i) libérer une part des fonds propres mobilisés au passif de son bilan au titre de ces biens et (ii) disposer d'une nouvelle réserve de cash grâce à la cession de ce patrimoine.

Cette convention désigne BMCE Capital Titrisation comme arrangeur sur la première opération de titrisation d'actifs immobiliers du Groupe. Cette première opération portera sur un montant compris entre 500 MDH et 1 Milliard de dirhams HT.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois et prend fin à la réalisation de l'opération.

En termes de commission de structuration, une commission de retenue d'un montant forfaitaire de 1 MDH HT est due à la date de signature du Mandat. Une commission de succès de 0,4% HT du montant de l'opération sera réglée qu'en cas de réalisation effective de l'opération.

S'agissant de la commission de placement, une rémunération de 0,2% HT du montant de l'opération sera versée à la date du Règlement/Livraison.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

2.23. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Cet avenant, conclu le 29 avril 2016, a pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par Capital à Bank of Africa S.A., de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières.

Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de Bank of Africa S.A., et sera comprise entre MMAD 20 et MMAD 30.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021, 60.260 KMAD au titre de la gestion déléguée et 34.584 KMAD au titre de la rémunération variable.

2.24. Convention d'assistance et de prestations de services

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de FinanceCom est également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur des deux sociétés ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de FinanceCom.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et FinanceCom ont conclu une convention aux termes de laquelle FinanceCom s'engage à fournir à Bank of Africa S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de Bank of Africa S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de FinanceCom sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021 une charge de 45.630 KMAD

2.25. Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN (Avenant)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Omar TAZI, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque à travers la prise en charge du 1er et 2ème impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1er juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3ème impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement.

Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à SALAFIN (Cf. 2.37).

2.26. Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Modalités essentielles :

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de Bank of Africa S.A. dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KMAD.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et Bank of Africa S.A., suite auquel, Bank of Africa S.A. devient propriétaire dudit compte courant d'associés.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact sur les charges au 31 Décembre 2021.

2.27. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1er janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe Bank of Africa S.A. et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

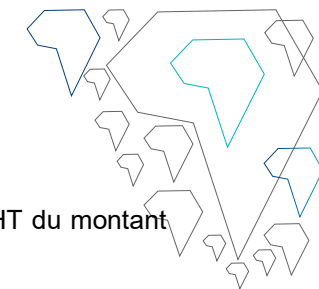
Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. n'a enregistré aucun impact sur les charges en 2021.

2.28. Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.





Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, Bank of Africa S.A. accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de KMAD 221 500 au taux de 2,21%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de Bank of Africa S.A. au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de réméré.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes au 31 Décembre 2021.

2.29. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital.

Modalités essentielles :

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BANK OF AFRICA S.A., telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 et dans ses avenants subséquents.

Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. au titre de la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire (Cf 2.23).

2.30. Convention de collaboration entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE IMMOBILIER

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de Bank of Africa S.A. en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A. et du groupe BMCE ;
- Recouvrement des loyers et des créances locatives Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;
- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021 une charge de 7.069 KMAD.

2.31. Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et MEDI TELECOM SA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. et également Administrateur de MEDI TELECOM ;
- Monsieur Zouheir BENSALID Administrateur de MEDI TELECOM est également Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. n'a enregistré aucun impact sur les charges en 2021.

2.32. Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE INTERNATIONAL S.A.U

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed AGOUMI, Président du Conseil d'Administration de BMCE International S.A.U. est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. et Administrateur de BMCE EuroServices ;
- Messieurs Azeddine GUESSOUS et Mohammed BENNANI sont Administrateurs de Bank of Africa S.A. et de BMCE International S.A.U ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices.

Modalités essentielles :

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité encourue par BMCE INTERNATIONAL SAU du fait de l'exécution par sa filiale à 100 % - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BANK OF AFRICA S.A. actionnaire indirect à 100 % de la précédente.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. n'a enregistré aucun impact sur les charges en 2021.

2.33. Mandat de Gestion conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 6 juin 2012 entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BANK OF AFRICA S.A., cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BANK OF AFRICA S.A. donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BANK OF AFRICA S.A. ouvert sur les livres de BOA France.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact en 2021.

2.34. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties.

La rémunération des appels de marge en faveur de BANK OF AFRICA S.A. est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2021, un produit de 233 KMAD.

2.35. Convention cadre d'assistance technique entre BANK OF AFRICA S.A. et AFH SERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA est également Administrateur Directeur Général Délégué de la Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss Benjelloun, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur d'AFH Services.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, Bank of Africa S.A. fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

2.36. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1er janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par Bank of Africa S.A. au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

2.37. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Omar TAZI et Driss BENJELLOUN sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

- Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Conclu en 2009 pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021 un produit de 84 KMAD.

- Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BANK OF AFRICA S.A. et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)

Conclue en 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BANK OF AFRICA S.A. d'un centre de maintenance.

La rémunération due par Bank of Africa S.A. est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2021, une charge de 1.094 KMAD.

- Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Conclue le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BANK OF AFRICA S.A. lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance...).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa - BMCE Group a enregistré en 2021, une charge de 22.529 KMAD.

Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BANK OF AFRICA S.A. par SALAFIN

Conclue le 1er juillet 2011 entre Bank of Africa S.A. et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention et de son avenant, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2021, une charge globale de 68.845 KMAD et un produit global de 11.206 KMAD.

2.38. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

- Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BANK OF AFRICA S.A. d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A. devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976,6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros aux titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et EAI

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALIM est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil de Surveillance d'EAI ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Mounir CHRAIBI Membres du Conseil de Surveillance d'EAI, sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1er janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à Bank of Africa S.A., la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

Montants comptabilisés :

Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2021 au titre de :

- Prestations récurrentes (charges) : 77.699 KMAD
- Maintenance (charges) : 24.043 KMAD
- Prestations non récurrentes : 106.889 KMAD

2.39. Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondants aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de Bank of Africa S.A. au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

2.40. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC GED SERVICES

Personne concernée :

Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelables par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Bank of Africa S.A. confie à EURAFRIC GED SERVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et en fonction du volume : le prix de facturation est de 0.86 DH HT par page numérisée, 0.68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2021, une charge de 1.269 KMAD.

2.41. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de Bank of Africa S.A., et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BANK OF AFRICA S.A. ou de sa clientèle
- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de Bank of Africa S.A., payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2021.

2.42. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BANK OF AFRICA S.A. conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION

Personnes concernées :

- Monsieur Amine BOUABID Administrateur de BMCE Capital Gestion, est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de BMCE Capital Gestion.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelables par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par Bank of Africa S.A. d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BANK OF AFRICA S.A.. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de Bank of Africa S.A. est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote-part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2021, un produit de 119 KMAD.

2.43. Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant (KMAD) 2021
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4ème, 7ème et 8ème	3.334 KMAD
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	116 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BANK OF AFRICA S.A. Agadir Ville	40 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m². TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	Néant Contrat résilié le 30/09/16
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. A2 de 3624M2	Bouskoura green City TF N°18827/47	4.357 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. B2 de 3822M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	4.582 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	2.080 KMAD Local occupé partiellement
RM EXPERTS	01/10/2019	Espaces de bureaux	Casa SIDI MAAROUF LOTISSEMENT ATTAOUFIK	595 KMAD
O.G.S.	01/01/2019	Espaces de bureaux	GREEN CITY BOUSKOURA	5.562 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

2.44. Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS GNS) désormais GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, Bank of Africa S.A. devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par Bank of Africa S.A. au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021 une charge globale de 4.612 KMAD.

2.45. Contrat de prestations de services de recouvrement entre BANK OF AFRICA S.A. et RM EXPERTS

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil d'Administration de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et Bank of Africa S.A., la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BANK OF AFRICA S.A. lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelables par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, Bank of Africa S.A. s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de Bank of Africa S.A.

Bank of Africa S.A. facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%.

RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à Bank of Africa S.A. une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à Bank of Africa S.A. pour un montant de cinq cents dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de Bank of Africa S.A. sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non-recouvrement, Bank of Africa S.A. s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact sur les comptes de Bank of Africa S.A. en 2021.

2.46. Convention entre BANK OF AFRICA S.A. et MAGHREBAIL

Personnes concernées :

- Le Président de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSALID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrebail, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de Bank of Africa S.A.

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à Bank of Africa S.A. des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de Bank of Africa S.A.
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de Bank of Africa S.A. au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par Bank of Africa S.A. (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021 un produit global de 5.356 KMAD.

2.47. Convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A. et BUDGET LOCASOM

Personnes concernées :

- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Monsieur Azzedine GUESSOUS, Administrateur de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Budget Locasom.

Modalités essentielles :

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BANK OF AFRICA S.A. oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle Bank of Africa S.A. en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau Bank of Africa S.A.

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- Bank of Africa S.A. s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)
- Bank of Africa S.A. perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact sur les comptes de Bank of Africa S.A. en 2021.

2.48. Contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE EUROSERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;

- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles Bank of Africa S.A. versera une rémunération trimestrielle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par Bank of Africa S.A. sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de Bank of Africa S.A. au Maroc.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021 une charge de 163.671 KMAD.

2.49. Contrat de bail commercial entre BANK OF AFRICA S.A. et GNS TECHNOLOGIES

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Prenant effet le 1er janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BANK OF AFRICA S.A. au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2ème étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m² faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de KMAD 16,6 pour la première année, KMAD 19,3 pour la deuxième année et 22 KMAD pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2021 un produit de 354 KMAD.

Casablanca, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

Faiçal MEKOUAR
Associé
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Oussâ Sijouï - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 06 - Fax : 05 22 29 66 71
FIDAROC GRANT THORNTON

Mostafa FRAIHA
Associé
BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
23, rue Lamkouri - Quartier Oasir 20410 Casablanca
Téléphone : 212 5 22 29 33 04 / 15
Télécopie : 212 5 22 29 33 05
T.C.E. : 018529440081
BDO Audit, Tax & Advisory

BDO AUDIT, TAX & ADVISORY S.A. (EX KPMG)

	Montant par année			% par année (par rapport au total)		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	1 400 000	1 300 000	1 548 000	100%	90%	91%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC		140 000	144 000		10%	9%
Sous total		1 440 000	1 692 000		100%	100%
Autres prestations rendues						
Total	1 400 000	1 440 000	1 692 000	100%	100%	100%

ERNST AND YOUNG (2019) / FIDAROC GRANT THORNTON (2020-2021)

	Montant par année			% par année (par rapport au total)		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	1 400 000	1 300 000	1 548 000	68%	96%	81%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	45 000	60 000	359 216	2%	4%	19%
Sous total	1 445 000	1 360 000	1 907 216	70%	100%	100%
Autres prestataires rendues	622 000			30%		
Total	2 067 000	1 907 216	3 843 276	100%	100%	100%

